

Plan d'affectation du territoire public



LANAUDIÈRE



Le plan d'affectation du territoire public de Lanaudière a été élaboré par la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de Lanaudière¹.

Réalisation : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de
Laval-Lanaudière-Laurentides

Équipe de réalisation : Lahouari Senouci, chargé de projet
Lyse Gamache, cartographie et géomatique

La coordination provinciale de l'affectation du territoire public a été assumée par la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public².

Coordination et soutien à la réalisation : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction générale du réseau régional
Direction du soutien au réseau régional

Équipe de coordination et de soutien : Germain Tremblay, coordonnateur
Luc Valin
Myriam Gosselin

Collaboration : Jean-François Larouche

Production : Direction des communications

Révision linguistique : Pierre Sénéchal

Conception graphique : Christiane Leclerc Communication

Diffusion : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction du soutien au réseau régional
5700 4^e Avenue Ouest, Bureau F-324
Québec (Québec) G1H 6R1
Internet : <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp>

©Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-74319-4 (version PDF)

¹ Les membres de la Table de concertation gouvernementale sont présentés à l'annexe I.

² Les membres de la Table de coordination interministérielle sont présentés à l'annexe I.

Plan d'affectation *du territoire public (PATP)*



Mot du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

Le Québec dispose d'un territoire public unique constituant un patrimoine collectif de grande valeur. Grâce à sa superficie, sa richesse et sa biodiversité, il contribue au développement socioéconomique de toutes les régions.

Le gouvernement souhaite garantir la mise en valeur harmonieuse du territoire public et l'exploitation responsable de ses ressources tout en favorisant la régionalisation du développement. Il s'est engagé à valoriser cette richesse en faisant preuve de vision et de transparence afin d'assurer la croissance et la prospérité du Québec.

Le gouvernement s'est ainsi doté du Plan d'affectation du territoire public afin de mettre en œuvre ses orientations en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État.

Ce plan, qui concerne directement les gestionnaires et les utilisateurs du territoire, a pour but de mieux servir les collectivités. C'est pourquoi son élaboration fait appel à la collaboration de tous les intervenants, en particulier ceux du milieu municipal et régional ainsi que les communautés autochtones.

Mon gouvernement tient à assurer le dynamisme de ce plan afin de tenir compte de l'évolution constante des enjeux entourant la protection et l'utilisation du territoire public. En étant utilisé à son plein potentiel, cet outil de planification et de gestion intégrée du territoire permettra de rendre un service de grande qualité aux communautés et aux divers acteurs qui projettent d'y intervenir.

Je suis convaincu que le Plan d'affectation du territoire public contribuera au développement durable des régions du Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Arcand', written in a cursive style.

Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord



Note au lecteur

Le plan d'affectation illustre l'état des orientations gouvernementales au moment de son élaboration. Selon l'évolution de ces orientations, il pourrait être modifié dans le cadre du processus de mise à jour ou de révision quinquennale prévue. Une telle modification pourrait être effectuée pour tenir compte de l'adoption, par le gouvernement, un ministère ou un organisme gouvernemental participant, d'une nouvelle orientation ayant une incidence sur l'utilisation du territoire public, par exemple, en matière de sylviculture intensive ou de protection de la biodiversité, ou pour donner suite à une initiative gouvernementale, par exemple, pour tenir compte d'un nouveau projet énergétique ou du besoin de sauvegarder une espèce.

Il faut également noter qu'il s'agit d'une planification basée sur une lecture de la situation territoriale existant au début de l'exercice et non de la situation au terme de ce même exercice. Les données utilisées ont ainsi pu évoluer depuis la collecte de l'information de base. Le cas échéant, cette évolution sera considérée dans le cadre d'une mise à jour du plan dans la mesure où elle est de nature à influencer les orientations d'affectation du territoire public.

Une modification de ce plan pourrait également devenir nécessaire pour tenir compte d'une entente, ayant une incidence en matière d'affectation du territoire public, conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et le Conseil de la nation atikamekw (CNA) qui représente l'ensemble des Attikameks, dont les membres de la communauté de Manawan. En effet, la portion nord de la région de Lanaudière fait partie du territoire de revendication proposé par la nation attikamek.



Sommaire

Le Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière établit et véhicule les orientations gouvernementales en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Il vise à assurer un développement harmonieux et durable du territoire.

La première étape de l'élaboration du PATP a consisté à recueillir et à regrouper les données pertinentes concernant le contexte de planification et d'utilisation du territoire et des ressources de la région administrative de Lanaudière. L'analyse des données colligées a permis à la table de concertation gouvernementale, dans une seconde étape, de cerner les caractéristiques du territoire public ainsi que les préoccupations et les intérêts des acteurs régionaux et locaux, y compris les communautés autochtones.

La proposition d'affectation du territoire public de Lanaudière contient 24 zones d'affectation dont 14 sont vouées à la protection, tant existantes que projetées et 10 destinées à une utilisation du territoire et des ressources selon les préceptes de la gestion intégrée. En proportion, le premier groupe de zones s'étend sur près de 14 % de la superficie totale du territoire affecté et le second groupe, sur plus de 86 %. Les 24 zones se répartissent comme suit, selon la vocation retenue :

- une zone à vocation d'utilisation prioritaire qui couvre 0,05 % du territoire public. Dans cette zone, une activité principale est prévue (recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques [TADPA]). Cette vocation signifie qu'une activité principale est préconisée dans la zone. D'autres activités peuvent y être exercées. Celles-ci sont toutefois assujetties à des conditions d'implantation ou d'exercice si elles sont susceptibles de compromettre la réalisation de l'activité principale;
- cinq zones à vocation d'utilisation multiple modulée qui couvrent près de 50 % du territoire public. Il s'agit d'une utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières. Ainsi, une diversité d'activités peut prendre place dans ces zones. Cependant, toutes les activités doivent s'adapter à une ou des caractéristiques de la zone et, de ce fait, respecter certaines conditions pour être réalisées. Ces conditions sont énoncées dans les objectifs spécifiques qui accompagnent



l'intention gouvernementale et la vocation et qui précisent la nature de la modulation recherchée;

- quatre zones à vocation d'utilisation multiple qui couvrent plus de 36 % du territoire public. Cette vocation signifie que le gouvernement préconise un large éventail d'activités dans ces zones. La mise en valeur des terres et des ressources s'effectue forcément selon les préceptes de la gestion intégrée. Il n'y a pas de contraintes ni d'exigences particulières outre celles édictées dans la législation en vigueur ou celles que les gestionnaires ou les utilisateurs des terres et des ressources auraient établies par des moyens administratifs ou convenues de leur plein gré;
- cinq zones à vocation de protection qui couvrent plus de 1 % du territoire public. Le but premier de cette vocation est d'assurer une protection à des éléments du patrimoine naturel ou culturel, même si des activités liées à la mise en valeur des terres et des ressources demeurent possibles. Cette vocation indique donc que la protection est prioritaire autant en situation existante que projetée. Cette priorité vient conditionner la tenue des activités de mise en valeur;
- neuf zones à vocation de protection stricte qui couvrent plus de 12 % du territoire public. Cette vocation, qu'elle soit projetée ou non, est très contraignante pour les activités de mise en valeur des terres et des ressources naturelles. Les activités à caractère industriel y sont proscrites à moins de cas exceptionnels. La mise en valeur des territoires sous cette vocation se limite généralement à des activités légères et extensives qui ne portent pas ou très peu atteinte au patrimoine naturel ou culturel à préserver.

Une fois l'orientation gouvernementale arrêtée, les zones ont fait l'objet d'une analyse des changements à l'utilisation actuelle. Celle-ci a permis de déterminer les changements apportés par l'affectation proposée, soit de connaître la nature du changement anticipé, ses effets et ses conséquences sur l'utilisation et la gestion des terres et des ressources ainsi que ses avantages et ses inconvénients tels qu'ils sont perçus par les différents acteurs gouvernementaux concernés. L'objectif de cet exercice, qui a touché pratiquement 50 % du territoire public affecté, est d'apporter aux acteurs consultés des indications sur les effets probables de l'affectation proposée. Globalement, les changements qui découlent de l'affectation auront des effets favorables sur la préservation du milieu naturel et de certains habitats fauniques, en plus de viser l'atténuation des répercussions des activités industrielles sur les activités récréatives et culturelles.



Finalement, un rapport d'évaluation des changements que l'affectation apportera à l'utilisation existante du territoire est joint au PATP afin de permettre aux gestionnaires et aux utilisateurs de bien en saisir la portée.

Le PATP a fait l'objet d'une consultation auprès des acteurs régionaux et locaux, y compris la communauté autochtone concernée, afin qu'ils puissent émettre leurs commentaires. Le bilan de ces consultations se trouve à l'appendice B du présent document.

Une fois approuvées par le Conseil des ministres, les orientations gouvernementales contenues dans le PATP permettront d'orienter les planifications sectorielles des différents ministères et organismes. Ainsi, le territoire public est affecté sur la base de zones pour lesquelles le gouvernement établit des orientations et des objectifs quant à son utilisation ou sa protection, qui doivent être respectés dans les planifications ou les interventions s'exerçant aux paliers ministériel, régional et local (planifications sectorielles, octroi des droits, réalisation d'activités, plan régional de développement intégré des ressources et du territoire [PRDIRT], schéma d'aménagement et de développement [SAD], etc.).



Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1. Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet.....	3
1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public.....	3
1.1.1 Phase d'analyse territoriale.....	3
1.1.2 Phase d'affectation du territoire	6
1.1.3 Phase d'approbation	7
1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation	10
1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région	10
1.2.2 Table de coordination interministérielle	10
1.2.3 Autres participations.....	11
Chapitre 2. Information de base	13
2.1 Contexte national de planification	13
2.2 Territoire d'application	16
2.2.1 Localisation et superficie de la région.....	16
2.2.2 Tenure publique et privée des terres	17
2.2.3 Domaines terrestre et hydrique.....	21
2.3 Contexte régional de planification	22
2.3.1 Dimension environnementale	22
2.3.2 Dimension sociale	29
2.3.3 Dimension économique.....	37
2.3.4 Dimension institutionnelle	46
2.4 Utilisation existante du territoire public.....	53
2.5 Utilisation possible du territoire public	63
2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification	68
Chapitre 3. Zones d'affectation	71
3.1 Découpage du territoire.....	71
3.2 Constats découlant de la problématique et des enjeux	73
Chapitre 4. Affectation du territoire.....	79
4.1 Orientations gouvernementales	79



Chapitre 5. Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation.....	93
5.1 Mise en application du plan d'affectation	93
5.2 Suivi du plan d'affectation.....	93
5.3 Mise à jour du plan d'affectation.....	94
CONCLUSION.....	95
ANNEXE I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation.....	97
ANNEXE II : Fiches descriptives de zones	105
ANNEXE III : Cartes.....	255
ANNEXE IV : Glossaire.....	259
APPENDICE A : Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ...	269
APPENDICE B : Bilan de la consultation sur la proposition de plan d'affectation	293
BIBLIOGRAPHIE	321



Liste des figures

Figure 1 : Démarche de réalisation du plan d'affectation de Lanaudière	4
Figure 2 : Répartition de la population régionale par MRC en 2013	30
Figure 3 : Répartition du territoire régional par MRC en 2013	31
Figure 4 : Poids démographique des MRC 2011-2036.....	33
Figure 5 : Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013.....	38
Figure 6 : Répartition du territoire public de la région de Lanaudière selon les vocations.....	88



Liste des tableaux

Tableau 1 : Typologie des vocations	9
Tableau 2 : Perspectives démographiques par MRC 2011-2036	32
Tableau 3 : Aires protégées sur le territoire public de la région de Lanaudière selon les catégories de l'UICN	61
Tableau 4 : Type et nombre de zones et de sous-zones dans le PATP de la région de Lanaudière.....	72
Tableau 5 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de Lanaudière	81
Tableau 6 : Répartition du territoire public de la région de Lanaudière selon les vocations et le nombre de zones.....	88
Tableau 7 : Répartition de la superficie du territoire public de la région de Lanaudière selon le type de vocations.....	89



Liste des cartes

Carte 1 : Territoire d'application	19
Carte 2 : Droits, statuts et activités usuelles	257
Carte 3 : Potentiels, projets et éléments particuliers.....	257
Carte 4 : Zones d'affectation	257
Carte 5 : Vocations du territoire public	257



Sigles et acronymes

ACCORD :	Action concertée de coopération régionale de développement (projet ACCORD)
AFC :	Aire faunique communautaire
ATL :	Association touristique de Lanaudière
BEX :	Bail d'exploitation de substances minérales de surface
BNE :	Bail d'exploitation non exclusif de substances minérales de surface
CGT :	Convention de gestion territoriale
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
CRE :	Conférence régionale des élus
CRRNT:	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
FCMQ :	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FER :	Forêt d'enseignement et de recherche
FQCK :	Fédération québécoise du canot et du kayak
GA :	Garantie d'approvisionnement
GIR :	Gestion intégrée des ressources
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCC :	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDDEFP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDEIE :	Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation
MF :	Ministère des Finances
MFE :	Ministère des Finances et de l'Économie
MEIE :	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN :	Ministère des Ressources naturelles
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSP :	Ministère de la Sécurité publique



MTO :	Ministère du Tourisme
MTQ :	Ministère des Transports
OBV :	Organismes de bassins versants
PADE :	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP :	Plan d'affectation du territoire public
PDE :	Plan directeur de l'eau
PDRRF :	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PLA :	Petit lac aménagé
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP :	Plan régional de développement du territoire public
PSDE :	Pourvoirie sans droits exclusifs
RNI :	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SFI :	Site faunique d'intérêt
TADPA :	Transport à distance des polluants atmosphériques
TFS :	Territoires fauniques structurés
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
TNO :	Territoire non organisé
TPI :	Territoire public intramunicipal
UA :	Unité d'aménagement
UICN :	Union internationale pour la conservation de la nature
VHR :	Véhicules hors route
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée



INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec, qui doit s'assurer d'une utilisation judicieuse du territoire public au nom de la collectivité québécoise, a établi une nouvelle approche d'affectation du territoire public adaptée à une gestion gouvernementale moderne et efficace. À l'instar des autres régions administratives du Québec, le plan d'affectation du territoire public de Lanaudière a été réalisé sur la base de cette nouvelle approche gouvernementale. Ce plan a été confectionné pour le territoire de la région administrative et une fois approuvé par le gouvernement, il remplacera les premiers plans d'affectation qui avaient été préparés selon les territoires des municipalités régionales de comté (MRC) au début des années 1980.

Le plan d'affectation de Lanaudière est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont établies dans une perspective de gestion intégrée et prospective du territoire public afin, notamment, de soutenir le développement durable des régions du Québec. Il est réalisé en région par les acteurs gouvernementaux concernés, avec la contribution des acteurs du milieu régional et local ainsi que des communautés autochtones.

Le PATP de la région de Lanaudière a été réalisé selon une démarche structurée et organisée afin de déterminer, pour chaque portion du territoire public de la région, ce que le gouvernement entend en faire quant à sa protection ou à son utilisation. Un résumé de cette démarche de réalisation et de l'organisation du travail associé au PATP est présenté dans le premier chapitre.

Une bonne information de base est essentielle pour faire du plan d'affectation un outil prospectif et efficace. La collecte de cette information est la première étape de la démarche de réalisation du plan. Son analyse permet entre autres de poser un diagnostic, soit de cerner la problématique et de dégager les enjeux, sur différentes portions du territoire afin de définir pour chacune d'entre elles une orientation commune aux acteurs gouvernementaux.

L'information de base propre à la réalisation du PATP de Lanaudière a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux et de la communauté autochtone de Manawanen en début de processus. L'information recueillie et colligée fait l'objet du deuxième



chapitre du plan. Il traite des éléments de contexte environnemental, social, économique et institutionnel entourant la réalisation du PATP susceptibles d'influencer les choix d'affectation de même que des différentes utilisations actuelles et possibles du territoire pris en compte dans le processus. Cette partie du document présente également le territoire d'application du PATP.

Le troisième chapitre présente ensuite le découpage du territoire public en différentes zones d'affectation résultant de l'analyse de l'information de base ainsi que la synthèse de la problématique et des enjeux dont font l'objet les différentes zones d'affectation. La description intégrale des caractéristiques, de la problématique et des enjeux propres à chacune des zones d'affectation est détaillée dans 24 fiches descriptives de zones à l'annexe II.

À partir de l'analyse de l'information de base recueillie, de la problématique et des enjeux territoriaux de chaque zone, les acteurs gouvernementaux ont défini, pour chacune des zones de la région, une orientation gouvernementale composée de trois éléments : l'intention gouvernementale, une vocation et, le cas échéant, des objectifs spécifiques. C'est cette orientation qui constitue l'essence de l'affectation des zones. Ces orientations sont présentées en synthèse dans le quatrième chapitre ainsi que, en détail, dans les fiches de zones à l'annexe II.

Puis, le document décrit brièvement au cinquième chapitre comment sera appliqué le plan d'affectation, quel suivi en sera fait ainsi que les modalités de sa mise à jour éventuelle.

Finalement, un rapport d'évaluation des changements que l'affectation apportera à l'utilisation existante du territoire est également joint au plan afin de permettre aux gestionnaires et aux utilisateurs de bien en saisir la portée. Par ailleurs, un bilan de la consultation des partenaires externes sur la proposition de plan accompagne le plan d'affectation à l'appendice B.



Chapitre 1. Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet

1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public

La démarche générale de réalisation du plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière est divisée en deux volets : la réalisation du plan d'affectation et le déploiement du plan d'affectation à la suite de son approbation. Le premier volet fait l'objet du présent chapitre alors que le deuxième sera traité au cinquième chapitre.

Cette démarche de réalisation est basée sur la nouvelle approche d'affectation du territoire public élaborée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux³.

La réalisation du plan d'affectation de Lanaudière qui a nécessité la participation de nombreux acteurs gouvernementaux et régionaux se divise en trois grandes phases (voir figure 1) : l'analyse territoriale, l'affectation du territoire et l'approbation du plan.

1.1.1 Phase d'analyse territoriale

La phase d'analyse territoriale comprend trois activités :

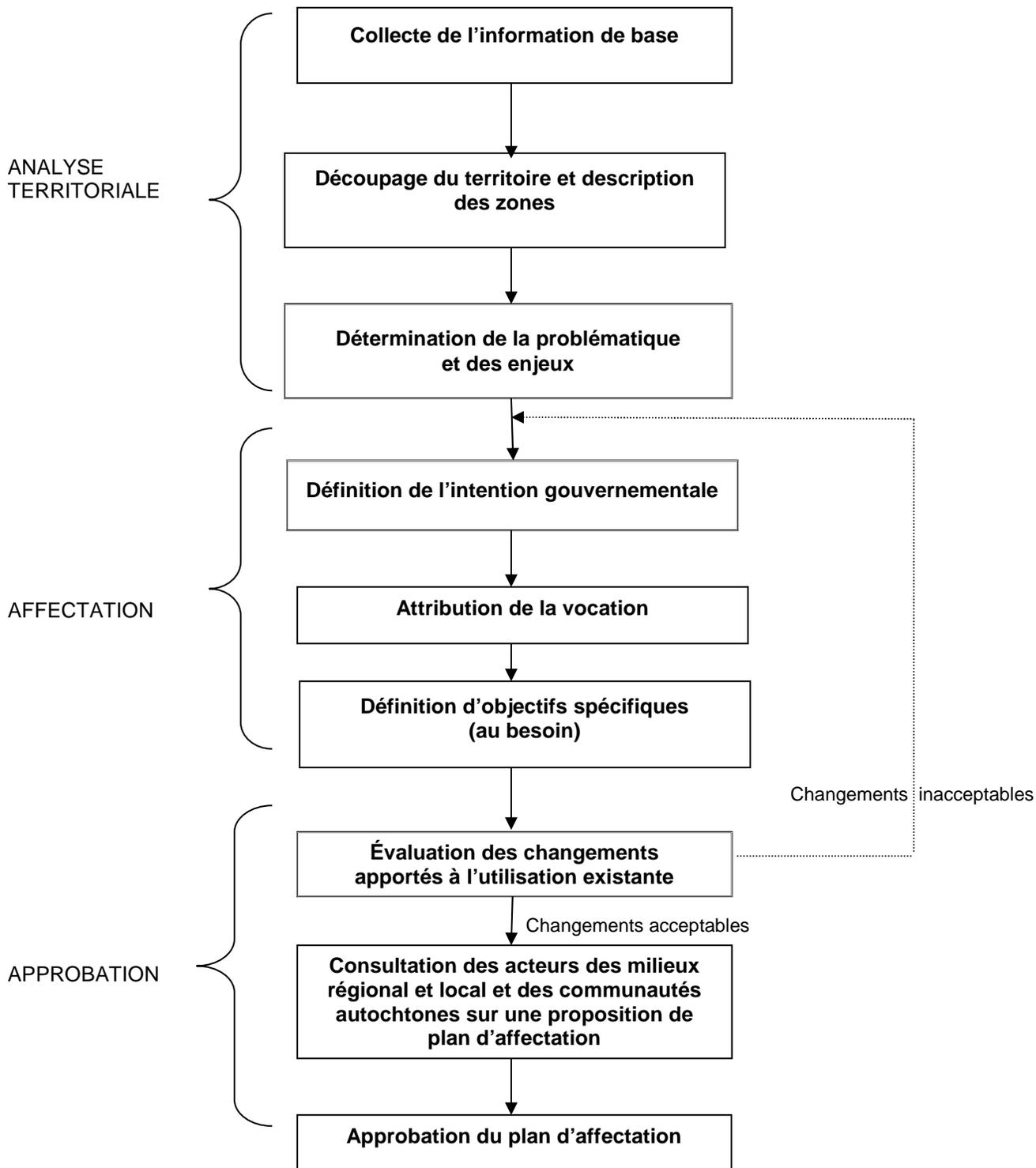
- la collecte de l'information de base ;
- le découpage du territoire en zones et leur description;
- la détermination de la problématique et des enjeux.

³ MRNF (2011), *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.



Figure 1 : Démarche de réalisation du plan d'affectation de Lanaudière

Phases de réalisation





L'information de base nécessaire à la réalisation du PATP a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, des acteurs régionaux et locaux et de la communauté autochtone de Manawan. Cette information touche principalement les trois domaines :

- le contexte susceptible d'influencer les résultats de la démarche d'affectation;
- les utilisations existantes;
- les utilisations possibles.

L'information sur le contexte comprend les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région ainsi que les orientations du gouvernement, des ministères et des organismes gouvernementaux applicables à la région et celles issues des milieux régional et local ainsi que de la communauté autochtone. Les orientations colligées sont celles qui ont une influence sur l'utilisation du territoire public. Les éléments de contexte retenus sont ceux à même d'influencer les choix d'affectation.

Les utilisations existantes comprennent les droits fonciers tels que les baux de villégiature, les droits d'exploitation des ressources octroyés tels que les baux miniers, les statuts attribués tels que les réserves fauniques ainsi que les activités usuelles, comme la fréquentation du territoire par la population à des fins culturelles ou récréatives.

Les utilisations possibles ont trait aux potentiels, projets et éléments particuliers qui peuvent modifier les utilisations existantes du territoire public ou leur gestion. Des projets d'aires protégées, des potentiels archéologiques, récréotouristiques, acéricoles, minéraux et hydroélectriques, de même que des éléments particuliers tels que les sites fauniques d'intérêt ou les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en sont des exemples.

Les utilisations actuelles et possibles, classées selon neuf thématiques d'utilisation du territoire et des ressources, sont par ailleurs illustrées sur les cartes 2 et 3 de l'annexe III.

Ces données territoriales ont ensuite été analysées afin de découper le territoire régional en zones couvrant des superficies variables, mais relativement homogènes quant à leur utilisation ainsi qu'à la problématique et aux enjeux dont elles font l'objet. Ce découpage s'est effectué à partir des limites qui circonscrivent les diverses utilisations existantes et possibles. Ensuite, chacune des zones a fait l'objet d'une description des éléments qui la distingue, de ses



caractéristiques environnementales, sociales et économiques ainsi que d'une description de l'utilisation existante et possible du territoire public concerné.

Cette description a permis de faire le diagnostic territorial des zones en faisant ressortir, au besoin, une problématique et des enjeux sectoriels auxquels les gestionnaires du territoire et des ressources faisaient face afin de définir, après analyse, une orientation gouvernementale commune. Des orientations gouvernementales préliminaires ont été présentées à la table de participation gouvernement-CRE et transmises à la Conférence régionale des élus de Lanaudière⁴ d'obtenir son point de vue et qu'elle puisse les considérer dans l'élaboration de son plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Il est à noter que chacune des zones d'affectation fait l'objet d'une fiche décrivant ses caractéristiques environnementales et socioéconomiques, sa problématique et ses enjeux sectoriels. Cette fiche contient également l'orientation gouvernementale proposée, dont la définition, présentée ci-après, fait l'objet de la deuxième phase de réalisation du PATP.

Une présentation détaillée du contenu des fiches descriptives de zones est disponible à l'annexe II du PATP.

1.1.2 Phase d'affectation du territoire

À la phase d'affectation du territoire, une orientation gouvernementale commune aux acteurs gouvernementaux a été définie. Cette orientation est formée de trois éléments :

- une intention;
- une vocation;
- des objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale définit ce que le gouvernement entend faire de chacune des zones d'affectation, comment il envisage leur utilisation ou leur protection.

Une vocation est ensuite attribuée à partir d'une typologie préétablie qui fait correspondre l'intention à une des six grandes catégories d'utilisation et de protection qu'on y trouve. Ces

⁴ Le gouvernement a annoncé en novembre 2014 la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale qui prévoit notamment l'abolition des conférences régionales des élus.



vocations s'inscrivent dans un spectre allant de l'utilisation spécifique du territoire à sa protection stricte, en passant par divers degrés de cohabitation des usages (utilisation prioritaire, utilisation multiple, protection, etc.). Le tableau 1 présente la typologie des vocations utilisées. Chacune des vocations y est définie. Leurs effets sur l'usage du territoire et des exemples de leurs applications possibles sont également précisés.

Enfin, des objectifs spécifiques viennent, au besoin, préciser les effets recherchés dans la gestion subséquente du territoire et des ressources par les divers intervenants dans certaines zones ou parties de zones d'affectation.

C'est la conjonction de ces trois éléments qui exprime l'orientation gouvernementale associée à chacune des zones.

1.1.3 Phase d'approbation

La troisième phase de réalisation du plan d'affectation mène à l'approbation du plan d'affectation. Elle comprend trois activités : évaluer les changements à l'utilisation existante, consulter les partenaires externes sur une proposition de plan et, enfin, approuver le plan d'affectation.

La réalisation de la première activité permet de déterminer les changements que l'affectation proposée a apportés à l'utilisation qui avait lieu dans la région au moment de réaliser le plan d'affectation pour ensuite évaluer, sur le plan environnemental, socioéconomique et institutionnel, leurs effets sur l'utilisation du territoire et des ressources et les conséquences de ces changements sur la gestion. L'objectif étant de prendre une décision éclairée quant aux implications de ces changements et de pouvoir y donner suite dans la gestion. Ainsi, l'analyse a été reprise à partir de l'étape de la définition de l'intention gouvernementale lorsque des changements ont été jugés inacceptables.

Un rapport d'évaluation des changements quant à l'utilisation existante est joint à la proposition de plan d'affectation dans le but d'apporter aux acteurs qui sont consultés des indications sur les effets et les conséquences probables de ces changements. Cette évaluation facilitera le suivi des orientations gouvernementales lors de la mise en œuvre du PATP.



La proposition du plan d'affectation, préparée par les acteurs gouvernementaux, est ensuite soumise à une consultation auprès des intervenants des milieux régional et local ainsi que de la communauté autochtone de Manawan. La liste de ces intervenants est présentée à l'annexe I. Leurs commentaires pouvaient entraîner des ajustements au projet de plan avant qu'il soit soumis à l'approbation du gouvernement. Un rapport de consultation est produit pour faire état de la prise en compte de ces commentaires. Ce rapport fait également l'objet d'un document complémentaire au PATP révisé.

Le PATP révisé à la suite de la consultation et endossé par les autorités administratives des ministères et de l'organisme impliqués est ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation avant d'entrer en vigueur par l'entremise d'un décret gouvernemental.



Tableau 1 : Typologie des vocations

Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Utilisation spécifique	Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	La nature de l'utilisation préconisée dans cette partie du territoire a pour effet d'empêcher la pratique de toute autre forme d'activité.	Zone agricole de production Exploitation minière
Utilisation prioritaire	Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	Les possibilités de mise en valeur des terres et des ressources sont limitées ou soumises à des contraintes en raison de la nature de l'utilisation préconisée.	Aménagement hydroélectrique Site de recherche Sylviculture intensive Développement récréatif d'envergure
Utilisation multiple modulée	Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	L'utilisation des terres et des ressources est ajustée en fonction d'une ou des caractéristiques propres à cette partie du territoire.	Lieu utilisé à des fins usuelles par les populations Parc régional Secteur archéologique Paysage particulier Parties de territoire public intramunicipal Territoire de forêt habitée Certains territoires fauniques structurés Secteur à risque d'origine naturelle
Utilisation multiple	Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	Les nombreuses activités dans cette partie du territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision.	Territoire public en général
Protection	Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	Les activités dans cette partie du territoire doivent être réalisées selon des mesures particulières qui sont établies pour répondre aux objectifs de protection de la composante naturelle ou culturelle ciblée.	Habitat faunique Rivière patrimoniale Paysage humanisé Lieu historique Milieu fragile
Protection stricte	Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	Pour assurer l'atteinte des objectifs de protection, la panoplie des activités possibles est grandement limitée. Lorsque d'autres activités sont permises, elles sont soumises à des contraintes sévères.	Réserve écologique Réserve aquatique Réserve de biodiversité Parc national Habitat floristique Habitat faunique d'espèce menacée Écosystème forestier exceptionnel Refuge faunique
Affectation différée	Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	L'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.	Zone litigieuse



1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation

1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région

La réalisation du PATP a été effectuée en région par l'entremise de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de Lanaudière sous la coordination du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Son rôle principal était de produire, par la concertation de ses membres (contribution constructive, mise en commun d'expertise, responsabilité conjointe des contenus et solidarité dans les résultats) et en suivant une démarche préétablie, un PATP pour la région administrative de Lanaudière.

Pour réaliser ce plan, les membres de la Table de concertation ont eu à fournir l'ensemble des données de base pertinentes relevant de leur domaine de responsabilité et à valider les compilations effectuées par le MERN. Ils ont également eu à s'entendre sur un diagnostic, sur les moyens d'y répondre relativement aux orientations gouvernementales, et à mener, avec l'aide du MERN, les consultations prévues auprès des partenaires externes.

La table de concertation est composée des représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont des responsabilités de gestion en matière d'utilisation et de protection du territoire public. La liste de ces acteurs gouvernementaux est présentée à l'annexe I.

1.2.2 Table de coordination interministérielle

Bien que la réalisation du PATP soit déconcentrée et qu'elle s'effectue à une table mise en place en région, l'opération vise l'affectation du territoire public québécois et les décisions demeurent sous la responsabilité des autorités ministérielles et organisationnelles concernées et, ultimement, sous celle du Conseil des ministres. Dans ce contexte, la cohésion de l'action gouvernementale est essentielle. Ainsi, la coordination des travaux à l'échelle du Québec est placée sous la responsabilité de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public instituée auprès des unités centrales des ministères et organismes concernés.

Le mandat de cette table est de s'assurer, d'une part, que le plan préparé par la table de concertation s'inscrit dans les orientations et les politiques gouvernementales et, d'autre part,



de la cohérence générale de l'affectation du territoire public québécois. Elle joue également un rôle de soutien auprès des tables de concertation mises en place dans les régions.

La table de coordination est généralement composée de membres des mêmes organisations que la table de concertation, avec les mêmes modalités de représentation. La liste de ces acteurs est présentée à l'annexe I.

1.2.3 Autres participations

Dans le but de favoriser la prise en compte par le gouvernement des besoins et préoccupations de la région dans le cadre de l'affectation du territoire public et pour permettre aux conférences régionales des élus (CRE) de suivre la progression des travaux d'élaboration du PATP, le MERN a mis en place, au cours de la démarche, une table de participation Gouvernement-CRE sur l'affectation du territoire public. Cette table constitue un forum d'échange privilégié avec la CRE, intervenant parallèlement à la table de concertation gouvernementale qui a le mandat d'élaborer le PATP.

L'annexe I présente la liste des membres de cette table de participation.



Chapitre 2. Information de base

2.1 Contexte national de planification

Le plan d'affectation du territoire public répond à des besoins particuliers, dont ceux de définir et de faire connaître aux différents intervenants et utilisateurs les orientations du gouvernement en matière de mise en valeur et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont influencées par les grands courants qui marquent la société québécoise.

D'abord, la population québécoise est de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, suivant ainsi les préoccupations internationales. Au cours des dernières années, on a vu croître l'intérêt pour la préservation de la biodiversité et, conséquemment, la protection d'une importante portion du territoire public. Comme action concrète, le gouvernement du Québec a mis en place un réseau d'aires protégées couvrant 8 % de son territoire. Il a depuis annoncé dans ses orientations de 2011 que cette proportion sera portée à 12 % d'ici à 2015, assurant ainsi la sauvegarde d'éléments représentatifs de la biodiversité du territoire québécois.

La gestion de l'eau est également devenue un enjeu majeur pour la population, tout comme pour le gouvernement. Des préoccupations liées à la santé publique, à la préservation des écosystèmes aquatiques tels que ceux du Saint-Laurent et aux différents services et usages associés à l'eau ont conduit à l'adoption d'une loi qui affirme le caractère collectif des ressources en eau et a pour but de renforcer leur protection. La gestion intégrée est l'un des moyens pour renouveler la gouvernance de cette ressource collective, notamment dans l'instauration d'une approche de gestion de l'eau par bassin versant qui s'applique à l'ensemble du Québec méridional et au Saint-Laurent. Le gouvernement du Québec a également mis en place le Bureau des connaissances sur l'eau.

Sur le plan social, les Québécois sont particulièrement attachés au territoire public, entre autres, pour leurs activités récréatives et touristiques. Les activités de chasse et de pêche sont encore très prisées, notamment dans les territoires fauniques structurés, et l'offre d'activités récréatives s'est diversifiée amenant une plus large clientèle à fréquenter le territoire public. Cet engouement pour la pratique d'activités de plein air sur le territoire public fait en sorte qu'un nombre croissant d'utilisateurs doit régulièrement partager les mêmes espaces. Or, les



territoires libres de droits d'utilisation ou de statut de protection se raréfient, et les gestionnaires du territoire et des ressources ont à tenir compte d'enjeux tels que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ainsi que la sécurité des personnes et des biens devant l'accroissement des risques de sinistres d'origine naturelle.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire du Québec était déjà occupé et fréquenté par des peuples autochtones. Au cours des siècles, ces peuples ont su adapter leur utilisation du territoire pour répondre à leur contexte propre et aux réalités des époques concernées. Aujourd'hui, le Québec compte onze nations autochtones, reconnues par l'Assemblée nationale, qui veulent prendre en main leur développement socioéconomique tout en assurant une continuité avec leur culture distinctive et leurs traditions. Ainsi, leurs activités s'inscrivent dans la dynamique d'utilisation du territoire public faisant que la cohabitation territoriale représente un enjeu constant.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les communautés autochtones avant de décider d'une action ou d'autoriser un projet de mise en valeur du territoire ou des ressources naturelles susceptible d'avoir des effets sur leurs droits reconnus ou revendiqués.

Le développement socioéconomique de plusieurs régions du Québec est tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'accès à celles-ci. Des efforts de diversification économique ont été faits au cours des dernières décennies pour réduire la vulnérabilité de ces régions aux cycles économiques. Ces efforts portent sur des éléments structurels tels que les deuxièmes et troisièmes transformations des ressources ou le développement du récréotourisme, mais aussi sur la mise en valeur d'autres potentiels dans le domaine des ressources naturelles telles que l'énergie éolienne, la prospection gazière et pétrolière, l'acériculture et l'exploitation des petits fruits.

À cet égard, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 confirme l'importance accordée par le gouvernement au développement des filières hydroélectrique et éolienne, de même qu'à la diversification des approvisionnements gaziers et à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Le gouvernement a également adopté la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Celle-ci présente des orientations et des objectifs rassembleurs pour mieux habiter nos territoires et d'en vivre.



Pour faire face aux défis qui se posent pour assurer leur développement, les régions ont ciblé des créneaux d'excellence pour lesquels une stratégie de développement et un plan d'action visant l'ensemble de l'économie régionale sont mis en place. La forêt, l'énergie, le tourisme et la faune, comme les ressources minières, agricoles ou halieutiques sont souvent la base de l'économie de ces régions. La mise en valeur des ressources soutenue par la transformation et la commercialisation profite à toutes les régions du Québec.

À ces défis de développement économique, les régions doivent relever celui de maintenir leur population en place. En plus de devoir faire face au vieillissement de la population, phénomène observé ailleurs en Occident, plusieurs régions du Québec sont aux prises avec l'exode des jeunes en quête d'emplois qu'ils ne réussissent pas toujours à trouver dans leur milieu. Cette situation explique en partie le fait que les milieux régionaux et locaux du Québec veulent participer davantage aux choix d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Conscient de cette réalité, le gouvernement a poursuivi la régionalisation de certaines responsabilités liées à la gestion des ressources et du territoire, permettant ainsi aux régions de déterminer leurs priorités de développement en plus d'assumer la responsabilité de gérer certaines activités. Les choix régionaux de développement pourraient ainsi influencer ceux du gouvernement en matière d'affectation. Le gouvernement a également instauré en 2013 un nouveau régime forestier. Ce régime vise à permettre aux régions et aux collectivités d'intervenir directement dans la gestion forestière sur leur territoire ainsi qu'à leur fournir un levier important de création de richesse et de développement. Il propose, entre autres, la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire dans le but, notamment, d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier.

En matière de gestion des ressources minières, des modifications à la Loi sur les mines ont été apportées touchant notamment la transformation des ressources minérales, le dialogue avec les communautés locales, dont la possibilité pour les MRC de délimiter dans leur planification d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière, ainsi que la protection de l'environnement.

Le Québec a donc des choix importants à faire quant à l'utilisation du territoire public. Ces choix s'inscrivent dans un contexte caractérisé notamment par l'accroissement de la protection du



milieu naturel ou de la biodiversité et par l'émergence de nouvelles formes d'utilisation amenant une fréquentation accrue du territoire public. Ils s'inscrivent également dans l'omniprésence de droits et de statuts, dans les préoccupations des nations autochtones au regard de leurs droits et intérêts reconnus ou revendiqués dans un souci de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ainsi que dans la prise en compte des risques de sinistres d'origine naturelle. Ces choix s'inscrivent enfin dans les difficultés et les besoins de développement économique des régions et leur volonté de participer plus activement à un développement durable de leur territoire. Cela montre toute l'ampleur du défi que représente l'harmonisation de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État que l'affectation du territoire public doit ultimement chercher à traduire dans une vision porteuse d'avenir.

2.2 Territoire d'application⁵

2.2.1 Localisation et superficie de la région

La région administrative de Lanaudière se situe dans le sud-ouest du Québec. Délimitée par les régions administratives des Laurentides à l'ouest, de la Mauricie à l'est, séparée par la rivière des Mille Îles et le fleuve Saint-Laurent, sa frontière au sud, côtoie celles de Laval, de Montréal et de la Montérégie. Cette localisation, au centre du Québec habité, lui confère une position stratégique majeure.

La superficie de la région est de 13 512 km², soit 0,8 % du territoire de la province⁶. Elle compte 6 municipalités régionales de comté (D'Autray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie et Montcalm) composées de 59 municipalités, de territoires non organisés (TNO) et d'un territoire autochtone, la réserve indienne de Manawan. Les municipalités de Charlemagne, L'Assomption, Repentigny et Saint-Sulpice (MRC L'Assomption), Terrebonne et Mascouche (MRC Les Moulins) font partie de la couronne nord de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

⁵ L'information contenue dans ce chapitre est extraite en bonne partie du profil de la région de Lanaudière réalisé par le MRNF en 2007. Elle a été bonifiée et mise à jour pour le compte du PATP.

⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2002), *Banque de données de référence du secteur du territoire*. Cette superficie inclut le domaine hydrique.



2.2.2 Tenure publique et privée des terres

Les terres du domaine de l'État couvrent une superficie de 8 940 km², soit 66 % du territoire de la région⁷. Elles se situent principalement sur le plateau laurentien, dans la MRC Matawinie qui administre l'ensemble des TNO.

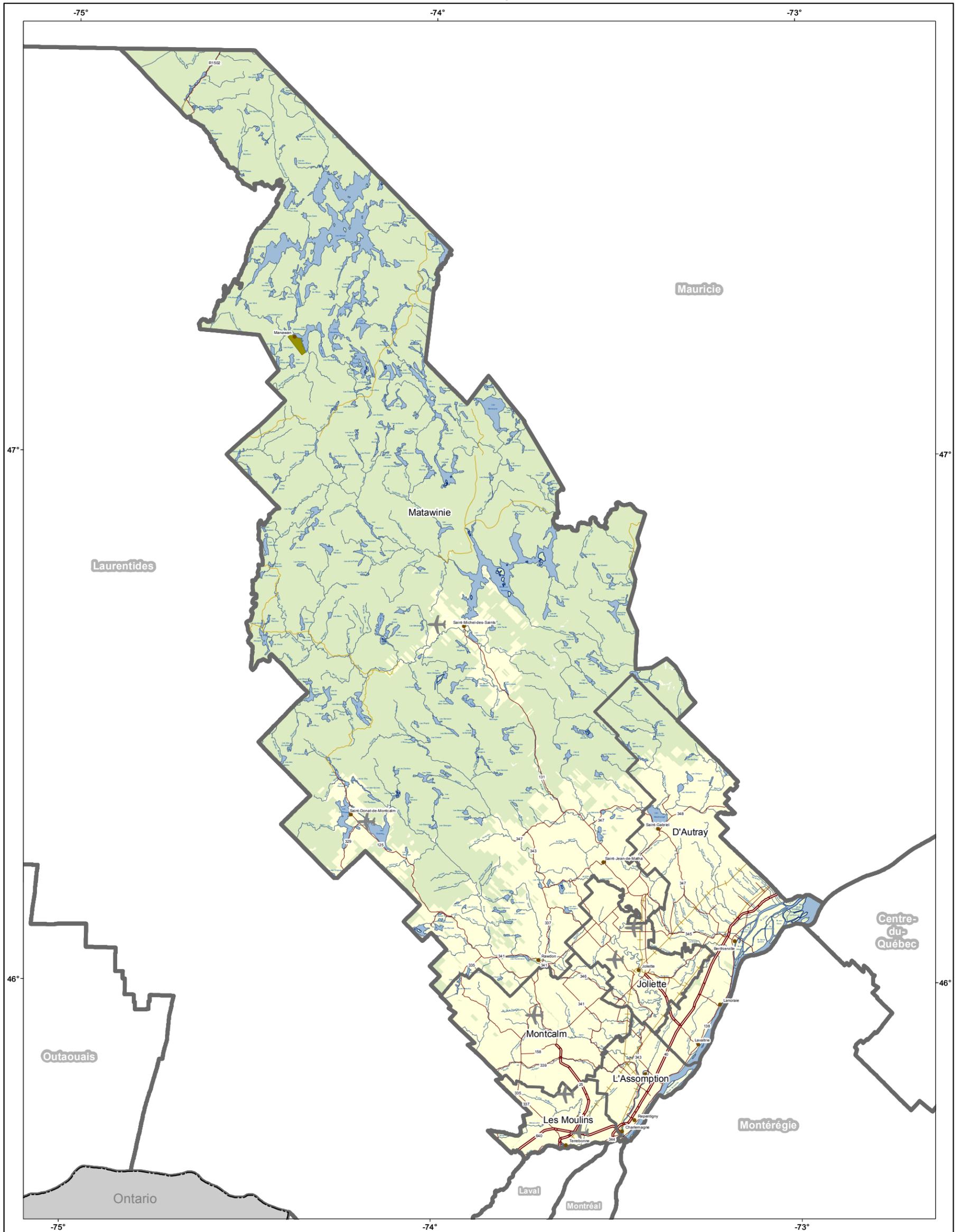
Les terres de tenure privée représentent moins de 34 % du territoire de la région. Ainsi et à l'instar des autres régions du sud du Québec, la partie sud de Lanaudière est presque entièrement de tenure privée (carte 1). Outre quelques lots épars qui se trouvent dans la MRC Montcalm, les autres MRC de la plaine du Saint-Laurent ne comptent pratiquement pas ou peu de terres de tenure publique. La réserve indienne de Manawan⁸ située dans la MRC Matawinie, près du réservoir Kempt, et qui couvre une superficie d'environ 7,7 km² n'est pas incluse dans le territoire d'affectation circonscrit par le PATP.

⁷ Pour les besoins du PATP, les territoires inscrits dans le Registre du domaine de l'État comme étant de tenure publique et mixte ont été considérés comme territoires publics pour les besoins du PATP.

⁸ Une réserve est, selon la Loi sur les Indiens : « une étendue de terrain dont sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise à l'usage et au profit d'une bande ». Ministère de la Justice du Canada [En ligne] [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-5/page-1.html#h-2>] (Consulté le 22 août 2012).

Carte 1 : Territoire d'application

Plan d'affectation du territoire public de Lanaudière



Tenure 1

- Publique
- Privée

Infrastructure de transport

- Aéroport
- Autoroute
- Route
- Chemin
- Chemin de fer

Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Réserve indienne

Frontière

- Interprovinciale

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08



1/800 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA 1M) MRNF 2009
Tenure (BAGQ) MRNF 2011

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Montérégie
et de Laval-Lanaudière-Laurentides

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
4e trimestre 2015

Note : 1. Cette carte illustre le territoire public et privé et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.



2.2.3 Domaines terrestre et hydrique

Les principaux sommets, situés au centre de la région dans le massif du mont Tremblant, donnent naissance à une limite de partage des eaux de ruissellement. Au sud, les eaux s'écoulent vers le fleuve, notamment par la rivière L'Assomption. Au nord de cette limite, l'écoulement des eaux s'effectue principalement d'ouest en est, en empruntant notamment les rivières du Milieu et Matawin pour se diriger vers la rivière Saint-Maurice. Cependant, la partie nord-ouest de la région se situe dans le bassin de la rivière du Lièvre et s'écoule vers la région des Laurentides.

Le réseau hydrographique de Lanaudière compte de nombreux bassins versants, dont les plus importants sont ceux des rivières Saint-Maurice, L'Assomption, Maskinongé et Bayonne qui couvrent plus de 80 % du territoire de la région.

On dénombre plus de 12 000 lacs répartis⁹ sur 2 200 km². La plaine ne comporte pas de lacs de grande superficie à l'intérieur des terres, mais elle est bornée au sud par la rivière des Mille Îles et le fleuve Saint-Laurent. Contrairement à la plaine, le piémont et le plateau comportent de multiples lacs qui ont été le fondement du développement de la villégiature de la région. Ces plans d'eau, dont les pourtours sont largement privatisés dans le piémont et la partie sud du plateau, continuent d'exercer un attrait pour la villégiature et les activités de plein air.

La région compte également 696 barrages, dont 78,3 % servent à des fins récréatives et 83,2 % sont de propriété privée¹⁰. Certains barrages ont été installés pour répondre aux besoins de centrales hydroélectriques ou du flottage du bois. Deux parmi ceux-ci ont donné naissance à des réservoirs de grande étendue sur le territoire public, soit les réservoirs Kempt et Taureau¹¹. Ils mesurent respectivement 175,26 km² et 98,46 km², ce qui les classe parmi les plans d'eau les plus vastes du sud du Québec.

⁹ Société de la faune et des parcs du Québec (2002), *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière, mars 2002.

¹⁰ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Portrait régional de l'eau, Lanaudière* (région administrative 14), section 2.3 [En ligne] [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region14/14-lanaudiere.htm>] (Consulté le 14 avril 2015).

¹¹ La plus grande réserve d'eau de la région, selon le MDDELCC, est le réservoir Taureau, retenu par le barrage Matawin, qui contient 948 millions de mètres cubes d'eau. Le réservoir Kempt, retenu par le barrage de la Manouane-A, contient 407 millions de mètres cubes d'eau.



2.3 Contexte régional de planification

2.3.1 Dimension environnementale

Le territoire de la région de Lanaudière est caractérisé par trois grands ensembles géographiques, soit la plaine et la vallée du Saint-Laurent, le piémont et le plateau laurentien. La position géographique de Lanaudière confère à ce territoire des conditions climatiques parmi les plus favorables au Québec.

La plaine, dans le sud de la région, se démarque par sa topographie plutôt plane et légèrement inclinée vers le fleuve. Ses sols, de bonne qualité, offrent un milieu propice au développement de l'agriculture, d'autant plus que les conditions climatiques sont très favorables à une croissance rapide de la végétation. On y trouve peu de lacs, mais plusieurs rivières. Les cours d'eau qui la traversent, le fleuve et plus particulièrement l'archipel du lac Saint-Pierre, milieu lacustre unique, regorgent d'habitats favorables au maintien d'une faune variée.

Caractérisé par des monts et des vallées dont l'altitude varie de 200 à 300 m, le piémont couvre 11 % de la superficie totale de la région. Il présente un relief légèrement accidenté et ponctué de quelques vallées, dont celles de la rivière Ouareau et de la rivière L'Assomption. Cet espace de transition entre la plaine et le plateau crée un environnement favorable aux chutes et aux cascades et constitue un milieu fort attrayant grâce aux nombreux lacs et attraits naturels.

Le plateau laurentien, qui couvre près des trois quarts de la région, regroupe la vaste majorité des terres du domaine de l'État. L'élément le plus marquant du relief se compose du massif du mont Tremblant qui compte les plus hauts monts de Lanaudière. Les sommets les plus élevés se trouvent dans le secteur de Saint-Donat où culminent des montagnes de près de 850 m d'altitude. Les plus hautes sont la montagne Noire et le mont Le Carcan qui présentent un intérêt pour le développement d'activités récréotouristiques, notamment la montagne Noire pour le ski alpin.

Sur le plan de la géologie, la région de Lanaudière est formée des roches précambriennes du Bouclier canadien, plus précisément des roches de la province géologique de Grenville ainsi que des roches paléozoïques de la Plate-forme du Saint-Laurent.



L'ensemble géographique du piémont et du plateau fait partie de la province géologique de Grenville. Cette province s'étend au Québec en direction nord-est, le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, sur environ 1 500 km et sur une largeur moyenne de 350 km. Elle est réputée pour ses mines de fer, d'ilménite et de niobium, pour ses mines de minéraux industriels (graphite, silice, mica, feldspath) ainsi que ses carrières de pierres industrielles (marbre calcitique) et de pierres architecturales¹².

Quant à l'ensemble géographique de la plaine, il est entièrement inclus dans la province géologique de la Plate-forme du Saint-Laurent dont les principales ressources minérales sont le calcaire et la silice. Enfin, des dépôts glaciaires recouvrent le socle rocheux de chacune des provinces géologiques. Ils constituent une importante source de sable et de gravier.

La forêt se situe principalement sur les terres du domaine de l'État (77 % de la forêt régionale). Du sud au nord, le couvert forestier dominant change graduellement passant de majoritairement feuillus à majoritairement résineux.

La région de Lanaudière compte cinq domaines bioclimatiques¹³. Le domaine de l'érablière à caryer cordiforme et celui de l'érablière à tilleul en couvrent 2 107 km² et se situent dans la plaine, là où les conditions climatiques sont les plus clémentes au Québec. Ces deux derniers domaines sont susceptibles de présenter une flore riche et très diversifiée tant en ce qui concerne les arbres que les arbustes et les plantes herbacées. Certaines espèces y atteignent leur limite de distribution et poussent dans un autre domaine que si des conditions particulières sont réunies. Cependant, l'urbanisation, le déboisement et la mise en valeur à des fins agricoles occupent la majeure partie de ces deux domaines, exerçant ainsi une forte pression sur la végétation naturelle.

Les trois autres domaines concernent particulièrement la forêt publique et couvrent 85 % de la région. Le domaine de l'érablière à bouleau jaune, d'une superficie de 6 320 km², est le plus important dans Lanaudière (46,8 % de la région) et représente 9,6 % de ce domaine au Québec. Moins diversifiée que dans les domaines précédents, la végétation comporte de nombreuses espèces largement répandues. L'érable à sucre et le bouleau jaune en sont les

¹² MRNF (2010), *Rapport sur les activités minières au Québec*, DV 2011-01, 123 p.

¹³ Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre les sites (avec des conditions moyennes en matière de pédologie, de drainage et d'exposition). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère de distinction des domaines. Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2003), *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec* [En ligne] [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/zone-f.pdf>] (Consulté le 9 avril 2015).



principales, mais le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine. D'autres essences y atteignent leur limite de distribution comme le tilleul d'Amérique et l'ostryer de Virginie.

Plus au nord, dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune, la forêt publique se caractérise par une transition de l'érablière vers des peuplements résineux et l'érable y atteint sa limite nordique de distribution. Ce domaine est une transition de la forêt de feuillus vers la forêt boréale. Il se caractérise par l'omniprésence de peuplements composés de bouleau jaune et de sapin. Dans Lanaudière, le domaine de la sapinière à bouleau jaune couvre 4 400 km², soit 32,6 % de la superficie de la région, ce qui représente 4,5 % du domaine correspondant au Québec.

Dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc, la fréquence des peuplements de résineux augmente. Ce domaine représente le début de la forêt boréale. Les peuplements de sapin et d'épinette blanche dominent le paysage, bien que le sous-domaine de l'Ouest comporte davantage de peuplements feuillus ou mixtes avec des essences de lumière (peuplier faux-tremble, bouleau blanc et pin gris). Dans Lanaudière, le domaine de la sapinière à bouleau blanc couvre 686 km², soit 5 % de la superficie de la région, ce qui représente 0,5 % du domaine correspondant au Québec.

On note également plusieurs espèces floristiques menacées ou vulnérables dont l'orme liège, l'arisène dragon, le ginseng à cinq folioles, la carmantine d'Amérique, la lézardelle penchée, le podophylle pelté et l'ail des bois. On trouve ces espèces désignées dans certains boisés et milieux humides.

Lanaudière offre une grande variété d'espèces tant en ce qui concerne la faune que la flore, d'autant plus que la région présente divers types d'habitats (fleuve, lacs, rivières, plaine, piémont, plateau). La majorité des écosystèmes du Québec se trouve dans la région de Lanaudière, mais à une échelle réduite¹⁴. Cette diversité caractérise également les terres du domaine de l'État, créant ainsi un milieu propice à la chasse, à la pêche et à l'observation.

¹⁴ Société de la faune et des parcs du Québec (2002), *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière, mars 2002.



La grande faune se compose du cerf de Virginie, de l'orignal et de l'ours noir. Le cerf de Virginie occupe principalement le sud de Lanaudière, à partir de la plaine jusqu'au centre de la région. Il affectionne particulièrement le piémont, là où il trouve des conditions climatiques clémentes et des plateaux agricoles entourés d'espaces forestiers offrant abri et nourriture.

La densité la plus élevée de cerf se trouve dans la zone 8-Nord¹⁵ qui couvre en bonne partie la plaine du Saint-Laurent. Aucun inventaire ne permet de préciser le nombre de bêtes, mais la densité serait de l'ordre de 3 cerfs/km². Ce niveau de population s'avère beaucoup plus faible que celui que l'on trouve au sud du fleuve. Dans cette partie de Lanaudière, les terres agricoles et les zones urbaines ont considérablement empiété sur l'habitat forestier. Les surfaces boisées résiduelles sous forme d'îlots de plus ou moins grandes superficies sont assidûment fréquentées par cette espèce. La zone 9-Est, au nord de la route 158, supporte la plus grande population de cerfs de la région de Lanaudière. On y dénombre trois aires de confinement qui couvrent près de 100 km². À la suite d'une croissance régulière de la population, de 2001 à 2007, cette tendance s'est inversée brusquement en raison de deux hivers consécutifs difficiles en 2008 et 2009. La densité, qui s'était accrue de 1,2 à 2,2 cerfs/km² d'habitat de 2001 à 2007, s'établit autour de 1,5 cerfs/km² en 2011¹⁶.

Quelques petits groupes de cerf occupent certains secteurs de la zone 15-Est, au nord de Sainte-Émélie-de-l'Énergie qui se trouve à la limite septentrionale de l'aire de distribution de cette espèce. En plus du ravage de Sainte-Émélie qui est reconnu légalement, il existe un autre ravage dans la zone (non reconnu) qui s'étend sur plus de 2,5 km² dans le village de Saint-Michel-des-Saints. Ce dernier semble devoir son existence à de nombreux sites de nourrissage.

L'orignal préfère les forêts plus profondes, principalement situées sur le plateau laurentien. À la suite de l'inventaire aérien de la zone 15 en 2009, la densité de la population hors réserve dans la région de Lanaudière a été évaluée à 1,17 orignal/10 km². La population semble stagner depuis 1996 alors que la densité¹⁷ était estimée à 1,05 orignal/10 km². Toutefois, selon le MFFP, malgré un léger soubresaut en 2009, la population suit une tendance à la baisse

¹⁵ Les zones font références aux zones de chasse et de pêche. Le Québec est divisé en 29 zones où des règles particulières de chasse et de pêche s'appliquent aux différentes espèces (la carte générales des zones peut être consultée au [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/cartes/index.asp>]).

¹⁶ Monique BOULET, communication personnelle (MRNF) et PGC 2010-2017 pour la zone de chasse 9-Est (version préliminaire).

¹⁷ G. LAMONTAGNE, S. LEFORT (2004), *Plan de gestion de l'orignal 2004-2010*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de la faune, Québec, 265 p. (p. 170).



depuis¹⁸. Les secteurs les plus denses (2,1 orignaux/10 km²) se concentrent dans le centre-est et dans le sud-est de la zone 15, notamment dans certaines pourvoiries et zecs. Il est possible que ces secteurs aient bénéficié de l'effet de débordement provenant de la réserve faunique Mastigouche où une densité de 5,2 orignaux/10 km² a été estimée lors de l'inventaire de 2005¹⁹. Dans les zecs Boullé et Collin ainsi qu'en territoire libre, la densité est beaucoup plus faible et s'établit autour de 0,55 orignal/10 km². Lors de l'inventaire de population effectué en 2009, un déclin important du cheptel avait été constaté dans la réserve faunique Rouge-Matawin²⁰. La population avait alors chuté de 3,1, en 1996, à 1,7 orignal/10 km². Depuis 2010, la population semble s'être stabilisée, on constate même un léger accroissement. Dans la zone 9, aucun inventaire de population n'a été effectué depuis 2001. Toutefois, les différents indicateurs permettent de présumer que la population d'orignaux est en décroissance et s'établit en 2015 à une densité de moins de 1 orignal/10 km². Le niveau d'exploitation ne semble pas mis en cause et les raisons précises de cette baisse de l'effectif n'ont pu être déterminées²¹. Les concentrations les plus importantes sont notées dans les secteurs de Saint-Donat, de Chertsey et de Notre-Dame-de-la-Merci. L'extrême est de la zone 9, plus agricole, présente peu de potentiel pour cette espèce.

L'ours noir fréquente sensiblement le même habitat que l'orignal. Dans la zone 15²², on estime la densité à environ 2,6 ours/10 km², tandis que, dans la zone 9²³, le niveau de population serait plutôt de l'ordre de 1,3 ours/10 km². Localement, la densité varie principalement en fonction de la disponibilité de la nourriture. Les années de disette, de nombreux rapports d'ours importuns parviennent aux agents de la Protection de la faune. Quelques pourvoyeurs et guides ont développé des activités d'observation d'ours durant l'été, très populaires auprès des touristes.

Au chapitre de la faune aquatique, « l'habitat aquatique de la plaine du Saint-Laurent est caractérisé par le fleuve et la portion aval de ses tributaires. On y trouve également une série d'îles et d'îlots regroupés en cinq archipels, soit de l'amont vers l'aval, ceux de Repentigny, de

¹⁸ Selon le bilan de mi-plan de l'orignal pour la zone 9, non publié (MFFP-Faune, consulté le 9 avril 2015).

¹⁹ Jean MILLETTE, *Inventaire aérien de l'orignal dans la réserve faunique de Mastigouche à l'hiver 2005*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de l'aménagement de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec, p. 1.

²⁰ Monique BOULET (2010), *Inventaire de l'orignal (Alces alces) de la réserve faunique Rouge-Matawin, à l'hiver 2009 et analyse de la situation*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise Faune-Forêts-Mines-Territoire, directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides, 69 p.

²¹ François GOUDREAU (2011), *Baisse de la population d'orignaux dans la réserve faunique Rouge-Matawin. Examen des données disponibles et diagnostic*, rapport produit pour la Sépaq, 54 p.

²² Michel HÉNAULT (2010), *L'état de population de l'ours noir dans la zone 15 au mi-plan de gestion de l'ours noir 2006-2013*.

²³ Monique BOULET (2010), *L'état de population de l'ours noir dans la zone 9 au mi-plan de gestion de l'ours noir 2006-2013*, MRNF.



Varenes, de Verchères, de Contrecoeur et de Berthier. Les rives du Saint-Laurent ainsi que ses îles offrent de vastes superficies de milieux humides inondés par les crues printanières [...], c'est en grande partie à ce type de milieu que l'on doit la richesse des communautés piscicoles du Saint-Laurent »²⁴. Une soixantaine d'espèces de poissons sont recensées dans les rivières des Mille Îles et des Prairies, une cinquantaine dans le tronçon fluvial et une soixantaine dans le lac Saint-Pierre²⁵. Il s'agit d'un ensemble d'une extrême richesse où les habitats d'eaux vives et d'eaux calmes sont intimement imbriqués de façon à assurer le cycle vital de toutes ces espèces. L'efficacité de cette complémentarité entre le fleuve et ses tributaires repose sur la garantie d'une libre circulation des poissons entre ces milieux. Or, les cours d'eau de la région de Lanaudière sont entravés par des barrages limitant l'accès des poissons du fleuve aux tributaires. Les principales espèces sportives qui s'y trouvent sont : le touladi, la perchaude, les dorés jaune et noir, les achigans à petite et grande bouche, l'alse savoureuse, le grand brochet, la barbotte brune et le maskinongé.

Le nord de la région est constitué de grands plans d'eau, habitats naturels du touladi, du doré jaune et du grand brochet. Le réservoir Kempt et les lacs qui s'y déversent constituent les plus grandes superficies d'eau de la région. L'omble de fontaine est une espèce vedette dans les zecs Collin, Boullé ainsi que dans plusieurs PADE et quelques pourvoiries sans droits exclusifs. Toutefois, l'offre de pêche dans ces territoires est plus variée que dans le sud de la région en raison de la plus grande proportion de plans d'eau de moyenne superficie peuplés de dorés, de brochets et de touladi.

En montagne, les lacs et les rivières sont des habitats à omble de fontaine, alors que, dans les vallées et les grands lacs, le doré, le brochet et le touladi cohabitent dans le bassin de la rivière du Milieu. Les rivières du Milieu et du Poste accueillent une récente population de ouananiches qui s'y reproduit. Le bassin de la Matawin, en amont du réservoir Taureau, est essentiellement un habitat du grand brochet. Quelques grands plans d'eau ont des populations exceptionnelles de touladis et de dorés jaunes (lacs Devenyns, Jérôme). Dans les secteurs montagneux municipalisés, la dégradation de plusieurs plans d'eau par les interventions d'origines humaines

²⁴ Société de la faune et des parcs du Québec (2002), *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*, Direction de l'aménagement de la faune, Repentigny, 117 p. + annexes, p. 43 [En ligne] [<ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/08/1081753.pdf>] (Consulté de nouveau le 22 avril 2015).

²⁵ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (2015), *Banque de données du MFFP des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec* — « Feuille de pêche », données de 1928 à 2015, Direction des opérations régionales de Lanaudière et des Laurentides et Réseau de suivi ichtyologique du fleuve Saint-Laurent (2012).



(déboisement des bassins, artificialisation des rives²⁶, barrages, érosion et marnage²⁷, etc.) et l'introduction d'espèces qui concurrencent les espèces indigènes. Ces conditions ont favorisé un épuisement des espèces de poissons indigènes soumises à une forte exploitation par la pêche sportive. Desensemencements de mise en valeur à l'aide de divers salmonidés (omble de fontaine, truite arc-en-ciel, truite brune, touladi, omble moulac) sont effectués dans ces lacs de manière récurrente afin de soutenir la pêche.

Dans la partie du territoire qui s'étend du Piémont jusqu'à Saint-Michel-des-Saints, il y a quatre lacs de grande importance qui abritent tous du Touladi. Il s'agit du lac des Îles (Entrelacs), des lacs Archambault et Ouareau (Saint-Donat) et du lac Maskinongé (Saint-Gabriel-de-Brandon). Ce dernier plan d'eau abrite une des rares populations lacustres de maskinongé indigène en bon état. De plus, les espèces de la catégorie des poissons épineux (perchaude, crapet-soleil, achigan à petite bouche, barbotte brune) s'adaptent très bien dans les habitats productifs, en voie d'eutrophisation, et tendent à remplacer les salmonidés indigènes.

Parmi les habitats fauniques mentionnés, on compte plusieurs sites fauniques d'intérêt (SFI) définis selon la qualité de leur habitat, de leur fragilité, de leur rareté, de l'unicité ou de la productivité du site. Toute intervention dans ces milieux peut en modifier la composition. Diverses dispositions de la législation québécoise (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Règlement sur les normes d'intervention et Loi sur les espèces menacées et vulnérables) permettent de protéger certains sites, soit en les soustrayant à certaines activités ou en les soumettant à des modalités d'intervention particulières. Toutefois, plusieurs sites ne bénéficient pas d'une telle protection, mais jouent un rôle très important pour la faune à l'échelle régionale ou locale. Dans la région, on trouve plusieurs SFI non protégés légalement, dont des lacs à omble de fontaine allopatric, des lacs à haut rendement piscicole, des lacs à touladi vulnérable, des frayères à ouananiche et à doré, un lac à omble chevalier (classé espèce menacée) et d'importants milieux humides. Ces sites nécessitent une reconnaissance et des modalités de protection particulières.

²⁶ L'artificialisation des rives se caractérise par la création d'un environnement artificiel par le villégiateur en bordure du lac pour reproduire un espace qui ressemble aux emplacements urbanisés (pelouse, absence d'insectes, lutte contre les plantes appelées « mauvaises herbes », etc.). Elle comprend, notamment, des interventions comme le déboisement excessif, l'ajout de sable sur la rive et l'utilisation d'herbicides et de pesticides.

²⁷ Le marnage consiste à accroître ou à diminuer le niveau d'eau du réservoir selon les besoins d'exploitation des centrales hydroélectriques. Il peut ainsi influencer sur les sites de reproduction des poissons et créer des problèmes de concentration et de dilution qui peuvent avoir des répercussions importantes sur le milieu naturel.



La région de Lanaudière, par sa grande étendue en latitude, supporte une grande diversité d'oiseaux : près de 300 espèces. Dans la plaine du Saint-Laurent, on trouve d'importantes concentrations d'oiseaux aquatiques migrateurs ou nicheurs. En montagne, les espèces sont davantage associées aux forêts feuillues et mixtes.

D'importants sites confèrent à Lanaudière une place de choix pour l'avifaune au Québec. La héronnière de la Grande-Île est la plus importante en Amérique du Nord. Elle accueillait, en 2011, 682 nids de grand héron et 621 nids de bihoreau gris²⁸. La halte migratoire de Saint-Barthélemy où, lors du pic de la migration de printemps, on dénombre plus de 10 000 canards pilets et 10 000 bernaches du Canada, est la deuxième halte migratoire d'importance de la vallée du Saint-Laurent pour les canards barboteurs. La fréquentation assidue par plusieurs dizaines de milliers d'oies des neiges vient bonifier la popularité du site pour l'observation des oiseaux. L'Île du Milieu, bien qu'accueillant moins d'oiseaux en migration que Saint-Barthélemy, se distingue par la variété des espèces de canards qu'on peut y observer au printemps. Dans la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie et le complexe tourbeux qui l'entoure, on trouve une faune ailée caractéristique des milieux humides²⁹. Plus de 160 espèces d'oiseaux fréquentent ce secteur, dont trois espèces en situation précaire : le petit blongios, la paruline du Canada et le troglodyte à bec court. Le secteur du lac Saint-Pierre est d'ailleurs désigné Réserve de biosphère par l'UNESCO.

2.3.2 Dimension sociale

La proximité de la métropole exerce une grande influence sur le sud de la région et crée un débordement qui conditionne l'expansion du milieu urbanisé et sa croissance démographique. Lors du dernier recensement en 2011, la région de Lanaudière comptait 476 937 habitants. Au 1^{er} juillet 2013, selon les estimations provisoires de l'ISQ, elle comptait 488 927 personnes, soit 6 % de la population du Québec. Elle se situe au cinquième rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière les Laurentides et devant Chaudière-Appalaches. En 2001, ce poids était de 5,4 %³⁰.

²⁸ V. Boivin et C. Côté (2014), *Inventaire de la héronnière de La Grande Île, archipel du lac Saint-Pierre, 1975 à 2011*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides, 40 p.

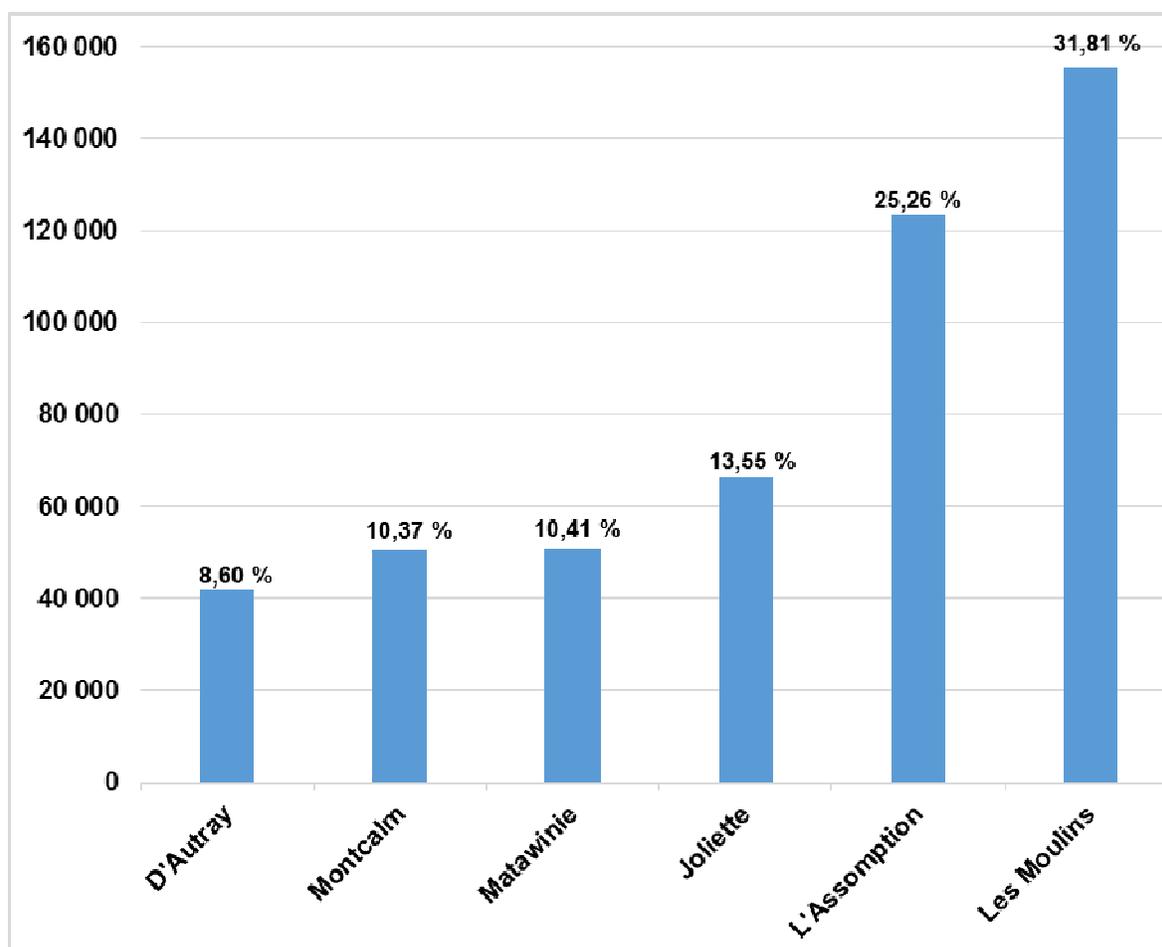
²⁹ Voyelles Environnement (2011), *Plan de conservation et de mise en valeur du complexe tourbeux du delta de Lanoraie*.

³⁰ Institut de la statistique du Québec (2014), Régions. *Bulletin statistique régional, édition 2014*, Lanaudière [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2014/14-Lanaudiere.pdf>] (Consulté le 6 janvier 2015), p. 5.



Les MRC Les Moulins et de L'Assomption regroupent plus de la moitié de la population de la région, alors que celles de Joliette, de Montcalm et de Matawinie se partagent le reste (figure 2). Cette inégale répartition de la population entre les MRC, on la remarque également à l'échelle de l'occupation du territoire. On constate en effet une différence notable entre les MRC (figure 3). La MRC de Matawinie, par exemple, couvre près de 76 % du territoire et compte plus de 10 % de la population comparativement à la MRC Les Moulins qui couvre plus de 2 % du territoire et compte près de 32 % de la population.

Figure 2 : Répartition de la population régionale par MRC en 2013

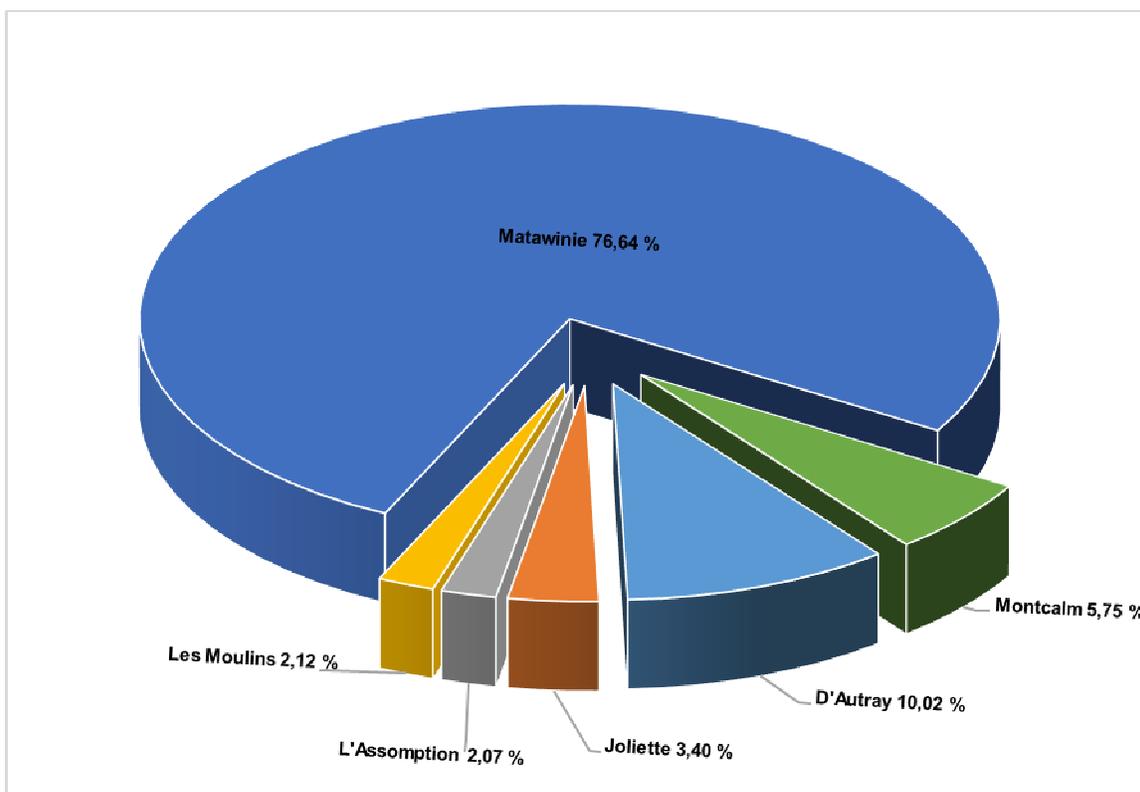


Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ³¹.

³¹ Institut de la statistique du Québec (2014), *Profils statistiques par région et par MRC géographiques, Fiche synthèse régionale, Lanaudière* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/generaux/profils/region_00/region/region_00.htm] (Consulté le 6 janvier 2015).



Figure 3 : Répartition du territoire régional par MRC en 2013³²



Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ³³.

La région a connu une forte croissance démographique au cours des dernières décennies. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 18,9 pour mille personnes (un peu moins de 2 %) durant la période 2006-2011, la région de Lanaudière se situe au premier rang des régions administratives du Québec, suivie par celles des Laurentides et de Laval dont la croissance moyenne a été d'environ de 17,5 pour mille³⁴. Cette tendance a connu un fléchissement en 2013 où le taux d'accroissement annuel moyen était de 12,4 pour mille³⁵.

Cependant, selon l'Institut de la statistique du Québec la population continuera de croître jusqu'en 2036. La région verra sa population « passer de 476 900 habitants en 2011 à 622 700

³² Superficie en terre ferme (2013).

³³ Institut de la statistique du Québec (2014), *Profils statistiques par région et par MRC géographiques, Fiche synthèse régionale, Lanaudière* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/generaux/profils/region_00/region/region_00.htm] (Consulté le 6 janvier 2015).

³⁴ Institut de la statistique du Québec (2014), *Panorama des régions du Québec*, édition 2014, juin 2014 [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf>] (Consulté le 23 octobre 2014).

³⁵ *Ibid.* (p. 17-18).



habitants en 2036, soit une croissance de 31 % en 25 ans. » Le rythme de croissance devrait ralentir au cours des prochaines années, si bien qu'il serait réduit de moitié en 2036³⁶. » Ce sont les MRC Les Moulins (39,31 %), de Montcalm (34,40 %) et de Joliette (29,68 %) qui connaîtront les plus fortes augmentations de leur population de 2011 à 2036 (tableau 2).

Tableau 2 : Perspectives démographiques par MRC 2011-2036

MRC	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2036/2011 %
D'Autray	41 941	42 935	44 695	46 387	47 783	48 974	16,8
Joliette	64 174	68 751	72 886	76 841	80 285	83 220	29,7
L'Assomption	120 983	127 931	135 499	142 886	149 022	153 891	27,2
Les Moulins	150 711	164 673	179 171	192 070	202 149	209 960	39,3
Matawinie	50 210	52 301	54 775	57 182	59 208	60 936	21,4
Montcalm	48 918	53 184	57 159	60 598	63 358	65 745	34,4
Région	476 937	509 775	544 185	575 964	601 805	622 726	30,6

Source : Données ISQ (2014)³⁷

L'accroissement migratoire devrait être la principale source de croissance de la région au cours des prochaines années. La région est fortement tributaire de son solde migratoire interrégional favorable, mais également de sa fécondité un peu plus forte que celle de la majorité des régions. Dans 25 ans, la proportion des moins de 20 ans (22 %) continuerait d'être un peu plus élevée que la moyenne québécoise. La part des 65 ans et plus passerait de 14 % en 2011 à 25 % en 2036 et l'âge moyen augmenterait de 40 à 44,5 ans.

³⁶ Institut de la statistique du Québec (2014), *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061*, édition 2014, 9 septembre 2014, p. 76 [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.html>] (Consulté le 8 janvier 2015).

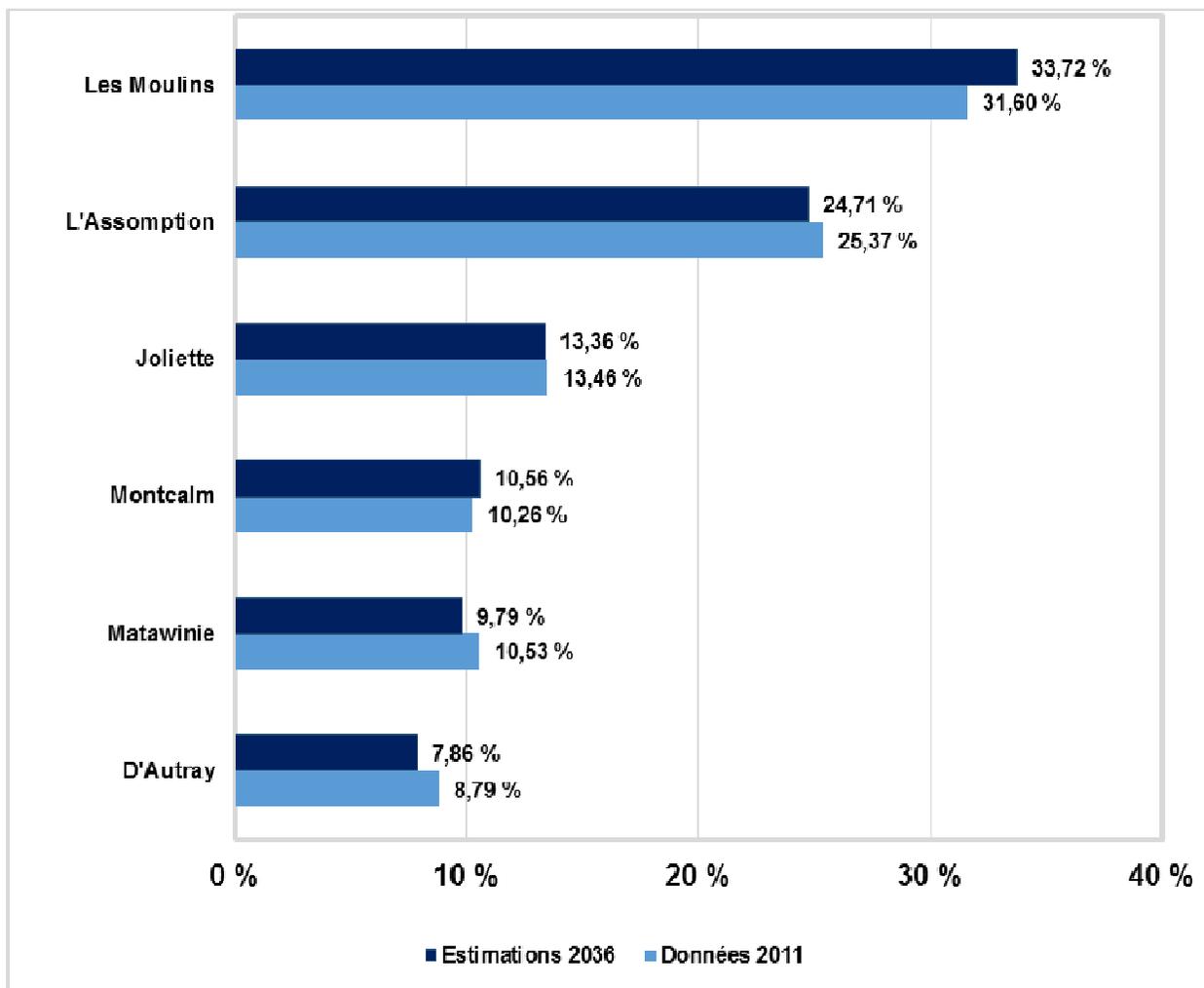
³⁷ Institut de la statistique du Québec (2014), *Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de Lanaudière*, Scénario A², 2011, 2016, 2021, 2026, 2031 et 2036 [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil14/societe/demographie/pers_demo/pers_demo14_mrc.htm] (Consulté le 5 janvier 2015).



Cette propension s'avère importante pour les MRC de la couronne nord de Montréal. Ainsi donc, pour les MRC Les Moulins et de L'Assomption, l'indice de fécondité se maintiendra de 2011 à 2036 respectivement à 1,90 et 1,75 enfants par femme par année, comparativement à 1,70 pour l'ensemble du Québec³⁸.

Quant au poids démographique des MRC de la région à l'horizon 2036, ce sont ainsi les MRC Les Moulins (33,72 %) et de L'Assomption (24,71 %) qui, selon l'ISQ (2014), regrouperont plus de 58 % de la population de la région de Lanaudière (figure 4).

Figure 4 : Poids démographique des MRC 2011-2036



Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ (2014)³⁹.

³⁸ *Idem*.

³⁹ Institut de la statistique du Québec (2014), *Coup d'œil sur les régions et les MRC, Profils comparatifs des MRC 14 — Lanaudière Profils comparatifs des MRC, Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge, le sexe, MRC de Lanaudière, Scénario A2, 2011, 2016, 2021, 2026, 2031 et 2036* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil14/societe/demographie/pers_demo/pers_demo14_mrc.htm] (Consulté le 7 janvier 2015)



La communauté attikamek de Manawan comptait, au 1^{er} avril 2015, 2 723 personnes, dont 2 299 résidents dans leur communauté d'affiliation et 424 non-résidents (personnes qui ne résident pas dans leur communauté d'affiliation)⁴⁰. De 2006 à 2011, la population attikamek de Manawan est passée de 1 845 à 2 070, soit une variation de 12,2 % durant la période⁴¹. Une variation supérieure à celle de la région de Lanaudière qui était de 9,92 % durant la même période. Les Attikameks de Manawan représentaient 0,43 % de la population de Lanaudière en 2011.

La MRC de Matawinie n'échappe pas au phénomène du vieillissement de sa population. En 2013, elle comptait la plus forte proportion en région du groupe d'âge des 65 ans et plus. En effet, les chiffres relatifs à la composition de la population indiquent que ce groupe comptait 22 % de la population de cette MRC en 2013, alors qu'il était de 15 % dans la région. Cette proportion sera de 25 % en 2036 selon l'ISQ⁴². Le nombre de personnes de 65 ans et plus s'est accru et pourrait expliquer, du moins en partie, l'augmentation enregistrée de la population permanente dans la MRC Matawinie. Certes, une part du vieillissement observé provient du vieillissement naturel de la population, mais il semble se conjuguer à un autre phénomène lié cette fois à la conversion des chalets de villégiature en lieux de résidence principale au moment de la préretraite ou de la retraite⁴³.

Plusieurs éléments indiquent que la transformation des milieux de villégiature qu'a connue le cœur des Laurentides, depuis une trentaine d'années, est en cours dans Lanaudière, mais depuis moins longtemps sauf pour le pôle Saint-Donat qui a connu une transformation au même rythme que dans les Laurentides. Celle-ci se produit également dans les zones « Piémont » et « Montagnes Ouest »⁴⁴ et autour du pôle du lac Taureau et des lacs situés en Matawinie ainsi

⁴⁰ Affaires autochtones et Développement du Nord du Canada (2015), *Les Nations. Atikamekw de Manawan* [En ligne] [http://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/profile_manawan-fra.html] (Consulté le 30 avril 2015).

⁴¹ Affaires autochtones et Développement du Nord du Canada (2015), *Caractéristiques de la population*. Les Atikamekw de Manawan [En ligne] [http://pse5-esd5.ainc-inac.gc.ca/fnp/Main/Search/FNPpopulation.aspx?BAND_NUMBER=78&lang=fra] (Consulté le 1^{er} mai 2015).

Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (2014), *Estimation de la population des municipalités de Lanaudière selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013* [En ligne] [<http://www.agencelanaudiere.qc.ca/sylia/Pages/Statistiques.aspx>] (Consulté le 13 janvier 2015).

⁴² ISQ (2014), *Démographie. Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2036, Région 14-Lanaudière*, Édition 2014, 9 septembre 2014 [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2036.html>] (Consulté le 9 mars 2015).

⁴³ Voir dans le même sens : *Le marché du travail dans la MRC de Matawinie*, Emploi-Québec, région de Lanaudière, et Service Canada, région de Lanaudière, 3^e trimestre 2009 [En ligne] [http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Lanaudiere/14_etude_analyse-MRC-matawinie.pdf] (Consulté le 9 mars 2015).

⁴⁴ Ces zones font référence au découpage géographique du territoire de la région de Lanaudière défini dans le Plan de développement touristique de Lanaudière 2013-2018 produit par Tourisme Lanaudière en 2013.



que dans le nord des MRC de Montcalm et D'Autray. L'accroissement de la population dans la partie sud de la Matawinie, l'augmentation du groupe d'âge des 65 ans et plus, la transformation des chalets en résidences permanentes et l'augmentation du nombre de résidences principales sont autant de facteurs qui témoignent de ce phénomène⁴⁵.

Quatre vingt dix sites archéologiques ont été répertoriés dans la région de Lanaudière. Ces témoignages du passé peuvent être apparents à la surface du sol, enfouis dans le sol ou même recouverts par l'eau. Il peut s'agir de structures d'aménagement (vestiges d'habitation, foyers), d'artéfacts (objets fabriqués ou modifiés par l'homme à partir de matériaux comme la pierre, le bois, l'os, le verre, le métal) ou d'écofactes (restes animaux, végétaux ou humains). C'est à partir de la distribution des vestiges, des relations souvent subtiles et fragiles qui les unissent à l'environnement que l'archéologue peut comprendre et interpréter un site. Si ce dernier a été perturbé ou détruit, l'interprétation devient difficile, voire impossible. Chaque site est différent, unique, puisqu'il est le résultat d'un ensemble d'événements particuliers. Ainsi, ce n'est pas à partir d'un seul site, mais de plusieurs sites que l'on peut dégager les éléments déterminants de l'histoire humaine. Les rives du lac Kempt regroupent la plus importante concentration de sites archéologiques connus dans la région de Lanaudière. Les différentes composantes de ces sites témoignent d'une présence amérindienne dans la région de plus de 5 000 ans. La partie sud de la région regroupe quant à elle des sites de la période historique, soit après l'arrivée des premiers Européens.

La Loi sur le patrimoine culturel du Québec assure la protection et la mise en valeur d'une cinquantaine de biens patrimoniaux dans la région de Lanaudière⁴⁶. Trois institutions muséales sont reconnues par le ministère de la Culture et des Communications sur le territoire régional, soit le Musée d'art de Joliette, la Chapelle des Cuthbert et l'ensemble d'immeubles patrimoniaux de l'Île-des-Moulins (Société de développement culturel de terrebonne [SODECT]).

Compte tenu de la proximité de la région de Montréal et du développement du réseau routier sur le territoire de Lanaudière, l'automobile demeure le moyen de transport le plus usuel dans la région. Au sud, de grandes infrastructures (les autoroutes 40, 640 et 25 et la route

⁴⁵ MRNF (2007), *Portrait territorial. Lanaudière*, Direction générale du développement et de la coordination des opérations régionales.

⁴⁶ Ces données indiquent le nombre de sites archéologiques situés aussi bien sur les terres de tenure publique que privée. Pour en savoir davantage sur le patrimoine lanauois, consultez le Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>].



nationale 158) facilitent les déplacements en direction de la métropole et les liens interrégionaux est-ouest. Ces infrastructures constituent des voies de circulation importantes. Quant aux liaisons nord-sud, elles sont assurées par les routes régionales 125 (accès à Saint-Donat) et 131 (accès à Saint-Michel-des-Saints) jusqu'au centre de la région. De là, les routes collectrices 335 et 343 donnent accès aux agglomérations de Saint-Calixte et de Saint-Côme. Plus au nord, l'accessibilité routière au territoire public ne s'effectue que par la route de Manawan et les chemins forestiers. Ces derniers sillonnent l'ensemble du territoire et le domaine de l'État est, par rapport aux circonstances et à d'autres régions du Québec, facile d'accès. En plus de faciliter les déplacements interrégionaux, le réseau routier supérieur de Lanaudière offre une accessibilité à des zones récréatives et de conservation telles que le parc national du Mont-Tremblant, le réseau des parcs régionaux de Matawinie et certains territoires fauniques du centre de la région.

Depuis quelques années, au cœur de Lanaudière, les liaisons entre les régions voisines se sont améliorées. Effectivement, en plus de la route régionale 329 reliant Saint-Donat à Sainte-Agathe-des-Monts, le chemin du Nordet permet, depuis 2003, d'assurer un lien direct entre la région de Lanaudière et le secteur Mont-Tremblant de la région des Laurentides. Une partie importante de son tracé passe sur les terres du domaine de l'État, au sud du parc national du Mont-Tremblant. Cette route est également considérée comme route panoramique. Dans ce contexte, la protection des paysages représente un défi majeur sur le plan touristique (nature authentique), puisque la route se situe dans un secteur où l'industrie forestière est active, mais à un degré moindre que l'industrie minière.

Le MTQ envisage de nombreux investissements dans le réseau lanaudois. Ces investissements viseront les principaux axes routiers de la région (autoroutes 25, 31 et 40 et routes nationales et régionales 125, 131 et 158, 131, 125). Plusieurs structures (ponts et ponceaux) seront également restaurées ou reconstruites.

En matière de transport aérien, la proximité de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal lui assure un positionnement très favorable. Au nombre de quatre, des pistes d'atterrissage de moindre importance (pour des appareils de petites dimensions) assurent l'accessibilité au territoire, tant en région urbanisée (Mascouche, Joliette) qu'à proximité ou sur le territoire public (Saint-Michel-des-Saints, Saint-Donat).



En ce qui concerne la traversée fluviale, le service de traversiers entre Saint-Ignace-de-Loyola et Sorel crée un lien important entre les régions de Lanaudière et de la Montérégie.

2.3.3 Dimension économique

Structure économique et marché du travail

Au cours des dernières années, la région a connu une bonne performance de son économie comme le montre l'évolution du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) qui a crû de façon similaire à celui de la province. En 2012, le produit intérieur brut aux prix de base en dollars courants de Lanaudière affichait une croissance annuelle de 3,2 %⁴⁷ comparé à 3,3 % pour le Québec. Lanaudière se place dans le peloton de tête des cinq régions les plus dynamiques au chapitre de la croissance annuelle du PIB au cours de cette période 2007-2012. Quant au revenu personnel disponible par habitant, il a connu une croissance de 2,1 % : il est passé de 23 757 \$ en 2008 à 25 844 \$ en 2012, légèrement supérieur à celui du Québec dont le taux de croissance était de 1,9 % sur l'ensemble de la période⁴⁸.

L'analyse de l'évolution de la structure sectorielle de l'économie de la région de Lanaudière indique qu'en 2013 près de 74 % des personnes étaient employées dans le secteur tertiaire contre plus de 24 % dans le secteur secondaire et 2 % dans le secteur primaire. Comparativement au Québec, il existe une légère différence sur le plan du secteur tertiaire où ce dernier comptait plus de 79 % des emplois. Alors que la part du secteur primaire (2,1 %) est identique à celle du Québec, celle du secteur de la fabrication demeure légèrement plus élevée dans Lanaudière. Cependant, si le secteur tertiaire domine l'activité économique en région, celui de la construction demeure également important. Il occupait 10,8 % de la part totale des emplois de la région par rapport à 6,4 % pour le Québec⁴⁹ (figure 5). L'essor démographique et les investissements résidentiels soutenus expliquent en partie l'importance du secteur de la construction. Quant au secteur de la fabrication, il est surtout tourné vers la fabrication de produits de consommation (aliments, meubles, etc.) et, dans une moindre mesure, vers la transformation complexe⁵⁰.

⁴⁷ Institut de la statistique du Québec (2013), *Produit intérieur brut régional par industrie au Québec*, édition 2013, septembre 2014, p. 52 [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/pib-regional-2013.pdf>] (Consulté le 12 janvier 2015).

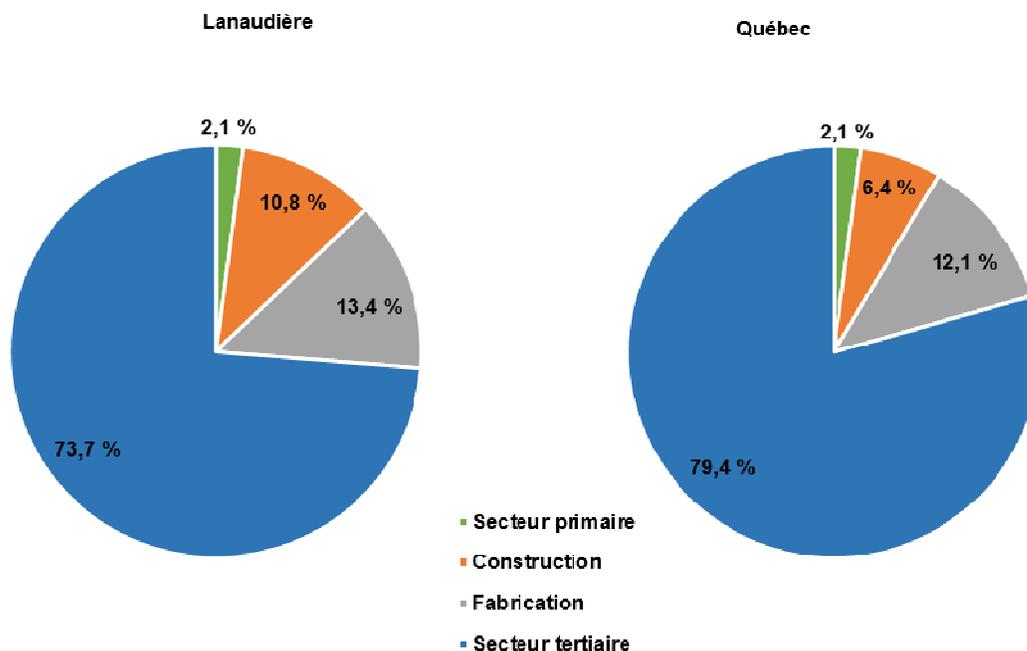
⁴⁸ Institut de la statistique du Québec (2014), *Panorama des régions du Québec*, édition, juin 2014, p. 144

⁴⁹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (2014), *Lanaudière, Portrait régional, Automne 2014* [En ligne] [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/lanaudiere/portrait-regional/>] (Consulté le 22 janvier 2015).

⁵⁰ *Idem*.



Figure 5: Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013



Source : MEIE (2015)⁵¹.

Au cours des dernières années, la région de Lanaudière a connu plusieurs solides hausses de l'emploi. L'année 2013 s'inscrit dans la continuité. Selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, le nombre de personnes occupées de Lanaudière a augmenté de 4 300 en 2013 par rapport à 2012. Cette hausse représente une croissance de 1,8 %. Le nombre de personnes occupées dans la région s'établissait désormais à 244 800. Une analyse plus détaillée des données permet de constater que l'augmentation annuelle de 4 300 personnes occupées survenue en 2013 dans Lanaudière cache en réalité une hausse beaucoup plus forte sur le plan de l'emploi à temps plein. En 2013, la région affiche en effet une croissance de 11 900 personnes occupées (emploi à temps plein), tandis que l'emploi à temps partiel recule de 7 600. Il est à noter que les femmes ont représenté plus des trois quarts des gains observés dans l'emploi à temps plein.

Cette progression de l'emploi s'accompagne d'une croissance encore plus forte de la population active. Cette dernière a crû en effet de 2,2 %, soit un bond de 5 800 personnes dans la

⁵¹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (2015), *Lanaudière, Portrait régional*, hiver 2015 [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Lanaudiere.pdf], (Consulté le 6 mai 2015).



population active de la région de Lanaudière. Pour ce qui est des taux d'activité et d'emploi, ils ont légèrement progressé en 2013, à des niveaux oscillant autour de 66 % et 61 %, respectivement. Ces indicateurs se situent toujours à un niveau légèrement plus élevé que ceux de la moyenne québécoise.

De 2012 à 2013, le taux de chômage de la région est passé de 7,9 % à 8,3 %⁵². Ceci s'explique par une croissance plus élevée de la population active que de l'emploi. À titre de comparaison, le taux de chômage de la RMR de Montréal se situe à 8,0 % en moyenne en 2013.

La région de Lanaudière affiche, avec celle de l'Estrie, la hausse la plus forte de l'emploi à temps plein (en pourcentage). Bref, le bilan annuel 2013 du marché du travail dans Lanaudière est positif, et ce, en fonction de plusieurs indicateurs.

Toutefois, la lecture des taux de chômage par MRC de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada de 2011 montre une répartition différenciée de ces taux selon les territoires concernés. Les MRC Les Moulins et L'Assomption ont les taux de chômage les plus faibles de la région. Les MRC Joliette, D'Auray et Montcalm, elles, se situent sensiblement autour de la moyenne régionale, tandis que la MRC Matawinie ferme la boucle avec un taux de chômage avoisinant les 10 % et des taux d'activité et d'emploi nettement inférieurs à la moyenne régionale⁵³.

L'industrie de la transformation du bois

Le territoire de Lanaudière présente des contraintes opérationnelles à l'exploitation forestière variant de faibles à fortes. En effet, le relief topographique diffère grandement. Par exemple, l'unité de paysage régional Lac Archambault a un relief très accidenté et est formée de hautes collines dont l'amplitude altitudinale atteint 200 m et la pente moyenne, près de 20 %, alors que le sud de la région est une plaine basse dont les seuls éléments du relief sont des talus qui délimitent des niveaux de terrasse⁵⁴.

Compte tenu de la proximité des grands marchés, le milieu forestier a été très sollicité. Ce dernier a subi au moins une coupe sur l'ensemble de son territoire et parfois deux ou même

⁵² Emploi-Québec (2013), *Lanaudière, Bulletin annuel sur le marché du travail*, décembre 2013, volume 2, numéro 7, p. 2.

⁵³ Statistique Canada (2011), *Enquête nationale auprès des ménages*.

⁵⁴ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (1998), *Paysages régionaux du Québec méridional*, Direction de la gestion des stocks forestiers et la Direction des relations publiques, Les Publications du Québec, 215 p.



trois coupes dans le sud. Les peuplements de la région sont donc plutôt jeunes comparativement à ceux de l'ensemble du Québec. Sur le territoire public, les peuplements de 80 ans⁵⁵ et moins occupent 76 % de la superficie des forêts productives, alors que cette proportion est de 60 % dans l'ensemble du Québec⁵⁶. En ce qui a trait aux peuplements de la classe d'âge 120 ans (101 ans et plus), ils représentent 1,8 % de la forêt publique régionale, comparativement à 19 % dans les forêts publiques du Québec⁵⁷. Selon les inventaires forestiers, les peuplements de résineux ont connu, dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest qui correspond plus ou moins au territoire qui s'étend au nord de la rivière Matawin, des baisses notables au profit des peuplements de feuillus depuis les années soixante dix⁵⁸. Les méthodes de coupe autrefois utilisées expliquent en partie cette diminution.

Les essences pionnières, comme les peupliers et les bouleaux, ont occupé les parterres de coupe, ce qui a provoqué une transition des peuplements forestiers résineux vers des peuplements composés davantage de feuillus. Dans le sous-domaine de l'érablière à bouleau jaune de l'Est, qui correspond plus ou moins au territoire couvert par l'unité d'aménagement 062-51, la composition de la forêt a aussi changé de façon notable. En particulier, la proportion en surface des peuplements résineux est passée de 40 % à environ 15 %, alors que la proportion de forêts feuillues est passée de 12 % à près de 31 %. La proportion de forêts mixtes est demeurée stable à 54 %⁵⁹. Dans l'ensemble des peuplements de feuillus de la région, les coupes sélectives effectuées dans le passé ont nui à la qualité du bois maintenant disponible. En effet, en sélectionnant les tiges de meilleure qualité, la forêt s'est dégradée et comporte maintenant une partie de feuillue de qualité inférieure, inutilisable pour le sciage traditionnel.

Deux problématiques majeures touchent l'industrie forestière. Premièrement, l'enfeuillement des forêts en essence de moindre valeur à la suite des coupes ou des perturbations naturelles : chablis, incendies et épidémie d'insectes. Ceci entraîne une rareté de plus en plus manifeste d'essences résineuses. Deuxièmement, une faible proportion de bois de qualité pour des

⁵⁵ Selon la norme de cartographie écoforestière, la classe d'âge de 70 ans s'étend de 61 à 80 ans. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2013), Direction des inventaires forestiers [En ligne] <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/pdf/norme-stratification-2013.pdf> (Consulté le 7 janvier 2015).

⁵⁶ Ministère des Ressources naturelles (2013), Ressources et industries forestières *Portrait statistique*, édition 2013, p. 15

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ MRN (2002), *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999* — Annexe 2 « Évolution du couvert forestier selon les domaines ou sous-domaines bioclimatiques », p. 240.

⁵⁹ M.-É. ROY, V. MCCULLOUGH, F. DOYON et E. MAURI ORTUNO (2010), *La détermination des enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier (UAF) 62-52 et 62-51* (proportions revues en se basant sur le Portrait statistique 2013)



raisons biophysiques (p. ex., l'érable à sucre est à sa limite de distribution nordique) ou des raisons anthropiques (p. ex., écrémages des peuplements forestiers).

Les Attikameks de Manawan contribuent à la mise en valeur des ressources du milieu forestier et à la gestion intégrée des ressources et du territoire. À cette fin, par un soutien financier du gouvernement, le Conseil attikamek de Manawan s'est notamment doté d'un centre des ressources territoriales dont le mandat est de véhiculer les préoccupations et les intérêts des Attikameks au nom du Conseil de bande aux fins des exercices d'harmonisation forestière. La communauté a également fondé la compagnie Services Forestiers Manawan qui procède à des activités de reboisement et de sylviculture en plus d'organiser des activités de formation liées au domaine de la forêt.

L'industrie du tourisme et la villégiature

La région de Lanaudière est renommée à l'échelle internationale pour l'excellente qualité de ses sentiers de motoneige, pour l'accessibilité à de beaux attraits naturels, à des équipements et à des services ainsi que pour sa structure d'accueil et de relais. Elle compte plusieurs sites de villégiature, des établissements d'hébergement commercial ainsi que de multiples sites et infrastructures qui soutiennent la pratique du loisir de plein air⁶⁰.

La région compte quatre parcs régionaux sur les terres du domaine de l'État. On y trouve également la plus grande partie du parc national du Mont-Tremblant, des parties de deux réserves fauniques, une partie d'aire faunique communautaire et un grand nombre de pourvoiries et de zecs ainsi que plusieurs centaines de kilomètres de sentiers récréatifs (randonnée pédestre, ski de fond, motoneige, motoquad, vélo de montagne, traîneaux à chiens, randonnée équestre, raquette, etc.), de parcours canotables, plusieurs sites d'escalade ainsi que de plongée et des sites cavernicoles potentiels.

Le développement touristique de la région se concentre autour de 11 pôles touristiques définis selon les produits ou les familles de produits d'appel (chasse et pêche, espace nature, plage,

⁶⁰ Selon le Conseil québécois du loisir : « La définition du loisir de plein air englobe un large panel d'activités, allant de la randonnée pédestre à la motoneige, en passant par la baignade, l'ornithologie, la cueillette de champignons, et peut même s'élargir à la pêche et à la chasse, soit à des activités aussi diverses que le milieu naturel le permet. Cependant se différencient celles motorisées et non motorisées, celles avec et sans prélèvement sur la nature. Dans le cadre de ce mémoire, le loisir de plein air se définira comme la pratique d'une activité physique, donc non motorisée, dans un environnement naturel et sans prélever quoi que ce soit ». Mémoire présenté par le Conseil québécois du loisir au MRN dans le cadre de la consultation sur la proposition de plan d'affectation du territoire de Lanaudière (p. 5, 6, août 2013).



randonnée, canot/kayak, nautisme, traineau à chien, ski alpin, motoneige, culture et événements, agrotourisme et tourisme gourmand, produits spécifiques, grande nature, sports motorisés sur sentiers, etc.) qui caractérisent la région de Lanaudière et sa diversité selon le Plan du développement touristique de Lanaudière⁶¹. En effet, celui-ci circonscrit six zones géographiques d'expérience, à savoir La Grande Côte, La Plaine, Le Piémont, Les Montagnes ouest, Les Montagnes nord-est et Manwan, qui regroupent chacune des axes touristiques et un ou plusieurs pôles touristiques définis selon le ou les attraits touristiques supérieurs à la moyenne. Les 11 pôles se déclinent comme suit : (i) le Pôle du Lac Taureau au nord-est, (ii) les Pôles Manawan à Manawan, (iii) les Pôles Saint-Donat et Saint-Côme à l'ouest, (iv) les Pôles Saint-Jean-de-Matha et Rawdon dans le Piémont, (v) le Pôle Joliette dans la Plaine et (vi) les Pôles Berthier, L'Assomption et du Vieux-Terrebonne dans la Grande Côte.

Parmi les activités liées à la faune, c'est la pêche qui génère le plus de retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012. En effet, les dépenses effectuées en activités de chasse, de pêche et de piégeage dans la région de Lanaudière ont été de 98,6 millions de dollars, soit plus de 6 % des dépenses totales effectuées pour ces activités au Québec. Les activités de pêche arrivent largement en tête en matière de dépenses effectuées en région (76,7 millions de dollars), comparativement à celles liées à la chasse (20,7 millions de dollars) et au piégeage (1,2 million de dollars)⁶². La région de Lanaudière se situait au septième rang des régions administratives du Québec en 2012 en nombre de jours-pêches réalisés (763), loin derrière Les Laurentides (1592) et l'Outaouais (1320).

La région accapare 4,5 % du nombre de touristes au Québec, ce qui la place au 8^e rang des 22 régions touristiques du Québec⁶³. Le volume de touristes, toutes provenances confondues, s'établissait à 769 000 en 1998. En 2012, il a été de 1 460 000⁶⁴. Les recettes générées par

⁶¹Tourisme Lanaudière (2013), *Plan de développement touristique de Lanaudière 2013-2020* [En ligne] [<http://www.youblisher.com/p/645581-Plan-de-developpement-touristique-de-Lanaudiere-2013-2020/>] (Consulté le 21 avril 2015).

⁶²EcoTec (2014), *L'industrie faunique comme moteur économique régional, Une étude ventillant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*, préparé pour ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 4 juin 2014.

⁶³Statistique Canada (2012), *Enquête sur les voyages internationaux et Enquête sur les voyages des résidents du Canada*, (compilation spéciale du ministère du Tourisme).

⁶⁴Statistique Canada (2012), *Enquête sur les voyages des Canadiens, 1998, Enquête sur les voyages internationaux, 1998 et 2012, et Enquête sur les voyages des résidents du Canada* (compilation spéciale du ministère du Tourisme).



l'ensemble des visiteurs (touristes et excursionnistes, tous marchés confondus) ont aussi augmenté, passant de 269,2 millions de dollars en 2006 à 272,9 millions de dollars en 2012⁶⁵.

La Communauté attikamek de Manawan contribue à l'attraction des touristes en région et au développement récréotouristique. En 2008, le Conseil de bande de Manawan a mis en place Tourisme Manawan qui a pour mission d'offrir aux visiteurs, dans le cadre d'une approche de développement durable et d'authenticité, du tourisme responsable et des expériences culturelles attikameks de qualité⁶⁶.

La qualité des attraits touristiques et leur diversité, conjuguées à la proximité géographique de la métropole, devraient théoriquement constituer un atout pour l'attraction et le maintien des excursionnistes en région. Or, ce n'est pas le cas. Selon Tourisme Lanaudière, « la région profite et souffre à la fois de sa très grande proximité avec la métropole ». Si cette proximité favorise naturellement l'afflux d'excursionnistes et de touristes de courts séjours, elle peut « devenir un frein lorsque la région tente de se positionner comme destination vacances »⁶⁷. Il s'agit là d'un défi auquel Tourisme Lanaudière s'attèle en misant, entre autres, sur les atouts de la région qui, pour les visiteurs, évoquent « nature, paysages, campagne, grands espaces, forêt et air pur »⁶⁸.

Agriculture

Lanaudière est l'une des plus riches régions agricoles du Québec. L'activité agricole se situe principalement dans la plaine compte tenu des conditions climatiques favorables et de la qualité des sols. Le piémont compte une concentration d'entreprises agricoles orientées davantage sur la production animale sans sol (surtout la volaille). Plus au nord, sur le plateau, les sols sont peu propices à l'agriculture. Celle-ci est essentiellement concentrée sur des terres de tenure privée.

En 2010, on dénombrait 1 511 entreprises agricoles dans la région de Lanaudière, soit 5,2 % des entreprises du Québec. L'activité agricole génère des revenus de 660,9 millions de

⁶⁵ Statistique Canada (2012), *Enquête sur les voyages internationaux et Enquête sur les voyages des résidents du Canada, 2006 et 2012* (compilation spéciale du ministère du Tourisme).

⁶⁶ Tourisme Manawan [En ligne] [[http://www.voyageamerindiens.com/ /](http://www.voyageamerindiens.com/)] (Consulté le 12 mars 2015).

⁶⁷ Tourisme Lanaudière (2012), *Plan de développement touristique Lanaudière*, Portrait avril 2012, p. 23.[En ligne] [<http://lanaudiere.ca/docs/sizes/4fe492e6e039a/source/Partie-1-de-4---Portrait-VCfinal2.pdf>].

⁶⁸ *Idem*.



dollars⁶⁹. L'industrie bioalimentaire⁷⁰ régionale représente 22 300 emplois, soit 4,8 % des emplois de la région, alors que celle de la transformation alimentaire, tous secteurs confondus, compte 110 entreprises et 2 700 emplois⁷¹.

La région se distingue des autres régions par sa production avicole (poulet à griller : 20 % de la production québécoise — 2^e rang), production de pommes de terre (croustilles : 36 % des superficies du Québec — 2^e rang), pommes de terre de table (22 % de la production du Québec — 1^{er} rang) et de légumes marché frais (17 % : 2^e rang, légumes de transformation, 15 % de la production du Québec et 2^e rang en importance des régions du Québec)⁷².

En matière d'acériculture, si l'on comptabilise la production sur le territoire public et privé, la région se situait, en 1999, au huitième rang pour son nombre d'entailles, sa production régionale et son nombre de producteurs. En 2014, elle comptait 205 exploitants acéricoles⁷³ et la production de produits de sirop était de 1 018 351,16 kg pour 706 000 entailles. Le rendement est passé de 1,606 kg à l'entaille en 2011 à 1,442 kg en 2014. Enfin, soulignons qu'à l'échelle du Québec la région de Lanaudière représente 1 % du nombre total des entailles (période 2006-2010) et regroupe 2 % des entreprises acéricoles de l'ensemble du territoire agricole du Québec⁷⁴.

Activité minière

L'activité minière porte sur l'extraction et, dans certains cas, sur la transformation de pierres industrielles (chaux et ciment), de matériaux de construction (sable, gravier, pierre concassée), de minéraux industriels (graphite) et de pierres architecturales (granit)⁷⁵. La valeur totale des livraisons minérales s'élevait à 201,8 millions de dollars en 2011, à 168,9 millions de dollars en 2012 et, d'après des données provisoires de l'Institut de la statistique, à 155,6 millions de dollars en 2013⁷⁶. Les livraisons de 2012 représentent 2,1 % des livraisons totales du Québec. Selon d'autres données provisoires, les établissements miniers employaient, en 2013, 386

⁶⁹ MAPAQ (2011), Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles.

⁷⁰ L'industrie bioalimentaire comprend l'agriculture, la transformation, le commerce de gros et de détail et la restauration.

⁷¹ MAPAQ (2013), *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2013*.

⁷² MAPAQ (2013), Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (2010), mise à jour de 2013.

⁷³ MAPAQ (2014), Données compilées par le MAPAQ.

⁷⁴ MAPAQ (2011), *Monographie de l'industrie acéricole au Québec (2^e édition)* [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf] (Consulté le 23 août 2012).

⁷⁵ MRNF (2013), *Rapport sur les activités minières au Québec 2012*, ministère des Ressources naturelles, DV 2013-01, 123 p.

⁷⁶ Institut de la statistique du Québec – Secteur minier [En ligne]

[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_mines/mine_exp_ra.htm] (Consulté en janvier 2015).



personnes, lesquelles ont travaillé 720 868 heures et reçu en salaires 29,9 millions de dollars. En 2012, la masse salariale du secteur minier dans Lanaudière s'élevait à 431,9 millions de dollars, ce qui représentait 2 % de la masse totale du Québec.

La production de chaux et de ciment à Joliette, à partir du calcaire extrait des carrières de la région, est de loin l'activité minière la plus importante. Il faut souligner que la production de chaux et de ciment est effectuée uniquement sur la partie privée du territoire.

Quant aux livraisons minérales en 2012 pour la pierre concassée et ornementale, elles ont atteint 19,7 millions de dollars et celles pour le sable et le gravier, 21,2 millions de dollars. Parmi les minéraux industriels, du graphite est extrait et concentré sur le site du lac des Îles au sud de Mont-Laurier. Le graphite produit sert à la fabrication de réfractaires, de lubrifiants et de batteries. En métallurgie, il sert à l'usinage de pièces d'automobiles et dans les nouvelles technologies. Il s'agit d'un gisement de classe mondiale, exploité à ciel ouvert.

La pierre architecturale est exploitée dans trois carrières situées à Saint-Donat, à Joliette et à Saint-Didace. Elle est transformée localement ou à l'extérieur de la région en panneaux dimensionnés, en tuiles minces et en pierre d'aménagement paysager.

Énergie

Parmi les nombreux barrages érigés dans la région de Lanaudière, deux sont exploités pour la production hydroélectrique. Il s'agit du barrage Matawin, situé sur la rivière Matawin, qui retient les eaux du réservoir Taureau, et du barrage Manouane-A, situé sur la rivière Manouane, qui retient les eaux du réservoir Kempt. Ces deux ouvrages sont gérés et exploités par Hydro-Québec.

Algonquin Power System exploite une centrale hydroélectrique située à Rawdon, sur la rivière Ouareau. Cette centrale est d'une puissance de 2,6 MW. De plus, il existe une autre centrale, privée sise à Lachenaie, dont la puissance installée est de 3,9 MW. Cette centrale produit de l'électricité à partir de la récupération des biogaz produits au site d'enfouissement sanitaire.

Le réseau de lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec dans Lanaudière est de 976 km et compte 23 postes de transport.



Pour répondre à la forte croissance de la demande d'électricité dans les MRC L'Assomption et Les Moulins, Hydro-Québec a terminé la construction et la mise en service en 2014 de deux nouveaux postes de transformation d'électricité. Il s'agit des postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV localisés dans le secteur de Lachenaie à Terrebonne, soit sur des terres privées.

En mai 2012, 11 permis pour la recherche de pétrole et de gaz naturel étaient en vigueur. Ils couvraient 17,13 % de l'ensemble du territoire.

2.3.4 Dimension institutionnelle

Le gouvernement du Québec a annoncé plusieurs politiques et orientations qui se traduisent par des stratégies et des actions concrètes sur le territoire. Celles-ci peuvent avoir une influence sur les choix qui seront faits au chapitre de l'affectation du territoire. Les principales politiques et orientations ainsi que les stratégies qui en découlent sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Afin d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le gouvernement du Québec a adopté une stratégie qui repose sur quatre orientations⁷⁷ :

- ✓ *agir pour mieux habiter nos territoires;*
- ✓ *agir pour vivre de nos territoires;*
- ✓ *agir en synergie;*
- ✓ *relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal.*

Elle propose des principes qui s'ajoutent à ceux du développement durable pour guider les interventions des collectivités et du gouvernement. À cet égard, l'exercice d'élaboration et de révision du plan d'affectation du territoire public s'inscrit notamment dans les principes suivants :

- ✓ *une action gouvernementale modulée, en reconnaissant la spécificité des territoires;*
- ✓ *une complémentarité territoriale, pour des actions cohérentes et structurantes entre territoires voisins;*
- ✓ *une cohérence et une efficacité des planifications et des interventions sur les territoires.*

⁷⁷ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2011), *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, 72 p. et annexes [En ligne] [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/occupation-et-vitalite-des-territoires/strategie/>] (Consulté le 10 février 2012).



Notons également que, par cette stratégie, le gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts de régionalisation et de délégation, en accord avec les instances concernées.

En mai 2010, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé que le gouvernement du Québec se positionnait comme chef de file mondial en matière de protection du territoire, en se fixant comme objectif une protection de 12 % de son territoire d'ici à 2015. Ce nouvel objectif n'est pas applicable par région administrative, mais plutôt par province naturelle. Actuellement, le repérage d'aires protégées potentielles sur le territoire de Lanaudière concerne la province naturelle C. Selon le profil du réseau des aires protégées au Québec (2002-2009), le pourcentage en aires protégées pour la région administrative de Lanaudière est de 9,57 % (cette proportion était de 10,4 % en 2014⁷⁸). Elle se trouve parmi les quatre régions administratives qui présentent les plus hauts pourcentages en aires protégées en 2009⁷⁹.

En juin 2009, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 27, Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., c. C-6.2) qui « définit les règles de gouvernance de l'eau fondée sur une gestion intégrée et concertée à l'échelle des unités hydrographiques désignées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ». La mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant constitue un engagement majeur de la Politique nationale de l'eau adoptée à l'automne 2002 qui vise en premier lieu la réforme de la gouvernance de l'eau. Cette forme de gestion tient compte des enjeux tant locaux que régionaux. Elle a pour fondement une approche écosystémique de la gestion des eaux basée sur les bassins versants. L'acteur principal de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'organisme de bassin versant (OBV) dont le mandat consiste à élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) qui doit établir l'état actuel de la ressource, définir les enjeux et préciser les actions à mener pour préserver ou restaurer les usages liés à l'eau d'un bassin versant. Les OBV sont formés de représentants de tous les acteurs de l'eau d'un bassin versant tels que les municipalités régionales de comté, les municipalités, les usagers, les groupes

⁷⁸ MDELCC (2014), *Les aires protégées par désignation. Région de Lanaudière*. Registre des aires protégées au Québec, mise à jour du 23 octobre 2013 [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/cartes/Carte-Ap-Rg-14-Lanaudiere.pdf] (Consulté le 14 avril 2015).

⁷⁹ MDDEP (2010), *Portrait du réseau des aires protégées au Québec (2002-2009)*, p. 34 [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf] (Consulté le 4 mars 2015).



environnementaux et les citoyens. Des représentants gouvernementaux y siègent, mais sans droit de vote⁸⁰.

La région administrative de Lanaudière est couverte en tout ou en partie par neuf OBV. Deux couvrent en grande partie le territoire lanaudois (Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption [CARA], Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne); quatre, les territoires de Lanaudière, de la Mauricie (Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé, Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche, Bassin Versant Saint-Maurice) et des Laurentides (Conseil des bassins versants des Mille-Îles) et trois couvrent une petite portion du territoire lanaudois (Agence de bassin versant des 7, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre).

Les plans directeurs de l'eau de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA, mars 2006), d'AGIR Maskinongé (septembre 2010)⁸¹, de la rivière Bayonne (février en 2012)⁸², des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (2014), du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre et celui de l'Agence de bassin versant des 7 (2014)⁸³ ont été approuvés par le MDDELCC et leur mise en œuvre est en cours, alors que ceux de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA)⁸⁴ et d'AGIR Maskinongé (deuxième génération)⁸⁵ de la Zone Bayonne (deuxième génération)⁸⁶ et du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), sont en processus d'élaboration et ou de validation.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'est doté d'un plan régional de développement du territoire public (PRDTP), section « Récréotourisme ». Il s'agit d'un outil de planification concerté du territoire public qui détermine avec les partenaires régionaux où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public. Ce plan concerne le secteur de l'hébergement, soit la villégiature

⁸⁰ MDDEP, *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant* [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm>] (Consulté le 9 août 2011).

⁸¹ Agir Maskinongé : Plan directeur de l'eau [En ligne] [<http://www.agirmaskinonge.com/#/pde/cgse>] (Consulté le 22 avril 2015).

⁸² Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne [En ligne] [<http://www.zonebayonne.com/2015/pages/index.php>] (Consulté le 22 avril 2015).

⁸³ Agence de bassin versant des 7 : Plan directeur de l'eau, Mars 2014 [En ligne] [http://abv7.org/administration/content/UserFiles/File/PDE/ABVdes7_PDEfinal.pdf] (Consulté le 23 janvier 2015)

⁸⁴ Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption [En ligne] [

⁸⁵ Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé, *Portrait et diagnostic de la zone de gestion intégrée des ressources en eau de la rivière Maskinongé* [En ligne] [<http://www.agirmaskinonge.com/#/plan-directeur-de-leau/c1071>] (Consulté le 23 janvier 2015).

⁸⁶ Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne [En ligne] [<http://www.zonebayonne.com/2015/pages/index.php>] (Consulté le 22 avril 2015).



privée et l'hébergement commercial haut de gamme, ainsi que les sentiers récréatifs et les activités culturelles et patrimoniales. Il a notamment permis de cibler des secteurs propices au développement du récréotourisme.

Le plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) propose des orientations propres à chacune des trois zones de chasse et de pêche (la plaine du Saint-Laurent, le territoire municipalisé et les terres publiques du centre et du nord du territoire lanadois). Parmi ces orientations, soulignons, entre autres :

- (i) La promotion et la mise en valeur des sites d'intérêt faunique pour l'écotourisme et la création de parcs régionaux ou municipaux en milieu naturel;
- (ii) L'accessibilité à la ressource faunique pour la chasse, la pêche, le piégeage et l'écotourisme;
- (iii) L'harmonisation des activités récréatives et touristiques;
- (iv) L'accessibilité à la ressource, la mise en valeur et le développement intégré des plans d'eau;
- (v) La mise en valeur et l'exploitation des ressources halieutiques sur les territoires structurés; et
- (vi) L'implication du milieu dans l'utilisation optimale de la faune.

En ce qui concerne l'ensemble de la région de Lanaudière, le PDRRF cible deux orientations spécifiques, à savoir : (i) promouvoir la pêche et la chasse sportives; et (ii) favoriser la mise en place de programmes de recherche et d'acquisition de connaissances sur la biodiversité, la gestion des ressources et sur les espèces sportives des territoires fauniques de Lanaudière en favorisant des ententes avec les universités, les collèges et les spécialistes de la région ainsi que les gestionnaires des territoires fauniques⁸⁷. Par ailleurs et relativement à la demande de développement et d'hébergement en milieu naturel, le MERN intervient afin de protéger la ressource et maintenir la qualité des habitats aquatiques. Ainsi, il ne développe pas de villégiature sur les lacs de moins de 20 ha qui constituent des milieux fragiles et vulnérables à la dégradation⁸⁸.

⁸⁷ Société de la faune et des parcs du Québec (2002), *Plan de développement régional associé aux ressources de Lanaudière*, Direction de l'aménagement de la faune, Repentigny, août 2002.

⁸⁸ MRNF (1994), *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, Direction de la gestion du territoire public du MRNF, Québec.



Au chapitre des forêts, plusieurs étapes ont été franchies avant d'arriver à la sanction, le 1^{er} avril 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1) qui a remplacé, depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1)⁸⁹.

La Loi modifie en profondeur le régime forestier. Depuis avril 2013, le MFFP est responsable de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de leur gestion. Dorénavant, c'est le MFFP qui effectue la planification forestière, le suivi et le contrôle des interventions en forêt ainsi que le mesurage des bois. En ce qui concerne l'octroi des droits forestiers, il en demeure le responsable. De plus, depuis le 1^{er} avril 2013, dans le cadre du nouveau régime forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs vend aux enchères une partie des bois des forêts du domaine de l'État.

Afin d'assurer la pérennité des ressources forestières et pour protéger leur diversité, le nouveau régime forestier implante un aménagement durable des forêts, notamment grâce à l'aménagement écosystémique. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier introduit des dispositions au regard de la prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones habitant le territoire forestier, lesquels font partie intégrante de l'aménagement durable des forêts. Elle favorise également une gestion intégrée des ressources et du territoire et permettra l'intégration des valeurs et du savoir des communautés.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle approche intégrée et régionalisée de la gestion des ressources et du territoire mise de l'avant par le Ministère, la Conférence régionale des élus (CRE) de Lanaudière a mis sur pied, de concert avec ce dernier, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de Lanaudière. Un des mandats de la CRRNT est de préparer le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire qui déterminera les choix et les priorités régionales de développement. Le PRDIRT de Lanaudière a fait l'objet d'une consultation publique en mars 2011. Il a, par la suite, été approuvé par la CRE en avril 2011. La CRRNT a également mis en place la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) qui est « chargée de collaborer à la préparation des PAFI dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier; de fixer des objectifs locaux

⁸⁹ MRNF (2010), *Refonte du régime forestier* [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-refonte-regime.jsp>] (Consulté le 5 juillet 2010).



d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages⁹⁰ ».

Sur le plan de la mise en valeur des ressources minérales, en juin 2010, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune délègue la gestion de l'exploitation du sable et du gravier à trois MRC de Lanaudière (D'Autray, Matawinie et Montcalm). D'autre part, avec la modification de la Loi sur les mines, les municipalités régionales de comté de la région pourront délimiter dans leur schéma d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière. Ces territoires incompatibles seront ensuite soustraits de l'activité minière et aucun nouveau titre minier n'y sera délivré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Sur le plan énergétique, le gouvernement du Québec s'est doté d'une stratégie énergétique (2006-2015) qui vise notamment : (i) à renforcer la sécurité de ses approvisionnements en énergie; (ii) à utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique; et (iii) à accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones. Afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie énergétique se déploie dans le cadre d'orientations et de priorités d'action déterminées pour l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, les nouvelles technologies énergétiques et les hydrocarbures⁹¹.

En matière de transport, le MTQ entend s'assurer d'une offre de transport intégrée, pérenne et sécuritaire répondant aux besoins des usagers, actuels et futurs, favorisant les échanges économiques et respectant la capacité de support des écosystèmes. Cette stratégie se déploie dans les trois domaines d'intervention du MTQ, soit la planification des activités de transport, la gestion de réseaux de transport et la gouvernance. Ainsi, au cours des prochaines années, le MTQ élaborera des plans territoriaux de mobilité durable (PTMD) sur l'ensemble du territoire québécois. Les PTMD sont le résultat d'une planification intégrée et multimodale visant à orienter et à gérer les besoins en déplacements des personnes et des marchandises dans un souci d'équité sociale, de protection de l'environnement et d'efficacité économique sur une période de planification de 10 ans. Il s'agit donc d'une nouvelle vision de planification axée sur la mobilité durable.

⁹⁰ MRN, *Le nouveau régime forestier. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier — une gouvernance renouvelée*.

⁹¹ MRNF, *L'énergie pour construire le Québec de demain* [En ligne]

[www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015-sommaire.pdf] (Consulté le 9 novembre 2011).



Sur le plan du développement touristique, le ministère du Tourisme a adopté le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020⁹². Ce plan comporte un objectif 10 qui prévoit le développement de l'offre touristique des régions par des stratégies concertées pour les produits à fort potentiel, à savoir le tourisme hivernal, le tourisme de nature et d'aventure et le tourisme culturel et évènementiel. La stratégie de tourisme de nature et d'aventure est attendue pour 2016. Elle s'inscrit dans la voie du plan « Écotourisme et tourisme de nature au Québec, orientations et plan d'action 2003-2008 »⁹³. Dans ce contexte, la région de Lanaudière possède un patrimoine naturel et culturel d'importance⁹⁴ (espaces naturels en abondance dont de vastes forêts et lacs, des paysages attrayants, des réserves fauniques, des parcs régionaux, des pourvoiries, des zecs et plusieurs éléments culturels et patrimoniaux intéressants) qui viendrait soutenir le développement et la promotion de l'écotourisme et du tourisme en région.

La stratégie gouvernementale de développement économique « l'Avantage québécois » désigne le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) et les créneaux d'excellence comme un moyen privilégié d'assurer le développement de régions dynamiques, innovantes et compétitives à l'échelle mondiale. Il s'agit de construire un système productif régional compétitif sur les plans nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par la détermination et le développement de créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque. La région de Lanaudière a choisi ainsi de se démarquer dans deux secteurs particuliers : l'ameublement et la métallurgie. Deux créneaux d'excellence ont alors été définis et des ententes de mise en œuvre ont été signées par le gouvernement du Québec, le comité régional ACCORD et les comités de créneau. Il s'agit des créneaux d'excellence « Design d'ameublement Lanaudière-Mauricie » et « Structures complexes et composantes métalliques ».

Le Conseil de la nation atikamekw qui représente l'ensemble des Atikameks, dont les membres de la communauté de Manawan, est engagé dans un processus de revendication territoriale globale avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. En effet, une portion du nord de la région de Lanaudière fait l'objet des revendications de la nation atikamek. Le cas échéant, les résultats des négociations territoriales globales en cours seront pris en compte

⁹² Ministère du Tourisme (2012), *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020. Un itinéraire vers la croissance*, mai 2012 [En ligne] [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-dev-tour-2012-2020.pdf>].

⁹³ Ministère du Tourisme, *Écotourisme et tourisme de nature au Québec. Orientations et plan d'action 2003-2008* [En ligne] [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/etudes/eco.html>] (Consulté le 6 juin 2011).

⁹⁴ MRNF (2004), *Plan régional de développement du territoire public*, Lanaudière.



dans le plan d'affectation du territoire public de la région. Le CNA offre aussi des programmes et des services à ses membres dans les domaines suivants : services sociaux, éducation, langue et culture, services techniques, gestion et développement économique.

Une entente-cadre a été signée en 2003 entre le gouvernement du Québec et la communauté attikamek de Manawan, laquelle prévoit la négociation d'ententes sectorielles sur différents sujets tels que le transport, la réfection de la route d'accès à la communauté, la mise en place de mécanismes favorisant la conciliation des activités d'aménagement forestier avec la pratique des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette effectuées à des fins alimentaires, rituelles et sociales, le développement de possibilités de développement économique et d'autres sujets.

2.4 Utilisation existante du territoire public

Les utilisations existantes du territoire public de la région de Lanaudière⁹⁵ se caractérisent, d'une part, par une multiplicité des usages et, d'autre part, par la volonté gouvernementale de préserver certaines parties de ce territoire afin d'atteindre les objectifs de conservation des espèces et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions. Les utilisations du territoire sont indiquées dans la carte des « Droits, statuts et activités usuelles » qui illustre les différents usages qui, parfois, cohabitent dans un même espace.

Agriculture

En 2014, on comptait, sur les terres du domaine de l'État, 36⁹⁶ permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles qui couvrent une superficie de 745 ha, ce qui représente environ 3 % des permis accordés à cette fin dans la forêt publique au Québec⁹⁷.

Énergie

Le territoire public comporte deux ouvrages de régulation importants, soit les barrages Matawin et Manouane-A. Ces ouvrages sont gérés par Hydro-Québec. Ceux-ci permettent de constituer les réservoirs Taureau et Kempt. Ces réserves d'eau sont principalement utilisées en hiver alors

⁹⁵ Les droits, statuts et activités usuelles de cette section du PATP proviennent d'un inventaire des données de 2012, sauf lorsque précisé.

⁹⁶ Il s'agit du nombre de permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles accordés par le MFFP. Chacun de ces permis peut regrouper une ou plusieurs parcelles du territoire public utilisées à cette fin.

⁹⁷ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2014), Données compilées par la direction générale régionale 06-13 Montréal.



que les besoins en énergie de la province sont les plus importants. Elles permettent également d'alimenter plusieurs centrales hydroélectriques situées sur la rivière Saint-Maurice⁹⁸ et d'assurer une production moyenne de 63 et 93 MW, respectivement, par hiver. De plus, ces installations sont essentielles au laminage de la crue printanière et au contrôle des inondations.

Les 11 permis pour la recherche de pétrole et de gaz naturel qui étaient en vigueur en mai 2012 et qui couvraient 17,13 % de l'ensemble du territoire de la région représentent 1,37 % de la superficie du territoire public.

Faune

Plus de 35 % du territoire public de la région de Lanaudière est composé de territoires fauniques structurés à but non lucratif (réserves fauniques Rouge-Matawin et Mastigouche et quatre zecs de chasse et de pêche) où le public peut exercer des activités de prélèvement de la faune ainsi que des activités récréatives sans prélèvement. À ces territoires, on peut ajouter 19 pourvoies disposant de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage exploitées à des fins commerciales. Ces territoires fauniques structurés offrent également diverses formes d'hébergement à leur clientèle, variant du camping rustique à l'auberge en forêt.

Le parc national du Mont-Tremblant, qui chevauche les régions de Lanaudière et des Laurentides, est un pôle de récréation majeur dans lequel seules les activités de plein air et de pêche sont permises. Dans les réserves fauniques Rouge-Matawin et Mastigouche, dont le territoire est partagé avec les régions voisines des Laurentides et de la Mauricie, l'hébergement est offert ainsi que les activités de pêche et de chasse. Ces activités récréatives de chasse et de pêche sont également pratiquées dans les quatre zecs que compte la région de Lanaudière. Le piégeage est l'exclusivité des détenteurs de baux. On compte, au total, 69 baux de piégeage d'une superficie moyenne de 49 km² qui se trouvent en partie ou totalement sur le territoire de Lanaudière.

⁹⁸ Centrales localisées en aval du réservoir Kempt : Chute-Allard, Rapides-des-Cœurs, Rapide-Blanc, Trenche, Beaumont, La Tuque, Rocher-de-Grand-Mère et Grand-Mère, Shawinigan 2 et 3, La Gabelle.
Centrales localisées en aval du réservoir Taureau : Rocher-de-Grand-Mère et Grand-Mère, Shawinigan 2 et 3, La Gabelle.



Au nord de Lanaudière, la réserve à castor de l'Abitibi, Division Manouane (3 725,7 km²) a été créée en 1943 afin de permettre aux populations de castor de se reconstituer⁹⁹. Seuls les autochtones peuvent y pratiquer le piégeage.

Dans Lanaudière, les 22 pourvoiries localisées totalement ou en partie dans la région détiennent des droits exclusifs de chasse et de pêche sur 987 km². Parmi celles-ci, 14 situées dans le sud de la région détiennent également des droits exclusifs de piégeage. On compte, en plus, huit permis de pourvoiries sans droits exclusifs qui offrent de l'hébergement et des services liés à la chasse et le pêche.

Des droits exclusifs de pêche ont été octroyés au Grand lac au Saumon localisé dans l'est de la région et au lac Weasel. Il s'agit d'un mode de gestion sous le vocable de « petit lac aménagé » (PLA) qui concerne un lac de moins de 20 ha.

Forêt¹⁰⁰

Le territoire public de la région de Lanaudière compte sept unités d'aménagement (UA), dont deux (062-51 et 062-52) sont situées à l'intérieur des limites administratives de la région de Lanaudière. Les cinq autres UA se trouvent en partie dans Lanaudière et en partie dans les régions de la Mauricie (041-51, 043-51, 043-52) et des Laurentides (061-52, 064-51). Les deux UA (062-51 et 062-52) et le territoire forestier résiduel de Manawan couvrent une superficie totale de 724 803 ha, ce qui correspond à 68 % des UA de Lanaudière.

La région administrative de Lanaudière recoupe trois régions d'application de garanties d'approvisionnement (GA), à savoir celle de Lanaudière, des Laurentides et de la Mauricie. Celle de Lanaudière correspond aux UA 062-51 et 06-52. Elle compte 11 GA et 9 usines de transformation des bois^{101,102}.

⁹⁹ Ressources naturelles et Faune (2005), *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*, Direction des territoires fauniques et de la réglementation, juin 2005, p. 25. Données confirmées par le MFFP en mars 2015.

¹⁰⁰ Le thème « forêt » inclut également les activités d'aménagement forestier réalisées en vertu des ententes de délégation de gestion foncière et forestière. Ces ententes portent sur des lots publics intramunicipaux qui totalisent 183 km².

¹⁰¹ MFFP (2014), *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État*, Direction de la gestion des stocks ligneux, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [En ligne] [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/repertoire-2014-09.pdf>] (Consulté le 7 janvier 2015).

¹⁰² MFFP (2015), *Répertoire des usines de transformation primaire du bois* édition de janvier 2015, Région de Lanaudière (14) [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/region14.pdf>] (Consulté le 16 janvier 2015).



Pour la période 2013-2018, la possibilité forestière¹⁰³ pour les deux UA (062-51 et 062-52) est de 613 100 m³/an, dont 275 300 m³/an pour l'UA 062-51 et 337 800 m³/an pour l'UA 062-52. Ceci représente environ 2 % de la possibilité forestière du Québec. Lorsqu'on compare la possibilité forestière de ces deux UA pour la période 2000-2008 à celle de 2008-2013, on constate une diminution de la possibilité forestière d'environ 16 %. Les pertes de superficies productives et la prise en compte du rendement réel des plantations et des coupes partielles réalisées dans les dernières décennies ont eu une influence sur le calcul de la possibilité forestière. Il y a eu une modification provisoire de la possibilité en 2013 qui a réduit la possibilité de 5 % puis, finalement, une réduction de 1 % pour la période 2013-2018. Toutefois, pour obtenir un meilleur état des fluctuations, il faut regarder les possibilités forestières sur au moins 15 ans et ventiler par groupement d'essences. Par exemple, la possibilité en résineux (SEPM) est passée de 345 000 m³ pour la période 2000-2008 à 235 000 m³ pour la période 2013-2018, soit une réduction de 32 % en 15 ans pour ce groupement d'essences¹⁰⁴.

Le territoire forestier résiduel de Manawan a une superficie totale de 19 043 ha, dont 90 %, soit 17 113 ha, se trouvent dans la région administrative de Lanaudière. La possibilité forestière est de 19 700 m³/an pour l'ensemble de ce territoire pour la période 2008-2013. Elle a été prolongée par le Forestier en chef jusqu'au 31 mars 2015. Les travaux d'aménagement forestier sont planifiés par la communauté attikamek de Manawan.

La grande diversité des essences composant les forêts de la région permet l'approvisionnement de différentes industries de transformation du bois. En effet, la matière ligneuse récoltée dans la région de Lanaudière contribue à l'approvisionnement de 11 usines¹⁰⁵ qui se spécialisent dans différents produits comme le bois de sciage, le bois de déroulage, les pâtes et papiers, les bardeaux de cèdre et les poteaux. Quatre de ces usines bénéficiaires de ces garanties d'approvisionnement¹⁰⁶ sont localisées dans Lanaudière. On compte également trois entreprises bénéficiaires d'ententes d'attribution de biomasse forestière.

¹⁰³ Possibilité forestière = volume maximum de bois que l'on peut prélever annuellement, dans une aire donnée, sans en réduire la capacité de production. En l'absence de précisions, il s'agit de la possibilité forestière, toutes espèces, confondues, d'arbres.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ MFFP (2014), *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État*, Direction de la gestion des stocks ligneux, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/repertoire-2014-09.pdf>] (Consulté le 16 décembre 2014).

¹⁰⁶ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) ont été remplacés par des garanties d'approvisionnement (GA).



L'aménagement forestier et les activités de soutien à la foresterie employaient 126 personnes en 2013¹⁰⁷. En 2012, l'industrie des produits en bois, du papier, des meubles et des produits connexes employait 1 982 personnes dans la région. Quant aux revenus générés, ils étaient de 394 millions de dollars¹⁰⁸.

Hébergement et plein air

Le réseau hydrographique de la région se caractérise par de nombreux lacs et rivières, un réseau de plages publiques et de grands plans d'eau. Il favorise la pratique d'activités de plein air. On y trouve de nombreux sites de villégiature privée, plusieurs établissements d'hébergement commercial ainsi que de multiples sites et infrastructures qui soutiennent la pratique du loisir de plein air.

Sur les terres du domaine de l'État, en juin 2010¹⁰⁹, on comptait 1 206 baux de villégiature privée, la majorité de ses baux concernent des emplacements de villégiature localisés principalement dans la MRC Matawinie qui est de loin l'entité territoriale la plus importante sur le plan récréotouristique de la région. On y dénombre également 38 terrains de camping aménagés et rustiques.

Quant à l'hébergement commercial, plusieurs établissements sont actifs en région sur le territoire public ou dans sa périphérie. Les pourvoies et les réserves fauniques disposent d'une importante structure d'hébergement qui contribue à l'accueil et à l'encadrement des chasseurs, des pêcheurs et des amateurs de plein air.

La région de Lanaudière compte un important réseau de zecs et de pourvoies qui sont parmi les plus achalandées du Québec pour les activités de chasse et de pêche. Cette pression est encore plus importante dans les deux zecs du secteur sud, soit les zecs Lavigne et des Nymphes, qui se situent à moins de deux heures de route de Montréal. En 2011 les pourvoies de la région ont enregistré 129 000 jours-activités¹¹⁰, ce qui classe la région de Lanaudière au quatrième rang pour le nombre de jours-activités au Québec. La pêche sportive est de loin

¹⁰⁷ MFFP (2015), Données calculées à partir du registre forestier et du REEH de Statistique Canada.

¹⁰⁸ Institut de la statistique du Québec (2012), *Statistiques principales du secteur de la fabrication, pour l'activité manufacturière, par région administrative et sous-secteur du SCIAN*, Québec [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_manfnc/profil_secteur/ra_2010r_scian3_actman-sas.htm] (Consulté le 21 janvier 2015).

¹⁰⁹ Il s'agit de la date du transfert par le MRNF de la gestion des baux de villégiature à la MRC Matawinie.

¹¹⁰ Daigle / Saire (2013), *Étude sur la performance économique des pourvoies du Québec-année 2011*, rapport final, mai 2013 [En ligne] [http://www.pourvoies.com/wp-content/uploads/2013/10/Evolution-economique_Performance-economique_2011.pdf] (Consulté le 3 juin 2015).



l'activité la plus populaire suivie par la motoneige et la motoquad. La chasse ainsi que les autres activités touristiques contribuent pour le reste de la fréquentation des pourvoies de la région.

En ce qui a trait aux sports motorisés, outre le réseau structuré de sentiers de VHR, la région de Lanaudière est depuis plusieurs années l'une des régions les plus convoitées pour la pratique de la motoneige. Elle possède un réseau bien structuré composé de sentiers trans-Québec, de sentiers régionaux et de sentiers locaux. On dénombre environ 848 km de sentiers de motoneige et 423 km de sentiers de motoquad qui sillonnent le territoire public de la région.

La région compte également 15 réseaux de sentiers pédestres (558,58 km) qui traversent plusieurs bases de plein air et réserves fauniques ainsi que le parc national du Mont-Tremblant. Le Sentier national passe par Lanaudière et permet de relier les régions des Laurentides et de la Mauricie. Quant aux sentiers de ski de fond, ils comptent plus de 349,21 km. Les autres types de sentiers qui soutiennent des activités récréatives non motorisées (randonnée en traîneau à chiens, randonnée équestre, pistes cyclables et raquette) totalisent 453 km¹¹¹.

Industrie et services

Ce thème regroupe tout élément d'utilité publique ou industrielle et répertorie les projets d'intérêt régional ayant une incidence sur l'utilisation du territoire public.

On dénombre trois sites d'enfouissement sanitaire, cinq prises d'eau et sept tours et équipements de télécommunications dispersés sur le territoire public. On trouve également un camp de travailleurs forestiers.

Mines

En date du 14 mai 2012, 391 sites de sable et de gravier étaient recensés dans la région (tous territoires confondus, privés et publics) alors que 33 baux non exclusifs étaient octroyés sur le territoire public pour l'exploitation de ces substances. Les seuls autres droits d'exploitation dans la région le sont aussi sur le territoire public. Il s'agit de deux concessions minières exploitées pour la silice.

¹¹¹ Les données relatives aux différents sentiers sont calculées à partir des droits octroyés sur les terres de tenure publique. Les superficies qui touchent les terres de tenure privée ne sont pas comptabilisées.



À la même date, parmi les 402 claims octroyés dans l'ensemble de la région (tous territoires confondus, privés et publics), 400 étaient en vigueur sur le territoire public et occupaient 1,67 % de la superficie totale de la région.

Protection et contraintes

Le thème « Protection ou Contraintes » regroupe les aires protégées inscrites au Registre des aires protégées et qui sont reconnues en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou en vertu d'autres lois. Les aires qui ne sont pas inscrites au Registre, mais bénéficiant d'une protection en vertu d'autres lois ou règlements, sont aussi regroupées sous ce thème.

Les aires protégées situées sur les terres du domaine de l'État et inscrites au Registre des aires protégées en date du mois de mai 2012 représentent une superficie d'environ 1 304,15 km², soit 14,59 % du territoire public de Lanaudière¹¹². Selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ces aires se répartissent comme suit :

- La catégorie Ia (aire protégée, administrée principalement aux fins d'études scientifiques) regroupe la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, partie nord de l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles et une partie de celui du Marécage-de-l'Île-Bouchard. Elle couvre 5,71 km².
- La catégorie II (aire protégée pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation) inclut la plus grande partie du parc national du Mont-Tremblant qui, avec plus de 808,89 km², constitue la plus grande étendue des aires protégées de la région.
- La catégorie III (aire protégée administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques) regroupe trois parties de réserves de biodiversités projetées (lac Némiscaching, Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, Station-de-Biologie-des-Laurentides), une réserve aquatique projetée (Vallée-de-la-Haute-Rouge) et trois écosystèmes forestiers exceptionnels (forêts anciennes). Elle couvre 334,14 km².

¹¹² La superficie des habitats qui se trouvent dans une même zone de protection (p. ex., 2 héronnières dans le parc national du Mont-Tremblant, 3 refuges biologiques dans la réserve de biodiversité du Némiscachingue, etc.) ne sont pas comptabilisés de nouveau. La superficie prise en considération est celle de la zone circonscrite et dans laquelle ces habitats se trouvent.



- La catégorie IV (aire protégée administrée principalement aux fins de conservation avec intervention en ce qui concerne la gestion) regroupe les quatre parties d'aires de confinement du cerf de Virginie et un refuge faunique. Elle couvre 16,71 km².
- La catégorie VI (aire protégée administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels) compte 37 habitats fauniques (7 héronnières, 19 habitats du rat musqué, 11 aires de concentration d'oiseaux aquatiques et 17 refuges biologiques¹¹³). Elle couvre 138,70 km².

Le tableau 3 présente la répartition des ces aires protégées selon les catégories définies par l'UICN.

¹¹³ Il s'agit du nombre de refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées en date du mois de mai 2012. Les refuges biologiques qui ne sont pas inscrits au Registre des aires protégées à cette date n'ont pas fait l'objet de zones spécifiques d'affectation et n'ont pas été comptabilisés.



Tableau 3 : Aires protégées sur le territoire public de la région de Lanaudière selon les catégories de l'UICN

Catégories de l'UICN	Aires protégées	Nombre	Sup. ¹¹⁴ (km ²)
Ia- Aire protégée, administrée principalement aux fins d'études scientifiques	Réserve écologique	1	4,18
	Habitat d'une espèce floristique menacée	3	1,53
II- Aire protégée, administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation	Parc national du Québec	1	808,89
III- Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.	Réserve de biodiversité projetée	3	294,12
	Réserve aquatique projetée	1	32,85
	Écosystèmes forestiers exceptionnels	3	7,17
IV- Aire protégée, administrée principalement aux fins de conservation, avec intervention en ce qui concerne la gestion.	Aire de confinement du cerf de Virginie	4	15,38
	Refuge faunique	1	1,33
VI- Aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.	Héronnière	7	5,44 ¹¹⁵
	Habitat du rat musqué	19	16,61
	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	11	100,16 ¹¹⁶
	Refuge biologique	17	16,49 ¹¹⁷
TOTAL		71	1304,15

¹¹⁴ Lorsqu'une aire protégée chevauche deux régions ou se trouve en partie sur des terres de tenure privée, la superficie indiquée ne concerne que les terres de tenure publique et mixte situées dans la région administrative de Lanaudière.

¹¹⁵ Cette superficie n'inclut pas celle des 2 héronnières qui se trouvent dans la zone 14-07 (Parc national du Mont-Tremblant).

¹¹⁶ Cette superficie n'inclut pas l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques qui se trouve dans les zones 14-17 (Refuge faunique et habitat floristique de la Garde-Île) et 14-19 (Habitats floristiques).

¹¹⁷ Cette superficie n'inclut pas celle des 3 refuges biologiques qui se trouvent dans la zone 14-13-01 (Partie de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue).



Parmi les autres sites qui ne sont pas inscrits au Registre des aires protégées en date du mois de mai 2012, on compte 15 refuges biologiques et 7 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels qui couvrent respectivement 3,48 km² et 2,83 km². Ces sites pourraient faire l'objet de protection en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

En août 2011, l'exploration minière était permise sous condition ou interdite de façon permanente ou temporaire sur 1 957 km² de territoire public, soit sur 14,48 % de la superficie totale de la région. Par contre, une protection légale était appliquée autant en territoire public que privé de sorte que les contraintes au regard de l'exploration minière couvraient 20,33 % de la superficie totale de la région. D'après les données recueillies dans le Système de gestion des titres miniers (GESTIM), les principales zones où l'exploration est permise sous condition sont les habitats fauniques et les forêts d'expérimentation, tandis que les principales zones où elle est interdite sont les projets de réserves de biodiversité, les projets de parcs régionaux¹¹⁸, le parc national du Mont-Tremblant, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les refuges biologiques, les projets de sites géologiques exceptionnels ainsi que les territoires affectés à la villégiature et les périmètres d'urbanisation.

Organisation administrative — Territoire de gestion particulière

Les territoires de gestion particulière comprennent les territoires de gestion par bassin versant et les territoires publics intramunicipaux sous convention de gestion territoriale.

En 2010, dans le cadre de l'entente de délégation conclue entre la MRC Matawinie et le MRNF, ce dernier a délégué à la MRC la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État. La MRC Matawinie agit à titre de subdélégué pour les MRC D'Autray et Montcalm.

Dans le cadre d'une convention de gestion territoriale, le MRNF a délégué le 21 mars 2012 à la MRC Matawinie la gestion foncière et forestière de plus de 65 km² de terres publiques intramunicipales réparties sur le territoire de 12 municipalités de cette MRC.

¹¹⁸ Notons qu'il n'y a pas toujours une concordance entre les superficies des aires où l'exploration est interdite et la superficie actuelle des réserves de biodiversité et des parcs régionaux.



2.5 Utilisation possible du territoire public

Les projets et les potentiels pris en considération sont ceux connus et qui peuvent être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP. Ce sont des projets de nature à influencer la vocation du territoire. Les éléments particuliers sont considérés dans toute utilisation éventuelle du territoire, compte tenu de leurs caractéristiques historiques, culturelles, esthétiques ou écologiques, ainsi que des risques naturels¹¹⁹.

Agriculture

Le potentiel acéricole de Lanaudière a été évalué à 4 984 ha, dont 747 ha répondent à des critères de consolidation des exploitations établies et 4 237 ha répondent aux critères de nouvelles exploitations¹²⁰. Quant au développement de la production acéricole, il ne semble pas y avoir de demande pour augmenter les quotas autorisés. En ce qui concerne les bleuetières, on relève un potentiel de 12 644 ha¹²¹.

Culture

Les sites archéologiques préhistoriques connus sont situés en bordure de l'eau. Dans la partie nord du territoire lanaudois, ces sites ont subi des modifications importantes à cause des fluctuations des niveaux de l'eau au cours des siècles passés. Quant à la partie sud de la région, l'urbanisation menace davantage la pérennité des sites que l'eau.

Cinquante et un sites archéologiques ont été répertoriés sur les terres lanaudoises du domaine de l'État. Les rives du lac Kempt regroupent la plus importante concentration de sites archéologiques connus de la région de Lanaudière.

La portion nord de la région recèle un fort potentiel archéologique à même de répondre à diverses thématiques de recherches, comme la survie par la chasse et la pêche et l'évolution des axes de circulation et des routes de commerce. Si les sites répertoriés anciennement ont été désignés sommairement, de nouvelles recherches pourraient permettre une meilleure

¹¹⁹ Les potentiels, les projets et les éléments particuliers de cette section du PATP proviennent d'un inventaire des données de 2012, sauf lorsque précisé.

¹²⁰ L'évaluation du potentiel acéricole a été réalisée en 2013 en considérant un horizon de cinq ans. Sauf quelques exceptions marginales, les mêmes critères ont été utilisés dans le PATP des Laurentides.

¹²¹ L'évaluation du potentiel de bleuetières sur le territoire d'application a été réalisée par le MRNF en 2009 à partir des données écoforestières.



connaissance du territoire et des peuples qui l'ont fréquenté. Les rives des rivières importantes ainsi que leurs confluents sont des endroits propices pour trouver de nouveaux sites, car il s'agit de lieux d'échanges et de rencontres.

Énergie

En ce qui concerne la production d'énergie, la région présente une puissance installée de 6,4 MW. Les réservoirs Taureau et Kempt se situent dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui possède un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW. Toutefois, aucun projet de développement hydroélectrique n'est prévu à ce jour.

Quant au transport d'électricité, Hydro-Québec projette la construction et la mise en service en 2018 d'une nouvelle ligne de transport à 735 kV d'une longueur approximative de 400 km reliant le poste de la Chamouchouane, situé au Saguenay–Lac-Saint-Jean, au nouveau poste Judith-Jasmin qui sera situé à Terrebonne. Ce projet de ligne a fait l'objet d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à l'automne 2014. Dans la région de Lanaudière, cette nouvelle ligne traverserait des terres publiques, notamment dans la MRC Matawinie.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, Lanaudière fait partie des régions ayant un potentiel moyen, voire marginal (moins de 1 000 MW). Selon l'étude sur l'inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec, le potentiel éolien techniquement exploitable dans la région de Lanaudière est de 344 MW¹²².

Faune

Le potentiel de mise en valeur de la faune aquatique dans la plaine du Saint-Laurent offre peu de possibilités d'exploitation. Il se limite aux espèces sportives sous-exploitées comme la carpe. Le doré jaune présente un potentiel d'exploitation dans le secteur nord de la région sur les grands plans d'eau, principalement dans le lac Kempt. Le grand brochet est peu exploité sur l'ensemble du territoire malgré le grand potentiel qu'il offre. Quant à l'achigan à petite bouche, qui abonde dans de nombreux lacs et rivières dans la partie sud du territoire, il offre les

¹²² MRNF (2005), *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, par Hélimax Énergie inc., Montréal, juin 2005 [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent_inventaire_inventaire_2005.pdf].



meilleures possibilités de mise en valeur et de développement de la pêche sportive¹²³. Pour ce qui est de la chasse, les possibilités de mise en valeur concernent le cerf de Virginie dans la zone 8-Nord, en bordure du fleuve, et le petit gibier partout ailleurs dans la région.

Forêt

Dans les forêts du domaine de l'État, à court terme, ce sont les essences commerciales de feuillus durs de qualité inférieure qui seront offertes aux différentes usines de transformation. Généralement, les usines intéressées par ce type de matière première se concentrent sur la production de pâtes et papiers ou de panneaux de particules. L'industrie du bois de chauffage est un autre exemple d'industrie intéressée par les bois de trituration. De plus, le marché de la biomasse forestière se développe et offre des perspectives intéressantes.

À court terme, les opérations forestières dans les forêts publiques offrent également la possibilité d'approvisionner d'autres types d'industries qui recherchent des tiges de bonne qualité. Les industries du sciage, du déroulage et la production de poteaux en sont des exemples. Cependant, comparativement aux bois de qualité inférieure, les volumes de bois de bonne qualité disponibles sur les terres publiques sont de bien moindre importance.

Le grand potentiel forestier de la région offre des possibilités très intéressantes à moyen et long termes. En effet, la région couvre divers domaines bioclimatiques. Ainsi, la végétation potentielle associée, déterminée à partir de certains facteurs écologiques permanents (géologie, relief, altitude, nature, épaisseur des dépôts de surface et hydrographie), est riche et très diversifiée. Par conséquent, une grande diversité de produits pourrait être exploitée dans les forêts publiques de la région. L'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) apparaît comme une autre avenue pour mettre en valeur des ressources de la forêt (bleuets, huiles essentielles, champignons sauvages, etc.), comme l'indiquent les quelques projets en cours. En effet, la Société d'aide au développement de la collectivité de Matawinie (SADC Matawinie), par exemple, soutient près d'une dizaine d'entreprises qui travaillent au développement et à la mise en valeur (financement et service-conseil) de produits forestiers

¹²³ Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (2015), *Banque de données du MFFP des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec* — « Feuille de pêche », données de 1928 à 2015, Direction des opérations régionales de Lanaudière et des Laurentides et Réseau de suivi ichtyologique du fleuve Saint-Laurent.



non ligneux en région. Elle offre également de la formation (identification et cueillette) aux particuliers ainsi qu'aux entreprises dans le domaine¹²⁴.

Hébergement et plein air

La région présente des potentiels récréotouristiques et de développement récréotouristique de qualité internationale. Les réservoirs Taureau et Kempt, le parc national du Mont-Tremblant et le secteur de Saint-Donat offrent des attraits de grande valeur pour une clientèle étrangère, particulièrement pour les personnes attirées par l'écotourisme et l'aventure douce¹²⁵. La mise en valeur de ces potentiels constitue un des plus importants enjeux de développement du récréotourisme. Elle est susceptible de diversifier et de développer l'économie régionale de façon notable.

L'accroissement de l'intérêt de la population québécoise pour la randonnée pédestre, l'observation de la faune, les activités de plein air ainsi que la tendance pour des séjours de courte durée laissent présager une augmentation du nombre d'excursionnistes dans Lanaudière, provenant des marchés locaux, régionaux et métropolitains. Cet accroissement aura des incidences sur les demandes d'utilisation du territoire public et l'achalandage des sites. Le Plan régional de développement du territoire public de Lanaudière préconise la diversification et l'accroissement de l'offre d'hébergement sur le territoire public. Il s'agit d'accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, les pourvoiries et les réserves fauniques et de consolider ainsi que de développer la villégiature privée et le camping. Dans le cadre des ententes de délégation de gestion des terres publiques, la MRC Matawinie met à la disponibilité des amateurs de plein air des emplacements de villégiature sur son territoire. Elle compte devenir, d'ici les 10 prochaines années, un pôle incontournable du récréotourisme au Québec. À cet effet, elle a créé en 2008 la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) dont la mission « consiste à participer étroitement à la planification, au développement et à la gestion des parcs régionaux dont la MRC Matawinie possède la délégation de gestion »¹²⁶.

¹²⁴ Données communiquées par la Société d'aide au développement de la collectivité de Matawinie (Consulté le 13 mars 2015).

¹²⁵ MRNFP (2004), *Plan régional de développement du territoire public, Lanaudière*.

¹²⁶ Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (2012), *Projet du rapport d'activités 2011, parcs régionaux MRC Matawinie*, juin 2012.



Quant au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), il propose la création d'une « Trame verte et bleue ». « La Trame verte et bleue du Grand Montréal vise la mise en place de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréotouristiques tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels »¹²⁷. Parmi les cinq grands projets métropolitains, il y a celui du parc de la Rivière-des-Mille-Îles, le long de la rivière des Mille Îles. Plusieurs municipalités¹²⁸ sont visées par ce projet, dont Terrebonne dans Lanaudière. Une entente de financement de 150 millions de dollars a été conclue le 23 janvier 2013 entre le gouvernement du Québec et la CMM afin d'assurer la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal¹²⁹.

Le développement des parcs régionaux, l'amélioration et le développement des sentiers ainsi que la mise en valeur du patrimoine naturel culturel constituent les trois principaux axes de développement des activités de plein air et d'attraction touristique¹³⁰.

Industrie et services

Aucun projet ou potentiel particulier n'est souligné en territoire public relativement au thème de l'industrie et des services.

Mines

L'analyse de la géologie de Lanaudière a permis d'y faire ressortir la possibilité de découvrir certaines ressources minérales. La géologie de Lanaudière est particulièrement favorable à la découverte de nouveaux sites exploitables de granit architectural pour la production de blocs dimensionnels de plusieurs mètres cubes, particulièrement dans le nord de la région étant donné les grands massifs intrusifs de composition appropriée qu'elle recèle. Toutefois, les travaux d'exploration devront viser la recherche de variétés différentes de celles déjà exploitées au Québec en raison de la compétitivité du marché.

La région contient aussi des ressources importantes en sable et gravier qui proviennent de dépôts fluvio-glaciaires. La probabilité de découvrir de nouveaux sites exploitables est élevée dans le nord et le centre de la région.

¹²⁷ Communauté métropolitaine de Montréal (février 2013), *Trame verte et bleue du Grand Montréal* [En ligne] [http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf].

¹²⁸ Le projet de parc de la Rivière-des-Mille-Îles cible les municipalités de Laval, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion et Terrebonne.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ MRNFP (2004), *Plan régional de développement du territoire public, Lanaudière*.



Certains territoires du centre de la région offrent le meilleur contexte géologique pour découvrir de nouveaux indices de cuivre et de nickel. L'un d'eux a déjà fait l'objet de sondages et de tranchées.

Le potentiel en éléments de terres rares, qui servent à la production de produits de haute technologie, a attiré une compagnie d'exploration dans la région de Lanaudière. Elle détient des claims sur des ressources hypothétiques et modélisées à l'est du réservoir Kempt. Un ancien indice de micas près de Saint-Michel-des-Saints pourrait aussi receler des éléments de terres rares. Il a d'ailleurs intéressé une autre compagnie d'exploration minière qui y réalise des travaux d'exploration.

Protection et contraintes

Les potentiels et les projets qui pourraient faire l'objet d'un statut de protection particulier sont les 7 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que les 15 refuges biologiques qui ont été répertoriés et qui n'étaient pas inscrits au Registre des aires protégées au moment de l'élaboration du plan. Ces territoires bénéficient d'une protection administrative en attendant que soit achevée la démarche afin de leur conférer un statut d'aire protégée.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, qui vise notamment à préserver les espaces naturels exceptionnels, le Québec a ajouté des dispositions dans la Loi sur les mines pour protéger les sites géologiques exceptionnels qui, par définition, comportent des caractéristiques géologiques, géomorphologiques, paysagères ou biologiques d'intérêt. Le territoire de Lanaudière recèle un potentiel pour de tels sites étant donné la diversité de sa géologie et de ses caractéristiques paysagères. Ceci est d'ailleurs corroboré par les démarches pour reconnaître légalement deux projets de sites géologiques exceptionnels dans la municipalité de Crabtree.

2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification

La région de Lanaudière bénéficie d'une localisation stratégique avec notamment l'accès aux grands axes routiers de la province et la proximité de la métropole qui exerce une grande influence sur le sud tant sur le plan démographique qu'économique. Les terres du domaine de l'État qui couvrent 66 % du territoire de la région se situent en majorité sur le plateau laurentien, dans la MRC Matawinie. Les principales activités ayant cours sur ces territoires sont liées à



l'aménagement forestier, à la mise en valeur de la faune, à la villégiature, au récréotourisme à l'exploration et à l'exploitation minière et à l'exploitation hydroélectrique.

Presque 43 % du territoire public de la région est composé de territoires fauniques structurés qui offrent, entre autres, de l'hébergement et où le public peut exercer des activités de prélèvement de la faune et des activités sans prélèvement. L'accroissement des activités de plein air ainsi que la tendance pour les séjours de courte durée laissent présager des demandes d'utilisation du territoire public et l'achalandage des sites déjà aménagés. Le réservoir Taureau et le parc régional du Lac Taureau présentent un potentiel de développement récréotouristique très élevé, notamment en raison de l'attrait qu'ils exercent auprès des amateurs d'activités de plein air. Ce territoire attire déjà une clientèle internationale et cette vocation est appelée à se développer davantage.

Dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles, l'industrie forestière, malgré les aléas du marché, demeure une activité importante. Pour ce qui est du secteur des mines, la région contient des ressources importantes en sable et en gravier, notamment. La production de chaux et de ciment est de loin l'activité la plus importante. Par ailleurs, la valeur des livraisons minérales pour l'ensemble des substances exploitées dans la région s'élevait à 168,9 millions de dollars en 2012.

En ce qui concerne la production d'énergie, deux centrales électriques d'une puissance installée de 6,4 MW se trouvent sur le territoire. Les réservoirs Taureau et Kempt se situent dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui possède un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW. Aucun projet de développement hydroélectrique n'était prévu au moment de l'élaboration du PATP. Quant au potentiel éolien, selon les études théoriques, il est considéré comme marginal.

La région compte également de nombreux sites et potentiels archéologiques répartis sur le territoire public. Les rives du lac Kempt regroupent la plus importante concentration de sites archéologiques connus de la région de Lanaudière. Les différentes composantes de ces sites témoignent d'une présence amérindienne dans la région sur plus de 5 000 ans.

La communauté attikamek de Manawan est la seule communauté autochtone que compte la région de Lanaudière sur son territoire. Elle participe à la mise en valeur intégrée des



ressources et du territoire aussi bien dans le domaine de l'aménagement forestier et de la formation des travailleurs de la communauté que dans celui de la promotion du tourisme et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

L'entente-cadre signée en 2003 entre le gouvernement du Québec et le Conseil de bande des Atikamekw de Manawan a permis la mise en place de mécanismes favorisant la conciliation des activités d'aménagement forestier avec la pratique des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette effectuées à des fins alimentaires, rituelles et sociales ainsi que le développement économique.

Une portion du territoire du nord de Lanaudière est revendiquée par la nation attikamek. Ce territoire fait l'objet de négociations territoriales globales avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et la nation attikamek représentant les communautés de Manawan, de Wemotaci et d'Opitciwan.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité, la région administrative de Lanaudière, avec 9,57 % d'aires protégées (cette proportion était de 10,4 % en 2014), figure parmi les quatre régions administratives du Québec qui présentaient les plus hauts pourcentages d'aires protégées en 2009.



Chapitre 3. Zones d'affectation

Le PATP propose une vision intégrée et prospective de l'utilisation et de la protection du territoire et des ressources. Cette vision intégrée passe par un découpage du territoire en zones d'affectation pour lesquelles des orientations gouvernementales sont définies.

Le chapitre 3 présente brièvement, dans un premier temps, le découpage du territoire en zones, le type et le nombre des zones ainsi circonscrites. Il décrit sommairement les zones d'utilisation et de protection existantes et projetées, en s'attardant particulièrement sur le constat découlant des principales problématiques observées et des enjeux qui se posent.

3.1 Découpage du territoire

Le découpage du territoire public en zones d'affectation a été réalisé à partir des données recueillies qui ont été compilées et analysées. Les membres de la table régionale de concertation gouvernementale se sont assurés de répertorier, quantifier et localiser l'ensemble des droits consentis, les statuts existants et les potentiels ainsi que les projets avérés.

Le territoire public a été découpé en 24 zones d'affectation réparties en deux grandes catégories distinctes : les zones vouées à la protection et celles destinées à une utilisation du territoire et des ressources. Certains éléments de protection ou d'utilisation ont donné lieu à des regroupements pour ne faire qu'une zone. Les deux héronnières qui se trouvent dans la partie du parc national du Mont-Tremblant, par exemple, n'ont pas donné lieu à trois zones distinctes. Elles ont été regroupées pour ne former qu'une seule zone de protection.

Les territoires bénéficiant d'un statut légal de protection, actuel ou projeté (parc national, écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves de biodiversité, aires de confinement du cerf de Virginie, héronnières, refuges fauniques, etc.) ont fait l'objet chacun d'une zone, peu importe la superficie. Le reste du territoire a été découpé généralement sur des superficies de 5 km² ou plus. Exceptionnellement, certaines utilisations de superficies plus petites ont fait l'objet de zones en raison de l'usage important observé (p. ex., parc régional de la Chute-à-Bull).

Les 24 zones sont réparties en zones « standards » et « éclatées » (tableau 5).



- Les zones « standards » sont celles établies d'un seul tenant sur le territoire public (p. ex., Partie du parc national du Mont-Tremblant, Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, Réservoir Kempt et ses îles). Ce type de zone est identifié par une séquence de deux nombres où le premier est 14 en référence à la région administrative de Lanaudière et le second correspond à celui de la zone. Par exemple, la zone « Partie du parc national du Mont-Tremblant » porte le numéro 14-07.
- Les zones « éclatées » sont formées de sous-zones dispersées sur le territoire. Elles présentent des caractéristiques similaires sur le plan de l'utilisation ou de la protection du territoire (p. ex., Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, Parcs régionaux, Lacs d'observation, Territoires fauniques structurés). Bien que les superficies des sous-zones soient différentes, leur similitude permet de les regrouper en une seule zone. Elles ont été analysées et répertoriées dans une même fiche et font l'objet d'une intention, d'une vocation et, le cas échéant, d'objectifs spécifiques identiques. Les sous-zones sont identifiées par une séquence de trois nombres. Le premier est celui de la région administrative, le deuxième, celui de la zone et le troisième est celui qui identifie la sous-zone. Par exemple, la zone 14-02 « Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels », est une zone éclatée qui comprend sept sous-zones identifiées chacune par un numéro comprenant une séquence à trois nombres (14-02-01, 14-02-02, 14-02-03 et ainsi de suite).

Tableau 4 : Type et nombre de zones et de sous-zones dans le PATP de la région de Lanaudière

Type de zones	Nombre de zones	Nombre de sous-zones
Zones standards	10	0
Zones éclatées	14	74
Total	24	74



3.2 Constats découlant de la problématique et des enjeux

Les problématiques et les enjeux relevés dans les zones d'affectation découlent d'une analyse croisée des caractéristiques environnementales et socioéconomiques des droits, des statuts et des activités usuelles, ainsi que des potentiels, des projets et des éléments particuliers.

La problématique a pour objectif de faire ressortir les éléments importants propres à chacune des zones, en matière d'utilisation ou de protection, du territoire et de ses ressources. Elle doit permettre de reconnaître les éléments qui peuvent influencer positivement ou négativement les choix d'affectation et permettre de déterminer les enjeux particuliers à chacune des zones. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, social ou environnemental.

Les 24 zones retenues se répartissent principalement en deux grandes catégories distinctes : les zones vouées à la protection et celles destinées à une utilisation du territoire et des ressources.

▪ Les zones de protection existantes

Les zones de protection existantes regroupent les territoires qui bénéficient d'un statut légal de protection au moment de l'élaboration du plan, soit qu'elles soient déjà inscrites au Registre des aires protégées ou qu'elles bénéficient d'une protection en vertu de lois ou de règlements autres que la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ces territoires forment des zones dans le PATP et se voient accorder une vocation de protection stricte ou de protection, selon le cas. Elles se répartissent comme suit :

- écosystèmes forestiers exceptionnels : 1 zone :
 - 3 sous-zones;
- partie du parc national : 1 zone;
- réserve écologique : 1 zone;
- parties de réserves de biodiversité projetées : 1 zone :
 - 3 sous-zones;
- partie de réserve aquatique projetée : 1 zone;
- refuges biologiques : 1 zone :
 - 14 sous-zones;
- refuge faunique et habitat floristique : 1 zone;
- parties d'habitats floristiques : 1 zone :



- 2 sous-zones;
- habitats fauniques : 2 zones;
- parties des aires de confinement du cerf de Virginie : 1 zone :
 - 4 sous-zones;
- héronnières : 1 zone :
 - 3 sous-zones;
- habitats du rat musqué : 1 zone.

La plupart des zones découpées à partir des territoires de protection bénéficiaient déjà d'un statut légal qui encadre les utilisations permises au moment d'élaborer le plan. Dans ce type de territoire, on ne relève habituellement pas de problématique d'affectation ni d'enjeux qui en découlent. Dans certains cas, des usages autorisés par le statut tels l'aménagement forestier ou les activités récréatives, par exemple, peuvent être incompatibles avec le niveau de protection recherché. Ainsi, des problématiques ont été identifiées comme dans les parties des aires de confinement du cerf de Virginie dans lesquelles se côtoient les activités récréatives, de chasse et d'aménagement forestier ou dans les habitats fauniques du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent où les nombreuses activités (pêche sportive et commerciale, navigation de plaisance, notamment) qui ont cours dans la zone pourraient nuire à la qualité des habitats et à la pérennité des espèces de poissons. Néanmoins, aucun élément ne remet en cause la protection accordée à ces territoires. Les principaux enjeux qui en découlent sont :

- ✓ la sauvegarde des habitats fauniques;
- ✓ le maintien de l'habitat du cerf de Virginie;
- ✓ la mise en valeur de la faune;
- ✓ l'aménagement forestier;
- ✓ le maintien des activités récréatives;
- ✓ le maintien de la pêche commerciale.

▪ **Les zones de protection projetées**

Les zones de protection projetées regroupent les territoires pour lesquels aucun statut légal de protection n'est accordé au moment d'élaborer le plan. Il s'agit de territoires potentiels auxquels le gouvernement souhaite accorder une vocation de protection et, éventuellement, un statut légal. Une seule zone fait l'objet d'une vocation de protection projetée :

- écosystèmes forestiers exceptionnels projetés : 1 zone :
 - 7 sous-zones.



Dans cette zone, la problématique est associée aux perturbations anthropiques qui pourraient altérer les caractéristiques exceptionnelles des écosystèmes forestiers. Les principaux enjeux relatifs aux activités ayant cours dans la zone sont :

- ✓ la protection des forêts rares et des forêts anciennes projetées;
- ✓ l'aménagement forestier;
- ✓ le maintien des activités récréatives de chasse;
- ✓ le maintien des pratiques de la communauté autochtone.

▪ **Zones d'utilisation existantes**

Les 10 zones d'utilisation existantes se répartissent, selon les vocations, en trois types d'utilisation : utilisation prioritaire (1 zone éclatée comprenant 2 sous-zones), utilisation multiple modulée (5 zones éclatées comprenant 13 sous-zones) et utilisation multiple (4 zones éclatées comprenant 23 sous-zones) qui se répartissent comme suit :

- utilisation prioritaire : 1 zone (2 sous-zones);
 - lacs d'observation (2 sous-zones);
- utilisation multiple modulée : 5 zones (13 sous-zones) :
 - parcs régionaux, 1 zone (3 sous-zones);
 - réservoir Kempt et ses îles, 1 zone;
 - réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau, 1 zone;
 - territoires fauniques structurés, 1 zone (4 sous-zones);
 - secteurs archéologiques, 1 zone (6 sous-zones).
- utilisation multiple : 4 zones (23 sous-zones);
 - Territoire résiduel du nord de Lanaudière, 1 zone;
 - Territoires résiduels du centre de Lanaudière, 1 zone (7 sous-zones);
 - Territoires résiduels du sud de Lanaudière, 1 zone (14 sous-zones);
 - Lots épars, 1 zone (2 sous-zones).

L'analyse des zones d'utilisation a permis de constater les problématiques et les enjeux suivants.

- Dans la zone à vocation prioritaire « Lacs d'observation », des perturbations anthropiques pourraient altérer la qualité de l'eau et influencer les résultats. L'utilisation prioritaire du territoire vise à maintenir un environnement propice aux



activités de recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques. Cette activité subordonne toutes les autres activités ayant cours sur ce territoire. On relève trois enjeux :

- ✓ le maintien des activités d'acquisition des connaissances scientifiques;
 - ✓ le maintien des activités récréatives;
 - ✓ le maintien de l'aménagement forestier dans les microbassins des lacs d'observation.
- Dans les zones à vocation multiple modulée, la modulation tend à adapter la gestion du territoire et des ressources afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des différentes activités qui se déroulent dans la zone. Voici les problématiques et les enjeux relevés selon chacune des quatre zones suivantes.
 - « Parcs régionaux » : dans cette zone, la problématique est liée à la cohabitation des différentes activités qui s'y déroulent (aménagement forestier, utilisation des sentiers de randonnée par les chasseurs, exploration minière dans la sous-zone 14-06-02). Celles-ci pourraient entraîner la destruction partielle ou totale des ressources archéologiques (connues ou non) dans ces territoires et altérer les paysages entourant les sites récréotouristiques. Six enjeux ont été relevés :
 - ✓ le maintien des activités de chasse et de pêche;
 - ✓ le maintien du potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative;
 - ✓ le maintien du potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative;
 - ✓ la préservation de la qualité des paysages;
 - ✓ le maintien de l'aménagement forestier;
 - ✓ la protection du potentiel archéologique;
 - ✓ le maintien de l'exploration minière (sous-zone 14-06-02).
 - « Réservoir Kempt et ses îles » et « Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau » : la problématique relevée dans les deux zones résulte de la cohabitation de plusieurs activités qui s'y déroulent, dont la gestion des plans d'eau à des fins de production hydroélectrique, la villégiature, la mise en valeur des ressources fauniques, l'aménagement forestier et l'exploration minière. Celles-ci pourraient entraîner la destruction partielle ou totale des ressources archéologiques (connues ou non) dans ces territoires et altérer les paysages entourant les sites récréotouristiques. La communauté attikamek de Manawan



fréquente le territoire du lac Kempt et y pratique plusieurs activités à des fins récréatives, culturelles et alimentaires (campements autochtones et chalets autour du réservoir). Huit enjeux ont été relevés :

- ✓ l'exploitation des ressources hydriques à des fins de production hydroélectrique;
 - ✓ le laminage des crues printanières et le contrôle des inondations;
 - ✓ la mise en valeur du récréotourisme;
 - ✓ la protection des rives;
 - ✓ la préservation de la qualité des paysages;
 - ✓ l'aménagement forestier;
 - ✓ la protection des habitats aquatiques;
 - ✓ la préservation du potentiel archéologique.
- « Territoires fauniques structurés » : dans cette zone, la problématique est liée à la superposition de plusieurs activités créatrices de richesse en région (mise en valeur de la faune, aménagement forestier, exploration minière et récréotourisme, entre autres) qui pourraient entraîner des difficultés de cohabitation. Celles-ci pourraient causer la destruction partielle ou totale des ressources archéologiques (connues ou non) dans ces territoires et altérer les paysages entourant les sites récréotouristiques. Six enjeux ont été relevés :
- ✓ La mise en valeur du récréotourisme
 - ✓ l'aménagement forestier;
 - ✓ la protection de l'habitat faunique;
 - ✓ la préservation de la qualité des paysages;
 - ✓ l'exploration minière;
 - ✓ la préservation du potentiel archéologique.
- « Secteurs archéologiques » : la problématique relevée dans cette zone résulte des activités d'aménagement forestier et de mise en valeur des ressources fauniques qui s'y déroulent. Celles-ci pourraient entraîner la destruction partielle ou totale des ressources archéologiques (connues ou non) dans ces territoires. Quatre enjeux ont été relevés :
- ✓ la préservation du patrimoine archéologique;
 - ✓ l'aménagement forestier;



- ✓ la mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ la mise en valeur du récréotourisme.



Chapitre 4. Affectation du territoire

4.1 Orientations gouvernementales

Les orientations gouvernementales s'expriment par la conjonction de l'intention, de la vocation et, au besoin, des objectifs spécifiques. Ces trois éléments sont présentés conjointement. Selon l'approche d'affectation, le gouvernement définit son intention d'utiliser ou de protéger le territoire. L'intention gouvernementale traduit le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Il n'y a qu'une seule intention par zone, même s'il s'agit d'une zone éclatée. Elle est commune aux différents intervenants gouvernementaux et vise une cohérence des interventions sur le territoire public. La vocation retenue parmi les sept types prévus¹³¹ indique la nature de l'intention, à savoir l'utilisation ou la protection, et le mode général de son application, soit l'exclusivité, la priorité ou la polyvalence d'utilisation. Elle peut confirmer et reconduire une utilisation, signaler le besoin d'adapter les pratiques de gestion ou annoncer qu'une modification de l'utilisation y est prévue à plus ou moins long terme. Les objectifs spécifiques sont établis pour préciser la portée de l'intention gouvernementale et ses effets sur la gestion du territoire et des ressources. Ils prennent en compte les particularités d'une zone signalées lors de la collecte de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux ainsi que de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages.

Les orientations gouvernementales des 24 zones contenues dans le Plan d'affectation du territoire public de Lanaudière se trouvent dans le tableau 6. Celui-ci regroupe les caractéristiques propres à chaque territoire circonscrit (numéro, nom de la zone, type de zone — simple ou éclatée et superficie). On trouve 14 zones de protection (protection et protection stricte) qui couvrent 1 290,85 km², soit près de 14 % du territoire public affecté et 10 zones d'utilisation du territoire et des ressources (prioritaire, multiple modulée et multiple). Ces dernières représentent 8 037,23 km², soit plus de 86 % du territoire public affecté. La carte 5 illustre les vocations du territoire public de Lanaudière.

¹³¹ Voir Tableau 1 : Typologie des vocations, section 1.1.3.



La répartition des zones, leur superficie et le pourcentage du territoire public concerné selon chacune des cinq vocations retenues dans la proposition du PATP de Lanaudière sont illustrés dans le tableau 7. La vocation « Utilisation multiple modulée », par exemple, couvre près de 50 % du territoire public affecté de la région, soit 4 655,05 km². Les territoires fauniques structurés représentent près de 43 % de cette superficie. Quant aux zones d'utilisation multiple, la proportion est de plus de 36 %, soit 3 377,52 km² du territoire public affecté.

Le nombre de zones et de sous-zones par vocation, la superficie de chacune des 24 zones et la proportion du territoire public couverte par celles-ci sont détaillés dans le tableau 8 selon les cinq vocations retenues dans le PATP de Lanaudière.



Tableau 5 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de Lanaudière

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie	Éclatée (4)	15,38	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri et d'alimentation du cerf de Virginie.
14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclatée (7)	2,83	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien ou rare.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir le type de peuplement forestier et son intégrité écologique.
14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclatée (3)	7,17	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien.	Protection stricte	Aucun
14-04	Héronnières	Éclatée (3)	2,04	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection	Aucun
14-05	Habitats du rat musqué	Simple	0,10	Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	Protection	Aucun



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-06	Parcs régionaux	Éclatée (3)	179,17	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans le but de consolider le potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages et à maintenir le potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative.• Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à protéger le potentiel archéologique.
14-07	Partie du parc national de Mont-Tremblant	Simple	808,89	Préserver le territoire de la zone représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	Aucun



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-08	Réservoir Kempt et ses îles	Simple	239,81	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique en considérant la mise en valeur du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer les activités de production hydroélectrique. • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages, le potentiel archéologique et les habitats fauniques essentiels à la mise en valeur du récréotourisme.
14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau	Simple	243,52	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique et de mise en valeur du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer les activités de production hydroélectrique en milieu hydrique et terrestre. • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages, le potentiel archéologique et les habitats essentiels à la mise en valeur du récréotourisme.



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-10	Territoires fauniques structurés	Éclatée (4)	3 971,67	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une perspective de conservation et de mise en valeur faunique et du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage. • Préserver la qualité des paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et des lieux d'activités récréotouristiques.
14-11	Secteurs archéologiques	Éclatée (6)	20,88	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les vestiges témoignant de l'occupation humaine historique et préhistorique.
14-12	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie	Simple	4,18	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	Aucun



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-13	Parties de réserves de biodiversité projetée	Éclatée (3)	294,12	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun
14-14	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge	Simple	32,85	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, ainsi que du milieu terrestre adjacent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun
14-15	Lacs d'observation	Éclatée (2)	4,66	Utiliser prioritairement le territoire à des fins de recherche scientifique sur le transport à distance des polluants atmosphériques.	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir les caractéristiques physico-chimiques de l'eau des lacs.• Adapter les pratiques de gestion des terres et des ressources de manière à ne pas nuire aux échantillonnages effectués dans ces plans d'eau.



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées	Éclatée (14)	16,49	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs qui la caractérisent.	Protection stricte	Aucun
14-17	Refuge faunique et habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île	Simple	1,48	Préserver l'intégrité d'habitats fauniques d'importance (Marécage-de-la-Grande-Île) reconnus à l'échelle provinciale pour leur productivité faunique, leur densité et la diversité faunique qu'ils renferment.	Protection stricte	Aucun
14-18	Habitat faunique du lac Saint-Pierre	Simple	58,08	Sauvegarder l'habitat de la faune ailée, du poisson et du rat musqué.	Protection	Aucun
14-19	Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles	Éclatée (2)	1,38	Préserver l'habitat des espèces floristiques, l'érablière argentée à frêne rouge, la carmantine d'Amérique et la lézardelle penchées, menacées de disparition.	Protection stricte	Aucun
14-20	Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent	Simple	45,86	Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques, du rat musqué et du poisson.	Protection	Aucun



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière	Simple	2 376,91	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun
14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière	Éclatée (7)	292,34	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun
14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière	Éclatée (14)	489,56	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun
14-24	Lots épars	Éclatée (2)	218,71	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun

- ✓ Type de zone : une zone est simple ou éclatée.
- ✓ Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones dans le cas de zones éclatées.



Tableau 6 : Répartition du territoire public de la région de Lanaudière selon les vocations et le nombre de zones

Vocations	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km ²)	% du territoire public affecté
Utilisation prioritaire	1	2	4,66	0,05
Utilisation multiple modulée	5	13	4 655,05	49,90
Utilisation multiple	4	23	3 377,52	36,21
Protection	5	7	121,46	1,30
Protection stricte	9	29	1 169,39	12,54
Total	24	74	9 328,08	100

Figure 6: Répartition du territoire public de la région de Lanaudière selon les vocations

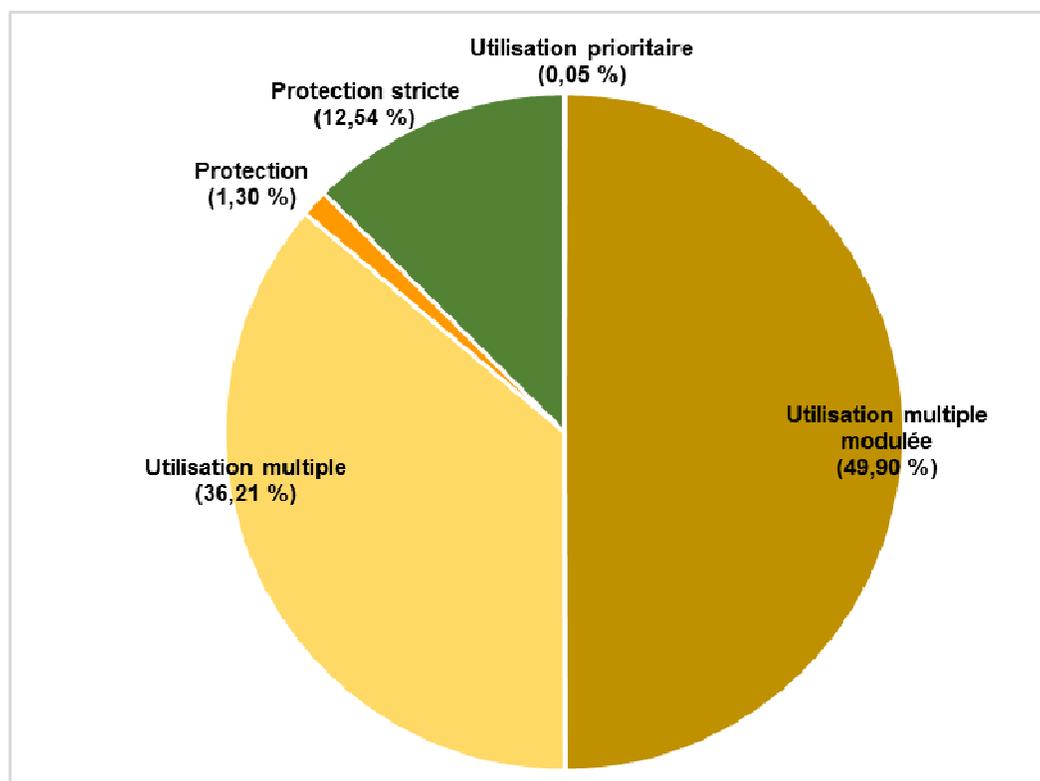




Tableau 7 : Répartition de la superficie du territoire public de la région de Lanaudière selon le type de vocations

N° de zone	Nom de zone	Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
14-15	Lacs d'observation	1 (2)	4,66									1 (2)	4,66	0,05
14-06	Parcs régionaux			1 (3)	179,17							1 (3)	179,17	1,92
14-08	Réservoir Kempt et ses îles			1	239,81							1	239,81	2,57
14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau			1	243,52							1	243,52	2,61
14-10	Territoires fauniques structurés			1 (4)	3 971,67							1 (4)	3 971,67	42,58
14-11	Secteurs archéologiques			1 (6)	20,88							1 (6)	20,88	0,22



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière					1	2376,91					1	2 376,91	25,48
14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière					1 (7)	292,34					1 (7)	292,34	3,13
14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière					1 (14)	489,56					1 (14)	489,56	5,25
14-24	Lots épars					1 (2)	218,71					1 (2)	218,71	2,34
14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie							1 (4)	15,38			1 (4)	15,38	0,16
14-04	Héronnières							1 (3)	2,04			1 (3)	2,04	0,022
14-05	Habitats du rat musqué rivière des Mille îles, rivière des Parairies, Terrebonne							1	0,10			1	0,10	0,001



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
14-18	Habitat faunique du lac Saint-Pierre							1	58,08			1	58,08	0,62
14-20	Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent							1	45,86			1	45,86	0,49
14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels									1 (7)	2,83	1 (7)	2,83	0,03
14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels									1 (3)	7,17	1 (3)	7,17	0,08
14-07	Partie du parc national de Mont-Tremblant									1	808,89	1	808,89	8,67
14-12	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie									1	4,18	1	4,18	0,04
14-13	Parties des réserves de biodiversité projetées									1 (3)	294,12	1 (3)	294,12	3,15



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
14-14	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge									1	32,85	1	32,85	0,35
14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées									1 (14)	16,49	1 (14)	16,49	0,177
14-17	Refuge faunique et habitat floristique de la Grande-Île									1	1,48	1	1,48	0,016
14-19	Parties d'habitats floristiques									1 (2)	1,38	1	1,38	0,015
	Nombre de zones (et de sous-zones)	1 (1)	4,66	5 (13)	4 655,05	4 (23)	3 377,52	5 (7)	121,46	9 (29)	1 169,39	24 (74)	9 328,08	
	% du territoire public affecté		0,05		49,90		36,21		1,30		12,54			100

✓ Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones dans le cas de zones éclatées.



Chapitre 5. Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation

5.1 Mise en application du plan d'affectation

Une fois approuvées et rendues disponibles, les orientations gouvernementales contenues dans le plan d'affectation du territoire public guident les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux qui sont responsables d'y donner suite dans leur gestion sectorielle du territoire et des ressources. Il revient donc à chaque acteur gouvernemental de prendre les mesures nécessaires pour mettre en application le PATP dans son domaine d'activité.

Par ailleurs, les orientations des milieux régional et local contenues dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire et les schémas d'aménagement et de développement des MRC (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) doivent être conformes aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP. Ainsi, en cas d'incompatibilité, des modifications peuvent être demandées pour arrimer un schéma d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP.

5.2 Suivi du plan d'affectation

Le plan d'affectation approuvé par le gouvernement fait l'objet d'un suivi biennal sous la responsabilité du ministère l'Énergie et des Ressources naturelles. Le suivi porte sur les zones d'affectation suivantes :

- zones dont le gouvernement préconise un changement à l'utilisation existante;
- zones pour lesquelles des modalités particulières de gestion ont été retenues;
- zones pour lesquelles des objectifs spécifiques ont été définis.

Ainsi, deux ans après l'approbation du plan et un an avant sa révision quinquennale, les ministères et organismes concernés auront à fournir au MERN l'information nécessaire à la réalisation de ce suivi.



5.3 Mise à jour du plan d'affectation

Des mises à jour du plan d'affectation peuvent être effectuées au besoin, par exemple, en présence d'un générateur de changement important tel un projet, la découverte d'un potentiel, une orientation gouvernementale nouvelle, etc., ou à la suite du cumul de générateurs moins importants, mais globalement significatifs.

Tout acteur gouvernemental participant à la démarche d'affectation ou tout acteur consulté provenant des milieux régional et local ou de la communauté autochtone peut faire une demande de mise à jour en la justifiant.

Outre ces mises à jour ponctuelles, une révision statutaire du PATP sera effectuée tous les cinq ans afin d'actualiser au besoin les orientations gouvernementales.

Les mises à jour et la révision quinquennale du PATP s'effectuent de la même manière que ce dernier a été réalisé en faisant toutefois les adaptations nécessaires.



CONCLUSION

Le PATP de la région de Lanaudière permet d'offrir à tous les intervenants une vision gouvernementale prospective et cohérente de la protection et de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État, vision qui tient compte des grands courants qui influencent l'aménagement du territoire public et, également, des besoins et des préoccupations des différents gestionnaires et utilisateurs.

L'élaboration de ce plan a également permis de faire le point sur les principaux changements que l'affectation doit apporter quant à l'utilisation du territoire.

Le PATP, comme exercice de planification en amont du processus général de planification des terres et des ressources, permettra de générer des bénéfices pour la région sur les plans environnemental, social et économique. Ces bénéfices seront produits par exemple par une intégration facilitée de considérations environnementales dans la gestion, une ouverture sur la diversification de la base économique régionale et une prise en compte des intérêts de la population. Le PATP permettra également une connaissance de la direction donnée par le gouvernement à l'utilisation du territoire du domaine public ainsi qu'une prise de conscience par la population de la complexité de la situation concernant l'utilisation de ce patrimoine collectif.

Il présente également une nette valeur ajoutée pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. À ce titre, le PATP se situe au premier échelon d'une démarche de gestion intégrée (partage et compréhension des orientations et objectifs des différents gestionnaires) et constitue une stratégie générale pour l'utilisation des ressources et du territoire. En plus d'être un instrument prévenant les conflits d'usage, le PATP fournit et transmet une meilleure connaissance du territoire public et de ses potentiels ainsi que des lignes directrices communes notamment aux gestionnaires et aux délégataires conférant une plus grande cohésion aux interventions.

Il appartiendra maintenant aux différents intervenants concernés de donner suite à l'affectation par l'entremise de diverses planifications et lors d'interventions effectuées sur le territoire public. Cela peut notamment se traduire dans les planifications d'aménagement, de développement ou de planifications opérationnelles ou encore lors de l'octroi de droits, l'établissement de statuts



territoriaux ou lors de l'autorisation d'activités sur le territoire (plans forestiers, plans fauniques, plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, schémas d'aménagement et de développement, programmes, normes, etc.).

L'affectation du territoire public viendra ainsi appuyer la mise en valeur durable des terres et des ressources en offrant une assise sur laquelle les intervenants pourront inscrire leurs propres visions sectorielles (ou régionales) qui permettront de concrétiser, sur le plan des activités se déroulant sur le territoire public, les orientations gouvernementales.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles verra par ailleurs à assurer un suivi des orientations d'affectation auprès des gestionnaires des terres et des ressources afin de confirmer l'obtention des effets souhaités par le gouvernement. Enfin, il s'assurera de la mise à jour du PATP et de sa révision à intervalle régulier afin que cet instrument demeure le reflet d'une vision dynamique et évolutive de la protection et de l'utilisation du territoire public.



ANNEXE I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation



1- Membres de la Table régionale de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de Lanaudière

Hydro-Québec :

Sophie Lamoureux*

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Dominique Montminy, Chantal Fafard*

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Marie-Claude Bolduc*

Ministère de la Culture et des Communications :

Henri Hamel, Isabelle Huppé*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Alain Latreille*

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

Sylvain Laramée*

Ministère l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur de l'énergie :

Éric Léger*

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Secteur du territoire :

Lahouari Senouci*, coordonnateur de la Table

Lucie Frigon-Ratté, Laurier Hovington, Suzie Nantel

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

Jean-François Béland*

Ministère de la Sécurité publique :

Jean-Pierre Tremblay*

Ministère des Transports :

Dominique Montminy*, Lucie Tanguay

* Membre en poste au moment de la production du document



2- Membres de la Table de participation gouvernement-CRE

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière :

Mélanie Beauchesne*, Suzanne Dupuis, Chantal Duval*

MRC D'Autray :

Bruno Tremblay*

MRC Matawinie :

Édith Gravel*, Gilles Locat, Philippe Morin*

Communauté attikamek de Manawan :

François Lapalme

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Dominique Montminy, Chantal Fafard*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Alain Latreille*

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

Sylvain Laramée*

Ministère l'Énergie et des Ressources naturelles :

Lahouari Senouci*, coordonnateur de la Table

Ministère des Transports :

Dominique Montminy*, Lucie Tanguay

* Membre en poste au moment de la production du document



3- Membres de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public

Hydro-Québec :

Claude Aubry, Nathalie Dignard*, Raymonde Lavoie

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Carole Audet, Jean Bordeleau, Dominic Deslauriers, Clotilde Dupuis, Stéphane Saucier*

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Marc-André Bertrand, Pierre-Olivier Girard*, Mathieu Rousseau

Ministère de la Culture et des Communications :

Guyline Lévesque, François Poulin*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Nathalie Arpin*, Pierre A. Gauthier

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

Robert Gosselin, Élisabeth Moreau*, Carmen Picard, Éric Thomassin

Ministère du Tourisme :

Catherine Bégin, David Belgue, François Côté, Élise Deschênes, Jean-Pierre Gagnon, Brigitte Jomphe, Réjeanne Lachance, Jacques Lavigne, Chantal Ouellet, Lise Pelletier

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur des forêts :

Pierre Dugas, Jean-Simon Fortin, Gilles Lavoie, Stéphanie Tremblay

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur de la faune et des parcs :

Hugo Canuel*, Marie-Pier Gauthier, Dany Lacasse, Serge Lachance, François Martin, Yves Simard, Brian Skinner

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur des mines :

Pierre Buteau, Claude Dion, Jocelyn Henry, Pierre Verpaelst, Marie-Andrée Vézina*

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur de l'énergie :

François Fortin, Philippe Lacasse, Éric Léger*, Pierre Marcoux, Richard F. Poirier, Mathieu Roy

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur du territoire :

Germain Tremblay*, coordonnateur de la Table

Luc Valin*, secrétaire de la Table

Myriam Gosselin (collaboratrice), André Daigle, Gaétan Fortin

Benoît Trudel, Roxana Zégan*

Ministère de la Sécurité publique :

Chantal Bilodeau, Amélie Genois*

Ministère des Transports :

Maïra Beaudry, Michel Duchesne, Ginette Lalonde*, André Morin, Mireille Pruneau

Note : Le Secrétariat aux affaires autochtones a été consulté sur la proposition de PATP.

* Membre en poste au moment de la production du document



4- Partenaires de consultation

Agriculture :

Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière
Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière

Autochtones :

Conseil des Atikamekw de Manawan

Culture :

Conseil de la culture de Lanaudière
Association des archéologues du Québec

Environnement :

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Agence de bassin versant des 7
Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé
Bassin versant Saint-Maurice
Conseils des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
Organisme des bassins versants de Zone Bayonne

Énergie :

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

Faune :

Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre
Association des pourvoiries de Lanaudière
Association des trappeurs professionnels du Québec, région de Lanaudière
Fédération québécoise de la faune, région de Lanaudière
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, région de Lanaudière
Regroupement des gestionnaires de zecs de Lanaudière
SEPAQ — Réserve faunique Rouge-Matawin
SEPAQ — Réserve faunique Mastigouche

Forêt :

Association forestière de Lanaudière
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 062-51
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 062-52
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 041-51
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 043-51
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 043-52
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 061-52
Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 064-51



Mines :

Association de l'exploration minière du Québec
Association minière du Québec
Association des producteurs de tourbe du Québec
Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)

Municipalités :

Municipalité régionale de comté D'Autray
Municipalité régionale de comté Joliette
Municipalité régionale de comté L'Assomption
Municipalité régionale de comté Les Moulins
Municipalité régionale de comté Matawinie
Municipalité régionale de comté Montcalm

Récrétourisme :

Association touristique de Lanaudière
Conseil québécois du loisir
Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération québécoise des Clubs quads
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec — Lanaudière
SEPAQ — Parc national du Mont-Tremblant

Région :

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière
Communauté métropolitaine de Montréal
Conférence régionale des élus de Lanaudière



ANNEXE II : Fiches descriptives de zones



Présentation des fiches de zones

Les fiches de zones constituent le corps du PATP. Elles visent deux buts précis. D'abord elles décrivent la situation territoriale de la zone au moment de l'élaboration du PATP et, ensuite, elles établissent les orientations d'affectation.

La situation territoriale est décrite par la caractérisation de la zone et la détermination des droits, des statuts, des utilisations usuelles, des projets, des potentiels et des éléments particuliers qui s'y présentent.

Les orientations d'affectation sont composées de trois éléments : une intention gouvernementale, une vocation et, s'il y a lieu, un ou des objectifs spécifiques.

Voici comment lire la fiche :

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de Lanaudière	
Zone n° :	
Description sommaire et localisation Établit ce sur quoi est basée la zone, ce qui la distingue des zones environnantes, sa superficie et sa localisation dans la région.	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques Cette section caractérise l'utilisation de la zone sur le plan environnemental, social et économique (ex. : principales caractéristiques du relief, de l'hydrographie, de la végétation, de la faune, de la géologie, de l'utilisation du territoire par la population et des activités économiques dominantes). Elle permet essentiellement de comprendre la nature, la composition et la dynamique d'utilisation de la zone. Ces caractéristiques permettent de mieux saisir la problématique et de mesurer les enjeux qui conditionnent les orientations à prendre.	
Droits, statuts et activités usuelles Cette section liste les différents droits, statuts et activités usuelles (fréquentation du territoire ne faisant pas l'objet d'un droit ou non liée à un statut territorial) compris dans la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° :

Potentiels, projets et éléments particuliers

Cette section liste les différents potentiels, projets et éléments particuliers à prendre en compte pour l'affectation de la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Les projets et potentiels qui doivent être pris en considération sont ceux connus, reconnus, pouvant être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP ainsi que de nature à influencer la vocation du territoire.

Problématique

La problématique fait état de ce qui est en mesure d'influencer favorablement ou défavorablement l'utilisation du territoire public dans la zone. Elle met en contexte la situation qui prévaut dans la zone eu égard à l'utilisation et à la protection du territoire et des ressources compte tenu des données présentées dans les sections précédentes. Elle fait ressortir les éléments liés à l'utilisation du territoire public dans la zone sur lesquels il y aura des choix d'affectation à faire.

Dans cette optique, la problématique ne porte pas sur des considérations d'ordre de gestion ou d'ordre technique, et elle s'attardera à l'utilisation du territoire plutôt qu'à « l'utilisateur ». À cet effet, on évitera par exemple d'y mentionner les problèmes quant au respect et à l'application des normes ou des règlements établis, les problèmes techniques quant à l'aménagement de certaines infrastructures compte tenu de contraintes physiques n'influençant toutefois pas la vocation du territoire, etc. De même, on parlera de l'utilisation du territoire pour des activités de chasse et de pêche plutôt que de parler de la situation des pourvoyeurs.

La problématique permet de dégager et de comprendre les enjeux d'affectation du territoire.

Enjeux

Les enjeux concernent les éléments à mettre en balance pouvant faire l'objet de gains ou de pertes si l'on agit ou non sur le territoire (par exemple, le maintien de l'exploitation forestière — enjeu 1 — versus la protection de l'intégrité écologique du milieu — enjeu 2). Ils découlent de la problématique et des utilisations existantes et possibles du territoire qui y sont répertoriées. Ils sont sectoriels, c'est-à-dire que chaque enjeu est spécifique d'un aspect de l'utilisation ou de la protection du territoire. Ils se libellent en fonction de l'utilisation du territoire et non de la gestion ou des utilisateurs. Ils réfèrent donc à l'utilisation (ou à la non-utilisation) ou à la protection (ou à la non-protection) des terres et des ressources.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° :

Analyse

Cette section analyse et explique les raisons qui justifient le choix d'un enjeu plutôt que d'un autre, dans le but de déterminer l'intention commune gouvernementale qui se dégage des intentions sectorielles (les enjeux) des différents partenaires impliqués. Chaque élément soulevé dans la problématique et dans les enjeux est soumis à l'analyse. L'analyse est plus ou moins poussée, selon le besoin.

L'analyse doit préciser le gain et la perte, de façon rigoureuse et objective. Elle doit documenter, qualifier et confronter chaque enjeu aux autres, soupeser les options envisageables pour la zone et permettre ainsi de faire un choix et de l'expliquer. L'analyse permet aussi de faire ressortir des considérations qui ne peuvent être exprimées en fonction de l'information de base. Elle met en relation les faits présentés dans les blocs « Caractéristiques », « Utilisation existante », « Utilisation possible » puis les nuance et les relativise. En ce sens, elle remet les faits en question.

Intention gouvernementale

L'intention est un énoncé succinct qui explique le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Elle exprime l'orientation ou la direction que le gouvernement veut donner à l'utilisation du territoire (et des ressources) et aux activités qui s'exercent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu dans la zone d'affectation. Cette intention exprime la conjonction des différentes orientations sectorielles applicables, ce qui peut l'amener à se distinguer de l'application de ces orientations prises isolément. Elle découle des enjeux en présence et des options envisageables qui sont potentiellement divergentes.

L'intention est commune aux différents intervenants et, ainsi, elle assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. On cherchera à orienter ou à baliser l'utilisation du territoire et des ressources (ou leur protection) de façon générale. Cette approche implique que l'ensemble des activités est concerné par l'intention gouvernementale (ex. : foresterie, agriculture, récréotourisme, transports, environnement, etc.)

Vocation

L'intention gouvernementale correspond à une des vocations suivantes :

- Utilisation spécifique : Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.
- Utilisation prioritaire : Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.
- Utilisation multiple modulée : Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.
- Utilisation multiple : Utilisation polyvalente des terres et des ressources.
- Protection : Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° :

- Protection stricte : Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa *biodiversité* ou du patrimoine culturel.
- Affectation différée : Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.

Objectifs spécifiques

Ces objectifs sont établis pour préciser les effets attendus de l'intention gouvernementale sur la gestion du territoire et des ressources. Ils complètent et précisent l'intention gouvernementale et la vocation visant la prise en compte des particularités d'une zone signalées lors de la collecte de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux et de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages. Il n'y a donc nul besoin de préciser un usage en particulier, par exemple, autrement que si l'on recherche un effet spécifique de cet usage. Tout en laissant le choix des moyens aux gestionnaires du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettent à ces derniers de comprendre les effets attendus dans les planifications et les actions réalisées en aval du PATP. Par exemple, dans une situation où l'intention engendre une modulation de la gestion du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettront de préciser la nature de cette modulation énoncée généralement dans l'intention gouvernementale et d'en établir la portée.

Commentaires

Cette section permet d'ajouter une information supplémentaire pertinente à la compréhension de la fiche.



Fiches descriptives de zones

Zone n° 14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie
Zone n° 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Zone n° 14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels
Zone n° 14-04	Héronnières
Zone n° 14-05	Habitat du rat musqué rivière des Mille Îles, rivière des Prairies, Terrebonne
Zone n° 14-06	Parcs régionaux
Zone n° 14-07	Partie du parc national de Mont-Tremblant
Zone n° 14-08	Réservoir Kempt et ses îles
Zone n° 14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau
Zone n° 14-10	Territoires fauniques structurés
Zone n° 14-11	Secteurs archéologiques
Zone n° 14-12	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie
Zone n° 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
Zone n° 14-14	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge
Zone n° 15-15	Lacs d'observation
Zone n° 14-16	Refuges biologiques
Zone n° 14-17	Refuge faunique et habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île
Zone n° 14-18	Habitat faunique du lac Saint-Pierre
Zone n° 14-19	Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles
Zone n° 14-20	Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent
Zone n° 14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière
Zone n° 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
Zone n° 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
Zone n° 14-24	Lots épars



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-01

Parties des aires de confinement du cerf de Virginie

Description sommaire et localisation

La zone, Parties des aires de confinement du cerf de Virginie, est une zone éclatée qui compte quatre sous-zones réparties dans la MRC Matawinie. Elle couvre une superficie totale de 15,38 km². La zone est attenante au territoire privé sur lequel se prolonge l'autre partie des aires de confinement. La densité animale ainsi que les secteurs occupés varient d'une sous-zone à l'autre et d'une saison à l'autre.

14-01-01 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Sainte-Émélie-del'Énergie

La sous-zone se situe à l'est de la rivière Noire, dans les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien, bassins versants de la rivière L'Assomption et de la rivière Maskinongé. Elle couvre une superficie de 5,54 km² et est accessible à l'ouest par la route 131, au sud par le chemin Saint-Damien, à l'est par des chemins carrossables non pavés et au nord par le 4^e Rang.

14-01-02 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Chertsey

La sous-zone se situe dans la municipalité de Chertsey, bassin versant de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 3,16 km² et est accessible à l'ouest par la route 125 puis par le chemin de l'Église ou le 5^e Rang Est. Au sud, le chemin du Lac-Gratten permet d'accéder à la zone. À l'est, l'accès est possible par l'avenue du Castor.

14-01-03 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie de Rawdon

La sous-zone se situe dans la municipalité de Sainte-Julienne, bassin versant de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 1,41 km² et est accessible à l'ouest et au nord par la route 337, au sud par la 341.

14-01-04 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Ouareau¹³²

La sous-zone se situe à l'est du lac Blanc et du lac Ouareau dans la municipalité de Saint-Donat, bassin versant de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 5,27 km² et est accessible par une route locale pavée, soit le chemin Ouareau Nord.

¹³² Le contenu de la fiche décrit la situation lors de l'élaboration du PATP. L'aire de confinement du cerf de Virginie Ouareau a été retirée de la liste des habitats fauniques désignés légalement depuis.



Zone n° : 14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>14-01-01 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Sainte-Émélie-de-l'Énergie</p> <p>La sous-zone, qui se situe à la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce, contribue au maintien et à l'expansion nordique de la population du cerf. Il s'agit de la seule aire de confinement légale dans la partie lanadoise de la zone 15, où la chasse au cerf est interdite. Elle se situe dans le district écologique des hautes collines du lac Sainte-Rose. L'altitude dans la sous-zone varie de 210 à 450 m.</p> <p>Sur le plan faunique, la sous-zone se caractérise par la présence également de plusieurs espèces fauniques, dont l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>Les forêts sont situées dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Cette zone est située dans l'unité de paysage Saint-Michel-des-Saints. Pour les forêts publiques qui constituent 20 % de cette zone, environ 70 % est composé de forêts feuillues et 30 % de forêts mixtes.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches métamorphiques d'origine ignée (granulite, gneiss charnockitique, amphibolite) appartenant à la province géologique de Grenville.</p> <p>Les portions de cette zone qui se situent près de la rive est de la rivière Noire présentent un potentiel archéologique préhistorique. La rivière Noire compte parmi les principaux cours d'eau des environs et elle a été certainement empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y découvrir des sites archéologiques.</p> <p>14-01-02 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Chertsey</p> <p>La sous-zone se situe dans le district écologique des collines du lac Pontbriand. L'altitude dans la sous-zone varie de 190 à 380 m.</p> <p>Sur le plan faunique, outre le cerf de Virginie, la sous-zone se caractérise également par la présence de plusieurs espèces, dont l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor qui sont les plus recherchés.</p> <p>Les limites du ravage sont inscrites dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune où dominent les peuplements feuillus et mélangés. La principale problématique en ce qui a trait à l'habitat est l'hétérogénéité et l'entremêlement des peuplements d'abri et de nourriture et leur répartition dans le temps.</p> <p>Les forêts publiques de cette zone sont situées dans l'unité de paysage de Saint-Jérôme. Elles sont essentiellement de type feuillu.</p> <p>Le socle rocheux est formé de roches ignées (anorthosite, leuconorite, anorthosite gabbroïque) appartenant au massif anorthositique de Morin et à la province géologique de Grenville.</p>	



Zone n° : 14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie
<p data-bbox="220 279 1156 310">14-01-03 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Rawdon</p> <p data-bbox="220 329 1401 394">La sous-zone est située à l'ouest de la rivière Ouareau, dans le district écologique des collines du lac Pontbriand. L'altitude dans la sous-zone varie de 70 à 190 m.</p> <p data-bbox="220 413 1401 546">Sur le plan faunique, outre le cerf de Virginie, la sous-zone se caractérise également par la présence de plusieurs espèces, dont l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor qui sont les plus recherchés.</p> <p data-bbox="220 564 1401 697">Le ravage chevauche deux domaines bioclimatiques, soit celui de l'érablière à tilleul et celui de l'érablière à bouleau jaune. Il est dominé par les peuplements feuillus (48 %) et mélangés (44 %). Les peuplements résineux représentent 4 % du ravage et les superficies en régénération, 4 % également.</p> <p data-bbox="220 716 1401 781">Des dépôts meubles recouvrent le socle rocheux qui est constitué de gneiss granitique et d'un peu de roches sédimentaires métamorphisées.</p> <p data-bbox="220 800 1401 963">Les portions de cette zone qui se situent près des rives de la rivière Ouareau présentent un potentiel archéologique préhistorique. La rivière Ouareau compte parmi les principaux cours d'eau des environs et elle a été certainement empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y découvrir des sites archéologiques.</p> <p data-bbox="220 993 1159 1024">14-01-04 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Ouareau</p> <p data-bbox="220 1043 1401 1108">La sous-zone se situe dans le district écologique des hautes collines du lac Ouareau. L'altitude dans la sous-zone varie de 390 à 720 m.</p> <p data-bbox="220 1127 1401 1260">Sur le plan faunique, la sous-zone se caractérise par la présence également de plusieurs espèces fauniques, dont l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p data-bbox="220 1278 1401 1411">La zone est située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Les peuplements résineux et mixtes, qui se trouvent au sommet des collines, ne représentent que 30 % de la couverture forestière de la zone. Les peuplements feuillus sont composés principalement de jeunes érablières inéquiennes qui ont subi des coupes de jardinage.</p> <p data-bbox="220 1430 1401 1528">Le socle rocheux est constitué de roches ignées (monzonite à grands cristaux de feldspath) avec des niveaux de gneiss d'origine ignée (granulites). Un site de gravier a été répertorié dans la zone.</p> <p data-bbox="220 1547 1401 1711">Les portions de cette sous-zone qui se situent près des rives de la rivière Ouareau présentent un potentiel archéologique préhistorique. La rivière Ouareau compte parmi les principaux cours d'eau des environs et elle a été certainement empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y découvrir des sites archéologiques.</p> <p data-bbox="220 1730 1401 1829">Quant à l'activité récréotouristique, elle se caractérise par la densité des sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de motoneige et de motoquad. Des activités acéricoles ont également cours sur ce territoire.</p>	



Zone n° : 14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie
Droits, statuts et activités usuelles	
14-01-01 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Sainte-Émélie-de-l'Énergie	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie;✓ Convention de gestion territoriale (4,62 km²);✓ Exploration minière permise sous conditions — habitat faunique.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives et de chasse.	
14-01-02 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Chertsey	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie;✓ Convention de gestion territoriale (1,57 km²);✓ Exploration minière interdite (territoire affecté à la villégiature).	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives et chasse.	
14-01-03 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Rawdon	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ Ligne de transport d'électricité de 735 kV.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie;✓ Exploration minière permise sous conditions — habitat faunique.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Poste de Magnan à 120-25 kV;✓ Activités récréatives et de chasse.	



Zone n° : 14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie
14-01-04 Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Ouareau	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de sentier régional de motoquad;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (60 ha).	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie;✓ Convention de gestion territoriale (3,86 km²);✓ Exploration minière permise sous conditions — habitat faunique.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives et de chasse.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel minéral faible (14-01-01, 14-0102, 14-01-03);✓ Roches favorables à la recherche de sites de pierre architecturale (14-01-04);✓ Sites archéologiques (14-01-03);✓ Potentiel de sites archéologiques (14-01-01, 14-01-03, 14-01-04).	
Projets	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé.	
Éléments particuliers	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
<p>Le ravage du cerf de Virginie se situe dans un territoire où se côtoient des activités d'aménagement forestier, récréatives et de chasse. Ces activités, sources de revenus pour les municipalités concernées et de loisirs pour la population, pourraient avoir des répercussions sur le maintien, voire l'amélioration de la qualité de l'habitat du cerf de Virginie.</p>	



Zone n° : 14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ Le maintien de l'habitat du cerf de Virginie;✓ L'aménagement forestier;✓ Le maintien des activités récréatives.	
Analyse	
<p>L'aire de confinement du cerf de Virginie Sainte-Émélie-de-l'Énergie a été constituée en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1). Les activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat du cerf, situé sur les terres du domaine de l'État, sont régies par le Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.18) qui énonce les normes ou les conditions d'intervention applicables. Le ravage est situé à la limite nord de l'aire de répartition du cerf de Virginie. Cette localisation est importante pour le maintien ou la survie du cerf ainsi que pour son expansion éventuelle vers le nord. L'accroissement du nombre de cerfs pourrait également contribuer aux activités de chasse dans la région. Parmi les principales caractéristiques recherchées, les études ont déterminé non seulement la composition du couvert forestier en matière d'abri et de nourriture, mais aussi répertorié moins d'infrastructures liées aux activités humaines (routes, camping, villégiature, etc.), lesquelles sont préjudiciables aux cerfs. La sauvegarde du caractère forestier de ces habitats constitue donc une priorité.</p>	
Intention gouvernementale	
Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none">✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri et d'alimentation du cerf de Virginie.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-02

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

La zone, Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), est une zone éclatée qui compte sept sous-zones réparties entre cinq projets de forêts anciennes et deux de forêts rares. Localisée dans la MRC Matawinie, elle couvre une superficie totale d'environ 2,83 km².

14-02-01 : Projet de forêt ancienne du Lac-Héon

Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt ancienne couvre une superficie d'environ 0,27 km². La sous-zone est située dans le territoire non organisé (TNO) Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice, à environ 21 km au sud de Manawan. Elle n'est pas accessible par route.

14-02-02 Projet de forêt ancienne du Lac-Moyre

Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt ancienne couvre une superficie d'environ 0,48 km². La sous-zone est située dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice, à environ 24 km au sud-est de Manawan. Elle n'est pas accessible par route.

14-02-03 Partie de projet de forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak

Cette partie du projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt ancienne couvre une superficie de 0,73 km². L'autre partie se trouve dans la région administrative des Laurentides. Située dans les territoires non organisés Baie-Atibenne, Baie-de-la-Bouteille et Lac-Matawin, bassins versants de la rivière Rouge et de la rivière Saint-Maurice à environ 12 km au sud-ouest de Manawan, la sous-zone n'est pas accessible par route.

14-02-04 Projet de forêt rare du Lac-Devenyns

Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt rare couvre une superficie de 0,23 km². La sous-zone est située dans le territoire non organisé Lac-Devenyns, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle est accessible par le chemin forestier R1452 jusqu'à 4 km de cette zone.

14-02-05 Projet de forêt ancienne du Lac-des-Faucons

Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt ancienne couvre une superficie de 0,52 km². La sous-zone est située dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle est accessible à environ 3 km du chemin de Manawan.



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>14-02-06 Projet de forêt ancienne du Lac-Hastel</p> <p>Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt ancienne couvre une superficie de 0,36 km². La sous-zone est située dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle est accessible à 2 km du chemin forestier R1450.</p> <p>14-02-07 Projet de forêt rare du Lac-Saint-Joseph</p> <p>Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel de type forêt rare se situe dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La sous-zone couvre une superficie de 0,24 km². Elle est accessible à 37 km de Saint-Michel-des-Saints en empruntant les chemins forestiers R1450, R1451 et R1452. Le projet d'écosystème forestier exceptionnel est situé à 2,4 km du chemin R1452.</p>	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>14-02-01 : Projet de forêt ancienne du Lac-Héon</p> <p>Cette sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Laverdière et dans le district écologique des collines du lac Saint-Cyr. L'altitude dans la sous-zone varie de 520 à 570 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>Les éléments exceptionnels de cette forêt sont les suivants : vieille forêt vierge, structure impressionnante de forêt ancienne, très gros arbres ainsi que plusieurs chicots et débris de grande dimension. On estime l'âge du site à 285 ans. Il s'agit d'une bétulaie jaune à sapin. Les forêts sont parsemées de trouées et possèdent donc un couvert arborescent assez ouvert.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches ignées (monzonite).</p> <p>14-02-02 Projet de forêt ancienne du Lac-Moyre</p> <p>Cette sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Légaré et dans le district écologique des collines du lac Murray. L'altitude dans la sous-zone varie de 490 à 570 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>La forêt ancienne du Lac-Moyre est une bétulaie jaune à érable à sucre dont les plus vieux arbres atteignent 165 ans. On la considère comme exceptionnelle parce que, durant tout ce temps, elle n'a pas subi de dommages sérieux à la suite des perturbations naturelles graves telles que les incendies, les épidémies d'insectes et les tempêtes de vents violents. De plus, elle n'a été que peu touchée ou perturbée par des activités humaines, ce qui est de plus en plus rare dans la zone de forêt mélangée québécoise. On trouve des débris et des chicots de plus de 50 cm de diamètre. On voit aussi régulièrement des bouleaux</p>	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>jaunes de 60 à 90 cm de diamètre. Un spécimen de 1,05 m de diamètre (dhp) a même été observé, dont on estime l'âge à 345 ans.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches ignées (monzonite).</p> <p>14-02-03 Partie de projet de forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak</p> <p>Cette sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Laverdière et dans les districts écologiques des collines du lac Carabine et des coteaux du ruisseau Hachette. L'altitude dans la sous-zone varie de 500 à 600 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>La forêt ancienne de la Montagne Kaoskiwonatinak est composée d'arbres atteignant 255 ans. Les peuplements appartiennent au groupement végétal de la bétulaie blanche à sapin et érable à sucre. Plusieurs arbres mesurent plus de 80 cm de diamètre.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches ignées (monzonite) et de roches métamorphiques d'origine sédimentaire.</p> <p>14-02-04 Projet de forêt rare du Lac-Devenyns</p> <p>Cette sous-zone se situe dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Kempt et le district écologique des coteaux du lac Potherie inférieur. L'altitude dans la sous-zone varie de 400 à 410 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>Ce projet d'écosystème forestier exceptionnel vise la protection d'une pinède rouge ancienne dont le caractère exceptionnel est la localisation très éloignée de l'aire de répartition naturelle pour cette espèce. Ce peuplement est composé de très gros arbres, avec un diamètre à hauteur de poitrine supérieur à 80 cm et une hauteur de 30 m.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches ignées (granite rose à gros cristaux de feldspath).</p> <p>14-02-05 Projet de forêt ancienne du Lac-des-Faucons</p> <p>Cette sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Légaré et dans le district écologique des coteaux du lac Morialis. L'altitude dans la sous-zone varie de 530 à 560 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>Pour cette forêt ancienne, on estime l'âge du site à 275 ans, c'est dire qu'il n'y a eu aucune perturbation majeure depuis ce temps. Le groupement végétal est une bétulaie jaune à sapin et érable à sucre.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches métamorphiques d'origine sédimentaire (paragneiss, marbre, quartzite).</p>	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>14-02-06 Projet de forêt ancienne du Lac-Hastel</p> <p>Cette sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Légaré et dans le district écologique des coteaux du lac Morialis. L'altitude dans la sous-zone varie de 490 à 550 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>On estime que cette forêt ancienne n'a pas subi de perturbation majeure depuis 255 ans. Il est donc fort probable que des arbres dépassent cet âge. Le peuplement est une bétulaie jaune à sapin avec de très gros arbres.</p> <p>Le socle rocheux est formé de roches métamorphiques d'origine sédimentaire (paragneiss, marbre, quartzite).</p> <p>14-02-07 Projet de forêt rare du Lac-Saint-Joseph</p> <p>Cette sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Légaré et dans le district écologique des collines du lac Devenyns. L'altitude dans la sous-zone varie de 400 à 480 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>Cette forêt rare est dominée par le peuplier à grandes dents qui occupe une densité inférieure à 40 % de couvert. Ce peuplement évolue vers la sapinière à bouleau blanc et érable rouge. Le caractère rare vient du fait que le peuplier à grandes dents pousse rarement à cette latitude.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss mangéritique et charnockitique).</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>14-02-01 : Projet de forêt ancienne du Lac-Héon</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Territoire dans la zec Boullé;✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives et de chasse.	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>14-02-02 Projet de forêt ancienne du Lac-Moyre</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manaouane);✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives et de chasse. <p>14-02-03 Partie de projet de forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 21 garanties d'approvisionnement;✓ Entente de délégation de gestion forestière des Attikameks de Manawan. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Territoire dans la zec Boullé;✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane);✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives et de chasse. <p>14-02-04 Projet de forêt rare du Lac-Devenyns</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 3 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives et de chasse.	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>14-02-05 Projet de forêt ancienne du Lac-des-Faucons</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ Entente de délégation de gestion forestière des Attikameks de Manawan. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Territoire dans la zec Boullé;✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane);✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives et de chasse. <p>14-02-06 Projet de forêt ancienne du Lac-Hastel</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Territoire dans la zec Boullé;✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane);✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones qui y exercent des activités telles que la pêche, la chasse et le piégeage;✓ Activités récréatives et de chasse. <p>14-02-07 Projet de forêt rare du Lac-Saint-Joseph</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones qui y exercent des activités telles que la pêche, la chasse et le piégeage;✓ Activités récréatives et de chasse.	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Potentiels, projets et éléments particuliers	
14-02-01 : Projet de forêt ancienne du Lac-Héon	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ Se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel minéral bon pour la recherche de sites de pierre architecturale.	
Projets	
<ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne).	
Éléments particuliers	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé	
14-02-02 Projet de forêt ancienne du Lac-Moyre	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel de bleuetière (0,3 ha);✓ La sous-zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW.	
Projets	
<ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne).	
Éléments particuliers	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé	
14-02-03 Partie de projet de forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW.	
Projets	
<ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne).	
Éléments particuliers	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé	
14-02-04 Projet de forêt rare du Lac-Devenyns	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel bon pour la recherche de sites de pierre architecturale.	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt rare).	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
14-02-05 Projet de forêt ancienne du Lac-des-Faucons	
Potentiel <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW.	
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne).	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
14-02-06 Projet de forêt ancienne du Lac-Hastel	
Potentiels <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW.	
Projets : <ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne).	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé	
14-02-07 Projet de forêt rare du Lac-Saint-Joseph	
Potentiels <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel minéral faible.	
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Projet d'écosystème forestier exceptionnel (forêt rare).	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé	
Problématique	
Plusieurs activités récréatives, de chasse et de pêche sont organisées sur ces territoires. La communauté autochtone de Manawan peut également s'adonner à des pratiques	



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>culturelles de piégeage, de chasse et de cueillette sur ce territoire. Il existe une possibilité de conflit entre la préservation d'échantillons de forêts anciennes, rares et exceptionnelles et les autres activités qui se déroulent dans la zone, dont l'aménagement forestier. Toutefois, ces superficies sont protégées actuellement par l'affectation régionale.</p>	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ La protection des forêts rares projetées;✓ La protection des forêts anciennes projetées;✓ L'aménagement forestier;✓ Le maintien des activités récréatives de chasse;✓ Le maintien des pratiques de la communauté autochtone.	
Analyse	
<p>Les forêts anciennes sont des peuplements qui n'ont pas été modifiés par les activités humaines et qui n'ont subi aucune perturbation naturelle grave tels des incendies, des épidémies d'insectes et des tempêtes de vents violents et dans lesquels on trouve de très vieux arbres qui atteignent 325 ans. Quant aux forêts rares, leur caractère exceptionnel est dû à la localisation très éloignée de l'aire de répartition naturelle pour cette espèce. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique.</p> <p>Les projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels sont régis différemment des territoires forestiers publics environnants, puisque les activités d'aménagement forestier n'y sont pas permises. D'ailleurs, le MFFP protège administrativement ces projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels auxquels il octroiera progressivement un statut légal de protection. À partir du moment où elles seront légalement constituées, ces forêts seront alors protégées contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques¹³³.</p> <p>Par ailleurs, soustraire ces superficies productives à l'aménagement forestier aura un effet négligeable sur la possibilité forestière étant donné la petite superficie des zones. Ces projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels sont des témoins importants pour l'aménagement écosystémique des forêts de Lanaudière. Ils offrent un éclairage précieux sur les attributs associés aux forêts anciennes et rares et permet des comparaisons avec les forêts aménagées.</p>	
Intention gouvernementale	
<p>Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien ou rare.</p>	

¹³³ MFFP, *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec* [En ligne] [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>] (Consulté le 6 mars 2015).



Zone n° : 14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Vocation	
Protection stricte projetée.	
Objectifs spécifiques	
Adapter la gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir le type de peuplement forestier et son intégrité écologique.	
Commentaires	
Au moment de réaliser le plan, l'exploration minière était toujours permise sur le territoire des projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels des sous-zones 14-02-01, 14-02-04 et 14-02-07.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-03

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

La zone, Écosystèmes forestiers exceptionnels, est une zone éclatée qui compte trois sous-zones (trois forêts anciennes). Localisée dans la MRC Matawinie, elle couvre une superficie totale de 7,17 km².

14-03-01 Forêt ancienne du Lac-Villiers

Cette forêt ancienne se situe dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Cette sous-zone couvre une superficie de 1,28 km². Elle n'est pas accessible par route.

14-03-02 Forêt ancienne du Lac-Métabeskéga

Cette forêt ancienne se situe dans le territoire non organisé Baie-Atibenne, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Cette sous-zone couvre une superficie de 3,78 km². Elle n'est pas accessible par route.

14-03-03 Forêt ancienne du Lac-Gagnon

Cette forêt ancienne se situe dans le territoire non organisé Lac-Matawin, bassin versant de la rivière Rouge. Cette sous-zone couvre une superficie de 2,11 km². Elle n'est pas accessible par route.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

14-03-01 Forêt ancienne du Lac-Villiers

La forêt se trouve dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune dans l'unité de paysage régional du lac Kempt. Cette zone est située dans le district écologique des coteaux du lac Repos. Le sommet des collines est occupé par l'érablière à bouleau jaune, alors que les versants, dont le sol est généralement plus frais, sont plutôt colonisés par la bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre. L'altitude dans cette sous-zone varie de 460 à 500 m.

Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) depuis au moins 375 ans. Ensuite, il s'agit d'un écosystème qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines.



Zone n° : 14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels
<p>14-03-02 Forêt ancienne du Lac-Métabeskéga</p> <p>La sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et dans le district écologique des collines du lac Hadancourt. Le groupement végétal est une bétulaie jaune à sapin et érable à sucre. Parmi les éléments exceptionnels, on y trouve plusieurs bouleaux jaunes de très gros diamètres, jusqu'à 98 cm qui sont âgés de plus de 200 ans. Quelques âges remarquables : bouleau jaune 395 ans, pin blanc 325 ans (un des plus vieux pins blancs recensés dans l'ouest du Québec). La sous-zone se situe dans le district écologique des collines du lac Hadancourt. L'altitude dans cette sous-zone varie de 440 à 570 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p> <p>14-03-03 Forêt ancienne du Lac-Gagnon</p> <p>La forêt ancienne du Lac-Gagnon est une bétulaie jaune à sapin exceptionnelle, car il s'agit d'une forêt ancienne dont les plus vieux arbres avoisinent les 300 ans. Cette forêt ancienne se situe dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional du lac Laverdière et le district écologique des collines du lac Dupont. Elle occupe les flancs de collines qui surplombent une vallée dont la rivière qui y coule constitue la tête de la rivière Rouge. L'altitude dans cette sous-zone varie de 490 à 610 m.</p> <p>Dans la sous-zone, on trouve l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>14-03-01 Forêt ancienne du Lac-Villiers</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun droit n'a été relevé. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne);✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane);✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives;✓ Chasse.	



Zone n° : 14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels
14-03-02 Forêt ancienne du Lac-Métabeskéga	
Droits	
✓ Aucun droit n'a été relevé.	
Statuts	
✓ Écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne);	
✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane);	
✓ Exploration minière interdite.	
Activités usuelles	
✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;	
✓ Activités récréatives;	
✓ Chasse.	
14-03-03 Forêt ancienne du Lac-Gagnon	
Droits	
✓ Terrain de piégeage.	
Statuts	
✓ Écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne);	
✓ Territoire dans la zec Boullé;	
✓ Réserve de castor d'Abitibi (Division Manouane);	
✓ Exploration minière interdite.	
Activités usuelles	
✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;	
✓ Activités récréatives et de chasse.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels, projets	
✓ Aucun potentiel et projet n'a été relevé.	
Éléments particuliers	
✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
Aucune problématique.	



Zone n° : 14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
Les forêts anciennes présentent des caractéristiques particulières. Il s'agit de peuplements qui n'ont pas été modifiés par les activités humaines, qui n'ont subi aucune perturbation naturelle majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts, classées écosystèmes forestiers exceptionnels, sont alors protégées légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques ¹³⁴ .	
Intention gouvernementale	
Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien.	
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	

¹³⁴ MFFP, *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec* [En ligne] [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>] (Consulté le 6 mars 2015).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-04

Héronnières

Description sommaire et localisation

La zone, Héronnières, est une zone éclatée qui regroupe trois sous-zones¹³⁵. Localisée dans la MRC Matawinie, elle couvre une superficie totale de 2,04 km².

14-04-01 Héronnière du lac Descoteaux

La sous-zone se situe dans le territoire non organisé Lac-Matawin, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 0,86 km² et est accessible par un chemin carrossable non asphalté.

14-04-02 Partie de la héronnière du lac Christine

La sous-zone recouvre une partie de la bande de protection de 500 m de la héronnière. L'autre partie qui comprend le nid se trouve en territoire de tenure privée. Localisée dans la municipalité de Rawdon, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 0,33 km² et est accessible par des chemins non carrossables.

14-04-03 Héronnière du lac du Bois-Franc

La sous-zone se situe dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 0,85 km² qui comprend l'île de 0,32 ha sur laquelle se trouvent les nids et la bande de protection de 500 m. Une partie de celle-ci est accessible, au nord, par un chemin carrossable non asphalté et par un chemin non carrossable.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Une héronnière est un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction. Le site comprend également une bande de 500 m de largeur qui l'entoure.

14-04-01 Héronnière du lac Descoteaux

La sous-zone fait partie des districts écologiques des coteaux du lac Bess et des collines du lac Charland. L'altitude dans cette sous-zone varie de 460 à 530 m. Le couvert forestier est composé à 55 % de peuplements feuillus et à 45 % de peuplements mixtes.

14-04-02 Partie de la héronnière du lac Christine

La sous-zone fait partie du district écologique des collines du lac Pontbriand. L'altitude de cette sous-zone varie de 310 à 350 mètres. Le couvert forestier est de type feuillu.

¹³⁵ Le contenu de la fiche décrit la situation lors de l'élaboration du PATP. Les héronnières du lac Descoteaux et du lac Christine ont été retirées de la liste des habitats fauniques désignés légalement depuis. Par ailleurs, une nouvelle héronnière a été désignée légalement au lac Guénard.



Zone n° : 14-04	Héronnières
14-04-03 Héronnière du lac du Bois-Franc Le centre de la sous-zone où se trouvent les nids de héron est une île. Le couvert forestier est composé à 57 % de peuplements mixtes, 40 % de peuplements feuillus et 3 % de peuplements résineux. La sous-zone se situe dans le district écologique des hautes collines du lac Saint-Servais. L'altitude de cette sous-zone varie de 490 à 520 m.	
Droits, statuts et activités usuelles	
14-04-01 Héronnière du lac Descoteaux Droits <ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 11 garanties d'approvisionnement. Statuts <ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : héronnière;✓ Territoire dans la pourvoirie à droits exclusifs (Le Vent de la Savane inc.);✓ Exploration minière interdite ou permise sous conditions dans certaines parties de la zone. Activités usuelles <ul style="list-style-type: none">✓ Aucune activité usuelle n'a été relevée.	
14-04-02 Partie de la héronnière du lac Christine Droits <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun droit n'a été relevé. Statuts <ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : héronnière;✓ Convention de gestion territoriale (0,33 km²);✓ Exploration minière interdite — territoire affecté à la villégiature. Activités usuelles <ul style="list-style-type: none">✓ Aucune activité usuelle n'a été relevée.	
14-04-03 Héronnière du lac du Bois-Franc Droits <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (no 45 régional);✓ 2 terrains de piégeage.	



Zone n° : 14-04	Héronnières
Statuts <ul style="list-style-type: none">✓ Habitat faunique : héronnière;✓ Territoire dans la zec Lavigne;✓ Exploration minière interdite ou permise sous conditions dans certaines parties de la zone.	
Activités usuelles <ul style="list-style-type: none">✓ Activité de chasse et de pêche.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels <ul style="list-style-type: none">✓ Les sous-zones 14-04-01 et 14-04-03 se situent dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ayant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW.	
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé.	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
<p>La protection des héronnières est assurée sur le plan légal. Ce sont des habitats fauniques constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.</p> <p>La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques qui encadrent les interventions d'aménagement forestier et d'exploitation ou d'exploration minière dans ces territoires protègent l'intégrité des héronnières. La protection des héronnières étant ainsi assurée, aucun élément ne permet de remettre en question le statut légal accordé à ces territoires.</p>	
Intention gouvernementale	
Sauvegarder l'habitat du grand héron.	



Zone n° : 14-04	Héronnières
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-05

Habitat du rat musqué rivière des Mille Îles, rivière des Prairies, Terrebonne

Description sommaire et localisation

La zone, Habitat du rat musqué rivière des Mille Îles, rivière des Prairies, Terrebonne, se situe dans la municipalité de Terrebonne, MRC Les Moulins. Elle couvre une superficie totale de 0,10 km², dont 75 % sont de tenure publique soit 0,07 km². La zone est accessible par la route 344, par une rue non asphaltée et par un chemin non carrossable.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone se trouve sur le littoral des rivières des Mille îles et des Prairies. Elle est constituée de marais, d'étangs et de plaines inondables. Les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux. Elle fait partie du district écologique de la plaine de la rivière aux Chiens.

La zone est fréquentée par des oies, des bernaches et des canards durant les périodes de nidification et de migration. On note également plusieurs espèces de poissons, dont la perchaude et le brochet. Ces espèces font l'objet de prélèvements pour la chasse et la pêche.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- ✓ 1 permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel.

Statuts

- ✓ Habitat faunique : habitat du rat musqué;
- ✓ Exploration minière permise sous conditions.

Activités usuelles

- ✓ Aucune activité usuelle n'a été relevée.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Parc de la Rivière-des-Mille-Îles¹³⁶.

¹³⁶ Communauté métropolitaine de Montréal (2013), *La trame verte et bleue du Grand Montréal* [En ligne] [http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf].



Zone n° : 14-05	Habitat du rat musqué rivière des Mille Îles, rivière des Prairies, Terrebonne
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
Les habitats du rat musqué appartiennent aux types d'habitats fauniques protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. En tant qu'habitats fauniques légaux cartographiés, ils font partie du réseau des aires protégées du Québec. Le maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat du rat musqué favorise la conservation de marais très productifs situés en eau peu profonde et correspond aux objectifs de conservation poursuivis par le gouvernement.	
Intention gouvernementale	
Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-06

Parcs régionaux

Description sommaire et localisation

La zone, Parcs régionaux, est une zone éclatée qui compte trois sous-zones regroupant trois des quatre parcs régionaux de la région (Chute-à-Bull, Forêt-Ouareau et Sept-Chutes)¹³⁷. Localisée dans la MRC Matawinie, elle couvre une superficie totale de 179,17 km².

14-06-01 Parc régional de la Chute-à-Bull

La sous-zone se situe dans la municipalité de Saint-Côme, bassin versant de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 1,85 km². La sous-zone est accessible par la route 347.

14-06-02 Parc régional de la Forêt-Ouareau

La sous-zone se situe dans les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Entrelacs et Chertsey, bassin versant de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 160,06 km². La sous-zone est accessible principalement par la route 125.

14-06-03 Parc régional des Sept-Chutes

La sous-zone se situe dans les municipalités de Saint-Zénon et Sainte-Émélie-de-l'Énergie et dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, bassin versant de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 17,26 km². La sous-zone est accessible par la route 131.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

14-06-01 Parc régional de la Chute-à-Bull

La sous-zone couvre une zone de transition entre les hauts reliefs, formant la bordure du bassin de Saint-Côme et le bassin lui-même formé de terrains plats. La vallée de la rivière L'Assomption représente le point le plus bas de ce territoire avec 250 m d'altitude à l'endroit où elle débouche sur le bassin Saint-Côme, ce qui donne près de 400 m de relief local pour l'ensemble de l'unité physiographique. Elle se situe dans les districts écologiques des monts du lac Lavigne et des hautes collines du lac Crépeau. La rivière Boule traverse cette zone de transition en plusieurs cascades, dévalant sur une cinquantaine de mètres¹³⁸. Entièrement sous garanties d'approvisionnement, le territoire du parc appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La forêt est composée à 30 % de peuplements feuillus et à 70 % de peuplements mixtes.

¹³⁷ Le parc régional du Lac Taureau fait l'objet d'une fiche descriptive particulière (14-09 : Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau).

¹³⁸ MRC Matawinie (2007), *Parc régional de la Chute-à-Bull. Plan d'aménagement et de gestion*, mai 2007, p. 9.



Zone n° : 14-06

Parcs régionaux

L'orignal, le cerf, l'ours noir et le petit gibier sont les principales espèces sportives qui fréquentent ce territoire ainsi que les animaux à fourrure (martre, pékan, loutre, vison et castor). La pêche à l'omble de fontaine est également pratiquée dans ce territoire.

Le socle rocheux est formé de gneiss d'origine ignée et sédimentaire (granulite, charnockite, amphibolite, paragneiss) appartenant à la province géologique de Grenville.

Le développement du parc s'est articulé autour de la chute et des cascades qui constituent les éléments paysagers marquants. Sur le plan économique, le nombre important de sentiers et de pistes (randonnée pédestre, ski de fond, motoneige, motoquad, cyclisme, etc.) qui sillonnent la zone est un des indicateurs de l'importance que revêt ce territoire pour les activités récréotouristiques. Ces dernières génèrent des retombées économiques en région.

14-06-02 Parc régional de la Forêt-Ouareau

La sous-zone se situe au sud du plateau laurentien et fait partie de sept districts écologiques, dont les monts du lac Clair, les hautes collines du lac Catherine et les hautes collines du lac Sauvage. L'altitude varie de 240 à 660 m. Les rivières Ouareau et Dufresne comptent parmi les principaux cours d'eau des environs. Elles ont été vraisemblablement empruntées par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y découvrir des campements temporaires ou d'autres types de sites archéologiques. Cette possibilité est accentuée par de nombreux rapides le long de ces deux rivières, rapides dont les abords peuvent correspondre des anciens lieux de portage. Entièrement sous garanties d'approvisionnement, la forêt est composée à 10 % de résineux, à 50 % de feuillus et à 40 % de peuplements mixtes. Elle appartient au domaine bioclimatique de l'érable à bouleau jaune.

L'orignal, le cerf, l'ours noir et le petit gibier sont les principales espèces sportives qui fréquentent ce territoire ainsi que les animaux à fourrure (martre, pékan, loutre, vison et castor). La pêche à l'omble de fontaine est également pratiquée dans ce territoire.

Le socle rocheux est formé de roches ignées (anorthosite, leuconorite, anorthosite gabbroïque, gabbro, roches mafiques et ultramafiques) qui font partie du massif anorthositique de Morin et de la province géologique de Grenville. Deux indices de cuivre ± nickel, sur lesquels aucun travail de mise en valeur n'a été effectué, ont été découverts. Neuf sites de sable et de gravier sont répertoriés dans la zone, parmi lesquels un seul est exploité.

Sur le plan économique, le nombre important de sentiers et de pistes (randonnée pédestre, ski de fond, motoneige, motoquad, cyclisme, etc.) qui sillonnent la zone est un des indicateurs de l'importance que revêt ce territoire pour les activités récréotouristiques. Ces dernières génèrent des retombées économiques en région.

14-06-03 Parc régional des Sept-Chutes

Le parc régional des Sept-Chutes est situé au centre du haut plateau de la rivière Noire, l'unité physiographique la plus à l'est du sous-ensemble des Hautes-Laurentides. Dans le parc, on trouve trois sommets dont le plus haut est le Casse-Cou atteignant les 680 m d'altitude¹³⁹. La sous-zone fait partie des districts écologiques des hautes collines du lac

¹³⁹ MRC Matawinie (2007), *Parc régional des Sept Chutes. Plan d'aménagement et de gestion*, décembre 2007, p.11.



Zone n° : 14-06	Parcs régionaux
<p>Sawin et des hautes collines du lac des Îles. Entièrement sous garanties d'approvisionnement, la forêt est composée à 5 % de résineux, à 70 % de peuplements mixtes et à 25 % de feuillus. Elle appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.</p> <p>La rivière Noire compte parmi les principaux cours d'eau des environs et elle a été vraisemblablement empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y découvrir des campements temporaires ou d'autres types de sites archéologiques.</p> <p>L'original, le cerf, l'ours noir et le petit gibier sont les principales espèces sportives qui fréquentent ce territoire ainsi que les animaux à fourrure (martre, pékan, loutre, vison et castor). La rivière Noire qui sillonne le parc est reconnue pour la pratique de la pêche à gué à l'omble de fontaine.</p> <p>Environ 70 % du territoire est composé de roches ignées de couleurs et de textures variées (monzonite, granite) et d'environ 30 % de gneiss d'origine ignée et sédimentaire (gneiss charnockitique et mangéritique, paragneiss). Ces roches appartiennent toutes au complexe du lac Croche et de la province géologique de Grenville.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>14-06-01 Parc régional de la Chute-à-Bull</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée pédestre (9 km);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (provincial);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (no 343, régional);✓ 1 bail pour un poste d'accueil;✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Parc régional;✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et pêche. <p>14-06-02 Parc régional de la Forêt-Ouareau</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins municipales;✓ 2 baux à des fins communautaires de camping;	



Zone n° : 14-06	Parcs régionaux
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail pour un poste d'accueil;✓ 3 baux pour des refuges ou relais;✓ 1 autorisation pour une paroi d'escalade;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de ski de fond;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée à raquettes;✓ 4 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de sentier cyclables;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoneige;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoquad;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 18 Claims actifs;✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation du sable. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Parc régional;✓ Exploration minière interdite sur une partie de la zone soit sur 96,65 % de sa superficie. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et pêche. <p>14-06-03 Parc régional des Sept-Chutes</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins municipales de stationnement;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige;✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Parc régional;✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et pêche.	



Zone n° : 14-06	Parcs régionaux
<p>Potentiels, projets et éléments particuliers</p> <p>14-06-01 Parc régional de la Chute-à-Bull</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun potentiel, projet et élément particulier n'a été relevé. <p>14-06-02 Parc régional de la Forêt-Ouareau</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique non mesuré (0,52 km²)✓ La partie sous claims peut renfermer des sites exploitables pour la pierre architecturale noire à reflets bleutés;✓ L'ensemble du parc présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, a priori, sur les rives des rivières Ouareau et Dufresne;✓ Érablières à potentiel acéricole : 246 ha répartis ainsi :<ul style="list-style-type: none">○ potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations établies : 27 ha;○ potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations établies : 219 ha. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé. <p>14-06-03 Parc régional des Sept-Chutes</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique non mesuré (0,24 km²);✓ L'ensemble du parc présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, a priori, sur les rives de la rivière Noire;✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations établies : 55 ha. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
<p>L'aménagement forestier, l'utilisation des sentiers de randonnée par les chasseurs, à l'occasion, et l'exploration minière (sur un peu plus de 3 % de la superficie de la sous-zone 14-06-03) pourraient limiter les activités récréatives qui se déroulent dans la zone durant les quatre saisons. Ces activités pourraient entraîner des difficultés de cohabitation et une menace pour la conservation du potentiel archéologique et la préservation de la qualité des paysages.</p>	



Zone n° : 14-06	Parcs régionaux
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ Le maintien des activités de chasse et de pêche;✓ Le maintien du potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative;✓ Le maintien de l'aménagement forestier;✓ La préservation de la qualité des paysages;✓ La protection du potentiel archéologique;✓ Le maintien de l'exploration minière sur un peu plus de 3 % de la superficie de la sous-zone 14-06-02.	
Analyse	
<p>Le parc régional est un territoire voué à la mise en valeur des espaces naturels par le milieu municipal. Il contribue à l'augmentation de l'offre récréotouristique en région grâce à la qualité des paysages et au potentiel récréotouristique et faunique qu'il abrite. La zone se caractérise également par la cohabitation de plusieurs activités de mise en valeur des ressources naturelles, dont l'aménagement forestier et l'exploration et l'exploitation minières. C'est pourquoi il s'avère nécessaire que la gestion du territoire et des ressources soit adaptée de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur récréative des ressources et du territoire tout en protégeant le potentiel archéologique.</p>	
Intention gouvernementale	
<p>Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans le but de consolider le potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative.</p>	
Vocation	
<p>Utilisation multiple modulée.</p>	
Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none">✓ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages et maintenir la mise en valeur du potentiel récréatif.✓ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à protéger le potentiel archéologique.	
Commentaires	
<p>Selon le système de gestion des titres miniers, une partie du parc régional de la Forêt-Ouareau n'est pas encore visée par une interdiction à l'exploration minière.</p>	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-07

Partie du parc national du Mont-Tremblant

Description sommaire et localisation

La zone, Partie du parc national du Mont-Tremblant, se situe dans les territoires non organisés Lac-des-Dix-Milles, Lac-Legendre et Saint-Guillaume-Nord ainsi que dans la municipalité de Saint-Donat dans la MRC Matawinie, bassins versants de la rivière Rouge, de la rivière L'Assomption et de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 808,89 km², soit plus de 50 % de la superficie totale du parc national du Mont-Tremblant. L'autre partie se trouve dans la région administrative des Laurentides.

La zone est accessible au sud par la route 125, au sud-est par le chemin Saint-Guillaume et au nord par la route R1404. Par ailleurs, le parc est traversé par la route R1401.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone se situe à cheval sur les régions naturelles des Laurentides méridionales et des Laurentides boréales dans 11 districts écologiques, dont ceux des coteaux du lac en Croix, des hautes collines du lac Saint-Louis, des hautes collines du lac de L'Assomption et des monts du lac Lavigne. Elle est caractérisée par un relief élevé, accidenté et fracturé dont l'altitude varie de 280 à 870 m, formé de hautes collines, de coteaux et de monts. On y trouve de nombreux plans d'eau et d'importants cours d'eau sillonnant les grandes vallées.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional lac Archambault et Saint-Michel-des-Saints. La forêt est essentiellement composée de peuplements feuillus et mélangés, les résineux y poussant en plus petit nombre. Les végétations potentielles varient selon certains facteurs écologiques permanents (géologie, relief, altitude, nature et épaisseur des dépôts de surface et hydrographie). La végétation potentielle des sites mésiques est généralement l'érablière à bouleau jaune. La sapinière à bouleau jaune occupe les sites mésiques au-delà de 600 m d'altitude. Sur les replats moins bien drainés, on trouve la sapinière à épinette rouge et la sapinière à épinette noire et sphaignes couvre les dépôts organiques.

Le parc se situe à la tête de trois grandes rivières, soit L'Assomption, la Rouge et Matawin. Cette caractéristique géographique assure aux eaux des 400 lacs et des 6 rivières de son territoire un maximum de qualité, contribuant de façon importante au maintien de ses écosystèmes.

La tortue des bois, la grenouille des marais, le campagnol-lemming de Cooper, le cougar sont des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées qui habitent le territoire. Une héronnière au lac Auger et une autre au Petit lac des Îles font partie de la zone. Les inventaires ont permis de dénombrer 40 espèces de mammifères, 194 espèces d'oiseaux, 29 espèces de poissons et plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles.



Zone n° : 14-07	Partie du parc national du Mont-Tremblant
<p>Le socle rocheux fait partie de la province géologique de Grenville. Il est formé de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss, quartzite) et de roches ignées dont l'âge varie de 1,4 à 1,0 milliard d'années. Il est recouvert par une mince couverture de dépôts glaciaires ainsi que de dépôts fluvio-glaciaires dans les vallées.</p> <p>Sur le plan économique, le parc national du Mont-Tremblant est le territoire le plus achalandé de la région. Les activités récréatives constituent la très grande majorité de l'achalandage, en plus de la pêche et de l'hébergement offert en chalet, ce qui génère d'importants revenus¹⁴⁰.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun droit n'a été relevé. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Parc national du Mont-Tremblant;✓ 2 héronnières (au lac Auger et au Petit lac des Îles);✓ Exploration minière interdite ainsi qu'exploration pour le pétrole et le gaz naturel. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Hébergement;✓ Pêche.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ L'ensemble du parc du Mont-Tremblant présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, a priori, sur la rive droite de la rivière Mattawin, qui constitue une partie de la limite nord du parc, et le long des rivières L'Assomption et du Diable, qui le traversent en partie. Ces rivières comptent parmi les plus importants cours d'eau de la région et elles ont été empruntées par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région et au-delà, d'où la possibilité de découvrir des campements temporaires ou d'autres types de sites archéologiques sur le territoire du parc. Il existe d'ailleurs deux sites archéologiques préhistoriques découverts en bordure du parc. Le premier, le site CcFn-2, se trouve sur les rives du lac Lajoie et témoigne de la présence amérindienne au cours de la période du Sylvicole supérieur (de l'an 1000 à l'an 1550 de notre ère). <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé.	

¹⁴⁰ MRNF (2002), *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*.



Zone n° : 14-07	Partie du parc national du Mont-Tremblant
Éléments particuliers	
<ul style="list-style-type: none">✓ Lac d'observation (lac Laurent), programme de surveillance TADPA;✓ 1 site archéologique.	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
Le gouvernement avait déjà accordé un statut légal de protection qu'il désire maintenir, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de protection de la biodiversité. Le territoire possède un caractère exceptionnel qui mérite le maintien de sa préservation et de son accessibilité au public à des fins éducatives et récréatives.	
Intention gouvernementale	
Préserver le territoire de la zone représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-08

Réservoir Kempt et ses îles

Description sommaire et localisation

La zone, Réservoir Kempt et ses îles, se situe dans les territoires non organisés Baie-Atibenne et Baie-Obaoca, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 239,81 km² qui comprend le réservoir Kempt (175,26 km²), les îles qui s'y trouvent ainsi qu'une bande riveraine de 300 m autour du réservoir. La zone est accessible à l'ouest par les chemins Manawan et Parent et par la route R1450 puis la R0403.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone se trouve sur le plateau laurentien et fait partie de sept districts écologiques, dont ceux des coteaux du lac du Pinson Doré, des coteaux du lac Morialis, des collines du lac Mondonac et des collines du lac du Téton. L'altitude varie de 420 à 510 m. La bande autour du réservoir se présente sous la forme d'un complexe de boutons de till. Quelques dépôts sableux d'origine fluvio-glaciaire occupent certains sites plats le long des réseaux d'écoulement.

La zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, le couvert forestier est composé à 70 % de peuplements mixtes, à 20 % de résineux et à 10 % de feuillus.

Très fréquenté par les pêcheurs et les villégiateurs, le réservoir est reconnu pour la qualité de l'habitat de reproduction du touladi et du doré jaune. On trouve également d'autres espèces de poissons sportifs (perchaudes, brochet et corégones).

Dans cette zone où la connaissance géologique est faible, le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss granitique et gneiss tonalitique à dioritique) et d'environ 1 % de roches alcalines. Des anomalies d'éléments de terres rares ont été détectées dans les sédiments de fond de lac dans la partie est de la zone. Le socle est recouvert en partie de dépôts meubles qui ont déjà été exploités pour le gravier dans quatre sites.

La communauté attikamek de Manawan fréquente ce territoire et y pratique des activités à des fins récréatives, culturelles et alimentaires (campements autochtones et de chalets autour du réservoir).

Le réservoir Kempt est exploité pour la production hydroélectrique et possède une capacité de retenue de 407 millions de mètres cubes d'eau. À son exutoire, le barrage de la Manouane-A sert au laminage de la crue printanière, au contrôle des inondations en aval et l'eau soutirée est turbinée dans les centrales hydroélectriques localisées en Mauricie.



Zone n° : 14-08	Réservoir Kempt et ses îles
Droits, statuts et activités usuelles	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 43 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins de construction d'abri sommaire;✓ 23 garanties d'approvisionnement (région d'application des garanties d'approvisionnement de la Mauricie);✓ 18 claims actifs.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Réservoir hydroélectrique;✓ Barrage de la Manouane A;✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane);✓ 2 pourvoies sans droits exclusifs (quatre baux à des fins commerciales d'établissement de pourvoies);✓ 2 refuges biologiques adjacents au réservoir.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ La gestion de vidange du réservoir Kempt s'effectue après le 15 novembre. Cette date indique que la période de frai du touladi est terminée dans le réservoir de la Manouane-B¹⁴¹.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ La zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice représentant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel de bleuetières (621 ha);✓ Les parties est et nord-est de la zone sont propices à la recherche d'éléments de terres rares, de niobium et d'yttrium, plus précisément dans le secteur des claims et celui des roches alcalines;✓ La possibilité de découvrir de nouveaux sites archéologiques est très élevée en raison de la fréquentation de la zone par les Amérindiens durant plus de 5 000 ans;✓ Potentiel de développement récréotouristique¹⁴².	

¹⁴¹ Plan d'action 1995-1997 pour la restauration du touladi des réservoirs de la Haute-Mauricie.

¹⁴² MRNFP (2004), *Plan régional de développement du territoire public, Lanaudière*.



Zone n° : 14-08	Réservoir Kempt et ses îles
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé.	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ 21 sites archéologiques.	
Problématique	
<p>La zone se caractérise principalement par la cohabitation de plusieurs activités dont la gestion du plan d'eau à des fins de production hydroélectrique, la villégiature, la mise en valeur des ressources fauniques, l'aménagement forestier et l'exploration minière.</p> <p>La gestion hydrique du réservoir Kempt consiste à accumuler tout ou une partie du volume de la crue printanière et de la restituer en hiver, en période de forte demande d'électricité, lors de la vidange du réservoir. Cette gestion hydrique engendre des fluctuations des niveaux d'eau et peut provoquer des conflits d'usage. Les différentes activités pratiquées dans la zone peuvent entraîner des répercussions tant sur la gestion hydrique du réservoir que sur les habitats fauniques, la préservation de la qualité des paysages, les activités récréotouristiques et les sites archéologiques.</p>	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ L'exploitation des ressources hydriques à des fins de production hydroélectrique;✓ Le laminage de la crue printanière et le contrôle des inondations;✓ La mise en valeur du récréotourisme;✓ La préservation de la qualité des paysages;✓ La protection de l'habitat du poisson;✓ L'aménagement forestier;✓ L'exploration minière;✓ La préservation du potentiel archéologique.	
Analyse	
<p>La vocation du réservoir étant au départ la production hydroélectrique, le barrage de la Manouane-A, situé à l'exutoire du réservoir Kempt, est exploité pour laminier la crue printanière et régulariser l'approvisionnement en eau des centrales hydroélectriques localisées en Mauricie. Or, plusieurs autres activités ont été développées au cours des années autour du réservoir, dont l'aménagement forestier, la mise en valeur de la ressource faunique et la villégiature, notamment. Par ailleurs, le site présente un potentiel de développement récréotouristique de calibre international. La communauté attikamek de Manawan fréquente également ce territoire et y pratique plusieurs activités à des fins récréatives, culturelles et alimentaires (campements autochtones et chalets autour du réservoir). Il importe de privilégier des pratiques et des interventions de manière à préserver la cohabitation qui existe entre les différentes activités ayant cours dans la zone.</p>	



Zone n° : 14-08	Réservoir Kempt et ses îles
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique en considérant la mise en valeur du récréotourisme.	
Vocation	
Utilisation multiple modulée.	
Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none">✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer les activités de production hydroélectrique;✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages, le potentiel archéologique et les habitats fauniques essentiels à la mise en valeur du récréotourisme.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-09

Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau

Description sommaire et localisation

La zone, Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau, se situe dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille et dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La zone correspond au réservoir Taureau (98,46 km²) et au parc régional du Lac Taureau (145,06 km²). Elle couvre une superficie totale d'environ 243,52 km². Quelques parcelles de tenure privée sont enclavées dans la zone. Elle est accessible par la route 131.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone se trouve sur le plateau laurentien et fait partie de six districts écologiques, dont ceux des collines de la baie des Pins, des collines du lac de la Bouteille et des collines de la baie du Canot Rouge, l'altitude varie de 360 à 550 m. Elle est constituée de deux ensembles écologiques, l'un aquatique et l'autre terrestre. La partie aquatique englobe l'ensemble du réservoir à son niveau de marnage le plus élevé, c'est-à-dire celui qui prévaut durant la saison chaude. S'ajoute à la partie aquatique une bande terrestre dont la profondeur est variable, puisqu'elle suit, généralement, la ligne des premiers sommets. On peut aussi ajouter à la partie terrestre les dizaines d'îles se trouvant dans le réservoir et dont la forme s'est modifiée au fil des années par l'érosion provoquée par le changement du niveau de l'eau au cours des 75 dernières années. La zone est située dans deux domaines bioclimatiques, soit l'érablière à bouleau jaune au sud du réservoir et la sapinière à bouleau jaune au nord du réservoir. La forêt est composée à 60 % de peuplements mixtes, à 20 % de feuillus, à 15 % de résineux et à 15 % de peuplements en régénération.

Le réservoir Taureau abrite une dizaine d'espèces de poissons selon le dernier inventaire réalisé par le MFFP¹⁴³. La faune aquatique se compose principalement du doré jaune, du grand brochet, de la ouananiche, de la perchaude et de l'achigan. Plusieurs de ces espèces sont les plus susceptibles d'être capturées à la ligne en raison de la stabilité de leurs populations.

La ouananiche, un saumon d'eau douce, a été introduite de 1986 à 1997 et depuis une population fragile se maintient. Elle se reproduit dans certains tributaires qui se déversent dans le réservoir Taureau. Pour cette espèce ainsi que pour le doré jaune, la pêche est interdite dans le réservoir Taureau. En effet, la ouananiche et le doré jaune demeurent des espèces marginales malgré les efforts d'ensemencement du MFFP. Le dernier inventaire permet de poser un premier diagnostic sur le repeuplement du doré jaune réalisé au moyen d'ensemencements durant la période de 2002 à 2007.

¹⁴³ Inventaire réalisé à l'automne 2014.



Zone n° : 14-09

Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau

Quant à la faune terrestre, on note plusieurs espèces fauniques, dont l'original, le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup et le petit gibier. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor. Le socle rocheux, qui fait partie de la province géologique de Grenville, est formé d'une grande variété de roches ignées (tonalite, diorite, gabbro, leuconorite, norite) et de roches métamorphiques (migmatite, amphibolite, paragneiss, roches calcosilicatées, pyroxénite). On signale un indice de cuivre-nickel-cobalt-or-argent-platine ainsi qu'une ancienne carrière de silice exploitée jusqu'en 1964 comme source de silice pour la production de ferrosilicium. Huit sites de sable et de gravier, parmi lesquels deux sont exploités, sont localisés près de la limite sud-est de la zone.

En ce qui a trait à l'activité économique, le réservoir Taureau est exploité pour la production d'hydroélectricité et possède une capacité de retenue est de 948 millions de mètres cubes d'eau. À son exutoire, le barrage Matawin, d'une hauteur de 27 m, sert au laminage de la crue printanière et au contrôle des inondations en aval. L'eau soutirée est turbinée dans les centrales hydroélectriques situées en Mauricie.

La zone Réservoir Taureau et le parc régional du Lac Taureau constitue un important pôle récréotouristique dans la région en raison, entre autres, de l'attrait qu'elle exerce auprès des amateurs d'activités de plein air, y compris la clientèle internationale. Outre le nombre important de sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de motoneige et de motoquad, on y pratique également la chasse, la pêche et le piégeage. Le site constitue l'un des principaux produits d'appel touristique que la région compte développer.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- ✓ 5 baux à des fins personnelles de villégiature;
- ✓ 1 bail à des fins municipales (terrain de camping aménagé par la municipalité);
- ✓ 1 bail à des fins d'hébergement dans une pourvoirie sans droits exclusifs;
- ✓ 2 pourvoyeurs sans droits exclusifs;
- ✓ 1 bail à des fins commerciales récréatives ou touristiques sans hébergement (complément d'équipement récréatif);
- ✓ 1 bail à des fins municipales (plage publique);
- ✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;
- ✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;
- ✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoquad;
- ✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (Trans-Québec, régional et local nos 33, 345 et 360);
- ✓ 11 garanties d'approvisionnement;
- ✓ 3 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier;
- ✓ Station hydrométrique.



Zone n° : 14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau
Statuts <ul style="list-style-type: none">✓ Parc régional;✓ Réservoir hydroélectrique;✓ Barrage Matawin.	
Activités usuelles <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et pêche.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels <ul style="list-style-type: none">✓ La zone se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice représentant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel de bleuetières (1 072 ha);✓ Ressources en sable et gravier;✓ Potentiel archéologique préhistorique;✓ Site archéologique préhistorique;✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations établies : 15 ha;✓ Potentiel de mise en valeur récréotouristique de calibre internationale.	
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Mise à la disposition pour Hydro-Québec (réservoir Taureau et ses ouvrages connexes).	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ Entente de gestion hydraulique du réservoir Taureau.¹⁴⁴	
Problématique	
<p>Les activités qui se déroulent dans la zone portent principalement sur la production hydroélectrique et la mise en valeur des ressources fauniques, forestières et récréotouristiques. La gestion hydrique du réservoir Taureau consiste à accumuler tout ou une partie du volume de la crue printanière et de la restituer en hiver, en période de forte demande en électricité, lors de la vidange du réservoir. Cette gestion hydrique génère des fluctuations des niveaux d'eau et peut provoquer des conflits d'usage.</p>	

¹⁴⁴ En 2001, Hydro-Québec signait une entente de partenariat avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC Matawinie afin de favoriser une gestion intégrée et polyvalente du plan d'eau et, ainsi, tenir compte des demandes du milieu.



Zone n° : 14-09

Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau

Les différentes activités pratiquées dans la zone peuvent avoir des répercussions tant sur la gestion hydrique du réservoir que sur la mise en valeur récréotouristique du parc régional du Lac Taureau, la protection des habitats aquatiques, la préservation de la qualité des paysages et du potentiel archéologique.

Enjeux

- ✓ L'exploitation des ressources hydriques à des fins de production hydroélectrique;
- ✓ Le laminage de la crue printanière et le contrôle des inondations;
- ✓ La mise en valeur du récréotourisme;
- ✓ La préservation des rives;
- ✓ L'aménagement forestier;
- ✓ La protection des habitats aquatiques;
- ✓ La préservation de la qualité des paysages;
- ✓ La préservation du patrimoine archéologique.

Analyse

Les activités du parc régional du Lac Taureau sont organisées autour des berges du réservoir Taureau désigné comme un pôle récréotouristique axé sur l'aventure douce et l'écotourisme. Il s'agit d'un espace stratégique à aménager pour l'attraction et le développement des activités récréotouristiques. La MRC Matawinie voudrait en faire une destination reconnue pour attirer également la clientèle internationale¹⁴⁵.

Le barrage Matawin situé à l'exutoire du réservoir Taureau est exploité pour laminier la crue printanière et régulariser l'approvisionnement en eau des centrales hydroélectriques localisées en Mauricie.

Dans cette zone cohabitent ainsi plusieurs activités (régulation des niveaux d'eau à des fins de production hydroélectrique, mise en valeur des ressources fauniques, forestières, halieutiques, récréotouristiques et de la villégiature) qui contribuent toutes à la création de la richesse en région. Le site présente un potentiel de développement récréotouristique de calibre international. Par conséquent, il importe de privilégier des pratiques et des interventions modulées de manière à préserver la cohabitation qui existe entre les activités de production hydroélectrique, de conservation du potentiel archéologique et de mise en valeur des ressources fauniques, forestières et récréotouristiques de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique et de mise en valeur du récréotourisme.

¹⁴⁵ MRNF (2007) : Portrait territorial Lanaudière



Zone n° : 14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau
Vocation	
Utilisation multiple modulée.	
Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none">✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer les activités de production hydroélectrique en milieu hydrique et terrestre;✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages, le potentiel archéologique et les habitats fauniques essentiels à la mise en valeur du récréotourisme.	
Commentaires	
La zone fait l'objet d'une suspension provisoire de l'octroi des titres miniers en vertu de la Loi sur les mines.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-10

Territoires fauniques structurés

Description sommaire et localisation

La zone, Territoires fauniques structurés, est une zone éclatée qui regroupe quatre sous-zones réparties dans la MRC Matawinie. Elle couvre une superficie totale d'environ 3 971,67 km².

14-10-01 Territoire faunique structuré du Nord

La sous-zone regroupe le territoire partiel ou total de sept pourvoies à droits exclusifs (Air Mont-Laurier [1985], pourvoies Lac du Repos et une partie des pourvoies Kanawata (autre partie en Mauricie), Air Melançon (autre partie en Mauricie), Club de chasse et pêche Wapoos Sibi, pourvoies des 100 lacs Sud [2007], et pourvoies Mitchinamécus — autre partie de ces quatre dernières pourvoies font partie de la région des Laurentides). Celles-ci sont localisées à la limite nord de la région de Lanaudière dans les territoires non organisés Baie-de-la-Bouteille, Baie-Obaoca et Baie-Atibenne, bassins versants des rivières du Lièvre, Saint-Maurice et Gatineau. La sous-zone couvre une superficie totale d'environ 305,98 km². On accède à deux des sept pourvoies en hydravion.

14-10-02 Territoire faunique structuré rivière du Milieu

La sous-zone regroupe une partie de la réserve faunique Rouge-Matawin, l'autre partie du territoire se trouve dans la région des Laurentides, deux zecs (Boullé et Collin) et quatre pourvoies à droits exclusifs (pourvoies du Milieu, pourvoies Richard, pourvoies Le Vent de La Savane et pourvoies Pignon Rouge). La sous-zone se situe dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et dans les territoires non organisés Lac-Santé, Lac-Legendre, Saint-Guillaume-Nord, Lac-Matawin, et Baie-de-la-Bouteille, bassins versants des rivières Saint-Maurice et Rouge. Elle couvre une superficie d'environ 1 992,83 km² et est accessible par la route 131 puis, à l'ouest, par les routes R1404 et R1505.

14-10-03 Territoire faunique structuré rivière Noire

La sous-zone regroupe une zec et six pourvoies à droits exclusifs (pourvoies Évasion Plein Air Trudeau, Auberge La Barrière, Pavillon Basilières, pourvoies Domaine Bazinet, pourvoies Coin Lavigne et pourvoies du Lac Croche). Le territoire couvert par la sous-zone se situe dans les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints et dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie d'environ 513,64 km² et est accessible par la route 347 au sud et la route 131 à l'est.

14-10-04 Territoire faunique structuré Mastigouche

La sous-zone regroupe une partie de la réserve faunique Mastigouche, la zec des Nymphes et cinq pourvoies à droits exclusifs (Saint-Zénon, Centre du Pourvoyeur Mastigouche, au



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<p>Pays de Réal Massé, Pavillon Basilières et pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien). Elle se situe dans l'est de la région de Lanaudière, dans les municipalités de Saint-Damien, Mandeville, Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints et dans les territoires non organisés Baie-de-la-Bouteille et Lac-Minaki, les bassins versants des rivières L'Assomption, Maskinongé, du Loup et Saint-Maurice. La superficie totale de la zone est d'environ 1 159,22 km², dont quelques parcelles de tenure privée enclavées dans la zone. Elle est accessible par la route 131 et la route R0401.</p>	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>14-10-01 Territoire faunique structuré du nord</p> <p>La sous-zone fait partie de 11 districts écologiques, dont ceux des hautes collines du lac Seymour, des collines du lac Spartan et des coteaux du lac du Repos. L'altitude dans cette sous-zone varie de 420 à 650 m. La sous-zone occupe le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Les peuplements mixtes dominent le couvert forestier. La forêt est composée à 60 % de peuplements mixtes, à 25 % de résineux, à 10 % de feuillus et à 5 % de peuplements en régénération.</p> <p>La faune ichtyologique est diversifiée dans les sept pourvoiries. On y trouve des espèces sportives telles que l'omble de fontaine, le doré jaune, le touladi et le grand brochet. La zone comprend un lac à touladi (lac Clair) classé SFI pour son fort rendement piscicole et un lac à omble de fontaine (lac Tom) classé SFI pour son caractère allopatric. L'orignal et l'ours noir sont les espèces les plus recherchées pour la chasse. Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.</p> <p>En théorie, l'ensemble du territoire présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, <i>a priori</i>, sur les rives de la rivière Némiscachingue qui le traverse. Cette dernière compte parmi les principaux cours d'eau des environs et elle a été vraisemblablement empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, comme en témoigne un site archéologique à son embouchure sur le lac Némiscachingue, d'où la possibilité d'y découvrir de nouveaux sites archéologiques.</p> <p>Dans la partie sud de la zone, le socle rocheux est constitué de roches métamorphiques d'origine sédimentaires (paragneiss, marbre quartzite) et de roches ignées (monzonite à grands cristaux de feldspath). Sept sites non exploités de sable et de gravier y sont répertoriés. Dans la partie nord de la zone, le socle rocheux est formé principalement de gneiss d'origine ignée (gneiss charnockitique et gneiss granitique). Il est aussi formé de roches métamorphiques d'origine sédimentaires (paragneiss, marbre quartzite). Trois sites non exploités de sable et de gravier y sont répertoriés.</p> <p>Outre l'aménagement forestier, l'activité économique dominante est liée aux différents services offerts par les six pourvoiries à droits exclusifs, dont l'hébergement, la chasse et la pêche. L'accessibilité par hydravion à deux de ces pourvoiries constitue un attrait majeur pour une clientèle spécifique.</p>	



Zone n° : 14-10

Territoires fauniques structurés

14-10-02 Territoire faunique structuré rivière du Milieu

La sous-zone fait partie de 19 districts écologiques, dont ceux des collines du lac Charland, des collines du lac Legendre, des collines Saint-Cyr, des hautes collines du lac Saint-Elphège et des coteaux du lac Bess. L'altitude dans cette sous-zone varie de 360 à 770 m. Elle occupe au nord le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune (90 %) et, au sud, le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (10 %). La forêt est composée à 46 % de peuplements mixtes, à 26 % de feuillus, à 17 % de résineux et à 8 % de peuplements en régénération. Plusieurs activités récréatives se déroulent dans cette sous-zone (pêche, randonnée pédestre, baignade, camping, etc.).

L'original, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse. La pêche est également pratiquée dans ces territoires. La zone compte des lacs à touladi, dont six sont classés SFI pour la qualité de leur habitat. Elle comprend aussi des lacs à omble de fontaine, dont deux classés SFI pour leur caractère allopatrique et cinq pour leur haut rendement piscicole. La rivière du Milieu compte un SFI lié aux sites de reproduction de la ouananiche. Dans la réserve Rouge-Matawin on trouve deux SFI (milieux humides). Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.

En théorie, l'ensemble du territoire présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, *a priori*, sur les rives des lacs Légaré, Charland, Laviolette et Beaulieu, de même que sur celles des rivières du Milieu, Rouge et Matawin. Ces dernières comptent parmi les principaux cours d'eau de la région et elles ont été empruntées par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, comme en témoignent de nombreux sites archéologiques sur certaines de leurs rives. Par exemple, une pointe de projectile datant de l'Archaique récent (6 000 à 3 000 ans avant notre ère) a été découverte de manière fortuite sur les rives du lac Lavigne (site CcFI-b).

Le socle rocheux est formé de gneiss et de roches magmatiques (85 %) ainsi que de roches sédimentaires métamorphisées (15 % de paragneiss et de quartzite). Les deux indices de minéraux industriels (mica et grenat) et le site de pierre architecturale qui ont été rapportés dans la zone n'ont pas fait l'objet de travaux de mise en valeur. Une mine de mica, la mine Maisonneuve, a été exploitée de façon intermittente jusqu'en 1940. Des travaux d'exploration pour l'uranium ont déjà été effectués dans cette même mine; des éléments de terres rares y sont maintenant recherchés. Au total, 92 sites de sable et de gravier ont été répertoriés dans la zone.

On trouve également dans la sous-zone des infrastructures récréatives (parcours de canot-kayak, portages, rampes de mise à l'eau, postes d'accueil, etc.) et des infrastructures d'hébergement (terrains de camping, campings rustiques, chalets, etc.) gérées par la SEPAQ.

14-10-03 Territoire faunique structuré rivière Noire

La sous-zone fait partie de 11 districts écologiques, dont ceux des hautes collines du lac Sawin, des monts de lac Lavigne, des hautes collines du lac Saint-Servais. L'altitude dans cette sous-zone varie de 260 à 740 m. Elle occupe le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La forêt est composée à 45 % de feuillus, à 35 % de peuplements mixtes, à 15 % de résineux et à 5 % de peuplements en régénération.



Zone n° : 14-10

Territoires fauniques structurés

L'original, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse. La pêche est également pratiquée dans ces territoires qui comptent de nombreux lacs. L'omble de fontaine est la principale espèce exploitée. Plusieurs activités récréatives se déroulent dans ce territoire (pêche, randonnée pédestre, baignade, camping, etc.). Dans la majorité des pourvoiries, les lacs sont soutenus par des ensemencements intensifs. Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.

La sous-zone compte des lacs à touladi, dont quatre sont classés SFI pour la qualité de leur habitat. Elle comprend aussi des lacs à omble de fontaine, dont 23 classés SFI pour leur caractère allopatric et 3 pour leur haut rendement piscicole. Le SFI du lac Provost (Cartier) est le seul lac à omble chevalier de Lanaudière.

En théorie, l'ensemble du territoire présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, *a priori*, sur les rives de la rivière L'Assomption qui le traverse. Cette dernière compte parmi les principaux cours d'eau des environs et elle a été vraisemblablement empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, comme en témoignent les sites archéologiques situés en aval et à son embouchure, d'où la possibilité d'y découvrir de nouveaux sites archéologiques.

Le socle rocheux est formé de gneiss d'origine ignée ou sédimentaire, de roches magmatiques et de roches sédimentaires métamorphosées. Un indice de béryl a été répertorié vers la fin des années 1890. Trois indices métalliques, sur lesquels aucun travail de mise en valeur n'a été effectué, sont répertoriés dans la partie sud de la zone (indices de cuivre, de cuivre-nickel et d'éléments de terres rares-thorium-cérium). Trois gisements de roches ignées noires, vertes ou gris blanchâtre (anorthosite, mangérite) ont fait l'objet de travaux préliminaires de mise en valeur, mais aucun d'entre eux n'a été mis en production. Une seule carrière de roches ignées vertes (mangérite) a déjà été exploitée dans le passé pour la pierre architecturale. Parmi les 21 sites de substances minérales de surface répertoriés dans la zone, 3 sont exploités pour le sable ou le gravier.

14-10-04 Territoire faunique structuré Mastigouche

La sous-zone fait partie de 13 districts écologiques, dont ceux des collines du lac Mastigou, des hautes collines du lac des Îles, des collines du lac Sans Bout et des hautes collines du lac Houde. L'altitude dans cette sous-zone varie de 210 à 700 m. Elle s'étend dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La forêt est composée à 50 % de peuplements mixtes, à 30 % de feuillus, à 15 % de résineux et à 5 % de peuplements en régénération.

L'original, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse. La pêche est également pratiquée dans ces territoires qui comptent de nombreux lacs. Plusieurs activités récréatives se déroulent dans ce territoire (pêche, randonnée pédestre, baignade, camping, etc.). Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.

La sous-zone compte des lacs à touladi, dont deux classés SFI pour la qualité de leur habitat. Elle comprend également des lacs à omble de fontaine, dont 19 sont classés SFI pour leur caractère allopatric, 8 en raison de leur biodiversité et 1 pour le haut rendement piscicole.



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<p>On trouve également d'autres sites classés SFI : un milieu humide, dans le Centre du Pourvoyeur Mastigouche, une rivière à ouananiche et un bassin à population allopatrique d'omble de fontaine.</p> <p>En théorie, l'ensemble du territoire présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, <i>a priori</i>, sur les rives des rivières Matawin, du Loup, Mastigouche Nord et Mastigouche Sud. Ces dernières comptent parmi les principaux cours d'eau de la région et elles ont été empruntées par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y trouver des sites archéologiques.</p> <p>Le socle rocheux est formé de gneiss d'origine ignée ou sédimentaire, de roches magmatiques intrusives et de roches sédimentaires métamorphisées qui appartiennent à la province géologique de Grenville. Dans la partie sud de la zone, un indice de cuivre-nickel a été découvert dans des roches magmatiques (gabbro, gabbro anorthositique); aucun travail de mise en valeur n'y a été effectué. Des échantillons prélevés dans les lits de ruisseaux et la fraction lourde obtenue après tamisage de sédiments de ruisseau ont révélé des anomalies métalliques réparties dans l'ensemble de la zone (p. ex., chrome-cuivre-titane, cuivre tungstène, plomb-zinc). Parmi les 86 sablières et gravières répertoriées, 2 sont exploitées. La zone comprend aussi 5 autres sablières et gravières, lesquelles sont enclavées dans la partie de la réserve de biodiversité projetée des Basses Collines-du-Lac-au-Sorcier, zone 14-18 (TI-3).</p> <p>On trouve également dans la sous-zone des infrastructures récréatives (portages, rampes de mise à l'eau, terrains de pique-nique, belvédères, postes d'accueil, etc.) et des infrastructures d'hébergement (terrains de camping, campings rustiques et chalets) gérées par la SEPAQ.</p> <p>Dans les territoires fauniques structurés de la zone, les activités économiques sont principalement liées au récréotourisme (chasse, pêche, camping, chalets et auberges, randonnée pédestre et motorisée, ski de fond, etc.). Ces activités génèrent d'importants revenus pour la région.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
14-10-01 Territoire faunique structuré du nord Droits <ul style="list-style-type: none">✓ 40 garanties d'approvisionnement (régions d'application des garanties d'approvisionnement des Laurentides et de la Mauricie). Statuts <ul style="list-style-type: none">✓ 7 pourvoies à droits exclusifs : Air Mont-Laurier (1985), pourvoie du Lac-du-Repos, pourvoie Kanawata, Air Melançon, Club de chasse et pêche Wapoos Sibi, pourvoie des 100 lacs Sud 2005 et pourvoie Mitchinamécus;✓ 2 refuges biologiques;✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane);✓ L'exploration minière interdite sur une partie de la zone.	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et pêche;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-10-02 Territoire faunique structuré rivière du Milieu</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 149 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 19 terrains de camping aménagés;✓ 2 baux à des fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire (UQAM);✓ 1 bail à des fins commerciales (hébergement et éducation, UQAM);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoquad;✓ 1 autorisation pour un site d'enfouissement sanitaire;✓ 1 bail à des fins d'intérêts privés accessoires d'un usage principal;✓ 1 autorisation émise pour tubulure hors permis d'érablière;✓ 24 camps de piégeage;✓ 2 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (51 ha);✓ 28 garanties d'approvisionnement (régions d'application des garanties d'approvisionnement de Lanaudière et des Laurentides);✓ Entente de délégation de gestion forestière des Attikameks de Manawan;✓ Ligne de transport d'électricité à 735 kV;✓ 26 claims;✓ 9 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ Station de mesure. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 zecs (zec Boullé et zec Collin);✓ 4 pourvoies : pourvoies du Milieu, pourvoies Richard, pourvoies Le Vent de La Savane et pourvoies Pignon Rouge;✓ 36 terrains de piégeage;✓ Réserve faunique Rouge-Matawin;	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<ul style="list-style-type: none">✓ Lac d'observation (lac Adanys) programme de surveillance TADPA;✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-10-03 Territoire faunique structuré rivière Noire</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 173 baux de villégiature à des fins personnelles;✓ 3 baux à des fins de complément d'établissement;✓ 1 bail et 1 autorisation pour des tours de télécommunication;✓ 3 baux pour des refuges ou des relais;✓ 6 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée à raquettes;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoquad;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoneige (nos 63, 341 et 343, régional, local et Trans-Québec);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (9 ha);✓ 7 camps de piégeage;✓ 1 bail pour un refuge pour le Sentier national;✓ 2 baux pour terrains de camping aménagés;✓ 50 claims;✓ 6 baux non exclusifs pour l'exploitation du sable et du gravier. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Zec Lavigne;✓ 6 pourvoies à droits exclusifs (Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau, Auberge La Barrière Pavillon Bassillières, Pourvoirie Domaine Bazinet, Pourvoirie Coin Lavigne, Pourvoirie du Lac Croche);✓ 6 pourvoies sans droits exclusifs;✓ 4 campings rustiques;	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<ul style="list-style-type: none">✓ 9 terrains de piégeage;✓ Ligne de transport d'électricité à 735 kV. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-10-04 Territoire faunique structuré Mastigouche</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 189 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 2 postes d'accueil de zec;✓ 7 terrains de camping aménagés;✓ 1 autorisation à des fins de sentier cyclable;✓ 8 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée en traîneau à chiens;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée à raquette;✓ 4 autorisations à des fins de sentier de ski de fond;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoquad (provincial no 40);✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoneige (régional et local, nos 318, 345 et 350);✓ 28 garanties d'approvisionnement (régions d'application des garanties d'approvisionnement de Lanaudière et de la Mauricie);✓ 4 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (130 ha);✓ 15 camps de piégeage;✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV;✓ 1 claim;✓ 5 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ 1 bail exclusif pour l'exploitation de gravier;✓ Station hydrométrique. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve faunique Mastigouche;✓ Zec des Nymphes;✓ 5 pourvoies à droits exclusifs (pourvoies Saint-Zénon, Centre du Pourvoyeur Mastigouche, pourvoies au Pays de Réal Massé, Pavillon Basilières et Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien);	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<ul style="list-style-type: none">✓ 8 terrains de camping rustique;✓ 35 terrains de piégeage. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>14-10-01 Territoire faunique structuré du nord</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel de bleuetières (359 ha)✓ Les marbres, les paragneiss et les monzonites sont favorables à la recherche de zinc, de cuivre et de pierre architecturale, respectivement;✓ Le potentiel minéral des gneiss charnockitiques et granitiques est faible;✓ La zone renferme des ressources en sable et en gravier;✓ Potentiel archéologique préhistorique. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 sites fauniques d'intérêt (1 lac à touladi et 1 lac à omble de fontaine allopatrique);✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-10-02 Territoire faunique structuré rivière du Milieu</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique non mesuré (0,36 km²);✓ Potentiel de bleuetières (39,71 km²);✓ Érablières à potentiel acéricole : 1 944 ha répartis ainsi :<ul style="list-style-type: none">○ potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations établies : 131 ha;○ potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations établies : 1 813 ha;✓ Potentiel minéral pour la pierre architecturale dans les intrusions de roches ignées ainsi que pour le zinc et le cuivre dans les marbres et les paragneiss. Depuis 2009, la mine abandonnée de mica fait l'objet d'une évaluation du potentiel en éléments de terres rares par une compagnie d'exploration minière qui a obtenu les droits miniers. La zone renferme des ressources en sable et en gravier;✓ Potentiel archéologique préhistorique.	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
<p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 3 sites fauniques d'intérêt (1 site de reproduction de la ouananiche en rivière et deux milieux humides);✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-10-03 Territoire faunique structuré rivière Noire</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique non mesuré (0,64 km²);✓ Érablières à potentiel acéricole : 516 ha répartis ainsi :<ul style="list-style-type: none">○ potentiel acéricole situé à moins de 1 km des exploitations établies : 31 ha;○ potentiel acéricole situé à plus de 1 km des exploitations établies : 486 ha;✓ La partie sud-est et la partie nord-ouest de la zone sont favorables à la recherche de sites exploitables pour la pierre architecturale. L'indice d'éléments de terres rares intéresse une compagnie d'exploration. La zone renferme des ressources en sable et en gravier;✓ Potentiel archéologique préhistorique. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 4 sites fauniques d'intérêt (4 lacs à touladi);✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-10-04 Territoire faunique structuré Mastigouche</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique, non mesuré (0,28 km²);✓ Érablières à potentiel acéricole : 918 ha répartis ainsi :<ul style="list-style-type: none">○ potentiel acéricole situé à moins de 1 km des exploitations établies : 188 ha;○ potentiel acéricole situé à plus de 1 km des exploitations en place : 730 ha;✓ Certaines anomalies en métaux dans les sédiments de ruisseau constituent des cibles d'exploration minière. Ainsi, des anomalies signalées dans la zone, au début des années 1990, pourraient éventuellement attirer des compagnies d'exploration. À ce jour, peu de travaux d'exploration y ont été effectués. La zone renferme des ressources en sable et en gravier;✓ Potentiel archéologique préhistorique.	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé.	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ 33 sites fauniques d'intérêt (2 lacs à touladi, 19 lacs à omble de fontaine allopatrique, 8 lacs à omble de fontaine à grande biodiversité, 1 lac à omble de fontaine à haut rendement, 1 milieu humide, 1 rivière à ouananiche, 1 bassin à omble de fontaine allopatrique);✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
Problématique	
<p>La superposition des nombreuses activités qui se déroulent dans cette zone (mise en valeur de la faune, aménagement forestier, exploration minière et récréotourisme, entre autres) et qui contribuent à la création de la richesse en région pourrait entraîner des problèmes de cohabitation. En effet, tout le territoire de la zone fait l'objet d'aménagement forestier qui pourrait avoir des répercussions sur les paysages et la mise en valeur des ressources fauniques, notamment. La préservation de la qualité des paysages et la quiétude des lieux demeurent des éléments importants pour l'attraction et le maintien de la clientèle des pourvoires.</p>	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ La mise en valeur du récréotourisme;✓ L'aménagement forestier;✓ La protection de l'habitat faunique;✓ La préservation de la qualité des paysages;✓ L'exploration minière;✓ La préservation du potentiel archéologique.	
Analyse	
<p>La zone recèle de nombreux plans d'eau et des espèces fauniques sensibles (lacs à touladi et à omble de fontaine) qui cohabitent avec les activités récréatives, d'aménagement forestier et d'exploration minière. Les pourvoires, tout en veillant à la conservation de la faune et à la gestion de son exploitation, contribuent au développement de l'économie régionale grâce aux retombées que génèrent les activités récréatives, de chasse, de pêche et d'hébergement.</p> <p>La protection des paysages et l'accessibilité par hydravion à certaines d'entre elles demeurent des éléments importants pour le développement de ces activités. C'est pourquoi il est nécessaire, dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune, d'adapter les différentes activités ayant cours dans la zone.</p>	



Zone n° : 14-10	Territoires fauniques structurés
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une perspective de mise en valeur faunique et du récréotourisme.	
Vocation	
Utilisation multiple modulée.	
Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none">✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;✓ Préserver la qualité des paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et des lieux d'activités récréotouristiques.	
Commentaires	
<ul style="list-style-type: none">✓ Dans la partie du territoire faunique structuré du nord (14-10-01) qui chevauche les limites de la réserve de biodiversité projetée du Lac Némiscachingue (14-13-01), l'exploration minière est interdite;✓ Dans le secteur du territoire faunique structuré Mastigouche (14-10-04) qui chevauche les limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (14-13-02), l'exploration minière est également interdite;✓ L'exploration minière est aussi interdite dans de nombreux refuges biologiques qui n'ont pas encore obtenu de statut légal.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-11

Secteurs archéologiques

Description sommaire et localisation

La zone, Secteurs archéologiques, est une zone éclatée qui compte 6 sous-zones réparties dans la MRC Matawinie et couvre environ 20,88 km².

14-11-01 Partie du secteur archéologique du Lac Long

La sous-zone, Partie du secteur archéologique du Lac Long, se situe dans le nord-ouest de la région de Lanaudière dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassin de la rivière du Lièvre. Elle est constituée d'une bande riveraine d'une largeur maximale de 440 m autour du lac, couvrant environ 2,82 km². Elle est accessible au sud et au nord-est par un chemin carrossable non asphalté.

14-11-02 Secteur archéologique du Lac Kempt

La sous-zone, Secteur archéologique du Lac Kempt, se situe dans la partie nord de la région de Lanaudière, dans les territoires non organisés Baie-Atibenne et Baie-Obaoca, bassin de la rivière Saint-Maurice. La zone correspond à une bande riveraine d'une largeur maximale de 440 m dans le rétrécissement entre la section principale du lac et la branche de l'extrémité ouest, couvrant environ 10,11 km². Elle est accessible au sud et à l'ouest par un chemin carrossable non asphalté et, pour la partie située au nord du réservoir Kempt, l'accès se fait par un chemin non carrossable.

14-11-03 Secteur archéologique de la Baie-Atibenne

La sous-zone, Secteur archéologique de la Baie-Atibenne, se situe dans le nord-ouest de la région de Lanaudière dans le territoire non organisé Baie-Atibenne, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La zone correspond à une bande riveraine d'une largeur maximale de 440 m autour du lac couvrant environ 1,80 km². Elle est accessible au sud par un chemin non carrossable.

14-11-04 Partie du secteur archéologique du Lac Toulouse

La sous-zone, Partie du secteur archéologique du Lac Toulouse, se situe dans le nord-ouest de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-Atibenne, bassins versants des rivières du Lièvre et Saint-Maurice. Elle correspond à une bande riveraine d'une largeur maximale de 440 m autour des lacs Toulouse et à la Culotte ainsi que sur la rive nord-ouest du lac Némiscachingue. Elle couvre une superficie de 0,99 km². Elle est accessible par la région des Laurentides, par un chemin carrossable non asphalté.



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
<p>14-11-05 Secteur archéologique du Lac Charland</p> <p>La sous-zone, Secteur archéologique du Lac Charland, se situe dans la partie centrale de la région de Lanaudière dans le territoire non organisé Lac-Matawin, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle correspond à une bande d'une largeur maximale de 440 m autour du lac couvrant une superficie de 4,76 km². La zone est accessible à l'ouest par la route R1450 et au nord-est par un chemin carrossable non asphalté puis se divisant en chemins non carrossables.</p> <p>14-11-06 Secteur archéologique du Lac Beaulieu</p> <p>La sous-zone, Secteur archéologique du Lac Beaulieu, se situe dans la partie centrale de la région de Lanaudière dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle correspond à une bande d'une largeur maximale de 440 m autour du lac couvrant une superficie de 0,40 km², dont quelques parcelles, de tenure privée, sont enclavées dans la sous-zone. Elle est accessible au sud-ouest et au sud-est par un chemin carrossable non asphalté.</p>	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>14-11-01 Partie du secteur archéologique du Lac Long</p> <p>La sous-zone est localisée dans la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie des districts écologiques des collines du lac Charles-Labelle, des hautes collines du lac de la Sauterelle, des monts du lac Tremblay et des collines du lac Spartan. L'altitude dans cette sous-zone varie de 430 à 470 m.</p> <p>La sous-zone occupe le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le couvert forestier est composé à 70 % de peuplements mixtes et à 30 % de peuplements résineux.</p> <p>L'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse qui a cours dans ce territoire. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. Deux pourvoies à droits exclusifs offrent des activités de chasse et de pêche sur le territoire ainsi que de l'hébergement au lac Long.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss charnockitique, amphibolite et gneiss à hornblende).</p> <p>14-11-02 Secteur archéologique du Lac Kempt</p> <p>La sous-zone fait partie de la vingtaine de sites archéologiques préhistoriques situés sur les rives du lac Kempt qui constituent la plus importante concentration de sites archéologiques de la région de Lanaudière.</p> <p>La bande qui entoure le réservoir Kempt se présente sous la forme d'un complexe de boutons de till. Quelques dépôts sableux d'origine fluvio-glaciaire occupent certains sites plats le long des réseaux d'écoulement. Elle fait partie des districts écologiques des collines du lac du Téton, des coteaux du lac du Pinson Doré et des collines du lac Hadancourt. L'altitude dans cette sous-zone varie de 420 à 470 m.</p>	



Zone n° : 14-11

Secteurs archéologiques

Ce territoire est situé dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le couvert forestier est composé à 70 % de peuplements mixtes, à 20 % de résineux et à 10 % de feuillus.

L'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse qui a cours dans ce territoire. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. La chasse est la principale activité exercée dans cette sous-zone qui est localisée dans la réserve de castor d'Abitibi où seuls les autochtones peuvent piéger ou chasser les animaux à fourrure. On note également des campements autochtones autour du réservoir ainsi que plusieurs chalets.

Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss granitique et gneiss tonalitique à dioritique).

14-11-03 Secteur archéologique de la Baie-Atibenne

La sous-zone fait partie de la vingtaine de sites archéologiques situés sur les rives du lac Kempt qui constituent la plus importante concentration de sites archéologiques de la région de Lanaudière.

La bande autour du lac Kempt se présente sous la forme d'un complexe de buttons de till. Quelques dépôts sableux d'origine fluvio-glaciaire occupent certains sites plats le long des réseaux d'écoulement. Elle fait partie du district écologique des collines du lac Némiscachingue. L'altitude dans cette sous-zone varie de 420 à 440 m.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le couvert forestier est composé à 90 % de peuplements mixtes et à 10 % de peuplements résineux.

L'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse qui a cours dans ce territoire. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. La chasse est la principale activité exercée dans cette sous-zone qui est localisée dans la réserve de castor d'Abitibi où seuls les autochtones peuvent piéger ou chasser les animaux à fourrure. On note également des campements autochtones autour du réservoir Kempt ainsi que plusieurs chalets.

Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss tonalitique et gneiss granitique).

14-11-04 Partie du secteur archéologique du Lac Toulouse

Quelques dépôts sableux d'origine fluvio-glaciaire occupent certains sites plats le long des réseaux d'écoulement. Elle fait partie du district écologique des collines du lac Némiscachingue. L'altitude dans cette sous-zone varie de 430 à 450 m.

Les forêts de cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. La totalité de la forêt de cette sous-zone est publique. Le couvert forestier est composé à 90 % de peuplements mixtes et à 10 % de peuplements résineux.

L'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse qui a cours dans ce territoire. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. La chasse est la principale activité



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
<p>exercée dans cette sous-zone qui est localisée dans la réserve de castor d'Abitibi où seuls les autochtones peuvent piéger ou chasser les animaux à fourrure.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss tonalitique).</p> <p>14-11-05 Secteur archéologique du Lac Charland</p> <p>La sous-zone relie un certain nombre de sites qui ont été désignés par les archéologues comme possédant un fort potentiel archéologique préhistorique autour du lac Charland en territoire faunique structuré. Elle fait partie des districts écologiques des collines du lac Charland et des coteaux du lac Pierron. L'altitude dans cette sous-zone varie de 400 à 440 m.</p> <p>Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Les peuplements sont à 70 % mixtes, à 20 % résineux et à 10 % feuillus.</p> <p>L'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus recherchées pour la chasse. Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches ignées (gneiss à orthopyroxène, gneiss granitique et un peu de monzonite à grands cristaux de feldspath).</p> <p>14-11-06 Secteur archéologique du Lac Beaulieu</p> <p>Le territoire de la sous-zone fait partie des districts écologiques des collines du lac Devenyns et des collines du lac Charland. L'altitude dans cette sous-zone se situe à 390 m.</p> <p>Les forêts de cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le couvert forestier est composé à 80 % de peuplements mixtes et à 20 % de peuplements résineux.</p> <p>Dans la zone, l'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus recherchées pour la chasse. Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss).</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>14-11-01 Partie du secteur archéologique du Lac Long</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 21 garanties d'approvisionnement (région d'application des garanties d'approvisionnement des Laurentides);✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 pourvoies avec droits exclusifs (Mitchinamecus, Club de chasse et pêche WapooS Sibi inc.).	



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
<p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche, piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-11-02 Secteur archéologique du Lac Kempt</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 15 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 2 baux d'abris sommaires;✓ 23 garanties d'approvisionnement (région d'application des garanties d'approvisionnement de la Mauricie). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche, piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-11-03 Secteur archéologique de la Baie-Atibenne</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 23 garanties d'approvisionnement (région d'application des garanties d'approvisionnement de la Mauricie). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche, piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-11-04 Partie du secteur archéologique du Lac Toulouse</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 21 garanties d'approvisionnement (région d'application des garanties d'approvisionnement des Laurentides).	



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
<p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manaouane). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche, piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-11-05 Secteur archéologique du Lac Charland</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 65 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation pour un terrain de camping aménagé;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad no 45;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 4 terrains de piégeage. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Zec Collin;✓ 1 terrain de camping rustique. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-11-06 Secteur archéologique du Lac Beaulieu</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Pourvoirie à droits exclusifs (Pourvoirie du Milieu). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques.	



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>14-11-01 Partie du secteur archéologique du Lac Long</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 4 secteurs archéologiques;✓ Fort potentiel archéologique préhistorique (entre la portion des Laurentides et le lac Long);✓ Potentiel de bleuetières (16 ha);✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 sites archéologiques. <p>14-11-02 Secteur archéologique du Lac Kempt</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 10 secteurs archéologiques;✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 sites archéologiques. <p>14-11-03 Secteur archéologique de la Baie-Atibenne</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 secteurs archéologiques;✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 sites archéologiques.	



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
<p>14-11-04 Partie du secteur archéologique du Lac Toulouse</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 secteur archéologique;✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 site archéologique. <p>14-11-05 Secteur archéologique du Lac Charland</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 4 secteurs archéologiques;✓ Potentiel de bleuetières (159 ha);✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 site archéologique. <p>14-11-06 Secteur archéologique du Lac Beaulieu</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 secteurs archéologiques;✓ Potentiel de bleuetières (28 ha);✓ Potentiel minéral faible;✓ Potentiel archéologique élevé pour l'ensemble des rives des deux lacs. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 sites archéologiques.	
Problématique	
<p>L'aménagement forestier et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que tout autre aménagement qui perturbe le sol pourraient entraîner la destruction partielle ou totale des ressources archéologiques (connues ou non) dans ces territoires. Toutefois, la mise en place de modalités particulières d'intervention associées à la protection des éléments archéologiques pourrait imposer des contraintes au développement du plein potentiel des</p>	



Zone n° : 14-11	Secteurs archéologiques
ressources forestières, fauniques, minières et énergétiques, activités qui demeurent importantes pour l'économie régionale.	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ La préservation du patrimoine archéologique;✓ L'aménagement forestier;✓ La mise en valeur du récréotourisme;✓ La mise en valeur des ressources fauniques.	
Analyse	
Cette zone témoigne de l'importance du potentiel archéologique de la région. Les secteurs archéologiques représentent un territoire où se trouvent plusieurs sites archéologiques en milieu naturel qui peuvent être mis en valeur à des fins culturelles et éducatives. Or, l'intégrité du patrimoine archéologique de cette zone n'est pas assurée à cause de la nature des activités qui s'y déroulent, dont l'aménagement forestier, le récréotourisme et la mise en valeur des ressources fauniques. C'est pourquoi il convient d'adopter des mesures adéquates afin d'assurer la protection de ces sites qui témoignent de l'occupation du milieu.	
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	
Vocation	
Utilisation multiple modulée.	
Objectifs spécifiques	
Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à protéger les vestiges témoignant de l'occupation humaine historique et préhistorique.	
Commentaires	
<p>L'exploration minière est interdite dans des parties du Secteur archéologique du lac Long (14-11-01) qui chevauchent un refuge biologique (06451R013) ne possédant pas encore de statut légal.</p> <p>L'exploration minière est également interdite sur une partie du Secteur archéologique de la Baie-Atibenne (14-11-03) et du Secteur archéologique du Lac Toulouse (14-11-04) qui chevauchent les limites de la réserve de biodiversité projetée du Lac Némiscachingue (14-13-01).</p>	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-12

Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie

Description sommaire et localisation

La zone, Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, se situe dans le sud de la région de Lanaudière, dans la municipalité de Lanoraie, MRC D'Autray, bassin versant de la rivière L'Assomption. Localisée à environ 10 km au sud-est de la ville de Joliette, à mi-chemin entre Saint-Thomas-de-Joliette et la municipalité de Lanoraie, la zone est traversée par le chemin Joliette et est, en partie, limitée au sud-est par l'autoroute 40. Elle couvre une superficie de 4,18 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone est composée d'un complexe de tourbières tant ombrotrophes que minérotrophes représentatives de la section ouest des basses-terres du Saint-Laurent. Elle fait partie du district écologique de la plaine de Lavaltrie. L'altitude dans cette zone se situe à 20 m.

Le substrat est constitué de roches sédimentaires, plus précisément de shales qui font partie de l'unité lithologique Shale d'Utica. Les dépôts argileux, laissés par la mer de Champlain, s'y superposent. Les sols du site appartiennent au grand groupe des mésisols fibriques, dont le drainage varie de mauvais à très mauvais. La végétation de la réserve écologique est composée d'un assemblage de tourbières riches (fens) et d'autres, plutôt pauvres en éléments minéraux (bogs). Elle est dominée par pratiquement toutes les espèces caractérisant la flore des tourbières. Les tourbières de la plaine alluviale du Saint-Laurent sont considérées comme des tourbières refuges du fait qu'elles abritent à la fois des plantes nordiques et méridionales loin de leur aire de distribution respective. Mentionnons le saule soyeux, le bouleau nain et la woodwardie de Virginie. Enfin, signalons que deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été inventoriées dans l'aire de la réserve écologique affectée à l'éducation. Ce sont l'aréthuse bulbeuse et la woodwardie de Virginie.

Bien que la faune ne soit encore que partiellement connue, mentionnons l'orignal, le cerf de Virginie, le castor, le rat musqué et le lièvre d'Amérique. Environ 140 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont 90 qui y nichent. Trois d'entre elles sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : la buse à épauettes, le tohi à flancs roux et le troglodyte à bec court. On rapporte également deux espèces de poissons dans les canaux de drainage et les petites mares de la tourbière. Ce sont l'ombre de vase et l'épinoche à cinq épines. Enfin, mentionnons un papillon diurne en situation précaire au Québec, le lutin de Lanoraie, insecte typique des milieux tourbeux et décrit pour la première fois en 1939 dans la région de Lanoraie.



Zone n° : 14-12	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie
Droits, statuts et activités usuelles	
Droits ✓ Aucun droit n'a été relevé.	
Statuts ✓ Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie; ✓ Exploration minière interdite; ✓ Exploration pour le pétrole et le gaz naturel interdite.	
Activités usuelles ✓ Aucune activité usuelle n'a été relevée.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Aucun potentiel, projet ou élément particulier.	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
<p>La zone est une tourbière représentative de la section ouest des basses-terres du Saint-Laurent. Elle constitue un échantillon du milieu naturel représentant la diversité écologique.</p> <p>La zone est donc sous protection intégrale, ce qui signifie qu'il est interdit de simplement s'y trouver (Loi sur la conservation du patrimoine naturel). La recherche scientifique et les activités d'éducation ne peuvent s'exercer qu'avec l'autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.</p>	
Intention gouvernementale	
Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	



Zone n° : 14-12	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-13

Parties de réserves de biodiversité projetées

Description sommaire et localisation

La zone, Parties de réserves de biodiversité projetées, est une zone éclatée qui regroupe trois sous-zones réparties dans la MRC Matawinie. Elle couvre une superficie totale de 294,12 km².

14-13-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du Lac Némiscachingue

La sous-zone est située dans les territoires non organisés Baie-Atibenne et Baie-Obaoca, en partie dans le bassin versant de la rivière du Lièvre et en partie dans celui de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 208,5 km² et est accessible par des chemins forestiers en empruntant le chemin Parent.

L'ensemble de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue, dont une partie se trouve dans la région administrative des Laurentides, couvre une superficie totale de 253,1 km².

14-13-02 Partie de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

La sous-zone est située dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière du Loup. Elle couvre une superficie de 72,19 km² et est accessible par la route 131 puis par la route R0401.

L'ensemble de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, dont une partie se trouve dans la région administrative de la Mauricie, couvre une superficie totale de 191,1 km².

14-13-03 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides

La sous-zone est située dans la municipalité de Chertsey, bassins versants de la rivière du Nord et de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 13,43 km² et est accessible par la route 335 et des routes secondaires.

L'ensemble de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides, dont une partie se trouve dans la région administrative des Laurentides, couvre une superficie totale de 29,6 km².



Zone n° : 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
14-13-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du Lac Némiscachingue¹⁴⁶	
<p>La réserve de biodiversité projetée est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie de la région naturelle du Plateau de Parent. La sous-zone fait partie de trois districts écologiques, soit ceux des coteaux du lac du Pinson Doré, des hautes collines du lac Seymour et des collines du lac Némiscachingue.</p> <p>Elle comporte deux formations distinctes. La partie nord est constituée de basses collines de till mince aux affleurements rocheux fréquents. La rivière Némiscachingue a creusé une vallée moyennement profonde et quelque peu encaissée dans ce massif rocheux. La partie sud de la réserve se présente sous la forme d'un complexe de boutons de till. Quelques dépôts sableux d'origine fluvio-glaciaire occupent certains sites plats le long des réseaux d'écoulement. Le lac Némiscachingue, avec ses 35 km², draine une superficie importante de cette partie de la réserve. Ce paysage d'origine glaciaire a une altitude variant de 420 à 660 m, avec une moyenne d'environ 500 m.</p> <p>Le territoire de la sous-zone se trouve dans un espace de transition entre deux climats. Ainsi, la partie sud de la réserve est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, alors que la portion nord correspondant aux basses collines est dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.</p> <p>Les forêts sont principalement d'âge moyen, soit de 60 à 80 ans. Le couvert forestier est composé de peuplements mixtes à 46 %, résineux à 34 % et feuillus à 17 %. Le reste (3 %) est constitué de coupes totales (CPRS) réalisées de 2002 à 2009. Les quelques peuplements matures croissent sur les boutons les plus prononcés, près du lac Némiscachingue.</p> <p>L'orignal, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. La pêche est également pratiquée dans ces territoires. Les principales espèces piscicoles sportives sont le touladi, le doré jaune, le grand brochet et l'omble de fontaine. La rivière du Némiscachingue est classée SFI en raison d'importantes frayères à doré.</p> <p>Sur le plan de la géologie, elle fait partie de la province géologique de Grenville. Son socle rocheux est principalement composé de gneiss d'origine ignée (gneiss granitique et gneiss tonalitique). Parmi les six sites de sable et de gravier répertoriés dans la zone (GESTIM), quatre ont été considérés comme faisant partie de la zone 14-21 (territoire résiduel du Nord) et deux sites ont été ignorés n'étant plus jugés utiles à l'entretien de chemins dans la réserve de biodiversité.</p>	

¹⁴⁶ MDDEP (2008), *Réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue. Plan de conservation*, avril 2008 [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/nemiscachingue/PSC_Nemiscachingue.pdf] (Consulté le 16 avril 2012).



Zone n° : 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
<p data-bbox="220 275 1409 338">14-13-02 Partie de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier¹⁴⁷</p> <p data-bbox="220 359 1409 527">La réserve de biodiversité projetée appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie de la région naturelle de la Dépression de La Tuque. De façon plus précise, elle fait partie de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac au Sorcier. La sous-zone fait partie de deux districts écologiques soit ceux des hautes collines du lac Houde et des collines du lac Régis.</p> <p data-bbox="220 548 1409 779">Elle protège le Grand lac des Îles ainsi que le paysage visuel immédiat, soit jusqu'au sommet des basses collines environnantes. Il s'agit d'un secteur de basses collines de till mince avec affleurements rocheux. Aux abords de ce lac, on trouve des dépôts sableux fluvio-glaciaires tandis que les dépôts organiques occupent les ravins. L'altitude de ce paysage d'origine glaciaire varie de 300 à 600 m, avec une moyenne d'environ 400 m. Elle est sous influence d'un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance et occupe le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.</p> <p data-bbox="220 800 1409 989">Le couvert forestier est composé de peuplements mixtes à 54 %, feuillus à 20 % et résineux à 12 %, le reste (14 %) est constitué de peuplements en régénération qui sont issus de coupes totales de 1989 à 2005. Le relief irrégulier crée une diversité d'habitats généralement bien drainés. Les différents groupes d'âge des peuplements sont représentés dans des proportions équivalentes. Toutefois, les peuplements matures croissent principalement sur les versants les plus escarpés et les sites difficiles d'accès.</p> <p data-bbox="220 1010 1409 1178">L'un des principaux affluents du lac Sorcier, la rivière des Îles, recèle de nombreux sites de frai et d'alevinage pour la ouananiche. Outre la ouananiche, on trouve également l'omble de fontaine dans les plans d'eau de la zone. Elle comporte une rivière à ouananiche classée SFI. Les principales espèces chassées ou piégées sont l'orignal, l'ours noir, le petit gibier ainsi que les animaux à fourrures.</p> <p data-bbox="220 1199 1409 1367">Sur le plan de la géologie, la réserve de biodiversité fait partie de la province géologique de Grenville. Son socle rocheux est composé de gneiss granitique, de gneiss tonalitique et d'amphibolite, lesquels alternent avec des strates de roches sédimentaires métamorphosées. Les cinq sites de sable et de gravier répertoriés dans la zone (GESTIM) ont tous été considérés comme faisant partie de la zone adjacente (14-10-04).</p> <p data-bbox="220 1388 1409 1451">Dans la sous-zone, on trouve des équipements d'hébergement gérés par la SEPAQ (chalets, campings rustiques) et des portages.</p> <p data-bbox="220 1472 1409 1535">14-13-03 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides¹⁴⁸</p> <p data-bbox="220 1556 1409 1661">La réserve de biodiversité projetée est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle fait partie de la région naturelle du Massif du mont Tremblant et plus précisément de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Masson. Elle fait partie de</p>	

¹⁴⁷ MDDEP (2008), *Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier. Plan de conservation*, avril 2008 [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/nemiscachingue/PSC_Nemiscachingue.pdf] (Consulté le 16 avril 2012).

¹⁴⁸ MDDEP (2009), *Réserve de biodiversité projetée la Station-de-Biologie-des-Laurentides, Plan de conservation*, février 2009 [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/station/PSC_Station.pdf].



Zone n° : 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
<p>deux districts écologiques, soit ceux des hautes collines du lac en Cœur et des hautes collines du lac des Îles. Ce territoire est serti de 15 lacs de petite superficie, de 10 milieux humides (tourbières et zones inondables) et de plus de 50 km de ruisseaux. L'altitude du paysage d'origine glaciaire varie de 295 à 450 m, avec une moyenne d'environ 375 m.</p> <p>Plus de 85 espèces d'oiseaux fréquentent annuellement ce territoire qui est aussi l'habitat de mammifères indigènes tels que l'orignal, l'ours noir, le cerf de Virginie, le renard roux, le coyote, le raton laveur, le porc-épic et plusieurs autres espèces de rongeurs. Les poissons les plus communs sont l'omble de fontaine, le meunier noir, le crapet arlequin et quelques espèces de cyprinidés.</p> <p>La réserve est principalement sous l'influence d'un climat modéré, subhumide à longue saison de croissance, mais une petite portion située au nord est influencée par un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance. Elle appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La zone se trouve dans l'unité de paysage régional Val-David et dans le district écologique des hautes collines du lac en Cœur.</p> <p>Les peuplements sont majoritairement jeunes et d'âge intermédiaire. Les seuls peuplements matures se situent dans la partie sud du territoire et sont constitués d'érables et de bouleaux jaunes. Le couvert forestier est composé de peuplements feuillus à 57 %, mixtes à 40 % et résineux à 3 %.</p> <p>Le socle rocheux est constitué de roches anorthositiques appartenant à la Suite de Morin et dont l'âge de mise en place est de 1 154 millions d'années.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>14-13-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du Lac Némiscachingue</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 6 baux à des fins personnelles de villégiature. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve de biodiversité projetée;✓ Une partie du territoire de la pourvoirie à droits exclusifs (Air Mont-Laurier 1985) (54,79 km²);✓ Une partie du territoire de la pourvoirie à droits exclusifs (Pourvoirie des 100 Lacs Sud 2005) (8,03 km²);✓ 3 refuges biologiques;✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane);✓ Exploration et exploitation minières interdites, sauf l'exploitation de certains sites de sable et de gravier.	



Zone n° : 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
<p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques. <p>14-13-02 Partie de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 6 terrains de piégeage. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve de biodiversité projetée;✓ Territoire dans la réserve faunique Mastigouche;✓ Exploration et exploitation minières interdites, sauf l'exploitation de certains sites de sable et de gravier. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-13-03 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins communautaires (activités récréatives, sportives ou éducatives) (bail de l'Université de Montréal);✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoneige. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve de biodiversité projetée;✓ Exploration minière interdite. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucune activité usuelle n'a été relevée.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>14-13-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du Lac Némiscachingue</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ En théorie, l'ensemble du territoire présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, a priori, sur les rives des lacs Kempt et Némiscachingue, de même que le long des rivières Némiscachingue et Paconsigane. Ces derniers comptent parmi les principaux plans d'eau de la région et ils ont été intensivement occupés par les populations amérindiennes au cours de	



Zone n° : 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
<p>la préhistoire, comme en témoignent de nombreux sites archéologiques sur certaines de leurs rives.</p> <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé. <p>14-13-02 Partie de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun potentiel, projet ni élément particulier n'a été relevé. <p>14-13-03 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun potentiel, projet ni élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
<p>Aucune problématique d'affectation n'est à souligner. La conservation et la protection de ces territoires sont assurées par un statut temporaire de protection, conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.</p>	
Enjeux	
<p>Aucun enjeu.</p>	
Analyse	
<p>Une réserve de biodiversité projetée est une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel, une formation physique ou un groupe de telles formations et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec.</p> <p>Les activités exercées dans les réserves projetées sont principalement régies par les dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ainsi, en vertu de cette loi, l'exploration minière, gazière ou pétrolière, l'aménagement forestier et l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie sont interdits dans le territoire circonscrit par les réserves de biodiversité. Toutefois, le MDDELCC peut autoriser, sous conditions, certaines activités.</p>	
Intention gouvernementale	
<p>Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.</p>	



Zone n° : 14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	
L'exploitation du sable et du gravier est permise sur certains sites, mais ceux-ci sont en fait exclus de l'aire de biodiversité.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-14

Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge

Description sommaire et localisation

La zone, Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge, couvre une superficie de 32,85 km². Localisée dans le territoire non organisé Lac-Matawin, MRC Matawinie, elle se trouve presque entièrement dans le bassin versant de la rivière Rouge, une partie du plateau situé au nord-est occupe le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, et est accessible par la route de la Manouane puis par la route R1500.

L'ensemble de la réserve aquatique, dont une grande partie se trouve dans la région administrative des Laurentides, couvre une superficie totale de 142 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve aquatique projetée s'insère dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Sa partie nord-est se situe dans la région naturelle du Massif du mont Tremblant et prend la forme d'un plateau de till¹⁴⁹. La zone fait partie des districts écologiques des collines du lac Dupont et les coteaux du ruisseau Hachette. L'altitude dans cette zone varie de 460 à 670 m.

La zone compte des lacs à omble de fontaine, dont 11 sont classés SFI pour leur caractère allopatrique. L'original, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. La pêche est également pratiquée dans ces territoires. Les principales espèces piscicoles sportives sont le touladi, le grand brochet et l'omble de fontaine.

La zone se situe dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le couvert forestier est composé de peuplements mixtes à 60 %, feuillus à 16 % et résineux à 15 %. Le reste (9 %) est constitué de peuplements en régénération issus de coupes totales de 1999 à 2006 (8 %) ou de chablis total (1 %). Près de 50 % des peuplements ont une structure inéquienne ou irrégulière, c'est-à-dire que des arbres à différents stades de développement se côtoient. La portion la plus encaissée de la vallée de la rivière Rouge comporte des peuplements matures (plus de 70 ans). Il en est de même pour les divers sommets de basses collines et ceux du plateau.

Le socle rocheux fait partie de la province géologique de Grenville. Il est constitué de roches d'origine ignée (monzonite) et de roches sédimentaires métamorphisées.

¹⁴⁹ MDDEP (2008), *Réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge, Plan de conservation*, septembre 2008 [En ligne] [http://www.mddp.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/rouge/PSC_Rouge.pdf] (Consulté le 17 avril 2012).



Zone n° : 14-14	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge
Droits, statuts et activités usuelles	
Droits <ul style="list-style-type: none">✓ 4 baux de villégiature à des fins personnelles;✓ 2 terrains de piégeage;✓ Ligne de transport d'électricité à 735 kV.	
Statuts <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge;✓ Territoire dans la zec Boullé;✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane);✓ Exploration minière interdite.	
Activités usuelles <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et pêche;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels <ul style="list-style-type: none">✓ En théorie, l'ensemble du territoire présente un potentiel archéologique préhistorique, bien que ce potentiel semble plus élevé, a priori, sur les rives de la rivière Rouge. Cette dernière compte parmi les principaux cours d'eau de la région et elle a été empruntée par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire pour se déplacer dans la région, d'où la possibilité d'y trouver des sites archéologiques.	
Projets <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet particulier.	
Éléments particuliers <ul style="list-style-type: none">✓ 11 sites fauniques d'intérêt (lacs à omble de fontaine allopatrique).	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	



Zone n° : 14-14	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge
Analyse	
<p>L'aire protégée est axée principalement sur la protection de la biodiversité en milieu aquatique d'eau douce et des milieux naturels adjacents. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée.</p> <p>Les activités exercées dans les réserves aquatiques projetées sont principalement régies par les dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ainsi, en vertu de cette loi, l'exploration minière, gazière ou pétrolière, l'aménagement forestier et l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie sont interdits dans le territoire circonscrit par les réserves de biodiversité. Toutefois, le MDDELCC peut autoriser, sous conditions, certaines activités.</p>	
Intention gouvernementale	
<p>Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, ainsi que du milieu terrestre adjacent, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.</p>	
Vocation	
<p>Protection stricte.</p>	
Objectifs spécifiques	
<p>Aucun objectif spécifique à souligner.</p>	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-15

Lacs d'observation

Description sommaire et localisation

La zone, Lacs d'observation, est une zone éclatée qui regroupe deux sous-zones (Lac Nolette et forêt d'expérimentation Potherie « A » et Lac Boisvert et forêt d'expérimentation Maisonneuve). Elle correspond au regroupement d'une forêt d'expérimentation (FE) et d'un lac d'observation qui fait partie du réseau de surveillance de la qualité des eaux lacustres dans le cadre du programme fédéral de surveillance TADPA¹⁵⁰. Localisée dans la MRC Matawinie, elle couvre une superficie totale d'environ 4,66 km².

14-15-01 Lac Nolette et FE Potherie « A »

La sous-zone se situe dans la partie est de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Lac-Devenyns, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La forêt d'expérimentation Potherie correspond au microbassin du lac Nolette. La sous-zone couvre une superficie d'environ 2,83 km². Elle n'est pas accessible par la route.

14-15-02 Lac Boisvert et FE Maisonneuve

La sous-zone se situe à environ 16 km à l'ouest de Saint-Michel-des-Saints, dans le territoire non organisé Lac-Matawin, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La forêt d'expérimentation Maisonneuve correspond au microbassin du lac Boisvert. La zone couvre une superficie d'environ 1,83 km². Elle est accessible par la route 131 puis par des chemins non carrossables.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les courants atmosphériques dominants transportent vers le Québec des polluants en provenance des grandes régions industrielles du Canada et des États-Unis, qui tombent sous forme de pluies acides sur les écosystèmes lacustres québécois. Le réseau de surveillance vérifie l'efficacité des programmes canadiens et américains de lutte contre les pluies acides en mesurant le rythme et l'ampleur du rétablissement des lacs. Les recherches réalisées dans ces forêts portent sur le transport des polluants atmosphériques et des pluies acides.

La zone se situe sur le plateau laurentien, dans les districts écologiques des collines du lac Devenyns (14-15-01) et des collines du lac Charland (14-15-02). L'altitude varie de 400 à 480 m dans la sous-zone 14-15-01 et de 470 à 540 m dans la sous-zone 14-15-02. La zone occupe le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.

¹⁵⁰ Environnement Canada, *Petite histoire du programme de surveillance TADPA du Service canadien de la faune*, Programme de Surveillance du Service Canadien [En ligne] [<https://www.ec.gc.ca/eb/tlws/default.asp?lang=Fr&n=44139BF9-1>] (Consulté en novembre 2012).



Zone n° : 14-15	Lacs d'observation
<p>L'original, l'ours noir et le petit gibier sont les espèces les plus prisées pour la chasse. La pêche à l'omble de fontaine est pratiquée dans ces territoires. Le piégeage des animaux à fourrure (castor, loutre, martre, pékan, loup, renard, etc.) est également pratiqué dans la région.</p> <p>Le socle rocheux est formé de granite rose à grands cristaux de feldspath dans le territoire de la sous-zone 14-15-01 et de gneiss vert (gneiss charnockitique) dans celui de la sous-zone 14-15-02.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature (14-15-01);✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature (14-15-02);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 terrain de piégeage (14-15-02). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Forêt d'expérimentation (14-15-01 et 14-15-02);✓ Territoire dans la zec Collin (14-15-02). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche, piégeage;✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le type de roches qui forme le socle rocheux est propice à la recherche de pierre architecturale (14-15-01);✓ Potentiel minéral faible (14-15-02). <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Lacs d'observation (lac Nolette et lac Boisvert), programme de surveillance TADPA.	



Zone n° : 14-15	Lacs d'observation
Problématique	
<p>Les lacs retenus sont des lacs de tête de petite taille qui servent de sentinelle pour détecter rapidement les changements liés à la problématique des pluies acides. Ces lacs pourraient subir des perturbations anthropiques qui viendraient altérer leur qualité et influencer les résultats du réseau de surveillance.</p>	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ Le maintien des activités d'acquisition des connaissances scientifiques;✓ Le maintien des activités récréatives;✓ Le maintien de l'aménagement forestier dans les microbassins des lacs d'observation.	
Analyse	
<p>La zone regroupe deux forêts d'expérimentation attenantes à deux lacs. Celles-ci contribuent au maintien des caractéristiques physico-chimiques des lacs. Quant aux plans d'eau, ils font partie d'un réseau de 43 lacs ciblés dans le cadre du projet de vérification de l'efficacité de la stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000 ainsi que les programmes américains de lutte contre les pluies acides en déterminant le rythme, l'ampleur et les mécanismes de rétablissement ou de son absence¹⁵¹.</p> <p>Il importe qu'aucune activité de nature anthropique ne vienne modifier les caractéristiques physico-chimiques de l'eau, notamment par la mise en suspension de sédiments, l'ajout de produits fertilisants, etc. L'objectif principal recherché demeure la poursuite des expérimentations et le maintien dans ces territoires des activités d'acquisition des connaissances scientifiques sur le transport des polluants atmosphériques.</p>	
Intention gouvernementale	
<p>Utiliser prioritairement le territoire à des fins de recherche scientifique sur le transport à distance des polluants atmosphériques.</p>	
Vocation	
<p>Utilisation prioritaire.</p>	
Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none">✓ Maintenir les caractéristiques physico-chimiques de l'eau des lacs;✓ Adapter les pratiques de gestion des terres et des ressources de manière à ne pas nuire aux échantillonnages effectués dans ces plans d'eau.	

¹⁵¹ Environnement Canada [En ligne] [http://www.qc.ec.gc.ca/csl/pro/pro036sc_f.html].



Zone n° : 14-15	Lacs d'observation
Commentaires	
<p>Selon le système de gestion des titres miniers, le territoire visé par les forêts d'expérimentation Potherie « A » et « Maisonneuve » n'est pas encore touché par une interdiction minière (permis sous conditions pour les forêts d'expérimentation) en vertu de la Loi sur les mines.</p>	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-16

Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées

Description sommaire et localisation

La zone, Refuges biologiques, est une zone éclatée qui regroupe 14 sous-zones réparties dans la MRC Matawinie. Elle compte 14 refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées¹⁵² et couvre une superficie totale d'environ 16,49 km².

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 ha en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés en permanence. Ces aires protégées sont légalement constituées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

14-16-01 Partie du refuge biologique (043512203R005)

La sous-zone se situe dans le nord de la région de Lanaudière, à la limite de la région de la Mauricie, dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassins versants de la rivière du Lièvre et de la rivière Gatineau. Elle couvre une superficie de 1,37 km² et n'est pas accessible par la route.

14-16-02 Partie du refuge biologique (043512204R003)

La sous-zone se situe dans le nord-est de la région de Lanaudière, à la limite de la région de la Mauricie, dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassin versant de la rivière Gatineau. Elle possède une superficie de 0,73 km² et n'est pas accessible par la route.

14-16-03 Refuge biologique (043522007R734)

La sous-zone se situe dans le nord-ouest de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-Atibenne, et elle est contiguë au réservoir Kempt, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 2,31 km² et n'est pas accessible par la route.

14-16-04 Refuge biologique (043522007R706)

La sous-zone se situe dans le nord-ouest de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-Atibenne, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle possède une superficie de 0,64 km² et n'est pas accessible par la route.

14-16-05 Refuge biologique (043522008R737)

La sous-zone se situe dans le nord de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-Atibenne, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle possède une superficie de 2,13 km² et est accessible par des chemins non carrossables.

¹⁵² Il s'agit du nombre de refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées en date du mois de mai 2012. Les refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées, à cette date, n'ont pas fait l'objet de zones d'affectation.



Zone n° : 14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées
<p>14-16-06 Refuge biologique (043522004R752)</p> <p>La sous-zone se situe dans le nord-est de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 0,99 km² et n'est pas accessible par la route.</p> <p>14-16-07 Refuge biologique (043522004R990)</p> <p>La sous-zone se situe dans le nord-est de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 0,61 km² et est accessible par un chemin carrossable non asphalté.</p> <p>14-16-08 Refuge biologique (043522009R527)</p> <p>La sous-zone se situe dans le nord-est de la région de Lanaudière, au sud-est du réservoir Kempt, dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 1,56 km² et est accessible par la route R0403.</p> <p>14-16-09 Refuge biologique (043522009R996)</p> <p>La sous-zone se situe dans le nord-est de la région de Lanaudière, au sud-est du réservoir Kempt, dans le territoire non organisé Baie-Obaoca, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 1,63 km² et est accessible par la route R1450.</p> <p>14-16-10 Refuge biologique (041511016R036)</p> <p>La sous-zone se situe dans l'est de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Lac-Minaki, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 1,56 km² et est accessible par la route R1451. La sous-zone se trouve dans la réserve faunique Mastigouche.</p> <p>14-16-11 Refuge biologique (041511017R937)</p> <p>La sous-zone se situe dans l'est de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Lac-Minaki, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 0,61 km² et n'est pas accessible par la route. La sous-zone se trouve dans la réserve faunique Mastigouche.</p> <p>14-16-12 Refuge biologique (041511015R042)</p> <p>La sous-zone se situe dans l'est de la région de Lanaudière, dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassins versants de la rivière du Loup et de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 0,83 km² et est accessible par la route R0401. La sous-zone se trouve dans la réserve faunique Mastigouche.</p> <p>14-16-13 Refuge biologique (041511005R016)</p> <p>La sous-zone se situe dans l'est de la région de Lanaudière, entre les lacs aux Lézards et Brisé, dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière du Loup. Elle couvre une superficie de 0,47 km² et est accessible par la route R0401. La sous-zone se trouve dans la réserve faunique Mastigouche.</p>	



Zone n° : 14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées
14-16-14 Refuge biologique (041511005R017)	
<p>La sous-zone se situe dans l'est de la région de Lanaudière, à l'est du lac Houle et de la rivière Sans Bout, dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière du Loup. Elle couvre une superficie de 1,05 km² et est accessible par un chemin carrossable non asphalté. La sous-zone se trouve dans la réserve faunique Mastigouche</p>	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>Un refuge biologique vise la conservation intégrale de vieilles forêts sur une portion de la superficie forestière productive d'une UA. Il s'agit de procéder à la mise en place d'un réseau de refuges biologiques couvrant au moins 2 % de la superficie de chaque unité territoriale de référence (UTR). L'implantation de ces refuges permet d'inclure une variété d'habitats et un plus grand nombre d'espèces rares pour une superficie équivalant à une grande aire protégée.</p> <p>Les refuges biologiques permettront, entre autres, d'assurer une bonne répartition spatiale des vieilles forêts sur le territoire et une certaine forme de connectivité entre les grandes aires protégées. Ils permettent de préserver des paysages authentiques de la province naturelle des Laurentides méridionales et de participer au maintien de la biodiversité associée aux vieilles forêts par l'élaboration d'un réseau de forêts matures.</p> <p>Il pourra aussi s'agir d'un élément intéressant pour les industriels forestiers engagés dans un processus de certification environnementale.</p> <p>La zone fait partie des 12 districts écologiques suivants : les hautes collines du lac de la Sauterelle (14-16-01), les collines du lac Dandurand (14-16-02), les collines du lac Spartan (14-16-02), les collines du lac Némiscachingue (14-16-03), les collines du lac Hadancourt (14-16-04), les coteaux du lac Morialis (14-16-05), les collines du lac du Téton (14-16-05), les collines du lac Mondonac (14-16-06, 14-16-07, 14-16-08, 14-16-09), la vallée de la rivière Matawin (14-16-10, 14-16-11), les hautes collines du lac Marcotte (14-16-10, 14-16-11), les hautes collines du lac Houde (14-16-12, 14-16-13, 14-16-14) et les collines du lac Sans Bout (14-16-14).</p> <p>Les forêts localisées dans cette zone occupent les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc (14-16-01, 14-16-02, 14-16-03 et 14-16-14) et de la sapinière à bouleau jaune (14-16-04, 14-16-05, 14-16-06, 14-16-07, 14-16-08, 14-16-09, 14-16-10, 14-16-11, 14-16-12 et 14-16-13).</p> <p>Sur le plan faunique, on y trouve plusieurs espèces, dont l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor. Dans la sous-zone 14-16-02, on relève un portage géré par la SEPAQ.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ Camp de piégeage (14-16-10);✓ Terrains de piégeage (14-16-10, 14-16-11, 14-16-12, 14-16-13, 14-16-14);	



Zone n° : 14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige régional no 318 (14-16-14). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Refuges biologiques;✓ Réserve à castor Abitibi (division Manouane : 14-16-02, 14-16-03, 14-16-04, 14-16-05, 14-16-06, 14-16-07, 14-16-08 et 14-16-09);✓ Réserve faunique Mastigouche (14-16-10, 14-16-11, 14-16-12, 14-16-13 et 14-16-14);✓ Exploration minière interdite (14-16-01, 14-16-02, 14-16-03, 14-16-04, 14-16-05, 14-16-07, 14-16-08, 14-16-09, 14-16-10, 14-16-11, 14-16-12, 14-16-13 et 14-16-14);✓ Exploration minière permise sous condition (14-16-06). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse et piégeage;✓ Fréquentation des sous-zones au nord du réservoir Taureau (14-16-02, 14-16-03, 14-16-04, 14-16-05, 14-16-06, 14-16-07, 14-16-08 et 14-16-09) par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Les parties du territoire de la sous-zone (14-16-03) qui se situent près de la baie Atibenne du lac Kempt présentent un potentiel archéologique préhistorique. Cette zone se situe en effet à proximité d'une importante concentration de sites archéologiques et la probabilité d'y découvrir d'autres sites est élevée;✓ Les parties du territoire de la sous-zone (14-16-10) qui se situent près des rives de la rivière Matawin présentent un potentiel archéologique préhistorique. La rivière Matawin constituait vraisemblablement une importante voie de navigation pour les populations amérindiennes au cours de la préhistoire. La probabilité d'y découvrir des sites y est donc élevée;✓ Les parties des territoires des sous-zones (14-16-13 et 14-16-14) qui se situent près des rives de la rivière du Loup présentent un potentiel archéologique préhistorique. La rivière du Loup constituait vraisemblablement une importante voie de navigation pour les populations amérindiennes au cours de la préhistoire. La probabilité d'y découvrir des sites y est donc élevée. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé.	



Zone n° : 14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées
Éléments particuliers ✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
Problématique Aucune problématique.	
Enjeux Aucun enjeu.	
Analyse <p>Les refuges biologiques sont protégés afin de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique. Un grand nombre de refuges biologiques favorisent la conservation de la biodiversité, puisqu'ils peuvent servir de « foyer de dispersion » aux espèces à petit domaine vital associées aux vieilles forêts ou, encore, de « relais de dispersion » à celles à plus grand domaine vital. Ils favoriseraient ainsi la connectivité écologique entre les aires protégées de grande dimension comme les parcs nationaux, les réserves de biodiversité ou les réserves aquatiques. La conservation de la diversité biologique est l'un des six critères d'aménagement durable des forêts inscrits dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.</p> <p>Ces territoires sont officiellement désignés refuges biologiques par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ils bénéficient d'un niveau de protection suffisamment élevé pour figurer au Registre des aires protégées du Québec tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Aucun élément ne permet de remettre en cause les mesures de protection associées à ce statut.</p>	
Intention gouvernementale Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui la caractérisent.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun objectif spécifique.	



Zone n° : 14-16	Refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-17

Refuge faunique et habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île

Description sommaire et localisation

La zone, Refuge faunique et habitat floristique de la Grande Île, regroupe le refuge faunique de la Grande-Île et l'habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île. Elle se situe sur la Grande Île dans le lac Saint-Pierre, municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, MRC D'Autray, et couvre une superficie de 1,48 km².

Le refuge faunique qui occupe la majeure partie de la zone (plus de 94 %) abrite une des plus grandes héronnières en Amérique du Nord. Quant à l'habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île, il comprend deux lots situés aux extrémités ouest et sud de la Grande-Île (0,15 km²).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone se situe intégralement dans le lac Saint-Pierre reconnu mondialement comme étant la plus importante halte migratoire printanière le long du fleuve Saint-Laurent pour la sauvagine. La grande oie des neiges, la bernache du Canada ainsi que des canards plongeurs et barboteurs sont les principales espèces d'oiseaux qui fréquentent ce territoire. La zone constitue ainsi une importante aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Elle fait partie du district écologique de l'archipel du lac Saint-Pierre.

Quant à la végétation, au nord, la zone s'étend dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul (10 %) et, au sud, dans le domaine de l'érablière à caryer cordiforme (90 %). Les peuplements sont feuillus à 90 % et mixtes à 10 %.

L'activité économique qui a cours dans l'environnement immédiat de la zone est liée à la mise en valeur de la faune qui attire de nombreux chasseurs de sauvagine et de pêcheurs (tout au long de l'année) et des plaisanciers.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- ✓ Aucun droit n'a été relevé.

Statuts

- ✓ Refuge faunique;
- ✓ Habitat floristique;
- ✓ Habitat faunique : héronnière;
- ✓ Habitat faunique : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- ✓ Exploration minière permise sous conditions.



Zone n° : 14-17	Refuge faunique et habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île
Activités usuelles Aucune activité usuelle n'a été relevée.	
Potentiels, projets et éléments particuliers Aucun potentiel, projet ni élément particulier n'a été relevé.	
Problématique Aucune problématique	
Enjeux Aucun enjeu	
Analyse <p>Le refuge faunique de la Grande-Île est une des aires centrales de la Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre qui conservent d'importantes particularités et fonctions écologiques, où seules les activités de recherche ou de surveillance continue sont permises. On y trouve également sur le même territoire un habitat floristique et plusieurs habitats fauniques.</p> <p>Le refuge faunique est constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, notamment pour protéger les espèces menacées qu'il abrite. Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures, c'est pourquoi il s'avère nécessaire de protéger ces habitats.</p>	
Intention gouvernementale Préserver l'intégrité d'habitats fauniques d'importance (Marécage de la Grande-Île) reconnus à l'échelle provinciale pour leur productivité faunique, leur densité et la diversité faunique qu'ils renferment et le support qu'ils représentent pour une espèce floristique menacée ou vulnérable.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-18

Habitat faunique du lac Saint-Pierre

Description sommaire et localisation

La zone, Habitat faunique du lac Saint-Pierre, se trouve dans la partie ouest du lac Saint-Pierre, dans la MRC D'Autray, dans les municipalités de Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Cuthbert, Saint-Bathélemy, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola. Elle est bordée à l'est par les régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec et au sud par celle de la Montérégie. Constituée du littoral du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ligne des hautes eaux et de milieux terrestres (îles), la zone couvre une superficie d'environ 58,08 km² et est accessible par les routes 138 et 158.

Elle ne comprend pas le refuge faunique de la Grande-Île qui fait l'objet d'une zone distincte.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone qui se trouve en grande partie dans le lac Saint-Pierre et dans le fleuve Saint-Laurent est un territoire reconnu comme la plus grande halte migratoire printanière le long du fleuve Saint-Laurent pour la sauvagine. Elle abrite une richesse faunique et végétale exceptionnelle. Au lac Saint-Pierre, on peut observer plus de 280 espèces d'oiseaux parmi les 400 espèces que l'on trouve au Québec. De plus, il est fréquenté par près de 80 espèces de poissons sur les 116 espèces de poissons d'eau douce qui vivent au Québec¹⁵³. La zone fait partie de trois districts écologiques, soit ceux de l'Archipel du lac Saint-Pierre, des Îles de Verchères et de la Plaine de Louiseville. Au nord, elle s'étend dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul (10 %) et au sud, dans le domaine de l'érablière à caryer cordiforme (90 %). Les peuplements sont feuillus à 90 % et mixtes à 10 %.

La grande oie des neiges, la bernache du Canada ainsi que des canards plongeurs et barboteurs comme le canard pilet sont les principales espèces d'oiseaux qui fréquentent ces territoires. On note la présence de fouille-roche gris, du chevalier cuivré et du méné d'herbe, classés espèces menacées et vulnérables¹⁵⁴, ainsi que des aires de concentration d'oiseaux aquatiques et plusieurs habitats du rat musqué. Ces derniers occupent les plaines inondables.

L'activité économique dominante est liée à la mise en valeur de la faune en raison de l'abondance des espèces qui attire de nombreux chasseurs et pêcheurs (tout le long de l'année) et de plaisanciers.

¹⁵³ Environnement Canada, *Les lacs fluviaux du Saint-Laurent* [En ligne] [<http://www.ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=09C5A944-1#stp>] (Consulté le 25 mai 2012).

¹⁵⁴ CDPNQ (22 août 2009).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-18

Habitat faunique du lac Saint-Pierre

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- ✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- ✓ 2 permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel;
- ✓ Ligne de transport d'électricité à 230 kV;
- ✓ Ligne de transport d'électricité à 735 kV.

Statuts

- ✓ 7 habitats fauniques : aires de concentration d'oiseaux aquatiques (54,785 km²);
- ✓ 13 habitats fauniques : habitats du rat musqué (12,978 km²);
- ✓ 1 héronnière et sa zone de protection (20 à 500 m) (2,13 km²);
- ✓ Aire faunique communautaire lac Saint-Pierre;
- ✓ L'exploration minière est permise sous condition en vertu du Règlement sur les habitats fauniques.

Activités usuelles

- ✓ Activités récréatives;
- ✓ Observation de la faune;
- ✓ Chasse sportive à la sauvagine;
- ✓ Pêche sportive;
- ✓ Pêche commerciale (18 permis);
- ✓ Piégeage;
- ✓ Navigation de plaisance.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Aucun potentiel, projet ni élément particulier n'a été relevé.

Problématique

Les activités de plaisance pourraient constituer une source de dérangement pour les oiseaux, tandis que les activités agricoles sur les territoires environnants occasionnent des problèmes d'érosion, de lessivage des sols et de fertilisants qui menacent l'intégrité des habitats fauniques.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de Lanaudière	
Zone n° : 14-18	Habitat faunique du lac Saint-Pierre
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ La sauvegarde des habitats fauniques;✓ La mise en valeur de la faune;✓ Le maintien de la pêche commerciale;✓ Le maintien des activités récréatives.	
Analyse	
<p>La zone se caractérise par un niveau élevé de concentration d'oiseaux aquatiques, d'habitats de rats musqués et également par la mise en valeur importante de la faune (pêche sportive et commerciale, entre autres) qui attire un nombre important de visiteurs tout au long de l'année, ce qui constitue une source de dérangement pour les oiseaux. Les activités agricoles qui ont cours à l'extérieur de la zone entraînent une détérioration des habitats fauniques.</p> <p>Toutefois, l'habitat faunique, constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, prévoit, entre autres, que les activités susceptibles de modifier un élément biologique ou physique propre à un habitat faunique soient interdites, sauf exception. Ainsi, il est apparu important de préserver les habitats essentiels de certaines espèces qui sont susceptibles de subir les pressions des activités anthropiques et de se dégrader.</p>	
Intention gouvernementale	
Sauvegarder l'habitat de la faune ailée, du rat musqué et du poisson.	
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-19

Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles

Description sommaire et localisation

La zone, Parties d'habitats floristiques, est une zone éclatée qui compte deux sous-zones situées dans le sud de la région. Elle couvre une superficie totale de 1,38 km².

14-19-01 Partie de l'habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Bouchard

La sous-zone couvre une superficie de 0,02 km², soit 51 %¹⁵⁵ de l'ensemble de l'habitat floristique. L'autre partie de l'habitat est située dans un territoire de tenure privée. Localisée à la pointe sud-est du plus grand étang du « Grand Marais » de l'île Bouchard dans la municipalité de Saint-Sulpice, MRC L'Assomption, elle se trouve dans le tronçon fluvial du Saint-Laurent.

14-19-02 Partie nord de l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles

La sous-zone correspond au milieu hydrique de la rivière des Mille Îles. Localisée dans la municipalité de Terrebonne, MRC Les Moulins, elle couvre une superficie de 1,36 km², soit 52,67 % de la superficie totale de l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles¹⁵⁶. L'autre partie de l'habitat est située dans la municipalité de Laval.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

14-19-01 Partie de l'habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Bouchard

La sous-zone fait partie de la région hydrographique du tronçon fluvial du Saint-Laurent qui est constitué d'une mosaïque de milieux naturels qui comportent des habitats de choix pour les très nombreuses espèces de canards ainsi que de poissons qui y vivent et y fraient. Elle fait partie du district écologique des Îles de Verchères.

L'habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Bouchard, qui correspond à une zone inondable d'éraablière argentée à frêne rouge, est un territoire constitué en aire protégée, dont la protection juridique concourt à la sauvegarde d'une espèce floristique menacée ou vulnérable ou susceptible ainsi qu'à l'ensemble de la biodiversité comprise dans cette superficie.

L'activité économique qui a cours dans l'environnement immédiat de la zone est liée à la mise en valeur de la faune qui attire de nombreux chasseurs de sauvagine, de pêcheurs (tout au long de l'année) et de plaisanciers.

¹⁵⁵ L'habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Bouchard recouvre une superficie totale de 0,039 km².

¹⁵⁶ L'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles recouvre une superficie totale de 2,62 km².



Zone n° : 14-19	Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles
<p>14-19-02 Partie nord de l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles</p> <p>La sous-zone est située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme et couvre trois districts écologiques : principalement la Plaine de la rivière Mascouche (79 %) et, dans une moindre mesure, la Plaine de la rivière aux Chiens (13 %) et l'Île Jésus (8 %).</p> <p>Cette aire protégée a été créée dans le but de sauvegarder la carmantine d'Amérique et la lézardelle penchées, deux espèces désignées menacées au Québec. Elle est principalement constituée de rivages inondés au printemps, sous la ligne naturelle des hautes eaux.</p> <p>Au sein de l'habitat floristique, la carmantine d'Amérique occupe environ 1 km de rives, on la trouve dans les eaux vives où la végétation est pratiquement inexistante et à la marge du marais à alpestris roseau (<i>Phalaris arundinacea</i> L.). La population totale de carmantine d'Amérique est estimée à environ 225 000 tiges, ce qui en fait la plus importante population de cette espèce au Québec.</p> <p>En plus d'être exceptionnel sur le plan floristique, ces milieux humides sont des habitats de premier choix pour les très nombreuses espèces de canards ainsi que de poissons qui y vivent et y fraient. On y trouve une quarantaine d'espèces de poissons. L'achigan à petite bouche, le brochet, le maskinongé, le doré, la perchade, la barbue, le poisson-castor sont les principaux poissons recensés dans la rivière des Mille Îles¹⁵⁷, recherchés pour la pêche. Les espèces fauniques à statut précaire connues dans ce secteur et directement associées à l'habitat aquatique sont la tortue géographique (<i>Graptemys geographica</i>) et deux espèces de poissons : le chevalier cuirré (<i>Moxostoma hubbsi</i>) et le méné d'herbe (<i>Notropis bifrenatus</i>).</p> <p>Les activités qui ont cours dans la sous-zone sont liées, entre autres, au contexte urbanisé de son environnement immédiat.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>14-19-01 Partie de l'habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Bouchard</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel. <p>Statut</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Bouchard;✓ Habitat faunique : rat musqué;✓ Habitat faunique : aire de concentration d'oiseaux aquatiques. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucune activité usuelle n'a été relevée.	

¹⁵⁷ Société de la faune et des parcs du Québec (2003), *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région métropolitaine de Montréal*, février 2003.



Zone n° : 14-19	Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles
14-19-02 Partie nord de l'habitat floristique de la Rivière des Mille-Îles	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV;✓ 1 permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel couvrant toute la sous-zone (1,36 km²).	
Statut	
<ul style="list-style-type: none">✓ Habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
14-19-02 Partie nord de l'habitat floristique de la rivière des Mille Îles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Parc de la Rivière-des-Mille-Îles¹⁵⁸.	
Problématique	
<p>Les activités qui ont cours dans l'environnement immédiat de la sous-zone 14-19-02 (Partie nord de l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles) sont surtout liées au contexte urbanisé. On y trouve le boulevard des Mille-Îles, de nombreux riverains qui y vivent et des émissaires d'eau pluviale qui s'y déversent. On note également des activités récréatives.</p> <p>L'ensemble de ces activités pourraient avoir une influence sur la conservation de cet habitat.</p>	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ Protection et conservation de la Partie nord de l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles;✓ Poursuite des activités récréatives.	
Analyse	
<p>Il s'agit de territoires constitués en aire protégée, dont la protection juridique contribue à la sauvegarde d'espèces floristiques menacées ainsi qu'à l'ensemble de la biodiversité comprise dans cette superficie. Ces habitats sont légalement constitués en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Aucun élément ne justifie la remise en cause de cette mesure, c'est pourquoi il s'avère nécessaire de les protéger.</p>	

¹⁵⁸ Communauté métropolitaine de Montréal (2013), *La trame verte et bleue du Grand Montréal* [En ligne] [http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf].



Zone n° : 14-19	Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles
Intention gouvernementale	
Préserver les habitats des espèces floristiques, l'érablière argentée à frêne rouge, la carmantine d'Amérique et la lézardelle penchée, menacées de disparition.	
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-20

Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent

Description sommaire et localisation

La zone, Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent, comprend le lit du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la limite des hautes eaux. Les îles, de tenure privée, ne sont pas incluses dans la zone qui est bordée à l'est par le lac Saint-Pierre, à l'ouest par la région administrative de Montréal et au sud par celle de la Montérégie. Localisée dans les municipalités de Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et du territoire non organisé aquatique de la MRC L'Assomption, elle couvre une superficie d'environ 45,86 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone fait partie de la région hydrographique du tronçon fluvial du Saint-Laurent constitué d'une mosaïque de milieux naturels qui comptent des habitats de choix pour les très nombreuses espèces de poissons qui y vivent et y fraient. On recense 80 espèces différentes de poissons dont la perchaude, l'esturgeon jaune, les dorés jaune et noir, les achigans à petite bouche et à grande bouche, le grand brochet, le maskinongé et la barbotte brune. Celles-ci sont les plus exploitées par la pêche commerciale et sportive. On note la présence du chevalier cuivré classé espèce menacée et vulnérable¹⁵⁹.

Constituée d'un réseau d'îles alluvionnaires très apprécié par les oiseaux aquatiques, les îles sont le plus important site de nidification du canard chipeau au Québec. La grande oie des neiges, la bernache du Canada ainsi que des canards plongeurs et barboteurs sont les principales espèces d'oiseaux qui fréquentent ces territoires. La zone est mitoyenne au lac Saint-Pierre reconnu mondialement comme étant la plus importante halte migratoire printanière le long du fleuve Saint-Laurent pour la sauvagine. Elle fait partie du district écologique des Îles de Verchères.

La zone est utilisée à des fins de navigation de plaisance et commerciale. L'activité économique dominante est liée à la mise en valeur de la faune qui attire de nombreux chasseurs et pêcheurs (tout au long de l'année).

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- ✓ 3 permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel.

Statuts

- ✓ 4 habitats fauniques : aires de concentration d'oiseaux aquatiques (45,379 km²);

¹⁵⁹ Environnement Canada, *Les lacs fluviaux du Saint-Laurent* [En ligne] [<http://www.ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=09C5A944-1#stp>] (Consulté le 25 mai 2012).



Zone n° : 14-20	Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent
<ul style="list-style-type: none">✓ 4 habitats fauniques : habitats du rat musqué (3,561 km²);✓ 1 habitat faunique : héronnière (1,27 km²)✓ Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur;✓ Chevalier cuivré (espèce menacée);✓ Exploration minière permise sous conditions. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Pêche sportive;✓ Pêche commerciale;✓ Chasse à la sauvagine;✓ Navigation de plaisance.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Aucun potentiel, projet ni élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
La superposition des nombreuses activités (pêche sportive et commerciale et navigation de plaisance notamment) qui ont cours dans la zone pourrait nuire à la qualité des habitats et à la pérennité des espèces de poissons.	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none">✓ La sauvegarde des habitats fauniques;✓ La mise en valeur de la faune;✓ Le maintien des activités récréatives;✓ Le maintien de la pêche commerciale.	
Analyse	
<p>Jouxtant le lac Saint-Pierre, l'importante halte migratoire printanière située le long du fleuve Saint-Laurent la zone attire de nombreux observateurs, amateurs de pêche (tout au long de l'année) et plaisanciers. Elle connaît un important flux de bateaux une bonne partie de l'année, ce qui pourrait constituer une source de dérangement pour les oiseaux.</p> <p>L'habitat faunique est constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui prévoit, entre autres, que les activités susceptibles de modifier un élément biologique ou physique propre à un habitat faunique sont interdites, sauf exception. Ainsi, il est apparu important de préserver les habitats essentiels de certaines espèces qui sont susceptibles de subir les pressions des activités anthropiques et de se dégrader.</p>	



Zone n° : 14-20	Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent
Intention gouvernementale	
Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques, du rat musqué et du poisson.	
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-21

Territoire résiduel du nord de Lanaudière

Description sommaire et localisation

La zone, Territoire résiduel du nord de Lanaudière, regroupe des territoires utilisés à de multiples fins, libres de statut particulier et qui se trouvent dans les territoires non organisés Baie-Obaoca, Baie-Atibenne, Lac-du-Taureau, Baie-de-la-Bouteille, Lac-Devenyns, Lac-Cabasta, MRC Matawinie, bassins versants de la rivière Gatineau, de la rivière du Lièvre et de la rivière Saint-Maurice. La zone couvre une superficie d'environ 2 376,91 km² et est accessible au nord par la route 175, à l'ouest par les routes R1555 et R1500 et au sud par la route de la Manawan, la R1450, la R1451, la R1452 et la R0403.

La réserve indienne de Manawan, territoire sous administration fédérale, ne fait pas partie de la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone fait partie de la province naturelle des Laurentides méridionales qui se caractérise par un relief composé de basses collines, de plateaux et de dépressions entrecoupées, ici et là, de massifs plus élevés. Elle fait partie de 26 districts écologiques, dont ceux des collines du lac Spartan, des hautes collines du lac Seymour et des coteaux du lac du Repos. L'altitude varie de 360 à 670 m. Sur le plan hydrique, la zone compte de nombreux lacs (Tourbis, Métabeskéga, Troyes Moyre, Nécessité, Devenyns et Légaré) et cours d'eau. La végétation appartient à deux domaines bioclimatiques : à l'extrême nord, à celui de la sapinière à bouleau blanc (20 %) et au sud, à celui de l'érablière à bouleau jaune (80 %). Le couvert forestier est composé à 40 % de forêts mixtes, à 30 % de feuillus, à 25 % de résineux et 5 % des peuplements sont en régénération. La majeure partie du territoire est utilisée à des fins d'aménagement forestier. Le bois récolté dans la zone contribue à l'approvisionnement de 47 usines de transformation du bois.

La zone compte plusieurs espèces fauniques, dont l'orignal, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les animaux à fourrure, on relève la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor. Quant à la faune aquatique, on trouve des lacs à omble de fontaine, à doré et à brochet, principales espèces convoitées pour la pêche sportive et des lacs à touladi, dont quatre sont classés SFI. La rivière Némiscachingue, site de reproduction du doré, est également reconnue comme SFI ainsi que trois milieux humides.

Le socle rocheux est constitué d'une très grande variété de roches métamorphiques d'origine sédimentaire ou magmatique, mises en place il y a de 1,38 à 1,08 milliard d'années et appartenant à la province géologique de Grenville. Parmi les 110 sites de sable et de gravier répertoriés dans la zone, 2 sont exploités et 4 sont enclavés dans la partie de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue.



Zone n° : 14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière
<p>Les principales activités qui ont cours dans les territoires de la zone sont liées à la mise en valeur des ressources naturelles (aménagement forestier, notamment), aux activités de villégiature, récréatives et de plein air. Des sentiers de randonnée pédestre, de motoquad et de motoneige sillonnent le territoire de la zone.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
<p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 461 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins personnelles d'accessoire ou de complément d'établissement;✓ 1 bail à des fins d'abri sommaire;✓ 4 baux pour des rampes de mise à l'eau;✓ 1 bail à des fins industrielles (camp de travailleurs);✓ 3 baux à des fins d'établissement de pourvoirie;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (no 360);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 2 mises à la disposition pour barrage hydroélectrique;✓ 43 garanties d'approvisionnement (régions d'application des garanties d'approvisionnement de Lanaudière, des Laurentides et de la Mauricie);✓ Entente de délégation de gestion forestière à Manawan (RFC 043-002);✓ 202 claims;✓ 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ 1 autorisation sans bail (ASB) pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve à castor Abitibi (Division Manouane);✓ Petit lac aménagé (Club Margaret inc., lac Weasel);✓ 13 refuges biologiques non répertoriés dans le Registre des aires protégées. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Fréquentation de la zone par les autochtones, particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement de ressources fauniques et floristiques;✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	



Zone n° : 14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière
Potentiels, projets et éléments particuliers	
Potentiels	
<ul style="list-style-type: none">✓ La zone est située dans les bassins versants des rivières Gatineau, du Lièvre et Saint-Maurice qui présentent un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel de bleuetières (10 486 ha);✓ Érablières à potentiel acéricole situées à plus de 1 km des exploitations établies : 114 ha;✓ Quoique le niveau de connaissance géologique soit faible, on peut affirmer que certains secteurs sont favorables à la recherche de pierre architecturale dans les roches ignées ainsi que la recherche de zinc et de cuivre dans certaines roches sédimentaires métamorphisées. De plus, d'après les résultats d'analyse d'échantillons de sédiments de fond de lac, en 2008, un secteur localisé à l'est du lac Kempt (là où sont localisés tous les claims) a attiré une compagnie d'exploration, en 2009, qui est à la recherche d'éléments de terres rares et de niobium;✓ Un bon potentiel pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ Potentiel archéologique.	
Projet :	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet particulier n'a été relevé.	
Éléments particuliers	
<ul style="list-style-type: none">✓ 8 sites fauniques d'intérêt (4 lacs à touladi, 1 rivière de reproduction du doré et 3 milieux humides);✓ 11 sites archéologiques.	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
<p>Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins (aménagement forestier, mise en valeur des ressources fauniques, activités récréatives, villégiature, exploration et exploitation minières, etc.) qui cohabitent sans soulever de problématique particulière. Il n'est pas envisagé, non plus, d'introduire des modulations supplémentaires applicables dans le contexte de gestion du territoire public et des ressources. Les différentes activités qui se déroulent dans la zone devraient se poursuivre.</p>	



Zone n° : 14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources.	
Vocation	
Utilisation multiple.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	
L'exploration minière est interdite dans le secteur du Territoire résiduel du nord (14-21) qui chevauche les limites de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue (14-13-01).	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-22

Territoires résiduels du centre de Lanaudière

Description sommaire et localisation

La zone, Territoires résiduels du centre de Lanaudière, est une zone éclatée qui compte 7 sous-zones. Il s'agit de territoires utilisés à de multiples fins et libres de statuts particuliers qui se trouvent au sud du réservoir Taureau, entre les territoires fauniques structurés Mastigouche à l'est, rivière Noire au sud et rivière du Milieu à l'ouest, dans la MRC Matawinie. La zone couvre une superficie totale d'environ 292,34 km². Quelques lots de tenure privée sont enclavés dans la zone.

14-22-01 Territoire résiduel centre

La sous-zone est située dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, bassins versants de la rivière Saint-Maurice et de la rivière L'Assomption. Elle couvre une superficie de 5,47 km² dans laquelle est enclavé un territoire de tenure privée de moins de 1 km². Elle est accessible par des chemins forestiers.

14-22-02 Territoire résiduel centre

La sous-zone est située dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, bassin de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 5,91 km². Elle est accessible par des chemins forestiers.

14-22-03 Territoire résiduel centre

La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 65,28 km² dont 93,29 % sont de tenure publique. Elle est accessible par la route 131 puis par le chemin des Cyprès.

14-22-04 Territoire résiduel centre

La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 8,88 km² dont 87,05 % sont de tenure publique. Elle est accessible par le chemin du Lac-du-Barrage.

14-22-05 Territoire résiduel centre

La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints dans la MRC Matawinie, dans le bassin de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 33,28 km² dont 98,88 % sont de tenure publique. Elle est accessible par des chemins carrossables non asphaltés.



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<p>14-22-06 Territoire résiduel centre</p> <p>La sous-zone est située dans les municipalités de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et dans le territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie de 128,32 km² dont 88,9 % sont de tenure publique. Elle est accessible par la route 131 et par le chemin du Lac-Taureau.</p> <p>14-22-07 Territoire résiduel centre</p> <p>La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Zénon, bassins versants de la rivière Saint-Maurice, de la rivière L'Assomption et de la rivière Maskinongé. Elle couvre une superficie de 45,20 km² dont 90,57 % sont de tenure publique. Elle est accessible par la route 131.</p>	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>La zone fait partie de la province naturelle des Laurentides méridionales qui se caractérise par un relief composé de basses collines, de plateaux et de dépressions entrecoupées, ici et là, de massifs plus élevés. La zone fait partie de 10 districts écologiques, dont ceux des collines du lac de la Bouteille, des hautes collines du lac Saint-Elphège et des hautes collines du lac Saint-Servais. L'altitude varie de 360 à 710 m. Plusieurs cours d'eau traversent la zone qui compte également de nombreux lacs.</p> <p>La végétation appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Le couvert forestier est dominé par les peuplements mixtes qui recouvrent 43 % de la superficie forestière productive contre 37 % de feuillus, 10 % de résineux et 10 % de peuplements en régénération. La majeure partie du territoire est utilisée à des fins d'aménagement forestier. Le bois récolté dans la zone contribue à l'approvisionnement de 15 usines de transformation du bois.</p> <p>Les sous-zones présentent des caractéristiques semblables sur le plan faunique, à savoir la cohabitation de plusieurs espèces, dont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor. La pêche est également pratiquée dans ces territoires qui comptent plusieurs espèces de poissons, dont l'omble de fontaine et le grand brochet, des espèces prisées pour la pêche sportive.</p> <p>Le socle rocheux est formé de roches sédimentaires métamorphisées et de roches ignées à texture massive ou gneissique (monzonite, mangérite et charnockite à grands cristaux de feldspath et amphibolite). La sous-zone 14-21-07 comprend en plus d'autres types de roches ignées (leuconorite et norite) qui recèlent un indice de fer-titane qui a fait l'objet de travaux d'exploration. Elle comprend aussi un indice de feldspath qui a été analysé pour déterminer s'il présentait les caractéristiques requises pour la fabrication de verre, de céramique et de porcelaine. On dénombre 23 sites de substances minérales dans la zone (sable et gravier).</p> <p>Les rives de la rivière du Loup, du lac Taureau et de la rivière Noire possèdent un potentiel archéologique élevé du fait de l'importance de ces plans d'eau et de ces rivières pour les populations amérindiennes de la préhistoire, qui ont pu y circuler ou y dresser leurs campements. La probabilité d'y découvrir des sites archéologiques y est donc élevée.</p>	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<p>Les principales activités qui ont cours dans les territoires de la zone sont liées à la mise en valeur des ressources naturelles (aménagement forestier, notamment), aux activités acéricoles, récréatives, de plein air et de villégiature. Plusieurs sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de motoquad et de motoneige sillonnent le territoire de la zone, ce qui génère des retombées économiques dans la région.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
14-22-01 Territoire résiduel centre	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 11 garanties d'approvisionnement.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-22-02 Territoire résiduel centre	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 2 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation d'une sablière.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-22-03 Territoire résiduel centre	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 23 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins d'activités récréatives pour un usage communautaire (relais);✓ 1 bail à des fins d'utilité publique (prise d'eau);✓ 1 bail à des fins de tour de télécommunication (Société Radio-Canada);	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoneige (sentier régional no 343);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (partie de 1,2 ha sur un bail totalisant 6 ha);✓ Ligne de transport d'électricité à 735 kV;✓ 4 baux non exclusifs pour l'exploitation de gravier sur un même site.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-22-04 Territoire résiduel centre	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins d'activités récréatives pour un usage communautaire (plage municipale);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (Trans-Québec no 33 et régional no 318);✓ 11 garanties d'approvisionnement.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé.	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-22-05 Territoire résiduel centre	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (provincial);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (Trans-Québec no 33);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (7 ha);✓ 8 claims actifs.	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-22-06 Territoire résiduel centre</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 13 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;✓ 1 autorisation à des fins de piste cyclable;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (8 ha). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (0,42 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-22-07 Territoire résiduel centre</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 8 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins d'activités pour un usage communautaire sans but lucratif (prise d'eau);✓ 1 bail à des fins d'utilité publique (site d'enfouissement sanitaire);✓ 1 bail à des fins commerciales (traitement des boues de fosses septiques);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée en traîneau à chiens;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (Trans-Québec no 63, régional nos 343, 345 et 350 et local);✓ 11 garanties d'approvisionnement;	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<ul style="list-style-type: none">✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV;✓ 1 claim. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (0,33 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>14-22-01 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ La sous-zone est favorable à la recherche de pierre architecturale sur environ 5 % de la sous-zone dans les intrusions ignées;✓ Potentiel archéologique. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé. <p>14-22-02 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel acéricole de 14 ha;✓ La sous-zone est favorable à la recherche de pierre architecturale sur environ 5 % de la sous-zone dans les intrusions de granite. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<p>14-22-03 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel acéricole de 230 ha;✓ La sous-zone est favorable à la recherche de pierre architecturale sur environ 5 % de la sous-zone, soit dans les intrusions de granite. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé. <p>14-22-04 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel acéricole de 12 ha;✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé. <p>14-22-05 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel acéricole de 27 ha;✓ Potentiel de bleuetières de 22 ha;✓ La sous-zone est favorable à la recherche de pierre architecturale sur environ 15 % de la sous-zone, soit dans les intrusions ignées. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
<p>14-22-06 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel acéricole de 175 ha;✓ Potentiel archéologique;✓ Potentiel minéral faible. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé. <p>14-22-07 Territoire résiduel centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW;✓ Potentiel acéricole de 370 ha;✓ Potentiel éolien (théorique non mesuré : 0,16 km²);✓ Potentiel archéologique;✓ La sous-zone est favorable à la recherche de pierre architecturale sur environ 40 % de sa superficie, soit dans le complexe du lac Croche. Le potentiel en fer, en titane ainsi qu'en cuivre et en nickel dans certaines roches du complexe est moyen. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins (aménagement forestier, mise en valeur des ressources fauniques et minières, récréatives, de villégiature et agricoles) qui cohabitent sans soulever de problématique particulière. Il n'est pas envisagé, non plus,	



Zone n° : 14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière
d'introduire des modulations supplémentaires applicables dans le contexte de gestion du territoire public et des ressources. Les différentes activités qui se déroulent dans la zone devraient se poursuivre.	
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources.	
Vocation	
Utilisation multiple.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	
Selon le système de gestion des titres miniers, l'exploration minière est interdite dans des secteurs des Territoires résiduels du centre (14-22-03 et 14-22-06) qui sont chevauchés par des refuges biologiques (06451R044 et 06451R050) qui n'ont pas encore été protégés légalement en date du 12 mai 2012.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-23

Territoires résiduels du sud de Lanaudière

Description sommaire et localisation

La zone, Territoires résiduels du sud de Lanaudière, est une zone éclatée qui regroupe 14 sous-zones. Il s'agit de territoires utilisés à de multiples fins et libres de statuts particuliers, répartis en majorité dans le sud du territoire de la MRC Matawinie et, dans une moindre mesure, dans celle D'Autray. La zone couvre une superficie totale d'environ 489,56 km². Quelques lots de tenure privée sont enclavés dans celle-ci.

14-23-01 Territoire résiduel sud

La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Donat, MRC Matawinie, bassins versants de la rivière Rouge, de la rivière L'Assomption et de la rivière du Nord, elle couvre une superficie d'environ 124,09 km² dont environ 97,98 % sont de tenure publique. Elle est accessible par la route 329 puis par des chemins carrossables non asphaltés.

14-23-02 Territoire résiduel sud

La sous-zone est située dans les municipalités de Saint-Donat et de Notre-Dame-de-la-Merci, MRC Matawinie, bassins versants de la rivière L'Assomption et de la rivière du Nord, elle couvre une superficie de 12,63 km² dont environ 99,7 % sont de tenure publique. Elle est accessible par la route 125 puis par des chemins carrossables non asphaltés.

14-23-03 Territoire résiduel sud

La sous-zone est située dans les municipalités de Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme et dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie totale de 212,54 km² dont environ 94 % sont de tenure publique. Elle est accessible par les routes 125 et 347.

14-23-04 Territoire résiduel sud

La sous-zone est située dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 7,90 km² dont environ 94,4 % sont de tenure publique. Elle est accessible par une route régionale asphaltée puis par des chemins non carrossables.

14-23-05 Territoire résiduel sud

La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Côme, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 10,68 km². Elle est accessible par la route 347 puis par des chemins carrossables non asphaltés.



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>14-23-06 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans la municipalité de Saint-Côme, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 6,15 km² dont 80,49 % sont de tenure publique, quelques lots de tenure privée sont enclavés dans la sous-zone. Elle est accessible par le chemin de Sainte-Émélie (347) et des chemins non carrossables.</p> <p>14-23-07 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 6,62 km². Elle est accessible par la route 131.</p> <p>14-23-08 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 11,83 km². Elle est accessible par la route des Sept-Chutes (131).</p> <p>14-23-09 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans les municipalités de Saint-Zénon et de Saint-Damien, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 24,42 km². Elle est accessible par la route des Sept-Chutes (131) puis par des chemins carrossables non asphaltés.</p> <p>14-23-10 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans la municipalité de Mandeville, MRC D'Autray, bassin versant de la rivière Maskinongé, elle couvre une superficie de 5,67 km². Elle est accessible par le chemin du Lac-Sainte-Rose Nord puis par des chemins non carrossables.</p> <p>14-23-11 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans la municipalité de Mandeville, MRC D'Autray, bassins versants des rivières Maskinongé et du Loup, elle couvre une superficie de 40,24 km². Elle est accessible par le chemin du Gouvernement puis par des chemins carrossables non asphaltés.</p> <p>14-23-12 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans les municipalités de Chertsey et de Rawdon, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 5,24 km². Elle est accessible par la route 341 puis le chemin du Lac-Gratten et des chemins non carrossables.</p> <p>14-23-13 Territoire résiduel sud</p> <p>La sous-zone est située dans la municipalité de Chertsey, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 13,18 km². Elle est accessible par l'avenue du Castor puis par des chemins carrossables non asphaltés.</p>	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
14-23-14 Territoire résiduel sud La sous-zone est située dans la municipalité de Chertsey, MRC Matawinie, bassin versant de la rivière L'Assomption, elle couvre une superficie de 8,37 km ² . Elle est accessible par des chemins carrossables non asphaltés.	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques	
<p>La zone fait partie de la province naturelle des Laurentides méridionales qui se caractérise par un relief composé de basses collines, de plateau et de dépressions entrecoupées, ici et là, de massifs plus élevés. La zone fait partie de 16 districts écologiques, dont ceux des collines du lac Saint-Louis, des collines du lac Georges et des collines du lac Pontbriand. L'altitude varie de 180 à 880 m. On y trouve les sommets les plus élevés de la région de Lanaudière, dans la partie ouest du territoire de la zone, dans le secteur de Saint-Donat notamment où la montagne Noire s'élève (880 m). Sur le plan hydrique, la zone compte quelques lacs et rivières.</p> <p>La végétation appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Le couvert forestier est composé à 43 % de peuplements mixtes, à 40 % de feuillus, à 7 % de résineux et 9 % sont en régénération. La majeure partie du territoire est utilisée à des fins d'aménagement forestier. Le bois récolté dans la zone contribue à l'approvisionnement de 13 usines de transformation du bois.</p> <p>Les sous-zones présentent des caractéristiques semblables sur le plan faunique, à savoir la cohabitation de plusieurs espèces, dont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le petit gibier, espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor qui sont les plus recherchés. On trouve également des lacs à omble de fontaine, espèce recherchée pour la pêche sportive qui est pratiquée dans ces territoires. La rivière Saint-Michel, qui traverse une partie de la zone, est un site de reproduction de la ouananiche classé SFI. Deux lacs à touladi sont également classés SFI pour la qualité de l'habitat. On relève aussi la présence de la tortue des bois (sous-zone 14-23-12), de la grive de Bicknell et de la couleuvre verte (sous-zone 14-23-03), du fouille-roche gris, de la chauve-souris cendrée, de la chauve-souris argentée, du faucon pèlerin, de la pie-grièche migratrice, du troglodyte à bec court, du pic à tête rouge, de la salamandre à quatre orteils, espèces classées menacées.</p> <p>Le socle rocheux des sous-zones 14-23-03, 14-23-05 et 14-23-12 à 14-23-14 (incl.) est formé de roches ignées appartenant à la Suite anorthositique de Morin. Le socle des autres sous-zones est constitué d'autres variétés de roches ignées (monzonite, mangérite et granite à grands cristaux de feldspath, granulite, gneiss charnockitique et gabbro) ainsi que de sédiments métamorphisés (paragneiss, quartzite). Dans la sous-zone 14-23-03, une carrière d'anorthosite noire à cristaux chatoyants bleu foncé est exploitée pour la pierre dimensionnelle. Deux autres sites d'anorthosite y ont déjà fait l'objet de travaux de mise en valeur (sondages, essais de polissage). Deux carrières de roches granitiques sont exploitées pour la pierre concassée. La sous-zone 14-23-04 renferme trois indices de cuivre-nickel; un seul a fait l'objet de sondages et de tranchées dont les dernières remontent à la fin des années 1990. Parmi les 46 sites de sable et de gravier répertoriés dans la zone, 10 sont exploités. Les sous-zones qui comptent le plus grand nombre de sites sont les sous-zones 14-23-01 (16 sites) et 14-23-03 (24 sites).</p>	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>Les principales activités qui ont cours dans la zone sont liées à la mise en valeur des ressources naturelles, aux activités agricoles, récréatives, de plein air et de villégiature. Plusieurs sentiers de randonnées pédestres, de ski de fond, de motoquad et de motoneige sillonnent le territoire de la zone, ce qui génère des retombées économiques dans la région.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
14-23-01 Territoire résiduel sud	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 9 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 3 baux pour des refuges, relais ou abris;✓ 2 baux à des fins municipales (fins municipales de parcs, site de l'écrasement d'un avion sur la Montagne Noire, fins municipales de stationnement);✓ 5 autorisations à des fins de sentier de ski de fond;✓ 4 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoneige;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (19 ha);✓ 23 claims;✓ 17 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ 2 baux exclusifs pour l'exploitation de gravier.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (0,12 km²).	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-23-02 Territoire résiduel sud	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins municipales (stationnement, édifice, piscine, parc ou espace vert);✓ 2 baux à des fins d'activités pour un usage communautaire sans but lucratif (refuge, relais ou abri);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de ski de fond;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée à raquettes;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<ul style="list-style-type: none">✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoneige;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (9 ha);✓ 14 claims.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (2,04 km²).	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-23-03 Territoire résiduel sud	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 19 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins commerciales;✓ 6 baux à des fins récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire;✓ 1 bail pour trois terrains de camping aménagé;✓ 2 baux à des fins de tour de télécommunication;✓ 3 autorisations pour des parois d'escalade et un stationnement;✓ 1 autorisation pour l'aménagement de pistes de ski alpin;✓ 2 autorisations à des fins d'aménagement d'un aqueduc, puits, drainage;✓ 1 autorisation à des fins d'utilité publique (prise d'eau);✓ 6 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de ski de fond;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoneige (régional no 310 et local);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 9 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (225 ha);✓ 46 claims actifs;✓ 3 baux exclusifs (pierre architecturale, pierre concassée);✓ 6 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier.	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (17,40 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-04 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles d'accessoire de complément d'établissement;✓ 1 autorisation à des fins d'aménagement d'un aqueduc, puits, drainage;✓ 1 autorisation à des fins de transport de sève par tubulures (hors d'une érablière);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (régional);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (Trans-Québec);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (44 ha). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (0,44 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-05 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (provincial);✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>14-23-06 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (provincial);✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (régional no 343);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation d'une sablière;✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-07 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoneige (local);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (10,6 ha). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-08 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation pour trois sites de parois d'escalade;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (4,7 ha).	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-09 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 6 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée en traîneau à chiens;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée à raquettes;✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-10 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins de tour de télécommunication;✓ 1 bail à des fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoneige (local);✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun statut n'a été relevé. <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>14-23-11 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 8 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins d'abri sommaire;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (7,5 ha). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Petit lac aménagé Grand lac au Saumon (bail de droit exclusif de pêche). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-12 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (provincial, régional et local);✓ 11 garanties d'approvisionnement. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (0,005 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-13 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 3 baux à des fins de complément d'établissement;✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation du gravier. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (2,15 km²).	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage. <p>14-23-14 Territoire résiduel sud</p> <p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bail à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 autorisation à des fins de sentier de motoquad (provincial no 45);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 1 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (2,6 ha). <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (1,41 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique non mesuré :<ul style="list-style-type: none">○ sous-zone 14-23-01 : 7,60 km²,○ sous-zone 14-23-02 : 0,73 km²,○ sous-zone 14-23-03 : 0,55 km²;✓ Les sous-zones 14-23-01 et 14-23-02 sont favorables à la recherche de pierre architecturale dans les intrusions de roches ignées à grands cristaux de feldspath;✓ Dans la sous-zone 14-23-03, potentiel modéré en pierre architecturale dans les intrusions de roches ignées à grands cristaux de feldspath et dans les roches appartenant à la Suite anorthositique de Morin. Potentiel modéré en cuivre-nickel dans les roches appartenant à la Suite anorthositique de Morin;✓ La sous-zone 14-23-04 est favorable à la recherche de cuivre-nickel dans les roches appartenant à la Suite anorthositique de Morin;✓ Érablières à potentiel acéricole :<ul style="list-style-type: none">○ 1 047 ha répartis ainsi : potentiel acéricole à moins de 1 km des exploitations établies : 315 ha répartis inégalement dans 7 sous-zones comme suit :<ul style="list-style-type: none">▪ sous-zone 14-23-01 : 35 ha;▪ sous-zone 14-23-02 : 45 ha;	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
<ul style="list-style-type: none">▪ sous-zone 14-23-03 : 94 ha;▪ sous-zone 14-23-04 : 23 ha;▪ sous-zone 14-23-07 : 33 ha;▪ sous-zone 14-23-08 : 24 ha;▪ sous-zone 14-23-11 : 60 ha; <ul style="list-style-type: none">○ Potentiel acéricole à plus de 1 km des établies : 732 ha répartis inégalement dans 8 sous-zones comme suit :<ul style="list-style-type: none">▪ sous-zone 14-23-01 : 198 ha;▪ sous-zone 14-23-02 : 76 ha;▪ sous-zone 14-23-03 : 165 ha;▪ sous-zone 14-23-05 : 79 ha;▪ sous-zone 14-23-07 : 12 ha;▪ sous-zone 14-23-08 : 32 ha;▪ sous-zone 14-23-09 : 94 ha;▪ sous-zone 14-23-11 : 72 ha; <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Projet de site de villégiature (14-23-02);✓ Terrain de camping rustique (14-23-03). <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 3 sites fauniques d'intérêt (un site de reproduction de la ouananiche et deux lacs à touladi);✓ Espèces menacées ou vulnérables : tortue des bois, grive de Bicknell, pie-grièche migratrice, pic à tête rouge;✓ Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : couleuvre verte, fouille-roche gris, chauve-souris cendrée, chauve-souris argentée, faucon pèlerin, troglodyte à bec court et salamandre à quatre orteils.	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	



Zone n° : 14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière
Analyse	
<p>Situés près des centres urbains ou de plans d'eau importants, certains territoires de la zone pourraient être fortement sollicités pour différents usages. La mise en valeur des ressources forestières, fauniques, acéricoles et minières ainsi que les différentes activités récréatives, de villégiature et de plein air qui ont cours dans la zone et qui cohabitent sans soulever de problématique particulière devraient se poursuivre. Par ailleurs, la connaissance acquise concernant la localisation d'espèces menacées ou vulnérables, dont la tortue des bois, protégées en vertu du règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables, permettra d'appliquer les modalités de protection prévue par la loi. Il n'est pas envisagé, non plus, d'introduire des modulations supplémentaires applicables dans le contexte de gestion du territoire public et des ressources. Les différentes activités qui se déroulent dans la zone devraient se poursuivre.</p>	
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources.	
Vocation	
Utilisation multiple.	
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de Lanaudière

Zone n° : 14-24

Lots épars

Description sommaire et localisation

La zone, Lots épars, est une zone éclatée qui compte deux sous-zones. Elle regroupe l'ensemble des terres du domaine de l'État dispersées dans le centre et le sud de la région, dont les terres publiques intramunicipales (TPI). Ce sont des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statuts particuliers répartis dans le centre et le sud de la région de Lanaudière. La zone couvre une superficie totale d'environ 218,71 km².

14-24-01 Lots épars du centre

La sous-zone regroupe l'ensemble des lots enclavés dans les terres du domaine privé qui se trouvent au sud du réservoir Taureau et du parc régional Taureau, au nord et à l'est de la zec Lavigne et à l'ouest de la zec des Nymphes. Le territoire couvert par la sous-zone se situe dans la MRC Matawinie, dans les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon, dans le territoire non organisé Saint-Guillaume-Nord, dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle couvre une superficie totale d'environ 38,16 km² et est accessible par la route 131.

14-24-02 Lots épars du sud

La sous-zone regroupe l'ensemble des lots enclavés dans les terres du domaine privé qui se trouvent au sud du parc national du Mont-Tremblant et des zecs Lavigne et des Nymphes. Le territoire couvert par la sous-zone se situe dans toutes les MRC du sud de la région, dans 61 municipalités et 11 bassins versants dont ceux des rivières L'Assomption et Maskinongé. Les lacs Archambault, Ouareau et Maskinongé font également partie de la sous-zone qui couvre une superficie totale d'environ 180,55 km². Outre les autoroutes 40 et 31 qui traversent une partie de la sous-zone, le reste du territoire est desservi par les routes 125 et 131.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

14-24-01 Lots épars du centre

La sous-zone fait partie de la province naturelle des Laurentides méridionales qui se caractérise par un relief composé de basses collines, de plateau et de dépressions entrecoupées, ici et là, de massifs plus élevés. Elle fait partie de neuf districts écologiques, dont ceux des coteaux du lac Riopel, des hautes collines du lac Saint-Elphège et des collines du lac de la Bouteille. L'altitude varie de 360 à 640 m. La sous-zone recèle de nombreux cours d'eau et lacs.

La végétation appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Le couvert forestier est dominé par les peuplements feuillus qui recouvrent 43 % de la superficie forestière productive contre 37 % de peuplements mixtes et 11 % de



Zone n° : 14-24

Lots épars

peuplements résineux. Le reste, soit 10 %, est constitué de peuplements en régénération. Le bois récolté dans la sous-zone contribue à l'approvisionnement de 15 usines de transformation du bois.

Les principales espèces fauniques qui se trouvent dans la sous-zone sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le petit gibier, les espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor. La pêche est également pratiquée dans ces territoires qui comptent plusieurs espèces de poisson, dont l'omble de fontaine, une espèce recherchée pour la pêche sportive. On trouve également deux espèces classées menacées et vulnérables, la tortue des bois et la couleuvre verte.

Le socle rocheux est surtout constitué de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss) et, accessoirement, de roches ignées à grands cristaux de feldspath (monzonite) et de gneiss de type charnockitiques.

Les principales activités qui ont cours dans les territoires de la sous-zone sont liées à la mise en valeur des ressources naturelles (aménagement forestier, notamment), aux activités récréatives, de plein air et de villégiature. Plusieurs sentiers de randonnée pédestre et de traîneau à chiens, de ski de fond, de motoquad et de motoneige sillonnent le territoire de la sous-zone.

14-24-02 Lots épars du sud

La sous-zone fait partie de la province naturelle des Laurentides méridionales qui se caractérise par un relief composé de basses collines, de plateau et de dépressions. La majeure partie des lots épars se trouve dans le piémont laurentien caractérisé par des monts et des vallées. Elle fait partie de 29 districts écologiques, dont ceux des collines du lac Pontbriand, des hautes collines du lac Sainte-Rose et des hautes collines du lac Ouareau. L'altitude varie de 200 à 300 m. Sur le plan hydrique, la sous-zone compte de nombreuses rivières et plusieurs plans d'eau tels les rivières Noire, Ouareau et L'Assomption ainsi que les lacs Ouareau et Archambault qui se trouvent dans la partie nord-ouest de la sous-zone.

La végétation de la sous-zone appartient à trois domaines bioclimatiques, soit celui de l'érablière à bouleau jaune dans la partie nord, de l'érablière à tilleul dans la partie sud et celui de l'érablière à caryer dans l'extrême sud. Le couvert forestier est dominé par les peuplements feuillus qui recouvrent 55 % de la superficie forestière productive contre 37 % de peuplements mixtes et 7 % de peuplements résineux. Le reste, soit 2 %, est constitué de peuplements en régénération. Le bois récolté dans la sous-zone contribue à l'approvisionnement de 13 usines de transformation.

Les principales espèces fauniques qui habitent la sous-zone sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le petit gibier, les espèces les plus prisées pour la chasse. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, on trouve le pékan, la loutre, le vison et le castor qui sont les plus recherchés. On trouve également l'omble de fontaine, le doré jaune et le grand brochet, espèces recherchées pour la pêche sportive qui est pratiquée dans ces territoires. Dans les lacs Ouareau et Archambault, le touladi et la ouananiche ont été introduits dans les années 1930. Par ailleurs et afin de maintenir ces populations qui ont fait l'objet de surpêche et d'eutrophisation de l'habitat, il y a eu des projets de rétablissement du touladi et des aménagements de frayères pour la ouananiche.



Zone n° : 14-24	Lots épars
<p>Quant aux activités minières, une carrière de pierre concassée est exploitée au nord de Saint-Charles-de-Montcalm et une carrière de silice est exploitée à Saint-Donat pour la production de sable de silice pour l'industrie du carbure de silicium. Un indice de plomb-argent, sur lequel des sondages ont été pratiqués en 1955, est localisé près de Rawdon. Parmi les 17 sablières et gravières répertoriées sur les terres publiques et mixtes, 2 sont exploitées.</p> <p>Les lots qui se trouvent sur les rives des lacs et des cours d'eau possèdent en théorie un potentiel archéologique. Ces plans d'eau ont pu être occupés par les populations amérindiennes au cours de la préhistoire, d'où la probabilité d'y retrouver des sites archéologiques.</p> <p>Situés près des centres urbains, ces territoires sont fortement sollicités pour différents usages. Outre la mise en valeur des ressources forestières, fauniques, acéricoles et minières, la sous-zone qui compte de nombreux lacs et rivières se caractérise également par la pratique de nombreuses activités récréatives, nautiques, de villégiature et de plein air. Plusieurs sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de motoquad et de motoneige sillonnent le territoire de la sous-zone générant ainsi d'importantes retombées économiques dans la région.</p>	
Droits, statuts et activités usuelles	
14-24-01 Lots épars du centre Droits <ul style="list-style-type: none">✓ 5 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 1 bail à des fins d'une tour de télécommunication;✓ 1 bail pour un terrain de camping aménagé;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de ski de fond;✓ 2 autorisations à des fins de sentier de randonnée en traîneau à chiens;✓ 3 autorisations à des fins de sentier de motoquad nos 40 et 45 (provincial, régional et local);✓ 2 autorisations à des fins de sentier de motoneige nos 33, 318, 343 et 345 (Trans-Québec, régional et local);✓ 1 autorisation pour la tubulure hors permis d'érablière;✓ 2 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (8,2 ha);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 2 autorisations pour des lignes de distribution d'énergie 44 kV;✓ Ligne de transport d'électricité à 735 kV;✓ Ligne de transport d'électricité à 120 kV;	



Zone n° : 14-24	Lots épars
<ul style="list-style-type: none">✓ Poste de Provost 120-25 kV;✓ 2 claims;✓ 2 autorisations à des fins d'utilité publique (prise d'eau);✓ Station hydrométrique.	
Statuts	
<ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (4,19 km²).	
Activités usuelles	
<ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
14-24-02 Lots épars du sud	
Droits	
<ul style="list-style-type: none">✓ 4 baux à des fins personnelles de villégiature;✓ 2 baux à des fins de tour de télécommunication;✓ 1 bail et trois autorisations pour des prises d'eau;✓ 1 bail pour une base de plein air;✓ 1 bail à des fins d'utilité publique (site d'enfouissement sanitaire);✓ 1 bail pour un poste d'accueil;✓ 1 bail à des fins de complément d'équipement récréatif;✓ 1 bail et une autorisation pour deux haltes routières;✓ 1 autorisation pour une paroi d'escalade;✓ 11 autorisations à des fins de sentier de randonnée pédestre;✓ 1 autorisation à des fins de piste cyclable;✓ 1 autorisation à des fins de sentier équestre;✓ 8 autorisations à des fins de sentier de ski de fond;✓ 4 autorisations à des fins de sentier de motoquad (local, régional, provincial);✓ 12 autorisations à des fins de sentier de motoneige (nos 43, 63, 341, 343 et 360, local, régional et Trans-Québec);✓ 6 autorisations pour des lignes de distribution d'énergie (44 kV);✓ 11 garanties d'approvisionnement;✓ 10 permis d'intervention de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles (289 ha);✓ 4 mises à la disposition : lignes de transport d'électricité à 735 kV;✓ 2 mises à la disposition ; lignes de transport d'électricité à 315 kV;	



Zone n° : 14-24	Lots épars
<ul style="list-style-type: none">✓ 13 mises à la disposition : lignes de transport d'électricité à 120 kV;✓ 4 lignes de transport d'électricité à 69 kV;✓ 19 postes de transport d'électricité dont la tension varie de 315 à 69 kV;✓ 26 claims disséminés dans l'ensemble de la sous-zone;✓ 6 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier;✓ 3 baux exclusifs pour l'exploitation de silice et de pierre concassée;✓ 1 bail minier pour l'exploitation de silice;✓ 2 concessions minières;✓ 10 permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur une superficie de 20,81 km²;✓ 2 sites archéologiques;✓ 1 station hydrométrique. <p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de gestion territoriale (27 km²). <p>Activités usuelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités récréatives;✓ Chasse, pêche et piégeage.	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
<p>14-24-01 Lots épars du centre</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel de bleuetière (0,0071 ha). <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun projet n'a été relevé. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Tortue des bois (espèce menacée ou vulnérable);✓ Couleuvre verte (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable). <p>14-24-02 Lots épars du sud</p> <p>Potentiels</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel éolien théorique non mesuré (12,55 km²);✓ Érablière à potentiel acéricole : 51 ha répartis ainsi :<ul style="list-style-type: none">○ potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations établies : 8 ha;○ potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations établies : 43 ha;	



Zone n° : 14-24	Lots épars
<ul style="list-style-type: none">✓ Potentiel archéologique pour les lots situés en bordure des plans d'eau;✓ 2 sites archéologiques historiques connus. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Parc de la Rivière-des-Mille-Îles¹⁶⁰. <p>Éléments particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aucun élément particulier n'a été relevé.	
Problématique	
Aucune problématique.	
Enjeux	
Aucun enjeu.	
Analyse	
<p>La zone regroupe l'ensemble des lots dispersés de petites superficies enclavés dans des territoires de tenure privée. Les lots épars du sud, proches des secteurs urbains et facilement accessibles, sont particulièrement sollicités, d'autant plus que cette partie du territoire de la zone compte de nombreux lacs et rivières, constituant un milieu fort attrayant pour les activités récréatives et nautiques, entre autres.</p> <p>Le territoire de la zone est ainsi utilisé à de multiples fins (aménagement forestier, activités fauniques, acéricoles, récréatives, de villégiature, etc.) qui cohabitent sans soulever de problématique particulière et qui devraient se poursuivre. La connaissance acquise concernant la localisation de l'habitat de la tortue des bois et de la couleuvre verte, espèces fauniques protégées en vertu du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables, permettra d'y appliquer les modalités de protection prévues par la loi. Il n'est pas envisagé, non plus, d'introduire des modulations supplémentaires applicables dans le contexte de gestion du territoire public et des ressources. Les différentes activités qui se déroulent dans la zone devraient se poursuivre.</p>	
Intention gouvernementale	
Utiliser le territoire et les ressources.	
Vocation	
Utilisation multiple.	

¹⁶⁰ Communauté métropolitaine de Montréal (2013), *La trame verte et bleue du Grand Montréal* [En ligne] [http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf].



Zone n° : 14-24	Lots épars
Objectifs spécifiques	
Aucun objectif spécifique.	
Commentaires	



ANNEXE III : Cartes



Liste des cartes (voir les fichiers cartographiques)

- Carte 1 : Territoire d'application
- Carte 2 : Droits, statuts et activités usuelles
- Carte 3 : Potentiels, projets et éléments particuliers
- Carte 4 : Zones d'affectation
- Carte 5 : Vocations du territoire public



ANNEXE IV : Glossaire



Glossaire

Aire faunique communautaire (AFC) : Plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Mode de gestion créé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aire protégée : Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Bail minier : Titre d'exploitation minière qui peut être obtenu par toute personne qui détient déjà des claims. Le bail minier permet l'exploitation des substances minérales à l'exception des substances minérales de surface, du pétrole, du gaz naturel, des réservoirs souterrains et de la saumure. Le requérant doit démontrer la présence d'un gisement exploitable. Sa superficie ne doit pas excéder 100 hectares. La durée initiale du bail est de 20 ans et est renouvelable aux 10 ans pendant 3 périodes de renouvellement.

Bail d'exploitation de substances minérales de surface — Titre d'exploitation minière de deux types :

- **le bail non exclusif**, lorsqu'il s'agit de sable (sauf le sable de silice utilisé à des fins industrielles), de gravier, de résidus miniers inertes et de tout autre dépôt meuble utilisé à des fins de construction;
- **le bail exclusif**, pour ces mêmes substances utilisées à des fins industrielles ou toute autre substance minérale de surface non visée par le bail non exclusif.

La durée du bail d'exploitation des substances minérales de surface ne peut excéder 10 ans, sauf dans le cas de la tourbe dont la durée est de 15 ans. Le bail est renouvelable pendant toute la durée de l'exploitation.

Biodiversité : Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Cadre écologique de référence (CER) : Système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec comprenant, du général au particulier, huit niveaux de perception pour le milieu terrestre et six pour le milieu aquatique.

Claim : Titre d'exploration minière qui confère au détenteur le droit exclusif de rechercher toutes les substances minérales du domaine de l'État à l'exception du sable, du gravier, de l'argile et des autres dépôts meubles sur le territoire qui en fait l'objet. La période de validité d'un claim est de deux ans. Le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment, dans la mesure où il satisfait aux conditions prévues par la Loi sur les mines, notamment la réalisation des travaux d'exploration dont la nature et les montants sont déterminés par règlement.



Convention de gestion territoriale (CGT) : Acte de délégation de portée multisectorielle par lequel le gouvernement confie, sous certaines conditions, à une MRC des pouvoirs et des responsabilités de gestion sur le territoire public intramunicipal.

Écosystème forestier exceptionnel (EFE) : Écosystème forestier présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien. Ce type de forêt est protégé légalement contre les activités d'aménagement forestier et celles découlant d'un droit minier.

Il existe trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

- **Les forêts rares**

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et qui couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique.

- **Les forêts anciennes**

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de contenir à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Les forêts refuges Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales, menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration importante (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Entente de délégation de gestion forestière : Entente prévue à l'article 347 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ces ententes permettent aux anciens bénéficiaires de convention d'aménagement forestier (CvAF) qui le désirent de poursuivre leurs activités à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, le 1^{er} avril 2013. Les ententes de délégation de gestion remplacent les conventions d'aménagement forestier résiliées le 31 mars 2013.

Espèce menacée ou vulnérable : Ce terme regroupe les espèces menacées ou vulnérables désignées et susceptibles d'être ainsi désignées selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

- **Espèce vulnérable :** toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.
- **Espèce menacée :** toute espèce dont la disparition est appréhendée.

Forêt d'enseignement et de recherche (FER) : Établie à même les territoires forestiers résiduels, les unités d'aménagement ou les forêts de proximité, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier dans le but de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts. Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut, aux conditions qu'il détermine, en confier la gestion à un organisme à but non lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche, comme une commission



scolaire, un cégep ou une université. Cet organisme exerce les activités d'aménagement forestier autorisées selon les conditions prévues dans la convention de gestion.

Forêt d'expérimentation : Portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Elle représente un site privilégié pour la recherche et l'expérimentation, puisque les dispositifs expérimentaux qui y sont établis jouissent d'une protection légale. La forêt d'expérimentation est constituée à même les territoires forestiers résiduels, les unités d'aménagement ou les forêts de proximité, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Garantie d'approvisionnement : Droit accordé en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui permet à un bénéficiaire d'acheter annuellement, au prix courant, un volume de bois en provenance de territoires forestiers du domaine de l'État en vue d'approvisionner une usine de transformation du bois.

Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (floristique ou faunique) : Un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l'article 10 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Habitat faunique : Lieu naturel ou, plus rarement, artificiel qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.

La protection de certains habitats fauniques est assurée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques. Les habitats protégés par la Loi sont :

- l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- l'aire de confinement du cerf de Virginie;
- l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52e parallèle;
- l'aire de mise bas du caribou au nord du 52e parallèle;
- la falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- l'habitat du poisson;
- l'habitat du rat musqué;
- la héronnière;
- l'île ou la presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- la vasière.

Parc national du Québec : Territoire protégé en vertu de la Loi sur les parcs dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente d'un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation extensive.

Parc régional : Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine de l'État ou sur des terres privées. Le parc réfère à un espace naturel ou à un



corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives. Sa création émane d'une initiative régionale. En général, il s'agit d'un territoire du domaine de l'État où l'utilisation de toutes les ressources naturelles est possible, pour autant qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. Ceci s'applique par conséquent à la vocation récréotouristique dominante du territoire.

Plan d'affectation du territoire public : Instrument par lequel le gouvernement établit et transmet ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire : Outil de planification qui sert à définir la vision du milieu régional concernant la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire. Le PRDIRT expose donc comment, de l'avis du milieu régional, les ressources naturelles et le territoire peuvent être mis à contribution pour soutenir le développement de la région.

Potentiel éolien : Potentiel tiré de l'outil Géoéolien produit par Hélimax inc. en 2005. Il est exprimé à microéchelle, à une hauteur de 80 m, en utilisant les classes 3, 4, 5, 6 et 7 (classes de Batelle)

Pourvoirie avec droits exclusifs (PADE) : Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage et qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, ou de pêche, ou de piégeage signé avec le ministre responsable. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont établies en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Province naturelle : Premier niveau de perception du milieu terrestre (niveau supérieur de l'ordre de 100 000 km²) du système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec appelé « Cadre écologique de référence du Québec ».

Refuge biologique : Petite aire forestière, d'environ 200 ha en moyenne, soustraite aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Les refuges biologiques sont répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut y trouver.

Refuge faunique : Le refuge faunique sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou, encore, le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. Dans un refuge faunique, le gouvernement détermine par règlement les conditions d'utilisation, d'accessibilité et de séjour pour chacun de ces refuges fauniques. Ils sont établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Réserve à castor : Territoire mis en place de 1932 à 1934 afin de permettre aux populations de castor de se reconstituer, à la suite d'une baisse dramatique des populations. À l'intérieur des limites des réserves à castor, à l'exception de celle du Saguenay, seuls les Amérindiens et les



Inuits peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Les dispositions les concernant sont contenues dans le Règlement sur les réserves de castor, adopté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et dans la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.

Réserve aquatique : Aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée afin de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve aquatique projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve de biodiversité : Aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel (une formation physique ou un groupe de telles formations) et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve de biodiversité projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'une durée d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve écologique : une aire constituée à l'une des fins suivantes :

1. Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;
2. Réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;
3. Sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

Statut conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve faunique : Établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce type de territoire est voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche et des activités de plein air.

L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), sauf pour la réserve



faunique Duchénier, la réserve faunique Dunière et celles situées sur des rivières à saumon, où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.

Site archéologique : Tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique, où se trouvent des biens archéologiques, répertorié dans le Registre du domaine de l'État.

Secteur archéologique : Lieu répertorié dans le Registre du domaine de l'État, où sont concentrés des sites archéologiques et où les caractéristiques géographiques des terrains environnants présentent un potentiel archéologique.

Site faunique d'intérêt (SFI) : Lieu circonscrit constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

Site géologique exceptionnel (SGE) : Un site géologique exceptionnel peut être soit un géosite, soit un géoparc, soit une collection de fossiles, de minéraux ou de météorites classé en vertu de la Loi sur les mines.

Les sites géologiques exceptionnels sont protégés en vertu de la Loi sur les mines afin d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique, c'est-à-dire la variété des éléments géologiques que recèle le Québec et qui peuvent être menacés par des catastrophes naturelles ou des interventions humaines. Ils sont également protégés afin de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec et de mieux comprendre les éléments qui les composent.

Site patrimonial (Loi sur le patrimoine culturel) : Lieu ou ensemble d'immeubles ou territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Terrain de piégeage : Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État. D'une superficie d'environ 60 km² chacun, ils permettent de structurer et de répartir cette forme d'exploitation faunique sur le territoire québécois.

On trouve des terrains de piégeage sur les terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. On en trouve également dans les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée.

Territoire faunique structuré (TFS) : Une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée, une pourvoirie avec droits exclusifs, une aire faunique communautaire, une réserve à castor, etc. établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Territoire forestier résiduel : Territoire forestier du domaine de l'État non délimité en unités d'aménagement ou en forêts de proximité. Ces territoires ne permettent pas, sans en compromettre leur aménagement durable, un approvisionnement soutenu des usines de transformation du bois. Le territoire forestier résiduel au Québec est constitué soit de lots ou de blocs de lots publics intramunicipaux, ou de certains territoires nordiques, comme l'île d'Anticosti, ou encore de forêts souvent situées au nord du territoire des unités d'aménagement.



Territoire non organisé (TNO) : Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale.

Territoire public intramunicipal (TPI) : Terres du domaine de l'État généralement situées à l'intérieur des limites du territoire municipalisé et qui relèvent de l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles sur lesquelles une MRC exerce des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et forestière délégués par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Territoire établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

Ce statut est accordé lorsqu'un organisme désire s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de la faune. Le potentiel faunique doit être suffisant pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. Les zecs sont gérées par des associations sans but lucratif en fonction d'un protocole d'entente.



**Appendice A : Rapport d'évaluation des changements
apportés à l'utilisation existante**



Avis

Ce document vise à évaluer les changements apportés à l'utilisation du territoire public devant découler des orientations d'affectation du territoire public envisagées par le gouvernement. Ce document n'a donc pas pour objet de véhiculer ces orientations. Celles-ci sont précisées dans les fiches de zones que l'on trouve à l'annexe II du plan d'affectation du territoire public.



Note au lecteur

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante vise à déterminer les changements que l'affectation proposée apporte à l'utilisation du territoire public régional qui a lieu au moment de réaliser le plan d'affectation du territoire public et à évaluer les conséquences probables de ces changements. Elle concerne les changements qui sont directement attribuables au PATP. On inclut ainsi dans cette catégorie les changements impliquant de passer d'une utilisation du territoire ou des ressources à une autre (ex. : passer d'une aire à prédominance forestière à une aire à prédominance récréotouristique). On inclut également les changements dans les modalités de réalisation d'une ou de plusieurs activités s'exerçant en vertu d'un droit et d'un statut sur le territoire public (ex. : ajout d'objectifs de préservation des paysages ou d'habitats dans un territoire faunique structuré).

Toutefois, les changements générés par un autre processus gouvernemental, qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dans le PATP, ne sont pas inclus dans l'évaluation (ex. : grandes aires protégées soumises au BAPE). Les changements découlant d'une décision gouvernementale applicable ne sont également pas inclus dans l'analyse (ex. : projet déjà approuvé). Enfin, les changements visant à introduire dans le PATP une modification dans l'utilisation du territoire public déjà mise en application dans la gestion des terres et des ressources ne sont pas évalués (ex. : mesures de gestion intégrée des ressources convenues et déjà mises en œuvre).

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante permettra aux différents intervenants, gouvernementaux ou extragouvernementaux, de mieux saisir la portée de l'affectation du territoire public par une meilleure connaissance de ses effets sur la gestion des terres et des ressources. Elle permettra également de cristalliser, et de partager avec l'ensemble des utilisateurs du PATP, les éléments d'analyse pris en compte par le gouvernement dans ses choix entourant les changements à apporter à l'utilisation du territoire public. En effet, cette évaluation concrétise un processus d'analyse continu, implicite à la concertation gouvernementale qui caractérise, rappelons-le, la démarche d'affectation du territoire public.

Par l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, le gouvernement entend en définitive faciliter la mise en œuvre du PATP et le suivi des orientations qu'il contient.



Balises d'interprétation

Situations nécessitant une évaluation

Règle générale : On évalue les changements qui sont directement attribuables au PATP.

A) Changement d'utilisation du territoire ou des ressources (ex. : nouveau pôle récréotouristique qui modifie une situation d'utilisation polyvalente du territoire et qui oriente différemment la mise en valeur du territoire par rapport à ce qui existait avant le PATP).

B) Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant (ex. : ajout d'objectifs nécessitant des actions additionnelles des gestionnaires dans des territoires fauniques par rapport à ce qui se faisait avant le PATP).

Situations ne nécessitant pas une évaluation

Règle générale : On n'évalue pas ce qui est attribuable à un autre processus dont la conclusion est assimilable à un acte d'affectation réalisé parallèlement au PATP ou ce qui n'amène pas de changement réel à l'utilisation existante, mais fait que la confirmer.

A) Changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements à l'utilisation existante au PATP [ex. : aire protégée ou grand projet hydroélectrique soumis au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) ou à un processus similaire, etc.].

B) Décision gouvernementale applicable (ex. : entente de principe d'ordre général avec les Innus).

C) Transposition sur le plan de l'affectation d'une utilisation territoriale qui demeure la même avant et après le PATP [ex. : confirmation dans le PATP d'une orientation qui est déjà de facto en application au moment de faire le PATP, comme la reconnaissance dans le PATP d'objectifs découlant d'ententes de gestion intégrés des ressources (GIR)].



Méthodologie

La démarche consiste à déterminer, dans un premier temps, les zones qui devaient faire l'objet d'une évaluation des changements à l'utilisation existante conformément aux balises d'interprétation. Une fois la nature des changements précisée, les effets anticipés quant à l'utilisation des terres et des ressources de même que les conséquences dans la gestion des terres et des ressources ont été déterminés par la table de concertation. Un bilan exprimé en fonction des avantages et des inconvénients environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels a permis de compléter l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante.

Les tableaux A, B et C suivants représentent respectivement l'estimation des besoins d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante et les zones touchées par ce processus ainsi que la synthèse des résultats obtenus.

- ✓ Le tableau A présente toutes les zones dans un ordre numérique et l'identification pour chacune d'elle de la situation qui devrait ou non donner lieu à une évaluation des changements.
- ✓ Le tableau B indique les zones assujetties à l'évaluation des changements. Parmi les 24 zones, 7 font l'objet d'une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante.
- ✓ Le tableau C présente la synthèse des résultats de l'évaluation des changements. La nature des changements, ses effets et ses conséquences ainsi que les avantages et les inconvénients répertoriés par zone.



Tableau A : Estimation des zones à évaluer

N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-01	Parties des aires de confinement du cerf de Virginie (4)*	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri et d'alimentation du cerf de Virginie.	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (7)*	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien ou rare.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir le type de peuplement forestier et son intégrité écologique	Oui Changement de l'utilisation du territoire et des ressources vers une limitation des activités permises.
14-03	Écosystèmes forestiers exceptionnels (3)*	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-04	Héronnières (3)*	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-05	Habitat du rat musqué	Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	Protection	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-06	Parcs régionaux (3)*	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans le but de consolider le potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages et maintenir le potentiel de mise en valeur à des fins d'utilisation récréative.• Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à protéger le potentiel archéologique.	Oui Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant.
14-07	Partie du parc national de Mont-Tremblant	Préserver le territoire de la zone représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-08	Réservoir Kempt et ses îles	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique en considérant la mise en valeur du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer les activités de production hydroélectrique.• Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages, le potentiel archéologique et les habitats fauniques essentiels à la mise en valeur du récréotourisme.	Oui Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant.
14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique et de mise en valeur du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer les activités de production hydroélectrique en milieu hydrique et terrestre.• Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages, le potentiel archéologique et les habitats fauniques essentiels à la mise en valeur du récréotourisme.	Oui Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant.



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-10	Territoires fauniques structurés (4)*	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une perspective de conservation et de mise en valeur faunique et du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage.• Préserver la qualité des paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et des lieux d'activités récréotouristiques.	Oui Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant.
14-11	Secteurs archéologiques (6)*	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à protéger les vestiges témoignant de l'occupation humaine historique et préhistorique.	Oui Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant.



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-12	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-13	Parties de réserves de biodiversité projetées (3)*	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-14	Partie de la réserve aquatique de la Vallée-de-la-Haute-Rouge	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, ainsi que du milieu terrestre adjacent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-15	Lacs d'observation (2)*	Utiliser prioritairement le territoire à des fins de recherche scientifique sur le transport à distance des polluants atmosphériques.	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir les caractéristiques physico-chimiques de l'eau des lacs.• Adapter les pratiques de gestion des terres et des ressources de manière à ne pas nuire aux échantillonnages effectués dans ces plans d'eau.	Oui Changement d'utilisation du territoire ou des ressources.
14-16	Refuges biologiques (14)*	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs qui la caractérisent.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-17	Refuge faunique et habitat floristique du Marécage-de-la-Grande-Île	Préserver l'intégrité d'habitats fauniques d'importance (Marécage de la Grande-Île) reconnus à l'échelle provinciale pour leur productivité faunique, leur densité et la diversité faunique qu'ils renferment.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-18	Habitat faunique du lac Saint-Pierre	Sauvegarder l'habitat de la faune ailée, du poisson et du rat musqué.	Protection	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-19	Parties d'habitats floristiques du Marécage-de-l'Île-Bouchard et de la Rivière-des-Mille-Îles (2)*	Préserver les habitats des espèces floristiques (l'érablière argentée à frêne rouge, la carmantine d'Amérique et la lézardelle penchée) menacées de disparition.	Protection stricte	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-20	Habitat faunique du fleuve Saint-Laurent	Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques, du rat musqué et du poisson.	Protection	Aucun	Non Territoire déjà désigné (confirmation de l'utilisation actuelle)
14-21	Territoire résiduel du nord de Lanaudière	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun	Non Aucun changement anticipé.
14-22	Territoires résiduels du centre de Lanaudière (7)*	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun	Non Aucun changement anticipé.
14-23	Territoires résiduels du sud de Lanaudière (14)*	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun	Non Aucun changement anticipé.



N°	Zone	Intention	Vocation	Objectif spécifique	Assujetti à l'évaluation des changements
14-24	Lots épars (2)*	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun	Non Aucun changement anticipé.

* Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones dans le cas de zones éclatées.



Tableau B : Zones assujetties à l'évaluation des changements

N ^o	Zone	Intention	Vocation	Type de zone		Superficie	
				Simpl e	Éclatée	km ²	%
14-02	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (7)	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien ou rare.	Protection stricte projetée		✓	2,83	0,03
14-06	Parcs régionaux (3)	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans le but de consolider la mise en valeur à des fins d'utilisation récréative.	Utilisation multiple modulée		✓	179,17	1,92
14-08	Réservoir Kempt et ses îles	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique en considérant la mise en valeur du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	✓		239,81	2,57
14-09	Réservoir Taureau et parc régional du Lac Taureau	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans un contexte de production énergétique et de mise en valeur du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée	✓		243,52	2,61
14-10	Territoires fauniques structurés (4)	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une perspective de conservation et de mise en valeur de la faune et du récréotourisme.	Utilisation multiple modulée		✓	3 971,67	42,58
14-11	Secteurs archéologiques (6)*	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée		✓	20,88	0,22
14-15	Lacs d'observation (2)	Utiliser prioritairement le territoire à des fins de recherche scientifique sur le transport à distance des polluants atmosphériques.	Utilisation prioritaire		✓	4,66	0,05
Total						4 662,54	100

Nombre de zones touchées par les changements apportés à l'utilisation existante : 7/24

Pourcentage du territoire public faisant l'objet de changements : 50 %.



Tableau C : Synthèse de l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
14-02 Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Le passage d'une utilisation polyvalente des terres et des ressources à une situation de protection des terres et des ressources.	Les utilisations actuelles des ressources et du territoire seront soumises à des contraintes rigoureuses ou de toute autre nature susceptible de porter atteinte à l'écosystème forestier.	<p>Les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que leurs mandataires et délégataires doivent s'assurer de la compatibilité de leurs activités respectives actuelles et à venir avec l'affectation de protection stricte de la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion des terres et des ressources, excédant la réglementation en vigueur, afin de s'assurer du maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Préservation de l'intégrité d'écosystèmes forestiers présentant un intérêt sur le plan de la diversité biologique en raison de leur caractère ancien et rare;○ Contribution éventuelle à l'objectif gouvernemental d'atteindre 12 % des aires protégées sur le territoire du Québec;○ Possibilité d'utiliser le territoire à des fins scientifiques et éducatives. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Perte de possibilités de mise en valeur à des fins forestières, minières ou récréotouristiques;○ Perte possible de revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles et du territoire.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
14-06 Parcs régionaux	Le passage d'une utilisation polyvalente des ressources et du territoire à une plus grande prise en compte des activités récréotouristiques et du patrimoine archéologique dans l'utilisation des terres et des ressources.	Limitation des activités industrielles (aménagement forestier, minier, etc.) et de l'installation d'infrastructures autres que récréotouristiques.	<p>Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires doivent adopter des mesures de gestion des terres et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la consolidation et le développement des activités récréotouristiques ainsi que la protection du potentiel archéologique et la préservation de la qualité des paysages entourant les principaux sites récréatifs.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Meilleur environnement visuel grâce à la préservation de la qualité des paysages;○ Meilleure protection du potentiel archéologique;○ Augmentation probable de la fréquentation des sites;○ Amélioration de l'offre récréotouristique en région;○ Diversification des activités récréatives dans la région. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Possibilité de perte de revenus liée à la diminution de la possibilité forestière;○ Possibles augmentations des coûts liés aux adaptations des activités industrielles et autres.
14-08 Réservoir Kempt et ses îles	Le passage d'une utilisation polyvalente des terres et des ressources à une	Les activités sont soumises à des contraintes ou à des conditions afin de maintenir les activités	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires doivent s'assurer de la compatibilité	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Meilleure protection des habitats fauniques;



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
	<p>plus grande prise en considération des activités de mise en valeur des activités fauniques et récréotouristiques dans un contexte de production hydroélectrique.</p>	<p>de production hydroélectrique et récréotouristiques.</p>	<p>de leurs pratiques de gestion des terres et des ressources avec l'affectation attribuée à la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion des terres et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin de consolider les activités de production hydroélectrique tout en considérant la mise en valeur récréotouristique ainsi que la préservation des habitats fauniques, du potentiel archéologique et de la qualité des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatifs.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleur environnement visuel grâce à la préservation de la qualité des paysages; ○ Meilleure préservation du potentiel archéologique; ○ Possibilités de développer des projets récréatifs; ○ Optimisation de la gestion hydraulique du réservoir. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de perte de revenus liée à la diminution de la possibilité forestière; ○ Possibles augmentations des coûts liés aux adaptations nécessaires des diverses activités.
<p>14-09 Réservoir</p>	<p>Le passage d'une utilisation polyvalente des</p>	<p>Les activités sont soumises à des contraintes ou à des</p>	<p>Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure protection des



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
Taureau et parc régional du Lac Taureau	terres et des ressources à une plus grande prise en considération des activités de production hydroélectrique et récréotouristiques dans l'utilisation des terres et des ressources.	conditions afin de maintenir les activités de production hydroélectrique et récréotouristiques.	<p>doivent s'assurer de la compatibilité de leurs pratiques de gestion des terres et des ressources avec l'affectation attribuée à la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion des terres et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin de consolider la production hydroélectrique et la mise en valeur récréotouristique en assurant la préservation des habitats fauniques, du potentiel archéologique et de la qualité des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatifs.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<p>habitats fauniques;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien du potentiel faunique; ○ Meilleur environnement visuel grâce à la préservation de la qualité des paysages; ○ Meilleure préservation du potentiel archéologique; ○ Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives; ○ Augmentation probable de la fréquentation du site; ○ Possibilité de développer des projets récréatifs; ○ Optimisation de la gestion hydraulique du réservoir. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de perte de revenus liée à la diminution de la possibilité forestière; ○ Possibles augmentations des coûts liés aux adaptations nécessaires des diverses activités.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
14-10 Territoires fauniques structurés	Le passage d'une utilisation polyvalente des terres et des ressources à une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives de la zone dans l'utilisation des terres et des ressources.	Limitation de la modification des paysages et des habitats fauniques lors de la réalisation des activités industrielles (aménagement forestier, minier, etc.) et l'installation d'infrastructures.	<p>Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la préservation de la qualité des paysages environnants les principaux attraits et sites récréatifs ainsi que les habitats essentiels à la consolidation et au développement des activités fauniques.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Effet positif sur la qualité habitats et des espèces fauniques;○ Meilleur environnement récréotouristique grâce à une préservation améliorée de la qualité des paysages;○ Augmentation de la satisfaction des utilisateurs;○ Retombées économiques locales ou régionales;○ Possibilités de développement récréotouristique. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Possibilités de perte de revenus liée à la diminution de la possibilité forestière;○ Possibles augmentations des coûts liés aux adaptations des activités industrielles et autres.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
14-11 Secteurs archéologiques	Le passage d'une utilisation polyvalente du territoire et des ressources à une plus grande prise en compte du patrimoine archéologique dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Limitation et adaptation des activités industrielles (aménagement forestier, minier, etc.) et récréotouristiques afin de minimiser les perturbations des sols qui pourraient nuire au potentiel archéologique.	<p>Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires doivent adapter leurs activités, notamment industrielles et récréotouristiques, qui peuvent perturber le sol, particulièrement les travaux de déblais et de remblais ou la construction d'infrastructures dans la zone.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Protection accrue de l'environnement associé aux sites archéologiques;○ Préservation de l'héritage culturel;○ Meilleures conditions pour la mise en valeur éducative et récréotouristique du territoire;○ Maintien des activités industrielles. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Possibilité de perte de revenus liée à la diminution de la possibilité forestière○ Possibles augmentations des coûts liés aux adaptations des activités industrielles et autres.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
14-15 Lacs d'observation	Le passage d'une utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers un usage prédominant, soit la recherche scientifique sur le transport à distance des polluants atmosphériques.	Limitation importante des utilisations et des activités incompatibles avec la recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques.	<p>Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires doivent s'assurer de la compatibilité de leurs pratiques de gestion des terres et des ressources avec les activités de recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion des terres et des ressources afin d'assurer la priorité d'utilisation attribuée à la zone ou de les réaliser à l'extérieur de la zone.</p> <p>Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Maintien des caractéristiques naturelles de la zone;○ Maintien des propriétés physico-chimiques des plans d'eau visés par le programme.○ Amélioration des connaissances sur les polluants atmosphériques. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Possibilité de perte de revenus liée à la diminution de la possibilité forestière.



Synthèse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante

Les changements apportés à l'utilisation existante concernent 4 662,54 km², soit 50 % du territoire affecté. Cette superficie couvre 7 zones parmi les 24 que compte le PATP. Quant aux 17 autres zones, elles n'ont pas été soumises à cet exercice, puisque les changements générés sont attribuables à un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements à l'utilisation existante (p. ex., zones constituées de certaines aires protégées soumises au BAPE) ou parce que l'exercice d'affectation confirme ou reconduit l'utilisation existante (p. ex., zones à vocation multiple), ce qui n'apporte pas de changements.

L'évaluation des changements a permis de préciser, pour chacune des zones soumises à l'exercice, les effets anticipés sur l'utilisation du territoire public découlant des nouvelles orientations véhiculées par le PATP. Ces effets ont été évalués en fonction des dimensions environnementales, sociales, économiques et institutionnelles. Voici ce qu'il en ressort :

- ✓ dans la zone à vocation d'utilisation prioritaire (Lacs d'observation), le changement dans l'utilisation des terres et des ressources est plus important. La nouvelle vocation entraîne une limitation des activités incompatibles avec la recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques;
- ✓ dans les zones à vocation multiple modulée (Parcs régionaux, Réservoir Kempt et ses îles, Réservoir Taureau et Parc régional du Lac Taureau, Territoires fauniques structurés et Secteurs archéologiques), l'exercice indique la nécessité d'adapter des mesures de gestion des terres et des ressources;
- ✓ dans la zone à vocation de protection stricte projetée (Projets d'écosystèmes forestiers), le changement engendre une limitation importante d'activités possibles et l'application de contraintes strictes à celles qui seront permises.

À l'issue de cet exercice, tous les changements ont été considérés comme acceptés par la table de concertation. Il n'y a donc pas de remise en question des orientations proposées.



Appendice B : Bilan de la consultation sur la proposition de plan d'affectation



Table des matières

Rapport de consultation des organismes du milieu régional

Introduction	297
Modalités de consultation	298
Séance d'information	301
Synthèse des commentaires recueillis	302
Conclusion	305
Annexe 1 : Commentaires des associations et des organismes consultés	307

Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction	317
Modalités de consultation	318
Commentaires recueillis	318
Conclusion	319



Rapport de consultation des organismes du milieu régional

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public en collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernés. Ce plan établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État.

Le processus de réalisation des PATP prévoit une consultation des organismes du milieu régional sur la proposition d'affectation avant de soumettre le plan au gouvernement pour approbation. Cette consultation vise à recueillir les préoccupations et les commentaires des organismes consultés afin de bonifier la proposition de plan d'affectation, le cas échéant.

La consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière s'est déroulée au cours du printemps et de l'été 2013. Les derniers commentaires ont été reçus en septembre 2013.

Le rapport de consultation comprend deux parties. La première partie présente un résumé des modalités de consultation des organismes ainsi que le niveau de leur participation. La deuxième partie porte sur les commentaires recueillis et leur suivi général. Les commentaires émis par les partenaires consultés sur la proposition de PATP sont mentionnés à l'annexe 1.



Modalités de consultation

Le 1^{er} mai 2013, lors d'une rencontre organisée à Joliette, le MERN a présenté aux partenaires régionaux invités la proposition du Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière. Cette date marquait le début de la période de consultation de 120 jours.

La lettre d'invitation ainsi que le cédérom contenant le PATP et les cartes officielles ont été envoyés le 10 avril 2013 aux organismes et aux associations de la région de Lanaudière¹⁶¹. Trente jours avant la fin de la période de consultation, soit le 30 juillet 2013, une lettre de rappel a été envoyée aux associations et aux organismes consultés leur rappelant que leurs commentaires étaient attendus pour le 29 août 2013. Voici la liste de ces organismes et associations invités.

Agriculture

Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière
Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière

Culture

Conseil de la culture de Lanaudière
Association des archéologues du Québec

Environnement

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Agence de bassin versant des 7
Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé
Bassin versant Saint-Maurice
Conseils des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA)
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)
Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
Organisme des Bassins Versants de Zone Bayonne

¹⁶¹ Pour certains domaines d'activité, les organismes nationaux ont été consultés en l'absence de représentation régionale.



Énergie

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

Faune

Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre

Association des pourvoiries de Lanaudière

Association des trappeurs professionnels du Québec, région de Lanaudière

Fédération québécoise de la faune, région de Lanaudière

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, région de Lanaudière

Regroupement des gestionnaires de zecs de Lanaudière

SEPAQ — Réserve faunique Rouge-Matawin

SEPAQ — Réserve faunique Mastigouche

Forêt

Association forestière de Lanaudière

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 062-51

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 062-52

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 041-51

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 043-51

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 043-52

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 061-52

Mandataire de gestion — unité d'aménagement forestier 064-51

Mines

Association de l'exploration minière du Québec

Association minière du Québec

Association des producteurs de tourbe du Québec

Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)



Municipalités

Municipalité régionale de comté D'Autray

Municipalité régionale de comté de Joliette

Municipalité régionale de comté de L'Assomption

Municipalité régionale de comté Les Moulins

Municipalité régionale de comté de Matawinie

Municipalité régionale de comté de Montcalm

Récréotourisme

Association touristique de Lanaudière

Conseil québécois du loisir

Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

Fédération Québécoise des Clubs Quads

Regroupement des locataires des terres publiques du Québec — Lanaudière

SEPAQ — Parc national du Mont-Tremblant

Région

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière

Communauté métropolitaine de Montréal

Conférence régionale des élus de Lanaudière



Séance d'information

Trente et une personnes représentant dix-sept associations et organismes régionaux ainsi que des membres de la table de concertation gouvernementale et de la Table de participation gouvernement-CRE ont assisté à la séance de présentation du PATP.

La présentation a porté sur l'objectif du PATP, la démarche de réalisation, les résultats obtenus, l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, la mise en œuvre et le suivi ainsi que sur la présentation des cartes officielles. Il a également été question de la place et du rôle du PATP par rapport aux autres outils de planification tels les PRDIRT, les PAFI et les SAD, notamment. La présentation a été suivie d'une période de questions et d'échanges qui ont porté sur :

- (i) La gestion des ravages du cerf de Virginie;
- (ii) La protection des paysages et des ressources en eau et leurs effets sur les habitats fauniques et les activités récréatives;
- (iii) La facilité d'accéder à l'information contenue dans le PATP;
- (iv) La diffusion du PATP sur le Web;
- (v) La cohérence et la concertation gouvernementale;
- (vi) La concertation régionale en ce qui concerne les zones limitrophes comme le lac Saint-Pierre;
- (vii) La qualité du PATP présenté, un bon plan intégré du territoire.

Les participants ont été informés de la possibilité de consulter la proposition de PATP, y compris les cartes, dans les bureaux du Ministère à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, à Repentigny et à Montréal durant la période de consultation.



Synthèse des commentaires recueillis

Parmi les 51 associations et organismes consultés sur la proposition de PATP, 10 ont transmis par écrit leurs commentaires du 16 août au 27 septembre 2013.

Les commentaires écrits et les avis ont été transmis principalement par les municipalités régionales de comté et les organismes de développement régional et du milieu récréatif suivants :

- Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé;
- Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption;
- Communauté métropolitaine de Montréal;
- Conférence régionale des élus de Lanaudière;
- Conseil québécois du loisir;
- Organisme de Bassins Versants de la Zone Bayonne;
- MRC de Matawinie;
- MRC D'Autray;
- MRC de Montcalm;
- Résolu — Produits forestiers.

Dans l'ensemble, les commentaires reçus à l'issue de la période de consultation sont favorables à la proposition de PATP. La MRC de Matawinie a, par ailleurs, approuvé la proposition de PATP par résolution. Quant à la CRE de la région de Lanaudière, elle souligne que, comme membre de la Table de participation gouvernement-CRE, elle a eu l'occasion de bonifier la proposition de PATP et qu'elle n'a pas d'autres commentaires à formuler.

Les commentaires recueillis portent essentiellement sur la correction, l'adaptation et la bonification de l'information de base et des données contenues dans les fiches descriptives des zones d'affectation. Il est également question d'apporter des précisions dans les cartes en limitant l'orientation gouvernementale aux terres du domaine de l'État. D'autres commentaires d'ordre général ont également été formulés.



Commentaires sur l'information de base

En ce qui concerne l'information de base, les commentaires reçus portent sur sa correction et sa bonification ainsi que sur la représentation cartographique. Ils indiquent que certaines données méritent d'être bonifiées, corrigées ou mises à jour. Ainsi, il est demandé, proposé ou suggéré :

- (i) D'apporter des précisions relatives à la tenure des terres du domaine de l'État dans une fiche descriptive de zone;
- (ii) De retirer les droits miniers et de recherche de pétrole et de gaz des parcelles des terres du domaine de l'État bordant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Mille Îles;
- (iii) De bonifier l'information relative à la gestion intégrée de la ressource eau par bassin versant et ses enjeux ainsi que la prise en considération du plan directeur de l'eau et de sa mise en œuvre;
- (iv) De compléter l'information relative au plan directeur de l'eau en précisant la portée légale de l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;
- (v) De bonifier l'information concernant l'apport économique de la ressource forestière;
- (vi) De bonifier les données relatives aux lieux de pratique de loisirs de plein air non motorisés ainsi que les retombées économiques de ces activités.

Commentaires sur la cartographie

En ce qui concerne la cartographie, il est demandé :

- (i) De modifier la carte des « droits, statuts et activités usuelles » afin de retirer de l'identifiant « protection et contrainte » des terres de tenure privée du secteur du fleuve Saint-Laurent.



Commentaires sur le zonage et les orientations gouvernementales

En ce qui concerne le zonage et les orientations gouvernementales, il est demandé :

- (i) De revoir l'affectation et certains droits consentis (exploration minière, recherche de pétrole et de gaz et pêche commerciale) incompatibles avec le potentiel de conservation et la protection des milieux naturels des parcelles du territoire public bordant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Mille Îles, et d'inscrire ces parcelles au Registre des aires protégées du Québec;
- (ii) De remplacer l'enjeu « aménagement forestier » par « maintien de l'aménagement forestier » dans les zones d'affectation concernées par cet enjeu.

Commentaires d'ordre général

Les commentaires d'ordre général relèvent de trois niveaux :

- (i) Ceux qui viennent appuyer la démarche et les résultats obtenus;
- (ii) Ceux qui demandent la bonification du contexte de planification et de mise en œuvre du PATP; et
- (iii) Ceux qui concernent la gestion proprement dite du territoire et des ressources comme la gestion intégrée des ressources en eau, le plan directeur de l'eau, le maintien de l'accès public à des aires de loisirs de plein air, le soutien de la diversité de l'offre récréative de plein air et la conformité des SAD et du PRDIRT au PATP, etc.



Conclusion

La consultation a permis de recevoir 10 avis sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière.

Les commentaires reçus ont été analysés. Ils ont permis de bonifier la proposition d'affectation en documentant davantage certains domaines d'activité et de corriger ou d'adapter l'information de base ainsi que les fiches descriptives des zones d'affectation en conséquence. Ils ont également permis de corriger des données cartographiques. Des commentaires d'ordre opérationnel ou relevant d'autres niveaux de planification ont également été analysés, mais n'ont pas donné lieu à des changements à la proposition de PATP.

Enfin, soulignons que les commentaires formulés n'engendrent pas de demandes majeures de révision du zonage ou des modifications aux orientations gouvernementales retenues dans le PATP.



Annexe 1 : Commentaires des associations et des organismes consultés



Commentaires des associations et des organismes consultés

Provenance des commentaires écrits	Commentaires (synthèse)
Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)	<p>AGIR Maskinongé demande que :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit mentionnée dans le chapitre portant sur le contexte national, ainsi que dans la dimension institutionnelle, la reconnaissance légale dont bénéficient les organismes de bassins versants et les plans directeurs de l'eau par l'entremise de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;- l'information énoncée dans la section 2.3.4 au sujet des plans directeurs de l'eau doit être complétée en précisant la portée légale de l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;- d'ajouter que : « Le PDE du bassin versant de la rivière Maskinongé a été approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en septembre 2010 et que l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé a entrepris sa mise en œuvre »;- dans la conclusion du PATP de Lanaudière, les plans directeurs de l'eau mis en œuvre par les organismes de bassins versants soient formellement désignés dans la liste des diverses planifications effectuées sur le territoire public;- de mieux décrire les réseaux hydrographiques qui recourent le territoire public et que soit inclus le réseau hydrographique du bassin versant de la rivière Maskinongé;- les termes « organisme de bassin versant » et « plan directeur de l'eau » soient ajoutés à la liste des sigles et des acronymes.
Corporation de l'Aménagement de la	<p>La CARA indique que l'on note l'importance de la biodiversité et de la gestion de l'eau en général, mais sans plus. Peut-être faut-il spécifier que le PATP en tient compte dans ses orientations et dans sa mise en œuvre. Elle indique que :</p>



Rivière L'Assomption	<ul style="list-style-type: none">- pour toutes les zones d'affectation, les orientations gouvernementales doivent tenir compte des grands enjeux nationaux, dont la gestion de l'eau par bassin versant, la protection et la valorisation des écosystèmes sensibles ainsi que la protection des paysages;- la mise en application du PATP doit tenir compte de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant en favorisant l'arrimage avec le plan directeur de l'eau.
Communauté métropolitaine de Montréal	<ul style="list-style-type: none">- La CMM dans sa résolution demande au Ministère :<ul style="list-style-type: none">- de retirer les droits d'exploration minière, de recherche de pétrole et de gaz et de pêche commerciale incompatibles avec la protection des milieux naturels des parcelles du territoire public bordant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Mille Îles et d'inscrire ces parcelles au Registre des aires protégées du Québec.- La CMM précise dans ses commentaires que le PATP de la région de Lanaudière concerne des portions de territoires des MRC de L'Assomption et Les Moulins comprises dans le territoire de la Communauté. Le PATP de Lanaudière est d'autant plus important qu'il touche directement des éléments du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).<ul style="list-style-type: none">- MRC de L'Assomption :<ul style="list-style-type: none">o les parcelles de territoires publics désignées sous l'appellation 14-20 sont constituées d'habitats fauniques du fleuve Saint-Laurent. Ces habitats ne sont pas inscrits dans le Registre des aires protégées du MDDEFP, car des droits miniers et d'exploration pétrolière et gazière y ont été consentis;o ces droits miniers et d'exploration entrent en conflit avec le potentiel de développement de la Trame verte et bleue ainsi qu'avec l'objectif de protection et de mise en valeur des habitats et des milieux naturels et humides.- MRC Les Moulins :<ul style="list-style-type: none">o l'habitat floristique de la rivière des Mille Îles (n° 14-05) et l'habitat du rat musqué (n° 14-19-02) sont situés sur le littoral ou la plaine d'inondation de la rivière des Mille Îles et ont un potentiel élevé de conservation, tant floristique que faunique;



	<ul style="list-style-type: none">○ des lots épars (14-24-02) ont aussi été recensés le long de la rivière des Mille Îles et correspondent à des parcelles de territoires publics enclavés dans des terres du domaine privé. Ces lots subissent de fortes pressions quant à leur utilisation;○ tant l'habitat floristique que l'habitat du rat musqué et les lots épars sont grevés de droits miniers ou de droits d'exploration de pétrole et de gaz. Ces droits entrent directement en conflit avec les potentiels de conservation de ces parcelles;○ le projet métropolitain du parc de la Rivière-des-Mille-Îles, pour lequel le gouvernement du Québec et la Communauté ont conclu une entente de financement, consiste à créer un parc le long de la rivière des Mille Îles afin de protéger et de mettre en valeur plusieurs éléments du milieu naturel de la Trame verte et bleue. <p>- En conclusion, la CMM propose au gouvernement de revoir l'affectation et les droits consentis sur ces parcelles de territoires publics, d'inscrire ces aires dans le Registre des aires protégées, contribuant ainsi aux objectifs de protection des milieux naturels du PMAD.</p>
Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRE Lanaudière)	<p>La CRE de Lanaudière indique :</p> <ul style="list-style-type: none">- que, étant membre de la table de participation gouvernementale, elle a eu l'occasion de bonifier les orientations proposées par le gouvernement afin de répondre adéquatement aux enjeux relatifs au territoire public de Lanaudière; et- qu'elle n'a pas d'autres commentaires à formuler.
Conseil québécois du loisir ¹⁶²	<ul style="list-style-type: none">- Le Conseil félicite le Ministère et le gouvernement du Québec d'entreprendre la planification de l'affectation du territoire public. La volonté politique de développer le territoire de Lanaudière en misant, entre autres, sur le récréotourisme, ne peut que réjouir les organismes de loisir qui, depuis toujours, défendent l'accessibilité au territoire naturel à des fins récréatives.- Le Conseil souligne les efforts du Ministère de présenter un profil relativement large des activités de plein air en vigueur sur le territoire. Certaines de ces activités ne trouvent pas dans le PATP l'écho qu'elles méritent.

¹⁶² Le Conseil québécois du loisir a déposé un mémoire : Le loisir de plein air et l'affectation du territoire public (Les enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air sur le territoire public), août 2013 (32 pages).



- Le Conseil mentionne que les enjeux entourant l'affectation du territoire public sont grands et touchent l'ensemble des citoyens, y compris les adeptes du loisir et du tourisme.
- Le Conseil mentionne que l'accessibilité aux sentiers et aux sites de plein air s'inscrit dans le contexte plus large de protection du patrimoine naturel et de développement durable.
- Le Conseil recommande que le PATP contienne des données sur l'ensemble des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air non motorisés afin d'assurer la préservation et le développement du territoire public.
- Le Conseil recommande que le PATP répertorie l'ensemble des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air non motorisés dans les zones d'affectation du territoire public afin de les reconnaître et d'en assurer le suivi.
- Le Conseil recommande de considérer les organismes nationaux de loisirs comme une source d'information privilégiée et, de ce fait, de les consulter en tant que telle lors de la mise en application, du suivi et de la mise à jour du PATP.
- Le Conseil recommande que le PATP exprime davantage la volonté et l'importance de maintenir un usage collectif, un accès public et une diversité de l'offre récréative de plein air sur le territoire, proportionnellement au développement des droits d'usage privés.
- Le Conseil recommande que le PATP formule clairement l'intention et la volonté de préserver le territoire de proximité des espaces suffisamment grands et conformes à la demande d'activités de plein air afin de permettre une offre de qualité.
- Le Conseil recommande que le PATP désigne, à défaut d'aires protégées potentielles, des aires au fort potentiel paysager et récréatif de plein air.
- Le Conseil recommande de prévoir et d'intégrer dans la mise en application et le suivi du PATP des mesures de protection des paysages des espaces récréotouristiques.
- Le Conseil recommande que le secrétariat au loisir et au sport du MELS soit reconnu et intégré dans les tables de concertation ministérielle comme l'instance gouvernementale habilitée à définir les orientations, à maintenir les canaux de communication, à animer la concertation des intervenants, à établir une planification intégrée et à faciliter la coopération entre les ministères en matière de loisir de plein air.



MRC D'Autray	<p>La MRC D'Autray, dans sa résolution, indique que :</p> <ul style="list-style-type: none">- les terres de tenure privée située sur les îles du fleuve Saint-Laurent, particulièrement dans l'archipel du lac Saint-Pierre et dans sa plaine de débordement, sont indiquées sur la carte des « droits, statuts et activités usuelles » comme faisant partie du territoire public;- la cartographie qui accompagne le plan d'affectation des terres publiques entretient une certaine confusion quant à la tenure privée de certaines terres situées sur les îles du fleuve Saint-Laurent et la plaine de débordement du lac Saint-Pierre;- cette confusion quant à la tenure des terres mentionnées peut conduire à des erreurs d'interprétation des documents de planification que produit la MRC. <p>À cet effet, la MRC demande au Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) De modifier la carte des « droits, statuts et activités usuelles » du PATP afin d'exclure de l'identifiant « protection et contraintes » les terres de tenure privée du secteur du fleuve Saint-Laurent;(ii) De préciser dans la fiche descriptive de la zone 14-18 (Habitat faunique du lac Saint-Pierre) que seul le littoral du fleuve Saint-Laurent est inclus dans cette zone.
MRC de Matawinie	<p>La MRC dans sa résolution portant sur l'adoption du PATP indique que :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration et la démarche d'affectation du territoire se sont faites en étroite collaboration avec la MRC de Matawinie;- elle adhère au contenu du document de planification;- elle appuie la proposition de Plan d'affectation du territoire public de Lanaudière.
MRC de Montcalm	<p>La MRC de Montcalm indique que :</p> <ul style="list-style-type: none">- la proposition de Plan d'affectation du territoire public de Lanaudière touche très peu son territoire et ne possède aucun élément digne d'intérêt pour le conseil de la MRC;



	<ul style="list-style-type: none">- le comité de développement n'a donc pas de commentaires à formuler pouvant bonifier le Plan.
Organisme de Bassins Versants de la Zone Bayonne	<p>L'organisme de Bassins Versants de la Bayonne indique :</p> <ul style="list-style-type: none">- que ce plan d'affectation du territoire public dresse un tableau assez complet du territoire de Lanaudière;- que, de toute évidence, la préparation d'un tel plan est un travail colossal et nous vous sommes grandement reconnaissants de cette offre à y participer;- qu'en ce qui a trait au profil forestier, il appert toutefois que les territoires couverts par la Zone Bayonne sont en majorité situés en territoire privé, donc soustraits à ce document de réflexion;- que, compte tenu du projet « Oléoduc Énergie Est de TransCanada » qui devrait longer la rive nord du fleuve Saint-Laurent et transiterait au sud de la région de Lanaudière, le PATP devrait éventuellement intégrer ce nouvel enjeu. Notre préoccupation est que cet oléoduc doit passer à proximité de la réserve écologique des Tourbières de Lanoraie, voire la traverser, ce qui représenterait un enjeu environnemental majeur. Il serait donc plus que souhaitable que les ministères de l'Énergie et des Ressources naturelles et du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soient très vigilants en ce qui a trait au développement de projets du genre dans tous les milieux humides du territoire lanauois;- qu'il est fait mention de la Politique nationale de l'eau et de la responsabilité des différents organismes de bassin versant, mais nous n'y trouvons pas beaucoup de recommandations ou d'échos. En soi, le PDE est l'outil essentiel d'affectation du territoire, étant donné qu'il expose tous les enjeux, les orientations, les problématiques et autres pour chaque bassin versant du territoire lanauois.
Résolu — Produits forestiers	<p>Résolu — Produits forestiers, mandataire de gestion du territoire de l'UAF 43-52 située au nord-ouest de la région Lanaudière souligne :</p> <ul style="list-style-type: none">- que l'organisme n'a pas de commentaires majeurs à formuler relativement aux affectations mentionnées dans le document;- que la partie publique qui concerne l'organisme est située dans l'UAF 43-52, au nord de la région;- qu'après validation, les affectations proposées ne semblent pas différer des affectations courantes;



- que la ressource forestière est présentée de façon négative. C'est déplorable d'autant plus que, grâce au développement de la foresterie de la région, l'accès au territoire pour les autres utilisateurs a été fortement accru;
- que l'apport économique de la ressource forestière est peu abordé;
- que, pour les enjeux des zones « Réservoir Kempt et ses îles, Territoires fauniques structurés et Secteurs archéologiques, il est souhaitable qu'il soit noté « le maintien de l'aménagement forestier » au lieu de « l'aménagement forestier »;
- qu'il est important que les orientations du PRDIRT et du SAD respectent les orientations du PATP.



Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public en collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernés. Ce plan établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation ou de protection du territoire public et des ressources. Le processus d'élaboration des PATP prévoit une consultation des communautés autochtones avant que le plan soit soumis au gouvernement pour approbation. Cette consultation vise à recueillir les préoccupations et les commentaires des communautés de manière à bonifier le plan d'affectation proposé, le cas échéant. De plus, le gouvernement a l'obligation constitutionnelle de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les communautés autochtones.

Le présent rapport présente les modalités et les résultats de la consultation menée auprès de la communauté attikamek de Manawan, seule communauté autochtone concernée par la proposition de Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière.



Modalités de consultation

Le chef du Conseil des Atikamekw de Manawan a été invité à participer à une séance de présentation de la proposition du PATP le 1^{er} mai 2013. Cette date marquait le début de la période de consultation de 120 jours.

Les documents de consultation ont été envoyés au chef par courrier recommandé le 10 avril 2013. Aucun représentant de la communauté invitée n'assistait à la rencontre du 1^{er} mai 2013.

Trente jours avant la fin de la période de consultation, soit le 30 juillet 2013, une lettre de rappel a été transmise aux partenaires consultés leur rappelant que leurs commentaires étaient attendus au plus tard le 29 août 2013.

En l'absence de réponse du chef du Conseil des Atikamekw de Manawan, le Ministère a présenté la proposition de consultation du PATP de la région de Lanaudière aux représentants de la communauté des attikameks de Manawan à la table d'harmonisation¹⁶³ le 22 octobre 2013.

Commentaires recueillis

À la suite de la présentation de la proposition du PATP de la région de Lanaudière à la table d'harmonisation, les représentants de la communauté attikamek de Manawan ont formulé les commentaires suivants¹⁶⁴.

- Ils désignent un marais d'importance sur la carte des vocations et demandent qu'une bande de protection de 60 m soit maintenue, puisqu'il s'agit d'une zone essentielle de mise bas de l'orignal.
- Ils mentionnent qu'il existe un statut particulier, soit une bande de protection intégrale de 200 m autour du lac Kempt. Ils demandent que celle-ci soit incluse dans le PATP.
- Ils demandent si les lacs Tourbis et Troyes sont mentionnés comme sites fauniques d'intérêt dans le PATP.

¹⁶³ En 2003, une entente-cadre a été convenue entre le gouvernement du Québec et le Conseil de bande des Attikameks de Manawan dans le but de favoriser la conclusion d'ententes sectorielles portant sur divers sujets, dont la foresterie et la faune. Les ententes sectorielles peuvent désigner des territoires d'application des modalités, des orientations ou des objectifs qui y sont énoncés. En matière de foresterie, l'entente d'harmonisation entre le MRNF et le Conseil de bande de Manawan signée en 2003 définissait des modalités de consultation de la communauté par le MRN.

¹⁶⁴ Source : Compte rendu de la rencontre de la table d'harmonisation du 22 octobre 2013 validé par les participants à la rencontre.



Conclusion

Les principaux commentaires relevés concernent la protection d'un marais de mise bas de l'original et l'inclusion dans le PATP d'une bande de protection de 200 m autour du réservoir Kempt et de ses îles.

Les commentaires formulés par les représentants de la communauté attikamek à la table d'harmonisation n'ont pas entraîné de modifications à la proposition de PATP dans la mesure où il s'agit particulièrement de mesures de gestion déjà mises en application ou en voie de l'être dans les ministères.



BIBLIOGRAPHIE

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD DU CANADA (2014). *Les Nations. Atikamekw de Manawan* [En ligne] [http://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/profile_manawan-fra.html] (Consulté le 13 janvier 2015).
- AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7. *Plan directeur de l'eau, mars 2014* [En ligne] [http://abv7.org/administration/content/UserFiles/File/PDE/ABVdes7_PDEfinal.pdf] (Consulté le 23 janvier 2015)
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE (2014). *Estimation de la population des municipalités de Lanaudière selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013* [En ligne] [<http://www.agencelanaudiere.qc.ca/sylia/Pages/Statistiques.aspx>] (Consulté le 13 janvier 2015).
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2005). *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière* [En ligne] [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2005C3F.PDF>].
- ASSOCIATION POUR LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ. *Portrait et diagnostic de la zone de gestion intégrée des ressources en eau de la rivière Maskinongé* [En ligne] [<http://www.agirmaskinonge.com/#!plan-directeur-de-leau/c1071>] (Consulté le 23 janvier 2015).
- ASSOCIATION POUR LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ. *Plan directeur de l'eau* [En ligne] [<http://www.agirmaskinonge.com/#!pde/cgse>] (Consulté le 22 avril 2015).
- BOIVIN, V. et C. CÔTÉ (2014). *Inventaire de la héronnière de La Grande Île, Archipel du lac Saint-Pierre, 1975 à 2011*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides, 40 p.
- BOULET, MONIQUE (2010). *L'état de population de l'ours noir dans la zone 9 au mi-plan de gestion de l'ours noir 2006-2013*, MRNF.
- BOULET, MONIQUE (2012). *Inventaire de l'original (Alces alces) de la réserve faunique Rouge-Matawin à l'hiver 2009 et analyse de la situation*, Direction de l'expertise Faune-Forêts-Mines-Territoire de l'Estrie-Montréal-Montérégie et Laval-Lanaudière-Laurentides, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, juillet 2012 [En ligne] [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/lanaudiere/inventaire-original-20110427.pdf>].
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (2014). *Le forestier en chef modifie les possibilités forestières de la période 2013-2018* [En ligne] [http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/05/Decision_Annexe_resultat_14mai.pdf] (Consulté le 6 janvier 2015).
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (2014). *Résultats finaux des possibilités forestières période 2013-2018, Unité d'aménagement 062-51* [En ligne] [http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/05/06251_Rapport_determination_v3.0.pdf] (Consulté le 18 décembre 2014).



BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (2014). *Résultats finaux des possibilités forestières période 2013-2018, Unité d'aménagement 062-52* [En ligne] [http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/05/06252_Rapport_determination_v3.0.pdf] (Consulté le 18 décembre 2014).

COMITÉ MULTI-RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE (2004). *La rivière Rouge — Un joyau à protéger* [En ligne] [<http://riviere-rouge.ca/organismes/menu-comite-multi-ressources>].

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2013). *La trame verte et bleue du Grand Montréal* [En ligne] http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf

CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (2011). *Portrait préliminaire de la zone de gestion intégrée des ressources en eau des Mille-îles, Plan directeur de l'eau, 104 p. + annexes* [En ligne] [http://cobamil.ca/sites/default/files/files/Portrait_preliminaire_COBAMIL.pdf] (Consulté le 17 janvier 2012).

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LANAUDIÈRE (2009). *Le marché du travail dans la MRC de Matawinie* [En ligne] [<http://www.matawinie.qc.ca/Archivage/13/MarcheTravailMatawinie2007.pdf>].

DAIGLE / SAIRE (2013). *Étude sur la performance économique des pourvoiries du Québec-année 2011, rapport final, mai 2013* [En ligne] [http://www.pourvoiries.com/wp-content/uploads/2013/10/Evolution-economique_Performance-economique_2011.pdf] (Consulté le 3 juin 2015).

ECOTEC (2014). *L'industrie faunique comme moteur économique régionale. Une étude ventillant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piègeurs québécois en 2012*, préparé pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 4 juin 2014.

EMPLOI QUÉBEC — SERVICE CANADA (2009). *Le marché du travail de la MRC de Matawinie* [En ligne] [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1947293>] (Consulté le 5 août 2011).

EMPLOI-QUÉBEC (2009). *Le marché du travail de Lanaudière, 3^e trimestre 2009* [En ligne] [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1947293>] (Consulté le 9 août 2011).

ENVIRONNEMENT CANADA. *Les lacs fluviaux du Saint-Laurent* [En ligne] [<http://www.ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=09C5A944-1#stp>] (Consulté le 25 mai 2012).

ENVIRONNEMENT CANADA. « Intégrations des données sur la faune, les chaînes alimentaires et la chimie aquatique », dans *Petite histoire du programme de surveillance TADPA du Service Canadien de la Faune*, Programme de Surveillance du Service Canadien, Programme de surveillance du Service Canadien de la Faune sur les pluies acides [En ligne] [<https://www.ec.gc.ca/ebilt-tlws/default.asp?lang=Fr&n=44139BF9-1>] (Consulté en novembre 2012).



FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC (2009). *Études sur la performance économique des pourvoiries du Québec. Année 2007*, rapport final octobre 2009 [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/8reserves_cote-nord/documents/DM6.1.pdf].

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC (2009). *Impacts économiques des pourvoiries de Lanaudière*, novembre 2009 [En ligne] [http://www.pourvoiries.com/wp-content/uploads/medias/memoire/2009/memories312.pdf] (Consulté le 14 août 2012).

GOUDREAU, FRANÇOIS (2011). *Baisse de la population d'originaux dans la réserve faunique Rouge-Matawin, examen des données disponibles et diagnostic*, rapport produit pour la Sépaq, 54 p.

HÉNAULT, MICHEL (2010). *L'état de population de l'ours noir dans la zone 15 au mi-plan de gestion de l'ours noir 2006-2013*, MRNF.

HOUDE, L. et J. BENOÎT (1996). *Enquête sur la pêche au touladi au réservoir Mondonac*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale Mauricie-Bois-Francs, Trois-Rivières-Ouest, rapport technique, 31 p. + annexes [En ligne] [ftp://ftp.mrnf.gouv.qc.ca/public/Bibliointer/Mono/2012/06/1115665.pdf].

HYDRO-QUÉBEC (2012). *Lanaudière. Ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île*, Bulletin régional : Information — Consultation sur les tracés, printemps 2012 [En ligne] [http://www.hydroquebec.com/projets/pdf/chamouchouane_lan.pdf] (Consulté le 25 septembre 2012).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Perspective démographique des MRC du Québec, 2006-2031* [En ligne].

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2012). *Le PIB des régions progresse sensiblement au même rythme en 2011*, communiqué de presse [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2012/aout/aout1228.htm].

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2012). *Panorama des régions du Québec*, Édition 2012, juin 2012 [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/panorama.htm] (Consulté le 2 août 2012).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Régions. Bulletin statistique régional*, édition 2014, Lanaudière [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2014/14-Lanaudiere.pdf] (Consulté le 6 janvier 2015).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Panorama des régions du Québec*, édition 2014 [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf] (Consulté le 23 octobre 2010).



GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061*, édition 2014, 9 septembre 2014 [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.html>] (Consulté le 8 janvier 2015).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Profils statistiques par région et par MRC géographiques*, fiche synthèse régionale, Lanaudière [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/généraux/profils/region_00/region/region_00.htm] (Consulté le 6 janvier 2015).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Coup d'œil sur les régions et les MRC Profils comparatifs des MRC 14 — Lanaudière Profils comparatifs des MRC. Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge, le sexe, MRC de Lanaudière, Scénario A2, 2011, 2016, 2021, 2026, 2031 et 2036* [En ligne].

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Secteur minier* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_mines/mine_exp_ra.htm] (Consulté en mai 2011).

LAMONTAGNE, G., S. LEFORT. *Plan de gestion de l'original 2004-2010*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de la faune, Québec, p. 170.

MILLETTE, JEAN (2005). *Inventaire aérien de l'original dans la réserve faunique de Mastigouche à l'hiver 2005*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de l'aménagement de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2010). *Évaluation du potentiel acéricole sur le territoire public des Laurentides*, document de travail.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2011). *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2011). *Donner le goût au Québec. Le Livre vert pour une politique bioalimentaire*, Agriculture, pêcheries et alimentation, juin 2011 [En ligne] [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MapaqBrochureLivreVert.pdf>].

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2009). *Portrait bioalimentaire régional, Lanaudière*, p. 35.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2007). *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2011). *Relevés hebdomadaires régionaux menés par les conseillers en acériculture du MAPAQ*, mars à mai 2011.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2011). *Monographie de l'industrie acéricole au Québec* (2^e édition) [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf] (Consulté le 23 août 2012).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2013). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2013*.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [En ligne] [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>].

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. *Loi sur les Indiens* [En ligne] <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-5/page-1.html#h-2>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2011). *Nos territoires : y habiter et en vivre. Une stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire, 2011-2016* [En ligne] [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Carte générale des zones de chasse* [En ligne] [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/cartes/index.asp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2002). *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999 — Annexe 2 : Évolution du couvert forestier selon les domaines ou sous-domaines bioclimatiques*, p. 240.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2002). *Portrait statistique, Portrait géographique du Québec forestier, Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, novembre 2002.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2012). *Le nouveau régime forestier. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier — une gouvernance renouvelée*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (1994). *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, Direction de la gestion du territoire public du MRNF.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2002). *Banque de données de référence du Secteur du territoire*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*, Direction des territoires fauniques et de la réglementation, juin 2005.



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, par HéliMAX Énergie inc. Montréal, juin 2005 [En ligne] [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent_inventaire_inventaire_2005.pdf].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *Petits lacs aménagés (PLA)* [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/lac.jsp>] (Consulté le 27 juillet 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *La faune et la nature ça compte — Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, mars 2006.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PARCS (2007). *La faune et la nature, ça compte! Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*, Direction de la recherche sur la faune, 15 p. [En ligne] [<http://mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-faune.pdf>] (Consulté les 12 et 20 août 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE (2007). *Portrait territorial. Lanaudière*, Direction générale du développement et de la coordination des opérations régionales, Direction des opérations régionales Énergie, Mines et Territoire.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Ressources naturelles et industries forestières. Portrait statistique*, mars.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Refonte du régime forestier* [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-refonte-regime.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Rapport sur les activités minières au Québec*, DV 2011-01, 123 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Ressources et industries forestières : Portrait Statistique édition 2010*, 498 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *L'énergie pour construire le Québec de demain* [En ligne] [www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015-sommaire.pdf].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Forêts d'expérimentation et forêts d'enseignement et de recherche* [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>].



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec* [En ligne] [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp>].

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2014). *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État*, Direction de la gestion des stocks ligneux, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [En ligne] [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/repertoire-2014-09.pdf>] (Consulté le 7 janvier 2015).

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2015). *Répertoire des usines de transformation primaire du bois*, édition de janvier 2015, région de Lanaudière (14) [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/region14.pdf>] (Consulté le 16 janvier 2015).

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2014). *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État*, Direction de la gestion des stocks ligneux [En ligne] [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/repertoire-2014-09.pdf>] (Consulté le 7 janvier 2015).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2013). *Ressources et industries forestières, Portrait statistique*, édition 2013, p.15.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2011). *La Faune, ça compte* [En ligne] [<ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/12/0947387.pdf>] (Consulté le 12 janvier 2015).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2013). *Rapport sur les activités minières au Québec 2012*, DV 2013-01, 123 p.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2015). *Banque de données du MFFP des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec* — « Feuille de pêche », données de 1928 à 2015, Direction des opérations régionales de Lanaudière et des Laurentides et Réseau de suivi ichtyologique du fleuve Saint-Laurent (2012).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2012). *Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers*, juillet 2012.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*, Direction de la gestion des stocks forestiers et la Direction des relations publiques, Les Publications du Québec, 215 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS (2004). *Plan régional de développement du territoire public. Lanaudière*, Direction générale de la gestion du territoire public.



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2004). *Portrait statistique, Superficie des forêts productives et volume marchand brut disponible*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières, septembre 2004, tableau 2.3.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2005). *Portrait statistique*, Section 7.1, tableau sur L'aménagement et l'exploitation d'érablières dans les forêts publiques (saison 2004), septembre 2005, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2009). *Plan stratégique 2008-2012* [En ligne] [http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/plan_strat_2008_2012.pdf] (Consulté le 26 juin 2012).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2011). *Stratégie de développement durable 2009-2013* [En ligne] http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/bpm/strategie_dev_durable20092013.pdf (Consulté le 26 juin 2012).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2009). *Stratégie Québécoise sur les aires protégées : Les aires protégées du Québec : un héritage pour la vie : Réserve de biodiversité projetée la Station-de-Biologie-des-Laurentides — Plan de conservation*, février 2009 [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/station/PSC_Station.pdf] (Consulté le 16 avril 2012).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2008). *Stratégie Québécoise sur les aires protégées. Les aires protégées du Québec : un héritage pour la vie : Réserve de biodiversité du Lac-Nemiscachingue — Plan de conservation* [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/nemiscachingue/PSC_Nemiscachingue.pdf] (Consulté le 16 avril 2012).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2010). *Portrait du réseau des aires protégées au Québec (2002-2009)* [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/portrait02-9/fr/intro.pdf] (Consulté le 4 mars 2015).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2008). *Stratégie Québécoise sur les aires protégées. Les aires protégées du Québec : un héritage pour la vie : Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier — Plan de conservation*, avril 2008 [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/sorcier/PSC_Sorcier.pdf].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2008). *Stratégie Québécoise sur les aires protégées. Les aires protégées du Québec : un héritage pour la vie Réserve aquatique projetée de la Haute-Rouge — Plan de conservation*, septembre 2008 [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/rouge/PSC_Rouge.pdf] (Consulté le 17 avril 2012).



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *La Loi sur les parcs* [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/cadre/loi.htm>].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Portrait régional de l'eau, Lanaudière* (Région administrative 14), section 2.2.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Portrait du réseau des aires protégées au Québec (2002-2009)*.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC. *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant* [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm>] (Consulté le 9 août 2011).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2011). *Lanaudière, portrait régional*, été 2011.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Créneaux d'excellence* [En ligne] [<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/>].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Créneau d'excellence Meuble, 2^e et 3^e transformation* [En ligne] [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/creneaux_excellence/creneaux/14_meuble.pdf].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Créneau d'excellence Structures complexes et composantes métalliques* [En ligne] [<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/page/creneaux-dexcellence-10739/>].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Créneau d'excellence Agroalimentaire et bioproduits végétaux* [En ligne] [<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/page/creneaux-dexcellence->].

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATION (2014). *Lanaudière, Portrait régional*, automne 2014 [En ligne] [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/lanaudiere/portrait-regional/>] (Consulté le 22 janvier 2015).

MINISTÈRE DU TOURISME. *Écotourisme et tourisme de nature au Québec, Orientations et plan d'action 2003-2008* [En ligne] [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/etudes/eco.html>] (Consulté le 6 juin 2011).

MINISTÈRE DU TOURISME (2005). *Vers un tourisme durable, Politique touristique du Québec, Un nouveau partenariat industrie-gouvernement*, 36 p.

MINISTÈRE DU TOURISME (2005). *Plan stratégique 2005-2007* [En ligne] [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/planstrat0507.pdf>].



MINISTÈRE DU TOURISME (2000). *Le tourisme au Québec en bref, 1998* [En ligne] [http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/tq_bref98.pdf] (Consulté le 9 août 2012).

MINISTÈRE DU TOURISME (2010). *Le tourisme au Québec en bref, 2009*, Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique [En ligne] [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/tourisme-quebec-bref-2009-222.html?categorie=53>] (Consulté le 10 août 2011).

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ MATAWINIE (2007). *Parc régional de la Chute-à-Bull. Plan d'aménagement et de gestion*, mai 2007.

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE. *Portrait et diagnostic de la zone de gestion intégrée des ressources en eau de la rivière Maskinongé* [En ligne] [<http://www.agirmaskinonge.com/#!/plan-directeur-de-leau/c1071>] (Consulté le 23 janvier 2015).

PÂQUET, JOSÉE, LISE DESCHÊNES (2005). *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Lignes directrices pour la mise en œuvre des objectifs visant le maintien de la qualité des paysages et l'harmonisation des usages*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des programmes forestiers, Direction de l'environnement forestier, novembre 2005 [En ligne] [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/qualite-paysage.pdf>] (Consulté le 23 novembre 2012).

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC. *Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption* [En ligne] [<http://www.robvq.qc.ca/obv/38>] (Consulté le 10 août 2011).

ROBILLARD, L., G. FALARDEAU et J.-P. L. SAVARD (1998). *Les oiseaux de la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie*, Série de rapports techniques N° 307, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sainte-Foy, VIII + 47 p.

ROBITAILLE A. et J.-P. SAUCIER (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*, ministère des Ressources naturelles, Les Publications du Québec, 213 p.

ROY, M.-È., V. McCULLOUGH, E. MAURI ORTUNO et F. DOYON (2010). *La détermination des enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier (UAF) 62-51 et 62-52*.

SERVICES CANADA. *Perspectives sectorielles 2011-2013 — Région de Lanaudière* [En ligne] [http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/perspectives_sectorielles/ps_LanaudierePartie1.shtml].

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE (2012). *Projet du rapport d'activités 2011*, Parcs régionaux MRC Matawinie, juin 2012.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*, Direction de l'aménagement de la faune, Repentigny, 117 p. + annexe.



SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2003). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région Métropolitaine de Montréal*, 158 p.

SOM (2011). *Enquête 2010 sur les besoins en main-d'œuvre dans les établissements de la région de Lanaudière* [En ligne]

[<http://emploi.quebec.net/regions/lanaudiere/publications.asp?categorie=1020103>].

STATISTIQUE CANADA (2010). *Profil des communautés de 2006* [En ligne]

[<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>].

STATISTIQUE CANADA (2012). *Profil du recensement de 2011* [En ligne]

[<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>].

STATISTIQUE CANADA (2012). *Enquête sur les voyages des Canadiens, 1998, Enquête sur les voyages internationaux, 1998 et 2012, et Enquête sur les voyages des résidents du Canada* (compilation spéciale du ministère du Tourisme).

STATISTIQUE CANADA (2012). *Enquête sur les voyages internationaux et Enquête sur les voyages des résidents du Canada, 2006 et 2012* (compilation spéciale du ministère du Tourisme).

STATISTIQUE CANADA (2012). *Enquête sur les voyages des Canadiens, 1998, Enquête sur les voyages internationaux, 1998 et 2012 et Enquête sur les voyages des résidents du Canada* (compilation spéciale du ministère du Tourisme).

STATISTIQUE CANADA (2012). *Enquête sur les voyages internationaux et Enquête sur les voyages des résidents du Canada* (compilation spéciale du ministère du Tourisme).

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête nationale des ménages, 2011* [En ligne]

[<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm>].

TOURISME LANAUDIÈRE (2012). *Plan de développement touristique. Lanaudière, Partie 1 de 4*, avril 2012.

TOURISME LANAUDIÈRE (2013). *Plan de développement touristique de Lanaudière 2013-2020* [En ligne] [<http://www.youblisher.com/p/645581-Plan-de-developpement-touristique-de-Lanaudiere-2013-2020/>] (Consulté le 21 avril 2015).

TOURISME MANAWAN. *Kwe! Kwe! Amérindiens et tourisme responsable au pays des Atikamekw* [En ligne] [<http://www.tourismemanawan.com/>]

*Énergie et Ressources
naturelles*

Québec 